

Direction Générale des Services

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2017



Nombre de Conseillers Municipaux en exercice 33

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 octobre 2017

---0---

L'an deux mille dix-sept le quatre du mois d'octobre à dix neuf heures.

Le conseil municipal de la Ville de Guebwiller était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Francis KLEITZ - Maire,

Etaient présents :

M. BRAUN Daniel – Mme GROSCLAUDE Valérie – M. MECHLER Thierry – Mme SCHROEDER Isabelle – M. OBER Roland – Mme DEHESTRU Anne – M. ROST Jean-Marie – Mme McEVOY Nadine – M. TOGNI César- adjoints au maire.

Mme GRAWEY Claudine – M. MULLER Claude – Mme ROULOT Bénédicte – Mme BOLLIA Anne – M. CAUTILLO Dominique – Mme BRITO Fatima – M. SINGER Martial – Mme ZAEPFEL Carole – M. METZGER Marcel – Mme REMY Yolande – Mme FRANÇOIS Hélène – M. BANNWARTH José – Mme CHRISTMANN Anny – Mme GODÉ Nadine – Mme ANGELINI Nathalie – M. AULLEN Philippe - conseillers municipaux.

Etaient absents:/

Etaient excusés :

M. LOSSER Didier - conseiller municipal

Mme CHAVIGNY Marie-Noël – conseillère municipale

M. JELSPERGER Philippe – conseiller municipal

M. MOSTEIRO Joffrey – conseiller municipal

M. VOGT Guillaume - conseiller municipal

M. RZENNO Patrick - conseiller municipal

M. FACCHIN Christian - conseiller municipal

Ont donné procuration :

M. LOSSER Didier - conseiller municipal à M. MULLER Claude - conseiller municipal

Mme CHAVIGNY Marie-Noël - conseillère municipale à Mme ZAEPFEL Carole - conseillère municipale

M. JELSPERGER Philippe - conseiller municipal à M. BRAUN Daniel - adjoint au maire

M. MOSTEIRO Joffrey - conseiller municipal à M. SINGER Martial - conseiller municipal

M. VOGT Guillaume - conseiller municipal à M. AULLEN Philippe - conseiller municipal

M. RZENNO Patrick - conseiller municipal à Mme REMY Yolande - conseillère municipale

M. FACCHIN Christian - conseiller municipal à M. BANNWARTH José - conseiller municipal

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme CHRISTMANN Anny – conseillère municipale

---0---

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 en saluant ses collègues, la presse, les auditeurs et les fonctionnaires municipaux.

---0---

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 12 juillet 2017
- Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal
- 1 Direction Générale Chambre Régionale des Comptes
- 2 Direction Générale Création d'un titre honorifique de citoven d'honneur
- 3 Direction Générale Attribution du titre honorifique de citoyen d'honneur à M. Joseph STORCK
- 4 Direction Générale Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin
- 5 Intercommunalité Rapport d'activités CCRG 2016
- 6 Intercommunalité CCRG Modification des statuts
- 7 CALEO Rapport de gestion Comptes sociaux 2016
- 8 Finances Décision modificative n°2 Budget principal
- 9 Finances Budget annexe gendarmerie Emprunt
- 10 Finances Souscription d'une ligne de trésorerie
- 11 Finances Accord-cadre pour la fourniture d'énergie électrique et de gaz naturel Signature du marché
- 12 Finances DGF Actualisation longueur de voirie
- 13 Finances Produits communaux et créances irrécouvrables
- 14 Finances Cession actions SALVEPAR
- 15 Foncier Cession d'un terrain à bâtir Section 15, parcelle n°191 Rue Jean-Baptiste WECKERLIN
- 16 Foncier Cession immeuble communal Sis 2 rue des Francs
- 17 Travaux Gendarmerie Marché de travaux
- 18 Etat-Civil Convention de transfert de la gestion des pacs
- 19 Culture Subvention Flor'en Scène
- 20 Personnel municipal Taux de promotion au titre de l'avancement de grade
- 21 Scolaire Mise en place de l'application de paiement TIPI
- 22 Sport Terrain Futsal Demande de subvention
- 23 DIVERS

---0---

M. le Maire donne connaissance du traditionnel CARNET DE FAMILLE.

DECES

M. Jean Paul MEYER est décédé le 26 juillet 2017, agent retraité de la Ville de GUEWILLER depuis le 1^{er} janvier 1996, il était entré à la mairie en 1960 comme agent de bureau au service des finances,

puis au service agricole. A partir de 1963 il était aussi secrétaire de la SORG (Sté de rénovation urbaine de GUEBWILLER). Formé aux fonctions municipales à l'Ecole Nationale d'Administration Municipale (ENAM), puis au cycle préparatoire à l'ENA, il a effectué de 1966 à 1968 deux années d'études à GRENOBLE, tout en suivant les cours de l'IEP (Institut d'Etudes Politiques). De retour en 1969, il a occupé la fonction de secrétaire du SIVOM (ex CCRG) jusqu'en 1982. En mairie il a pris la direction des finances en 1971, avant de devenir le premier secrétaire général adjoint, poste créé en 1978, puis d'être nommé secrétaire général en 1983 jusqu'au 31 décembre 1995.

Mme Liliane HENNER née METZGER est décédée le 26 juillet 2017, elle était la mère de Mme Catherine HENNER, agent de service à l'école Jeanne BUCHER.

M. le Maire présente ses sincères condoléances aux familles en deuil.

NAISSANCE

Le 11 juillet 2017, naissance de Marceau HECKENDORN ETTERLEN, fils de M. Anthony HECKENDORN, agent aux espaces verts et de Mme Justine ETTERLEN.

M. le Maire présente toutes ses félicitations aux heureux parents.

DECES DE MME MARGUERITE GABLE SENNÉ

Bien connue du monde de l'éducation et de la culture, Mme Marguerite GABLE-SENNÉ est décédée le 25 juillet 2017. Guebwilleroise d'origine, elle quitte sa région natale avec son époux, en 1940 refusant de faire allégeance à l'occupation allemande. Elle reviendra dans le Florival au début des années 1950, en poste comme « maîtresse d'application » à l'école primaire de filles REBZUNFT et effectuera sa dernière décennie d'enseignante en qualité de conseillère pédagogique. Elle a également été l'auteur d'une dizaine d'ouvrage, dont « Philomé ou l'arbre de vie » en 1982 qui lui apportera le succès. Mme Marguerite GABLE-SENNÉ était membre de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Alsace et également titulaire des Palmes académiques.

M. le Maire présente ses sincères condoléances à la famille en deuil.

DECES DE M. ROGER GUILLEMANN

M. Roger GUILLEMANN est décédé le 31 août 2017, à l'âge de 86 ans. Acteur incontournable dans le milieu sportif et associatif, il a commencé sa carrière sportive en 1942 dans la gymnastique, puis est devenu membre dès 1952 de la société de pêche de GUEBWILLER. Une autre de ses passions était le billard, milieu dans lequel il a évolué depuis 1953, il a également été le trésorier du club et a participé aux finales des championnats d'Alsace en partie libre.

M. le Maire présente ses sincères condoléances à la famille en deuil.

ECOLE DE MUSIQUE DE GUEBWILLER

L'école de musique de GUEBWILLER, qui compte à ce jour près de 120 élèves, dont environ 60% viennent de GUEBWILLER, s'est vue remettre un chèque de 20 000 € par M. Denis KUENTZ, au nom du fonds de dotation Marguerite KUENTZ. Cette aide sera prioritairement reversée à hauteur de 15 000 € aux familles des élèves âgés de moins de 21 ans, 2 500 € seront réservés à l'achat de nouveaux instruments et le restant sera affecté à la réparation d'instruments anciens.

ECOLE ELEMENTAIRE STORCK

L'Académie de STRASBOURG, quelques jours avant la rentrée scolaire, a annoncé l'annulation de l'ouverture de la 4ème classe bilingue à l'école élémentaire Storck. De ce fait les classes ont dû être réorganisées, il s'agit d'une décision prise compte-tenu d'un manque d'effectif.

LIGNE FERROVIAIRE BOLLWILLER - GUEBWILLER

L'étude sur l'éventuel retour du train entre BOLLWILLER et GUEBWILLER a été présentée, lundi 25 septembre 2017. Elle confirme le projet tram-train sur ce tronçon, précisant qu'il faudra rester dans l'enveloppe budgétaire de moins de 32 millions d'euros. Cependant, quelques interrogations subsistent, comme la traversée de la départementale 83, une étude sera entreprise à ce sujet. Une autre incertitude concerne la contribution à ce projet de l'Etat et également la position de la SNCF pour mener les études dans le cadre d'une décision favorable de la Région.

BOXING CLUB DE GUEBWILLER

Depuis début septembre, M. Marceau AYACHE est le nouveau président du Boxing club de GUEBWILLER, succédant ainsi à M. Angelo LAVANGA, président durant dix ans.

BREVET DE MAITRISE D'OR POUR UN RETRAITE DE LA VILLE DE GUEBWILLER

Début septembre, la Chambre des métiers d'Alsace a honoré les détenteurs du brevet de maîtrise depuis plus de 50 ans. M. Jean-Paul HOHENADEL, chef d'atelier en menuiserie à la Ville de GUEBWILLER de 1968 à 2004 et président d'honneur de l'Amicale du personnel de la Ville, s'est vu remettre le brevet de maîtrise en or au titre de maître ébéniste.

UNE MEDAILLE D'OR POUR UN GUEBWILLEROIS

M. Raphaël SCHMITZ, directeur entre autres du DOJO FORM de GUEBWILLER a participé aux championnats du monde de jiu jitsu brésilien et a remporté la médaille d'or de sa catégorie pour la 5^{ème} fois consécutive. Suite à cet excellent résultat il a eu l'honneur de se voir décerner la ceinture noire 3^{ème} dan de jiu-jitsu brésilien. Il demeure ainsi le plus haut gradé de tout l'Est de la France dans cette discipline.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN

Depuis le 1^{er} septembre 2017, Mme Brigitte KLINKERT occupe le poste de Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin, succédant ainsi à M. Eric STRAUMANN. Elle est la première femme présidente du conseil haut-rhinois et la 11^{ème} femme présidente de département de l'Hexagone dans l'actuelle mandature.

CONSEIL REGIONAL GRAND EST

M. Philippe RICHERT, Président du Conseil Régional Grand Est, a démissionné de ses fonctions le 30 septembre 2017. C'est l'actuel premier vice-président du Conseil Régional, le président de la communauté d'agglomération de METZ Jean-Luc BOHL, qui assurera l'intérim à la tête de la collectivité, jusqu'à l'élection formelle d'un successeur, d'ici à un mois.

M. le Maire tient à rendre hommage à M. RICHERT, ce dernier ayant permis, en tant qu'homme expérimenté mais également en tant qu'Alsacien, que cette nouvelle région Grand Est, se mette en place dans les meilleures conditions.

---0---

Direction Générale des Services Service du secrétariat des Assemblées

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 JUILLET 2017

Ce procès-verbal a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Ce dernier a été ensuite déclaré approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

---0---

Direction Générale des Services Service du secrétariat des Assemblées

ADMINISTRATION MUNICIPALE DELEGATION AU MAIRE COMPTE-RENDU

Rapporteur: M. Francis KLEITZ, Maire.

Par délibération du 29 avril 2014, le conseil municipal a donné au maire les délégations d'attributions prévues à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales étant précisé par ailleurs qu'il doit rendre compte des décisions prises lors d'une réunion ultérieure de l'assemblée.

En conséquence, le Maire informe le conseil municipal que les décisions suivantes ont été prises depuis la réunion du conseil municipal du 12 juillet 2017.

1) Décision portant sur la vente des ouvrages désherbés de la médiathèque

Il a été décidé la vente des ouvrages désherbés de la médiathèque le samedi 02 septembre 2017 de 09h00 à 16h00 à la Salle SG 1860 (Décision n°D2017-20 du 04 juillet 2017).

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :

- prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.

---0---

Direction Générale des Services

N°1 - 10/2017

CRC - RECOMMANDATIONS - BILAN DES ACTIONS

Rapporteur: M. Francis KLEITZ, Maire.

La chambre régionale des comptes d'Alsace a rendu l'année dernière son rapport définitif et ses observations quant à l'examen de gestion de la commune au titre des années 2009 et suivantes.

Comme cela avait été indiqué lors de l'examen de ces conclusions en conseil municipal le 28 septembre 2016, il convient aujourd'hui, en application de l'article L243-7 du code des juridictions financières, de présenter dans un rapport devant cette même assemblée, les actions entreprises à la suite de ces observations.

Il est précisé que le rapport annexé à la présente délibération sera également communiqué à la chambre à l'issue du conseil.

Les principaux éléments à retenir du rapport joint sont les suivants :

- certaines remarques ont été prises en compte au fur et à mesure du contrôle opéré par la chambre et immédiatement mises en œuvre (cf. annexe 1 - extrait de la réponse de la Ville aux observations provisoires);
- la plupart des recommandations ont été mises en œuvre (11 en totalité, 5 en cours et 3 à programmer sur les 19 formulées et regroupées en 10 items);
- sur les 3 dernières, 2 sont fortement corrélées à des éléments extérieurs à la Ville (la CCRG et l'Etat) et 1 dépend de la réalisation d'une action en cours ;

- M. AULLEN, quant à la recommandation n°1 (mise en place d'une commission communale d'accessibilité), soulève le fait qu'il n'a encore participé à aucune réunion.
- M. le Maire précise que des réunions ont déjà eu lieu.
- M. AULLEN indique que depuis le mois de janvier 2017, il n'y a eu aucune réunion.
- M. LEVI-TOPAL, Directeur Général des Services, signale qu'une réunion a déjà eu lieu et qu'une seconde se tiendra avant la fin d'année, afin de faire un bilan.
- M. le Maire souligne qu'un programme d'accessibilité a été défini.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :

- prend acte des actions entreprises par le maire en réponse aux recommandations de la chambre régionale des comptes Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine émises à l'occasion de l'examen de la gestion de la Ville de GUEBWILLER pour les années 2009 et suivantes.

---0---

RECAPITULATIF DES SUITES AUX RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE :

Recommandation provisoire n°1:

La commission communale d'accessibilité a été mise en place en 2010 et a plusieurs fois été réunie, Aucun nouvel arrêté n'a été pris depuis les élections de 2014,

Conformément aux dispositions de l'article L 2143-3 du CGCT, une nouvelle composition de la commission sera prochainement arrêtée et la première réunion aura lieu avant la fin du premier trimestre 2016.

S'agissant du rapport sur la marche et les résultats de l'administration pour l'année écoulée prévu par l'article L 2541-2 du CGCT, une première ébauche a été préparée en 2015 au titre de l'année 2014 (voir annexe). Ce premier jet a permis aux services de s'imprégner de l'exercice et de préparer les items majeurs sur lesquels fonder le rapport relatif à l'exercice 2015 qui sera présenté en même temps que le compte administratif correspondant lors du conseil municipal qui y sera consacré avant le 30 juin 2016.

De la même manière et afin de conserver une même unité de temps, le rapport des administrateurs de la SEML CALEO sera désormais systématiquement présenté lors de la même séance que celle du compte administratif.

Enfin, la chambre notera que ses remarques relatives aux délégations ont été reprises et que le conseil a approuvé le 20 janvier dernier une nouvelle rédaction des délégations du conseil municipal au maire.

Recommandation provisoire n°2:

Comme cela a été indiqué lors des premiers échanges, la ville s'est lancée dans un programme ambitieux de projets et travaux qui nécessitait la mise en œuvre d'une programmation pluriannuelle.

Plusieurs tableaux de sulvis ont été créés et ont fait l'objet d'une déclinaison budgétaire en autorisations de programmes et de crédits de palements; la délibération en instituant le principe a été prise en conseil municipal le 23 septembre 2015.

En parallèle de la présentation faite lors de cette séance, une nouvelle présentation plus détaillée a été organisée à l'occasion du nouveau débat d'orientation budgétaire (voir recommandation n°3) du 16 novembre dernier et la déclinaison effective en 10 autorisations de programme (9 au titre du budget principal et 1 au titre du budget annexe) a été approuvée lors du conseil municipal du 17 décembre préalablement à l'adoption du budget primitif 2016.

Les outils de sulvis mis en œuvre doivent permettre de piloter quelques ratios et indicateurs clefs (cf. annuités de la dette/habitants, capacité dynamique de remboursement, fonds de roulement en fin de période, etc.).

Recommandation provisoire n°3:

Le conseil municipal a approuvé le 16 novembre 2015, une décision modificative au budget général ayant notamment pour objet, comme cela avait été évoqué avec les représentants de la chambre, la constitution d'une provision pour risque liée au refus de la ville de procéder au palement des intérêts dus par elle en 2015.

S'agissant d'une éventuelle provision pour risque ilée à l'ensemble du litige l'opposant à DEXIA, la ville indique que dans le cadre de la gestion de son emprunt structuré, la commune avait déposé un dossier au titre du fonds de soutien et que, par courrier reçu le 3 décembre dernier, le service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risque a notifié à la Ville un taux de prise en charge de 54,07%.

Sur cette base, la ville a entamé des démarches visant à la conclusion d'un nouveau contrat ayant pour objet le remboursement par anticipation de tout ou partie du contrat en question et pouvant de facto aboutir à renoncer à son recours contre l'organisme bancaire, rendant caduque l'hypothèse de constitution d'une provision spécifique.

Recommandation provisoire n°4:

La ville prend acte de cette recommandation mais constate également que ce travail prendra du temps compte tenu de moyens humains limités de la ville (et que la chambre a par ailleurs noté), pour mettre en place et sulvre ce dossier.

La ville a toutefois d'ores et déjà mis en œuvre quelques actions visant à faciliter ce travail en procédant notamment à une première campagne de sortie de biens meubles et immeubles en lien avec le projet de rationalisation des locaux et notamment des écoles. Un premier bâtiment a ainsi été cédé (cf. annexe au point 77), deux sont inscrits pour être mis en vente en 2016 (trois autres le seront d'ici 2020), de même que 20 véhicules, engins et matériels.

Recommandation provisoire n°5;

La chambre notera que la VIIIe a anticipé cette demande tant par les modifications qu'elle a apportées au niveau du débat d'orientation budgétaire (cf. annexe au point 31) qu'en matière de projection (cf. infra relatif à la mise en place des AP/CP).

S'agissant du sulvi de sa dette, la chambre notera, en dehors de la question de l'emprunt structuré (cf. recommandation n°4), que la structuration de la dette restante de la ville repose sur des produits simples ne nécessitant pas la mise en œuvre d'outils spécifiques de sulvi.

Recommandation provisoire n°6:

La ville indique que de nouveaux outils ont été acquis (notamment un logiciel de suivi de gestion des salles et équipements communaux – solution 3D-Ouest). Ceux-ci, couplés avec la ventilation des dépenses par destination permettront de définir des coûts d'utilisation par structure permettant de dégager la base essentielle des concours en nature apportés par la Ville aux associations.

Ces éléments ainsi que les coûts relatifs au personnel, matériels et engins éventuellement mise à disposition feront annuellement l'objet d'une présentation et d'un vote en consell municipal puis seront reportés, après calcul, en annexe de chaque compte administratif.

Recommandation provisoire n°7:

La ville souligne que les évolutions législatives récurrentes relatives aux compétences du bloc communal mettent à mal un processus de réflexion serein. A ce titre, la loi NOTRe amènera la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) à procéder à plusieurs modifications notables de son champs de compétences et ce dans un laps de temps court.

Alnsi, la CCRG devrait se doter de nouvelles compétences dès 2017, puls de la compétence « eau » en 2018 (cf. délibération du 16 novembre 2015).

La Ville Indique qu'elle reste ouverte à toute réflexion relative à la mutualisation des services administratifs.

Recommandation provisoire n°8:

Conformément à ce qui a été indiqué lors des différentes auditions, les éléments recommandés par la chambre sont déjà en cours de constitution et répondent aux demandes formulées dès l'ensemble des membres (représentant le personnel et représentant la collectivité) du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT) dès ses premières réunions (of. comptes-rendus en pièce jointe).

Recommandation provisoire n°9:

La ville Indique que, dans la droite ligne des outils de prévisions et de pilotage de son budget, elle ne procède plus depuis 5 ans déjà, au remplacement poste à poste des agents partants. La gestion des recrutements (nature, fonction, niveau) est directement liée aux objectifs de politiques publiques affichés et des moyens déjà disponibles.

A l'issue de la refonte partielle de l'organigramme effectuée en 2015, la direction générale et le service des ressources humaines procèderont dès 2016 à l'établissement d'organigrammes prévisionnels à échéance de 5 ans qui serviront de cadre pour la mise en place d'actions de formation comme à l'évolution des services et des fiches de poste.

Recommandation provisoire n°10:

Dans son rapport provisoire, la chambre a noté que les éléments du régime indemnitaire actuellement applicable étalent nombreux mais peu lisibles et peu transparents.

La ville note également que la chambre a relevé avec raison que certains éléments de rémunération ne s'appuyalent pas toujours sur de justes principes réglementaires.

La VIIIe se range à cet avis. Elle procèdera dès 2016 à la refonte du régime indemnitaire applicable aux agents de la collectivité, en veillant à supprimer les avantages indus et en établissant une grille de lecture uniforme quelle que soit la situation de l'agent auquel le régime indemnitaire sera attribué et fondé uniquement sur les sujétions liées à ses fonctions et sa part individuelle d'investissement.

Il est à noter que la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) reste pour partie suspendu à la parution de certains décrets.

Recommandation provisoire n°11:

Comme cela a été évoqué avec les représentants de la chambre, la Ville souhaite restreindre son patrimoine immobilier au strict nécessaire pour la mise en œuvre de ses compétences.

Elle procède déjà à la réduction de celui-ci selon un plan de cession déjà constitué (cf. cession lancée en 2015 du 1 rue de la Madelon). Le tableau joint présente les évolutions prévues.

Ces cessions s'accompagnent d'une modification des systèmes de gestion d'urgence et de surveillance de ses biens en substituant les principes de gardiennage au sens strict par des systèmes d'automates en liaison avec les groupes d'astreintes.

Dans ce cadre ainsi que dans la continuité des éléments de GPEC (voir recommandation n°9), la refonte de la liste formelle des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué, sera effective avant la fin de l'année 2016.

Recommandation provisoire n°12:

Dans son analyse, la chambre a relevé que les ateliers municipaux s'étalent récemment mais partiellement restructurés mais s'étonnait que, bien que cette question alt fait l'objet d'une remarque lors d'un précédent contrôle, rien n'ait été encore engagé pour mettre en œuvre une nécessaire gestion des stocks.

La ville souligne que le service marché a plusieurs fois alerté les services gestionnaires sur cette nécessité au regard notamment des principes de sécurisation de la commande publique. Elle indique également que des essals sont en cours pour faire évoluer le système informatique et permettre la décentralisation des commandes.

La ville indique toutefois que ces éléments ne permettront probablement pas d'atteindre un niveau d'excellence en matière de gestion des stocks mais devraient néanmoins permettre l'établissement rapide de comptes de travaux en régle comme la tenue d'une liste de matériaux exploitable dans le cadre d'un futur marché à bon de commande multi-attributaires.

Il est toutefois indiqué que la ville procède à des simulations de carrières (cf. recommandation n°9) pouvant conduire à la désignation ou au recrutement d'un agent dédié sur ces fonctions.

Recommandation provisoire n°13:

La ville souligne qu'elle partage le souhait de la chambre de sécuriser ses process de commande publique mais note que les changements régullers de règlementation (le décret relatif au nouveau code des marchés publics applicable au 1° janvier 2016 n'est toujours pas paru) ne plaident pas pour la création d'un guide interne de procédure dont le suivi nécessiterait des moyens humains dont elle ne dispose pas.

La ville indique que si la question de ces moyens peut être évoquée dans le cadre d'une éventuelle mutualisation de moyens au niveau intercommunal (cf. recommandation n°7), le service marché tel qu'il existe aujourd'hui a vocation à évoluer en service achat; chaque service se devant d'acquérir les connaissances générales liées au code des marchés publics et à sa mise en application.

ANNEXES:

Annexe relative au point 11;

• Délibération du conseil municipal n°3-11/2015 du 16 novembre 2015 relative au projet de fusion concernant le SIEP (page 16)

Annexe relative au point 15:

Demande de prorogation du délai de dépôt a été adressée à M. le Préfet le 23 septembre 2015 (page 18)

Annexe relative au point 31:

- Délibération du conseil municipal n°10-09/2015 du 23 septembre 2015 relative au projet de création d'autorisations de programme et de crédits de palement (page 24)
- Délibération du conseil municipal n°6-11/2015 du 16 novembre 2015 relative au débat d'orientation budgétaire 2016 (page 26)
- Délibération du conseil municipal n°9-12/2015 du 17 décembre 2015 relative création d'autorisations de programme (page 57)

Annexe relative au point 57:

Les modalités et durées d'amortissement de l'ensemble des Immobilisations (page 63)

Annexe relative au point 58:

 Délibération du conseil municipal n°5-07/2007 du 9 juillet 2007 relative à l'imputation budgétaire des opérations de restauration, reliure et numérisation d'archives (page 65)

Annexe relative au point 77:

- Délibération du conseil municipal n°12-02/2015 du 11 février 2015 relative au schéma directeur des écoles élémentaires et maternelles (page 67)
- Délibération du conseil municipal n°7-01/2016 du 11 février 2015 relative à la fermeture de l'école des remparts (page 69)
- Délibération du conseil municipal n°2-01/2016 du 11 février 2015 relative à la cession de l'immeuble sis 1 rue de la Madelon (page 71)

Annexe relative au point 144:

• Délibération du consell municipal n°8-11/2015 du 16 novembre 2015 relative à l'acquisition du terrain pour la future caserne de gendarmerie (page 79

Annexe relative au point 209:

 Délibération du conseil municipal n°6-01/2016 du 20 janvier 2016 relative aux emplois de direction et à la strate démographique (tableau des effectifs) (page 81)

Annexe relative à la recommandation provisoire n°1:

• Ebauche du rapport annuel sur la marche et les résultats de l'administration pour l'année 2014 (page 83)

Annexe relative à la recommandation provisoire n°4 :

• Délibération du conseil municipal n°2-01/2016 du 11 février 2015 relative à la cession de l'immeuble sis 1 rue de la Madelon (voir annexe relative au point 77)

Annexe relative à la recommandation provisoire n°5 :

- Délibération du conseil municipal n°6-11/2015 du 16 novembre 2015 relative au débat d'orientation budgétaire 2016 (voir annexe relative au point 31)
- Délibération du conseil municipal n°9-12/2015 du 17 décembre 2015 relative création d'autorisations de programme (voir annexe relative au point 31)

Annexe relative à la recommandation provisoire n°7 :

 Délibération du conseil municipal n°3-11/2015 du 16 novembre 2015 relative au projet de fusion concernant le SIEP (voir annexe relative au point 11)

Annexe relative à la recommandation provisoire n°8 :

- Procès-verbal de la séance du CHSCT du 12 juin 2015 (page 104)
- Procès-verbal de la séance du CHSCT du 23 juin 2015 (page 107)
- Procès-verbal de la séance du CHSCT du 14 décembre 2015 (page 109)

Annexe relative à la recommandation provisoire n°11 :

- Délibération du conseil municipal n°2-01/2016 du 11 février 2015 relative à la cession de l'immeuble sis 1 rue de la Madelon (voir annexe relative au point 77)
- Extralt du plan d'économies et de recettes nouvelles 2015-2020 (page 112)

CRC - OBSERVATIONS DEFINITIVES

THEME	SUJET	REALISE	EN COURS	NON REALISE	SANS	OBSERVATIONS	PERSPECTIVES
Recommandation n°1 Amélioration de la	- mise en place d'une commission communale d'accessibilité	X				Arrêté n°A2016-130 du 07/03/2016 (+modifiés)	/
ouvernance							
	- présentation chaque année au CM du	X				DCM N°07 – 09/2016	
	rapport des administrateurs CALEO	^				DCM N 07 - 08/2010	prochain rapport en octobre ou novembre 2017 en fonction de la date de réception du rapport de CALEO
							as resolution an tapport as SALES
	- présentation du rapport sur la marche et les résultats de la Ville	X				DCM N°02 09/2016	1
	les resunats de la ville					DCM N*01 07/2017	
	Recommandations provisoires : les rapports auraient dù être présentés en		X			Ceia ne peut être fait que si ceux-ci sont disponibles à la même période.	1
	même temps que le CA.						
Recommandation n°2	- poursuivre la démarche de	Х				DCM N°20 - 12/2015	,
Programmation pluriannuelle des investissements	programmation pluriannuelle des investissements avec mise en place des					PPI établie et traduite en AP/CP votées pour la 1ère fois en décembre 2015	,
	outils prospectifs adaptés						
	- élaboration d'un règlement financier		X			Les statistiques de palements (détai moyen, observations	Décembre 2017 lors de la même
						diverses, annulations, etc.) délivrés en n+1 par les services de l'Etat ne montrent aucun point problématique. La mise au point	séance que celle consacrée à l'approbation du budget primitif
						d'un règlement financier sera donc à destination interne afin de clarifier les concepts et périodes clefs de la préparation et de l'exécution du budget. Un projet est en cours sur la base de celuj	
			V			adopté par Nantes Métropole	
	Recommandations provisoires les outils mis en œuvre doivent permettre de piloter quelques ratios et indicateurs clefs	×				Instauration de tableaux de bords pilotés à travers 4 ratios clefs : (dette en capital au 1-1-n / épargne nette) < 9 ans (dette en capital au 1-1-n / population) < 900 €	/
	draidnes muos et mucateors ciero			ŀ		fonds de roulement au 3/12/1/ > 5 % excédent brut / recettes réelles de fond. > 10 %	
Recommandation n°3	- constitution d'un inventaire complet et		** X ****			inventaire en cours – agent dédié dans le cadre du reclassement	
Biens et équipements Immobilisés	fiable des biens et équipements immobilisés		4-14			professionnel d'un agent	
	- fournir au comptable les infos lui permettant de disposer d'un état de l'actif		ing symmetr			nécessite au préalable la fin du travail d'inventaire	1
	cohérent avec cet inventaire						
	Recommandations provisoires : vente écoles, bátiments, véhicules (faits et en	X				Plusieurs bâtiments (DCM n°2 du 20 janvier 2016, DCM n°10 du 23 juin 2016, DCM n°1 du 9 mars 2017) et véhicules ont déjà été	D'autres cessions sont d'ores et déjà programmées : ex-école Schlumberger
	cours).	9.50				vendus conformément au plan de cession prévisionnel présenté en cours de contrôle.	le 4 octobre 2017, terrain rue Weckerlin le 4 octobre 2017, école des Remparts (prévue pour 2018, ensemble
							déjà déclassé et désaffecté, cf. DCM N°5 – 09-2016), école Magenta, etc.
Recommandation n°4	- compléter l'info publique délivrée sur les	o cally life	X 2			la trame du tableau de bord est en cours de finalisation	Sera présenté au cours de la même
Secteur associatif	différents concours attribués au secleur associatif .						séance que celle consacrée à l'examen du budget primitif en décembre 2017
•							
	 délibérer sur la prise en charge des mises à disposition des équipernents 		×X.				Sujet programmé pour le CM de décembre 2017 en complément du vote
	communautaires						du BP 2018
	Recommandations provisoires : mise en	ļ. <u>.</u>	V		ļ	La ville a retenu la solution 3D Quest qui est en cours de rodage	
	place logiciel des salles A faire, un rapport annuel des coûts à		X			en interne avant un déploiement vers les extérieurs avant le 31/12/2017.	'
	annexer au CA					L'outil permettra de complèter le sulvi budgétaire pour une présentation de coûts annuels par association	
Recommandation n°5 Mutualisation avec la CCRG	-renforcer la mutualisation engagée avec la CCRG et étudier dès à présent les	 	basical Care				,
Widdansalion avec la CONG	possibilités de mutualisation des services administratifs et leurs conséquences						
	financières prévisionnelles						
Recommandation n°6 Origine de l'absentéisme	- comptabiliser les jours d'absence pour droit syndical et conflits sociaux	X				chaque catégorie fait l'objet d'un sulvi systématique et un bilan est présenté chaque année lors d'une réunion du comité	1
		100 at 10				technique et d'une réunion du CHSCT	
	- comptabiliser les jours d'absence quant	X X	1	ļ	<u> </u>	chaque catégorie fait l'objet d'un suivi systématique et un bilan	
	aux autorisations spéciales d'absence					est présenté chaque année lors d'une réunion du comité technique (CT) et d'une réunion du comité d'hygiène de sécurité	1
			6			et des conditions de travail (CHSCT)	
	- disposer de données exhaustives sur	X		-	1	chaque catégorie fait l'objet d'un sulvi systématique et un bilan	le CT a souhaité intégrer la dimension
	l'absentéisme et son origine					est présenté chaque année lors d'une réunion du comité technique et d'une réunion du CHSCT L'absentéisme a par ailleurs été un élément étudié lors de	des absences pour maladie dans le cadre de l'attribution individuelle du
		MAX.				l'analyse des besoins sociaux effectuée en 2016	régime indemnitaire. Cela est fait depu sa refonte (DCM N°20 -07/2017)
Recommandation n°7 GPEEC Gestion prévisionnelle des emplois effectifs et compétences	approfondir la GPEEC par la maîtrise des postes budgétaires et leur calibrage selon		y .				
	les catégories et cadres d'emplois souhaitables						
	Decompositations		() Per Bases of these in	83			
	Recommandations provisoires : établissement d'organigrammes prévisionnels à échéance de 5 aus		X				
	he sastaminere a consume de 3 802					1	
Recommandation n°8	- refondre le RI afin que le CM se	X	2/65, 3/27	1	-	DCM N°20 07/2017	
Régime indemnitaire	prononce, sur la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des divers						,
	éléments du RI		4				
	<u> </u>	VIT	LLE	DE	`G II	EBWILLER —	1 2

	10	· · ·			Indiana and a second	1
	Recommandations provisoires : mise en place RIFSEEP	X			DCM N°20 - 07/2017	,
Recommandation n°9 Gestion des stocks - Atellers municipaux	- Créer un magasin commun aux ateliers municipaux afin d'améliorer la gestion des stocks	×			Local créé et équipé, inventaire en cours par le biais d'un agent dédié (formation effectuée en juin 2017) dans le cadre du reclassement professionnel d'un agent	,
	- tenue d'un inventaire		• X		inventaire en cours – agent dédié dans le cadre du reclassement professionnel d'un agent	,
	- définition des achats récurrents devant faire l'objet d'un marché public		X		consolidation récente des effectifs (recrutement au service finances effectué le 16/08/2017, arrivée du nouveau DST le 9/08/2017), avant l'établissement de cette liste	liste à achever pour un lancement des consultations fin 2017
	Recommandations provisoires : idésignation d'un agent dédié à cette fonction ok (difficultés)	×			inventaire en cours – agent dédié dans le cadre du reclassement professionnel d'un agent	,
Recommandation n*10 Sécuriser la commande publique	- élaborer un guide ou règlement interne afin de sécuriser juridiquement la commande publique - mutualisation avec CCRG				La mise en œuvre d'une culture commune de la fonction a mise en œuvre d'une culture commune de la fonction interne dont le pérennité est régulièrement mise à mai (cf. code des marchés publics 2006 plusieurs fois remaniés et abrogé en 2016) A noter que le décret 2016-350 du 27 mars 2016 a déjà été modifié par le décret 2017-516 du 10 avril 2017	,
Recommandations provisories: Le Ville indiquait une mutualisation de moyens au griveau interce. le service des marchés deviendrait un service achat et chaque service devridit acquérir les connaissances générales lides au code des marches publics et à sa mise en application.						
Recommandations provisoires n°11: établissement d'une liste formelle des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être altribué avant fin 2016.					Les logements de fonction ont tous vocation à être supprimés, L'information a d'ores et déjà été donnée en comité technique, L'essentile de ceux-ci sont liés aux écoles et leurs disparition est programmée dans le cadre du schéma 2015-2020 précité	

N°2 - 10/2017

CREATION DE LA DISTINCTION HONORIFIQUE DE CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE GUEBWILLER

Rapporteur: M. Francis KLEITZ, Maire.

La Médaille de la Ville de GUEBWILLER est remise régulièrement à des personnalités dont l'action au service des Guebwillerois est jugée remarquable. Elle est également remise à des invités de marque de la Ville.

Toutefois, il apparaît important que, dans des cas plus exceptionnels une distinction honorifique soit décernée à certaines personnalités, même à titre posthume, après un vote solennel au conseil municipal.

C'est pourquoi, il est proposé de créer la distinction du citoyen d'honneur de la ville de GUEBWILLER.

Elle pourra être accordée, après délibération du conseil municipal.

Cette distinction pourra être proposée :

- pour un hôte de marque que la Ville de GUEBWILLER s'honore de recevoir ;
- pour une personnalité que la Ville de GUEBWILLER entend soutenir dans son action ;
- pour une personne qui aura, de son vivant, marquée par son œuvre ou ses actes l'histoire de la Ville de GUEBWILLER.

Le conseil municipal pourra, par délibération, déchoir de cette distinction honorifique toute personne qui aurait au cours de sa vie, par ses actes, manqué au devoir de probité qu'exige la qualité de citoyen d'honneur de la Ville de GUEBWILLER.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la création de la distinction de Citoyen d'Honneur de la Ville de GUEBWILLER;
- autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---0---

Direction Générale des Services

N°3 - 10/2017

ATTRIBUTION DE LA DISTINCTION HONORIFIQUE DE CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE GUEBWILLER

Rapporteur: M. Francis KLEITZ, Maire.

Faisant suite au rapport qui vient d'être présenté, il est proposé d'inaugurer le titre du Citoyen d'Honneur en élevant M. Joseph STORCK à ce rang, à tire posthume (biographie en annexe).

M. Joseph STORCK, ancien Guebwillerois, fait partie de ces citoyens dont la Ville peut s'enorgueillir pour l'ensemble de ses actions et son humanisme. Il a été un grand serviteur du service public dans sa plus noble expression.

Cette distinction serait remise à son fils Daniel STORCK, lors de la soirée d'hommage organisée par l'association du Cercle Emile Storck, qui lui est dédiée le 5 octobre prochain.

Mme FRANÇOIS fait part de son étonnement quant à la réception de l'invitation en amont de la délibération à prendre. Elle regrette cette façon de procéder.

M. le Maire précise que la procédure n'était pas connue au mois de juillet et regrette la prise d'une telle délibération de manière précipitée, elle s'avère cependant indispensable.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'attribuer la distinction de Citoyen d'Honneur de la Ville de GUEBWILLER à Joseph STORCK en reconnaissance de son engagement au service de la collectivité, de son prochain et pour son humanisme.

---0---

ANNEXE BIOGRAPHIQUE

Joseph STORCK est né à GUEBWILLER, le 16 août 1897 et décédé à BIARRITZ le 4 janvier 1989. Il est le fils d'Emile STORCK, contremaître à GUEBWILLER et de Maria Anne Philomène MILLION et le frère d'Emile Henri Auguste STORCK, homme de lettres, poète dialectal, auteur dramatique.

Il épouse le 19 septembre 1924 à GUEBWILLER Emma TSCHAEN. Ils ont 3 enfants : Raymonde, Daniel et Françoise.

EN 1912, Joseph STORCK étudie à l'école préparatoire, puis à l'école d'instituteur de COLMAR.

En septembre 1914, il est mobilisé et sert dans l'artillerie sur le front russe jusqu'en 1918.

Après la Première Guerre Mondiale, il termine ses études à AIX-EN-PROVENCE et obtient un poste d'instituteur.

En 1923, il enseigne à l'annexe de l'école normale de COLMAR.

En 1928, il devient professeur de lettres. Il est nommé à COLMAR. Il devient professeur agrégé en 1931.

En 1933, il devient censeur au lycée de BELFORT.

En 1935, il devient proviseur au Lycée Gérôme de VESOUL.

En 1938, il devient proviseur au lycée de LIMOGES.

En 1939, il fut mobilisé en qualité d'officier de réserve.

De 1945 à 1965, il exerça dans le Haut-Rhin, les fonctions d'inspecteur d'académie. Il instaura la mixité religieuse dans le département. Sa ville natale de GUEBWILLER, dont il fut conseiller municipal (1971 à 1977) et Maire (1971 à 1973), lui doit la construction d'un lycée technique, d'un lycée hôtelier et d'une école normale.

Officier de la Légion d'Honneur, Médaille de la Résistance, Commandeur de l'Ordre des Palmes Académiques, Citoyen d'Honneur de la Ville de LIMAGES, 1984, Médaille des Justes délivrée à titre posthume par l'Etat d'ISRAËL pour avoir protégé pour avoir sauvé pendant la guerre de nombreux lycéens dont l'historien Lazare LANDAU.

N°4 - 10/2017

ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA VIGNE ET DU VIN ADHESION

Rapporteur: M. Francis KLEITZ, Maire.

L'Association des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) a été créée le 15 juin 1999 par une vingtaine de Sénateurs et Députés de régions viticoles et compte un réseau de plus de 500 élus viticoles (communes, intercommunalités, régions, départements, parlementaires répartis sur tout le territoire).

L'ANEV a pour objectifs de constituer un réseau d'élus du vin au-delà de tous clivages politiques et géographiques, de promouvoir le dynamisme du secteur et la qualité de vie de nos villages, de nos terroirs vitivinicoles, et des hommes qui la composent. L'association souhaite également favoriser la concertation, l'échange, le dialogue entre les élus du vin en vue de mieux faire connaître les divers aspects des réalités vitivinicoles, d'arrêter des positions convergentes sur les questions d'intérêt général concernant spécifiquement la Vigne et le Vin et d'engager des actions communes dans ce sens.

Représenter les intérêts généraux de la Vigne et du Vin, et en particulier des collectivités qui la composent, auprès des pouvoirs publics et de l'opinion publique est l'un des buts principaux de l'ANEV, tout en assurant l'information des élus et collectivités sur les politiques de législations, réglementations mise en œuvre par l'Union Européenne, l'Etat et les collectivités publiques.

L'ANEV s'engage de manière concrète en apportant un réel soutien aux vignerons lors de situation de crise, elle se veut également défenderesse des intérêts des élus des collectivités viticoles.

GUEBWILLER se trouve être une commune possédant un vignoble étendu, apportant une richesse naturelle économique et culturelle. Le préserver est donc un devoir. L'ANEV soutiendra toute initiative allant dans ce sens. Ainsi, il est proposé que la commune de GUEBWILLER adhère à l'Association des Elus de la Vigne et du Vin.

- M. AULLEN précise que le groupe « Réussir GUEBWILLER » votera cette délibération. Il s'interroge cependant sur le fait que le représentant soit M. le Maire, ce dernier ayant déjà un planning très chargé, eu égard aux différents mandats qu'il occupe, et souhaite savoir si un autre élu pouvait être désigné, afin de représenter la Ville.
- M. le Maire remercie M. AULLEN quant à sa sollicitude, mais il ne souhaite pas modifier la délibération. Il précise néanmoins que la présente délibération prévoit qu'un autre élu puisse représenter la Ville dans le cas où le maire ne le ferait pas lui-même.
- M. AULLEN insiste sur le fait qu'un autre représentant pourrait d'ores et déjà être désigné.
- M. le Maire rappelle que l'assemblée compte un nombre important d'élus actifs et qu'il est donc préférable qu'il reste le représentant de la Ville, tout en pouvant demander à un autre élu de bien vouloir le suppléer le cas échéant.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- confirme l'adhésion de la Ville de GUEBWILLER à l'Association Nationale de la Vigne et du Vin (ANEV) pour un montant de cotisation annuel de 320 € (révisable annuellement) :
- prévoit l'inscription de cette dépense au budget ;

- accepte les dispositions des statuts de l'Association des Elus de la Vigne et du Vin, annexés à la présente délibération (annexe 1) ;
- désigne comme représentant de la commune à l'Assemblé Générale de l'ANEV, M. Francis KLEITZ, Maire ou son représentant ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document se rapportant à cette décision, dont la signature de la charte pour une gestion durable des terroirs viticoles de la France (annexe 2), ainsi que le bulletin d'adhésion (annexe 3).

---0---

STATUTS

(Adoptés le 22,11,2000, Dernières modifications le 19,11,2002)

TITRE I: DENOMINATION ET OBJET DE L'ASSOCIATION

Article Premier :

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre, Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin.

Article 2:

Cette association a pour objet:

- De favoriser la concertation, l'échange, le dialogue, d'animer le réseau des élus du vin en vue de mieux faire connaître les divers aspects des réalités vitivinicoles, d'arrêter des positions convergentes sur les questions d'intérêt général concernant la viticulture et le vin, d'engager des action communes,
- De vanter le dynamisme et la qualité de vie des communes, des terroirs vitivinicoles et des hommes qui la composent.
- D'exprimer, de faire valoir, de représenter les intérêts généraux de la vigne t du vin, et en particulier des communes vitivinicoles, auprès des pouvoirs publics et de l'opinion publique, afin de faire connaître pleinement leurs valeurs et leurs spécificités.
- D'assurer l'information des élus et collectivités sur les politiques législations, réglementations mises en œuvre par l'Union Européenne, l'Etat et les collectivités Publiques, de développer la connaissance du milieu vitivinicole et des problèmes spécifiques de développement et d'aménagement qu'il pose, d'éclairer les choix des responsables locaux par l'étude, l'analyse, la diffusion des méthodes, modes ou expériences de développement.

Article 3:

Le siège social est fixé à l'Université du Vin, à SUZE LA ROUSSE – 26790, Il pourra être transféré sur simple décision du Comité Directeur : la ratification de l'Assemblée Générale sera nécessaire. Une boîte postale est ouverte à PARIS.

TITRE II: COMPOSITION, ADMISSION, RADIATION

Article 4;

- Les communes viticoles et leur chef lieu
- Les communautés de communes
- Les départements viticoles
- Les régions viticoles
- Les parlementaires : députés ayant tout ou partie de leur circonscription en superficie viticole, sénateurs représentants un département viticole, députés européens

Article 5:

Pour faire partie de l'Association, il faut faire acte de candidature, s'engager à payer annuellement la cotisation fixée par l'Assemblée Générale et respecter les principes et règles fixées par les présents statuts.

Article 6:

La qualité de membre se perd par :

- La démission
- Le décès
- La radiation prononcée par le Comité Directeur pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le Bureau pour fournir des explications. En tout état de cause, la cotisation de l'année en cours est due.

TITRE III: LES RESSOURCES

Article 7:

• Les ressources de l'association sont constituées par les cotisations des collectivités adhérentes, Celles-ci sont fixées annuellement par l'Assemblée Générale.

Pour compléter ses ressources, l'Association pourra :

- Solliciter des subventions de l'Etat, des Régions, des Départements, des Communes, de l'Union Européenne,
- Recevoir des dons ou libéralités, ou toute autre ressource autorisée par la loi, notamment dans le cadre de partenariats avec des entreprises du secteur privé, des établissements publics ou d'autres associations.

La date d'arrêt des comptes est fixée au 31 décembre de chaque année. Une assemblée générale d'approbation des comptes devra avoir lieu dans l'année qui suit.

TITRE IV: ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

L'Assemblée Générale ordinaire comprend tout les membres de l'Association. Elles se réunit au moins une fois par an. Elle est convoquée quinze jours avant la date fixée à la diligence du Président de l'association sur ordre du jour fixé par le Bureau. L'Assemblée Générale est présidée par deux co-présidents de l'Association. Elle entend les rapports des co-présidents, du Secrétaire Général et du Trésorier. Elle définit les orientations générales de l'activité de l'Association.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés,

Article 10:

L'Association est administrée entre deux Assemblées Générales par un Comité Directeur dont la composition et le nombre sont fixés par l'Assemblé Générale. Le mandat des membres du Bureau et fixé à 2 ans. Le mandat des membres du Comité Directeur est fixé à 6 ans renouvelable par tiers tous les 2 ans.

Les membres sont rééligibles.

Les sièges sont répartis autant que possible par tiers entre les trois collèges: communes et communautés de communes, conseillers généraux ou régionaux, parlementaires et députés européens.

En cas de vacances, le Comité Directeur pourvoit provisoirement au remplacement des ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Sont membres de droit :

Le Président de l'Association des Maires de France, le Président de la Fédération Nationale des Maires Ruraux, le Président de l'assemblée des Présidents des Conseils Généraux, le Président de l'Assemblée des Présidents des Elus régionaux et les Présidents des Intergroupes viticoles des deux Assemblées,

Le Comité Directeur comprend également des personnalités qualifiées dont le nombre est fixé par le règlement intérieur.

Article 11:

Le Comité Directeur se réunit deux fois par an au moins, sur convocation des co-présidents ou à la demande du quart de ses membres.

Dans le cadre des orientations définies par l'Assemblée Générale, le Comité Directeur arrête le programme d'action de l'Association. Il prend les décisions essentielles à la vie de l'Association et celles qui engagent publiquement celle-ci.

Article 12 :

Le Comité Directeur élit parmi ses membres un Bureau composé de 15 à 30 membres dont :

- Deux co-présidents
- Un Secrétaire Général
- Un Trésorier
- Des Vices-Présidents (chaque région viticole dispose au moins d'un Vice-Président)
- Deux représentants de chaque collège : communes et communautés de communes, conseils généraux et régionaux, parlementaires et députés européens.
- Les présidents des groupes viticoles de l'Assemblée Nationale et du Sénat y siègent de droit.

Le Bureau se réunit tous les trois mois sur convocation des co-présidents ou à la demande expresse de celui-ci ou du tiers de ses membres. Il veille au fonctionnement de l'Association en conformité avec les orientations générales définies par l'Assemblée Générale et en application des décisions du Comité Directeur.

Les co-présidents représentent l'Association. Ils préparent les décisions des instances de l'Association et les mettent en œuvre. Ils assurent, en collaboration avec le Secrétaire Général et le Trésorier, la gestion administrative et financière de l'Association. Ils présentent chaque année devant l'Assemblée Générale, au nom du Comité Directeur, un rapport sur les objectifs poursuivis par l'Association, les actions mises en œuvre, les résultats obtenus.

Le Secrétaire Général est chargé des questions ayant trait à l'organisation de l'association. Il assure plus particulièrement les relations avec les adhérents. Chaque année, il présente devant l'Assemblée Générale, un rapport sur la vie de l'Association, ses moyens d'action, son développement, son implantation, la participation des adhérents à la vie des instances.

Le Trésorier est chargé du recouvrement des cotisations et des ressources de toutes natures, Il assure le suivi de la gestion financière de l'Association. Il rend compte de sa gestion chaque année à l'Assemblée Générale.

Article 13:

Toutes les fonctions exercées au sein du Comité Directeur et du Bureau le sont gratuitement. Toutefois, des remboursements de frais pourront être accordés selon les règles fixées par l'Assemblée Générale et sur justificatif.

TITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 14:

Un règlement intérieur pourra être établi par le Comité Directeur et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale,
Article 15:
En dehors des Assemblées Générales ordinaires, les co-présidents, à leur initiative ou à la demande de la moitié des membres de l'Association peuvent convoquer une Assemblée Générale extraordinaire suivant les formalités prévues à l'article 9 des présents statuts.
Article 16:
La modification des statuts et le dissolution de l'Association sont obligatoirement soumises à une Assemblée Générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.
La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que si l'Assemblée Générale comprend au moins le tiers de ses membres présents ou représentés,
Si ce quorum n'est pas atteint, un seconde Assemblée Générale extraordinaire est convoquée dans les quinze jours qui suivent : elle peut alors délibérer valablement quel que soit le quorum.
L'Assemblée Générale extraordinaire décide de la dévolution des biens conformément aux dispositions des articles 9 de la loi du 1 ^{er} juillet 191 et du décret du 16 août 1901.
Certifié-conforme,
Les co-président Le Trésorier
Le Secrétaire Général

VILLE DE GUEBWILLER



CHARTE POUR UNE GESTION DURABLE DES TERROIRS VITICOLES DE LA FRANCE

- Considérant que les terroirs viticoles de nos juridictions sont un <u>Patrimoine National</u> apportant une richesse naturelle, économique et culturelle.
- Considérant que les atteintes portées aux terroirs viticoles doivent être évitées par tous les moyens appropriés.
- Considérant que l'aménagement de l'espace et son utilisation doivent être conduits dans le respect et la durabilité des terroirs viticoles.

Les membres de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) s'engagent sur le territoire de leurs juridictions à :

- > Etablir les documents d'aménagement en considérant les terroirs viticoles comme des entités économiques à part entière, et non comme de futures réserves foncières.
- Associer les vignerons et leurs organismes représentatifs à l'élaboration des documents d'aménagement dans une concertation effective et participative.
- S'opposer à toute installation d'établissements susceptibles de porter atteinte à l'image du terroir viticole.
- Faire toutes les études agricoles nécessaires pour mieux connaître les terroirs viticoles dans leurs composantes agronomiques, paysagères, culturelles et sociologiques, notamment avant les projets d'aménagement, afin d'en assurer la valorisation et une meilleure préservation.

- Assurer la coexistence harmonieuse de la viticulture et des résidents, et particulièrement avec les néo-ruraux et nouveaux habitants, par l'information, l'éducation, les rencontres et un dialogue permanent.
- Veiller à ce que l'activité viticole s'effectue dans le respect de l'environnement, du paysage et de la conservation des sols.
- > Favoriser la pérennité des vignobles en facilitant l'installation des jeunes vignerons.
- > Agir auprès des pouvoirs publics afin que les dispositifs juridiques pour la protection des terroirs viticoles soient appliqués et renforcés.

Suze la Rousse, le 20 mai 2005



Bulletin d'adhésion à l'ANEV

<u>Vous souhaitez adhérer au titre de</u> :
Commune O Intercommunalité O Département O Régions O
Parlementaire, conseiller général ou régional O
NOM:
Adresse:
Code postal :
Population :Superficie viticole :
Population viticole :
Tel:Fax:
Mail: Site:
Renseignements personnels
NOM: Prénoms:
Mandat :
Ville : Profession :
Tel dom: Fax:
Mail;
Carlling transfersions .
Grille tarifaire : ○ Régions : 3200 €
o Départements : 2400 €

- o Parlementaires, Conseillers généraux et régionaux : 50 €
- Communes et communauté de communes :
 - Moins de 500 habitants : 50 € De 500 à 1000 habitants : 80 € De 1000 à 5000 habitants : 160 € De 5000 à 20 000 habitants : 320 €
 - Plus de 20 000 : 800 €

Merci de renvoyer ce bulletin d'adhésion accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ANEV à : Jean-Benoît KREMER, Association Nationale des élus de la Vigne et du Vin, 12, rue Sainte Anne 75001 Paris. Vous pouvez également effectuer le paiement par virement sur le compte ci-dessous.

RIB ANEV:

Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence
30004	01066	00010046468	20	BNP Paribas Bollene
IBAN	FR76 3000 4010 6600 0100 4646 820		BNI	PAFRPPAVI

Pour tous renseignements, rendez-vous sur notre site internet: http://www.elusduvin.org ou contactez Jean-Benoît Kremer au 01 42 61 21 25 ou par mail à jeanbenoit.kremer@elusduvin.org.

Direction Générale des Services

N°5 - 10/2017

RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER

Rapporteur: M. Francis KLEITZ, Maire.

L'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales fait obligation au Président d'un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) d'adresser chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique du conseil municipal, au cours de laquelle les conseillers de la commune au conseil de communauté sont entendus.

L'édition relative à l'exercice 2016 reproduit les éléments statistiques liés à la gestion des services, les rapports relatifs à la gestion du service d'assainissement et des déchets. Il s'enrichit de précisions sur les principales dispositions mises en œuvre au titre des compétences de la Communauté de Communes.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :

- prend connaissance du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller ci-annexé.

---0---

RAPPORT D'ACHIMITÉS

2016

des services de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller



Communauté de Communes de la Région de Guebwiller 1 rue des Malgré-Nous BP 80114 68502 GUEBWILLER Cedex Tél. : 03 89 62 12 34 Fax 03 89 62 12 20

Courriel: infos@cc-quebwiller.fr

SOMMAIRE

1. Ressources Humaines	p.	Ž.
2. Économie	p.	4
3. Déchets	p.	6
4. Fourrière	p.	7
5. Assainissement	p.	7
6. Développement	p.	7
7. Culture et tourisme	p.	8
8. Petite Enfance	p.	12
9. Relais Assistantes Maternelles Les Petits Poucets	p.	14
10. Multi-accueil Arc-en-Clel	p.	15
11. Camping Le Florival	p.	19
12. Points bleus	p.	20
13. Gymnases	p.	21
14. Transport	p.	22
15. Centre Nautique Intercommunal	p.	23
16 Ratimente et entretien	13	74

Documents annexes:

- * organigramme

 * tableau des emplois

 * charges bûcherons : état des remboursements par les communes

 * rapport du Président sur le fonctionnement du service Déchets

 * rapport du Président sur le fonctionnement du service Assainissement.

1. RESSOURCES HUMAINES

La CCRG a été affectée par les disparitions de Madame Emmanuelle Gontard, Adjoint administratif, et de Monsieur Paul Reinhart, Vice-Président de 1977 à 1995, survenues respectivement le 19 juin 2016 et le 31 juillet 2016.

Après six années de gel, la valeur point d'indice a été augmentée de 0,6 % à compter du 1° juillet 2016.

Suite à une analyse des taux de fréquentation du public au siège de la CCRG et au service Environnement et pour faire face à la réduction du personnel de l'accueil du siège, le Bureau du 9 février 2016 (point 2.1) validait la modification des horaires d'ouverture au public, à compter du le avril 2016, comme suit : fermeture au public du lundi au jeudi à 17 heures 30 au lieu de 18 heures pour les deux sites.

Une réorganisation du travail de l'équipe du Camping Le Florival a été mise en œuvre suite à la démission d'un agent non remplacé. Elle se traduit par la réduction des horaires d'ouverture hivernale de ce dernier.

L'évolution du personnel de la CCRG

L'évolution constante de la CCRG s'est traduite, en 2016, par de nombreux mouvements de personnel. Ainsi, 25 saisonniers ont été recrutés pour les besoins des services durant la période estivale, 5 embauches ont été réalisées à temps complet, dont 2 en Contrat Unique d'Insertion. Par ailleurs, 3 suspensions de carrière, 1 démission, 5 contrats de travail qui n'ont pas été renouvelés, 1 licenciement et 1 départ en retraite ont été répertoriés. Au 31 décembre 2016, l'effectif de la CCRG s'élève à 98 agents (dont 5 personnels forestiers), soit une baisse de 5,7 % par rapport à l'effectif présent au 31 décembre 2015 (104 agents dont 8 personnels forestiers). Une baisse des effectifs de 3,9 % avait déjà été constatée entre 2014 et 2015.

La moyenne d'âge est de 44,3 ans.

L'effectif comprend 49 % de femmes et 51 % d'hommes.

Le budget du personnel s'élève à 4 257 205 €, soit 17,94 % des dépenses de fonctionnement, la moyenne nationale étant de 35,70 % (source DGFiP).

Les embauches:

- Madame Julie Berthod, en qualité d'Animateur entreprises et territoire
- Monsieur Francis Triponel, en qualité d'Ambassadeur du tri dans le cadre d'un contrat CUI-CAE
- Madame Angèle Studer, en qualité de Préposée aux vestiaires dans le cadre d'un contrat CUI-CAE
- Madame Stéphanie Bergamasco, en qualité d'Adjoint administratif de 1st classe pour les besoins du service des Ressources Humaines
- Monsieur Aurélien Leveaux, en qualité de Maître Nageur.

Les mutations internes:

- Madame Nicole Ottmann, Agent d'accueil en charge du transport à la demande, a été affectée au Secrétariat de la Pépinière d'entreprises du Florival
- Madame Stéphanie Chevallier, Chargée du transport et de la mobilité, a été affectée au Secrétariat Technique et à la Gestion des Équipements.

Les mutations externes :

Madame Ophélie Grosdemouge, Gestionnaire des Équipements et Secrétaire aux Services Techniques, a demandé sa mutation à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique d'Obernai.

Les suspensions de carrière :

- Madame Leslie Graessel est toujours en disponibilité pour convenance personnelle
- Monsieur Bruno Stephan est toujours en détachement auprès des Hôpitaux civils de Colmar
- Madame Milène Aubriot est toujours en disponibilité pour convenance personnelle.

page 2/26

Les démissions :

Monsieur Éric Steffens, Gestionnaire du Camping Le Florival, a démissionné de ses fonctions le 7 janvier 2016.

Les fins de contrat de travail :

Les contrats de travail des agents ci-dessous n'ont pas été reconduits :

- Monsieur Jérémy Quesada, Adjoint technique à la Station d'épuration
- Madame Régina Lamour, Développeur économique
- Madame Sabrina Nibling, Préposée aux vestiaires au Centre Nautique
- Madame Émilie Plouchard, Maître Nageur
- Monsieur Léo Candido, apprenti Bûcheron.

Les licenciements:

Monsieur Daniel Huchet, Bûcheron, a bénéficié d'une rupture conventionnelle avec effet au 1⁻ février 2016.

La retraite :

Monsieur Mehmet Tunca, Bûcheron, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1- avril 2016.

Les évolutions réglementaires

Les dispositifs réglementaires en vigueur pour l'amélioration du pouvoir d'achat ont été poursuivis en 2016. Ainsi, un agent a bénéficié de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) pour un montant global de 282 €.

Les actions de formation

Le budget consacré à la formation des agents s'est élevé, en 2016, à 34 135 € dont 17 800 € de cotisation obligatoire au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). Dans le cadre du plan de formation, 166 journées de formations ont été enregistrées en 2016, soit en moyenne 1,7 journée de formation par agent. Le coût des absences pour formation s'élève à 21 880 €, soit environ 0,51 % du budget du personnel. Les préparations aux concours et examens professionnels ont été accordées dans l'objectif de favoriser la promotion individuelle et la progression des carrières.

L'absentéisme

Le taux d'absentéisme s'élève à 6,8 % en 2016 contre 5,9 % en 2015. Il s'agit principalement de jours d'arrêts pour maladie ordinaire (3,08 %), pour longue durée (1,11 %) et pour accident du travail (1,77 %). Pour information, le taux d'absentéisme national est de 9,3 % (taux 2015) dans la Fonction Publique Territoriale. 78 % des arrêts pour maladie ordinaire sont de courte durée (1 à 10 jours d'absence).

Les assurances statutaires

Dans le cadre du contrat statutaire couvrant l'employeur pour les risques découlant du statut public des agents titulaires (décès, accidents de service, maladie professionnelle, maladie et maternité), la CCRG a versé une prime d'assurance s'élevant à 91 760 € et a bénéficié de remboursements de l'assureur pour un montant de 77 494 €.

Le personnel forestier

Suite aux réflexions menées courant 2015 visant à valider la manière la plus cohérente de gérer l'avenir de cette compétence, le Conseil de Communauté du 26 mai 2016 (point 4) a décidé de conserver une gestion en régie de la compétence Bûcherons.

Cette dernière a été privilégiée puisqu'elle permet une gestion durable de la forêt et favorise l'emploi local.

page 3/26

Afin de conserver de la flexibilité dans l'emploi de la main-d'œuvre, il a été décidé de porter l'effectif à 7 bûcherons équivalents temps plein, de remplacer les prochains départs afin de ne plus déséquilibrer la pyramide des âges et de recruter un apprenti bûcheron.

Par ailleurs, un nouveau dispositif, qui pourrait être opérationnel début 2017, prévoit de basculer d'un système de rémunération au rendement à un mécanisme de rémunération à l'heure.

L'effectif

Suite au départ en retraite de Monsieur Mehmet Tunca, le 1^{et} avril 2016, et à la fin de contrat de Monsieur Léo Candido (apprenti bûcheron), l'effectif est de 5 bûcherons. Par ailleurs, Monsieur Daniel Huchet, délégué du personnel, a demandé à bénéficier d'une rupture conventionnelle.

La charge de travail

Aucune difficulté particulière. Le plein emploi a été assuré tout au long de l'année.

Les actions sociales

Après une augmentation de 1 % en janvier 2015, une nouvelle majoration des salaires à l'heure et au rendement de 1 % a pris effet au 1^{er} janvier 2016. Les cotisations Prévoyance augmentent de 40 % en 2016, liées au vieillissement de la population et pour tenir compte de nouvelles prestations (rente versée à la veuve en cas d'accident du travail).

Le fonds de financement

Le fonds destiné à financer les départs en retraîte et les éventuelles indemnités de licenciement du personnel forestier, créé par délibération du Conseil de Communauté du 1st décembre 2009 (point 6.2), s'élève, au 31 décembre 2016, à 12 188 €.

Les coûts liés aux départs de Messieurs Daniel Huchet et Mehmet Tunca, ponctionnés du fonds, s'élèvent à 65 478 €.

2. ÉCONOMIE

Le territoire de la CCRG compte 1 939 entreprises et 2 148 établissements (INSEE 2015). Les secteurs d'activité les plus représentés sont le commerce, le transport, l'hébergement, la restauration, les services aux entreprises et aux particuliers.

Pépinière d'entreprises du Florival

La Pépinière du Florival peut accueillir 23 entreprises en proposant la location de bureaux et d'ateliers ainsi que des services sur place :

- accès à l'espace reprographie
- accueil et standard
- Internet haut débit (fibre optique)
- mise à disposition de matériel de manutention
- salles de réunions équipées
- espace détente.

Depuis son ouverture en 2009, 42 entreprises ont été accueillies à la Pépinière permettant la création de 200 emplois.

Les entreprises qui se sont installées à la Pépinière en 2016 sont :

- DHM AJsace (atelier) : vente de matériel de désinfection et d'hygiène médicale
- Nuzzo Élec (atelier/hôtel d'entreprises) : électricité générale
- Batinoé (atelier) : peinture intérieure/extérieure
- Digitalsace 360 (bureau): visite virtuelle

page 4/26

- Becom (bureau) : solutions de téléphonie

- Bstart (bureau nomade) : développement de sièges innovants

Vitale Énergie (bureau et atelier): installation de pompes à chaleur
TPI (atelier/hôtel d'entreprises): techniques et procédés industriels.

Durant la même année, 2 entreprises ont quitté la Pépinière :

- Bstart a dû cesser son activité, suite à des problèmes avec ses partenaires commerciaux
- L'Établissement Gilardin (menuisier) a cessé son activité pour des raisons de santé.

Une seule société (Iséole) était domiciliée à la Pépinière d'entreprises au 31 décembre 2016.

De ce fait, au 31 décembre 2016, le taux d'occupation des bureaux représentait 51 % et celui des ateliers 100 % de la surface locative.

L'année 2016 a été bonne pour la Pépinière : l'occupation d'un certain pourcentage des ateliers par des entreprises existantes a permis d'assurer un bon taux de remplissage.

En novembre 2016, les agents du service Économie ont participé au Salon annuel *Créer sa boîte à Mulhouse*. Des portes ouvertes ont également été organisées pour présenter les activités de la Pépinière aux porteurs de projets.

Aire d'Activités du Florival

- · Ventes de terrains:
- une parcelle de 40 ares a été vendue au Garage Franck, rue de l'Industrie, pour y domicilier son garage
- une parcelle de 15 ares a été vendue à la société Val'Grave, rue Frédéric Gerst, afin d'y installer son atelier
- l'entreprise TPI a acheté un terrain pour la création d'un espace de parking supplémentaire dans la rue de l'Industrie, le long de son bâtiment.
- Réservations de terrains :
- quatre parcelles (rues Frédéric Gerst et de l'Industrie) ont été réservées en vue de la signature des actes de vente en 2017 :
- l'entreprise Cofra : un terrain de 22 ares (rue Frédéric Gerst) pour augmenter sa surface actuelle
- le Garage Porhansi : un terrain de 27 ares (rue Frédéric Gerst) situé en face de son garage actuel pour diversifier son activité (fourrière, vente, etc)
- la société Cirillo : un terrain de 45 ares (rue de l'Industrie), Monsieur Cirillo souhaite construire son propre bâtiment pour accroître son activité
- la société Bulle Confort : terrain de 45 ares (rue Henri Seiller), projet de construction d'un bâtiment regroupant des bureaux et du stockage. Elle est aujourd'hui locataire à Guebwiller et souhaîte construire un local plus adapté à son activité.

Au 31 décembre 2016, il reste une parcelle de 45 ares rue Frédéric Gerst et une parcelle de 205 ares dans la rue de l'Oberwald.

- Projet de création de Zone Artisanale :

une demande de permis d'aménager a été déposée pour une nouvelle Zone Artisanale rue de l'Industrie à Soultz, en face de la société Airépur Industries. Ce projet a été mis en place afin de répondre aux nombreuses demandes de terrains de petite surface, de la part de locataires de la Pépinière souhaitant construire sur le territoire, mais aussi d'artisans désirant s'installer durablement. Il y aura 21 parcelles de 8 à 15 ares.

Développement économique

- Le Cercle des Entrepreneurs de la Région de Guebwiller (CERG)
 Trois réunions du CERG ont été organisées avec la CCI Alsace (chez. NSC et à la Pépinière) et une collecte de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) a été réalisée en juillet 2016 (cinq entreprises participantes). Un nouveau format a été initié: ateliers thématiques sur la mutualisation des ressources, en lien avec un spécialiste en économie circulaire de la CCI. Cela répond mieux aux attentes des entreprises qui recherchent plus qu'une simple rencontre.
- Projet Bien vivre, bien travailler dans l'Aire d'Activités du Florival (AAF)
 La démarche ÉcOOparc a été lancée en 2015 pour dynamiser et revitaliser l'AAF. Deux rencontres créatives se sont déroulées pour faire émerger les besoins et les initiatives. Un groupe de travail s'est formé, constitué de chefs d'entreprises volontaires. Deux enquêtes de besoins ont été menées pour aboutir aux conclusions suivantes : on note un réel besoin d'un lieu de restauration (avec un approvisionnement par des producteurs locaux) qui créerait un lien entre les entreprises et les personnes. Un annuaire des entreprises de l'AAF (et même du territoire) a été plébiscité par les entreprises.
- Le Salon de l'Arrisanat et des Métiers
 Ce dernier a été organisé par la CCRG à Soultz, les 24 et 25 septembre 2016. Une quarantaine d'exposants représentant de nombreux corps de métiers étaient présents. Un millier de visiteurs ont pu découvrir les démonstrations des artisans et profiter du programme d'animation.
- État des lieux des offres économiques, foncières et immobilières/volet « sites vacants ou à potentiel de redéveloppement » : Les conclusions de l'étude de l'ADAUHR sur le volet friches ont été rendues en juillet 2016. Sur les 19 sites étudiés, les seuls réellement vacants et non exploités sont au nombre de 6. 6 autres sites se sont reconvertis en surfaces abritées à louer, 2 sous maîtrise foncière des communes concernées et 5 non considérés comme friches. Ces derniers devront être intégrés dans l'offre immobilière.
- Stratégie de développement économique à l'échelle du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon : La restitution du travail Territoire et dynamiques économiques a été présentée en avril 2016. Les huit axes stratégiques suivants ont été définis :
- * construire une politique d'accueil offensive
- organiser la gouvernance économique locale et favoriser les démarches collaboratives entre acteurs économiques et publics
- positionner le territoire de façon offensive et lisible économiquement au cœur du Grand Est
- piloter un projet de territoire pour des pratiques de tourisme et d'excursionnisme et pour des loisirs de proximité
- améliorer l'attractivité des espaces à vocation économique
- reconquérir la consommation locale
- accompagner l'exploitation du potentiel agricole et sylvicole
- développer les mutualisations.

Ces orientations ont été déclinées en 28 actions, qui ont été détaillées et présentées au mois de juillet 2016.

3. DÉCHETS

Les éléments statistiques et financiers sont détaillés dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, approuvé par le Conseil de Communauté du 13 juin 2017 (point 7) (document en annexe).

4. FOURRIÈRE

La convention de Délégation de Service Public relative à la Fourrière automobile a été conclue pour une période allant du 1^{et} avril 2014 au 31 mars 2018 avec le Garage Europe Autos sis à Bergholtz.

Fin décembre 2015, 180 véhicules ont été enlevés dont 36 mis en destruction, 106 récupérés par les différents propriétaires et 38 immobilisés au Garage Europe Autos.

5. ASSAINISSEMENT

Les données techniques liées à l'exploitation du service Assainissement sont reprises dans le rapport sur le fonctionnement de ce service, soumis au Conseil de Communauté du 13 juin 2017 (point 7) (document en annexe).

6. DÉVELOPPEMENT

Actions réalisées:

- organisation des permanences de conseils architecturaux, de coloration et énergétiques. La permanence de la coloriste a permis de renseigner 91 particuliers et bailleurs sociaux. Il s'agissait de la dernière année d'intervention de la coloriste. En 2017, ce conseil est supprimé
- traitement des dossiers d'aide aux travaux de ravalement de façades. En 2016, la CCRG a supprimé cette aide. Seuls les dossiers déposés avant le 31 décembre 2015 ont bénéficié d'une subvention pour un montant de 7 008 € concernant 13 maisons
- mise aux normes des quatre circuits de VTT non traités les années précédentes par l'ONF. L'ensemble des 21 circuits est désormais remis aux normes
- dotation de gilets de sécurité aux élèves des classes des Cours Préparatoires des écoles primaires du territoire et aux Espaces Jeunesse de Soultz et Guebwiller
- participation aux projets pilotés par le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
- traitement des demandes de subventions dans le cadre du dispositif du Fonds de Concours pour l'investissement des communes
- organisation de la deuxième édition de l'opération Commande groupée d'arbres et d'arbustes. Le guide de plantation intitulé *Plantons le décor* a été réactualisé. 291 arbustes et arbres ont été commandés par 44 foyers, dont deux communes (Wuenheim et Bergholtz). Les Pépinières Jean Gissinger de Rouffach ont fourni les variétés et l'Association d'Arboriculture de Guebwiller et Environs a participé à la remise des arbres en prodiguant des conseils en matière d'entretien et de taille les 18 et 19 novembre 2016.
- gestion et suivi des actions Gerplan
- gestion et suivi des dossiers de subventions auprès des partenaires (FEDER, LEADER, Région Grand Est, Département du Haut-Rhin, État)
- gestion et suivi des supports de communication ainsi que des marchés correspondants (impression, conception graphique et rédactionnelle).

Gestion des participations financières à des organismes extérieurs :

- adhésion annuelle FFC Label circuits VTT
- subvention annuelle à l'Association d'Arboriculture de Guebwiller et Environs pour l'entretien des vergers du Multi-accueil Pomme de Reinette à Buhl et de l'Aire d'Activités du Florival
- subventions aux communes dans le cadre du dispositif du Fonds de Concours
- participation au déneigement de la route du Boenlesgrab
- partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le cadre d'une Plate-Forme d'Initiatives Locales (PFIL)
- participation à la Mission Locale (PAIO)
- participation au Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon
- participation au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Rhin-Vignoble-Grand Ballon
- participation au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon
- prise en charge du transport des élèves vers diverses manifestations culturelles et sportives

page 7/26

- adhésion au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

- adhésion annuelle au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Les dépenses pour le service Développement Local s'élèvent à 341 676 €. Le montant des subventions perçues s'élève à 2 023 € (action Gerplan), soit un montant de 339 653 € restant à la charge de la CCRG.

7. CULTURE ET TOURISME

L'année 2016 été marquée par la validation et le lancement du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine dans le cadre du projet de Pôle culturel de la Neuenbourg.

Activités pédagogiques

Activités scolaires

À l'instar des années précédentes, les activités éducatives ont été une priorité dans les actions du service Patrimoine. Les écoles primaires de la CCRG ont bénéficié d'ateliers pédagogiques sur le patrimoine local. De nombreux thèmes sont proposés en lien avec les programmes scolaires des différents niveaux. Dans ce cadre, le service est de plus en plus sollicité par les écoles primaires. Des projets spécifiques ont, en outre, été développés. Un partenariat a été engagé avec l'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC) à l'occasion de l'exposition *Origines* au Musée Théodore Deck. Lors des ateliers, les élèves ont pu rencontrer les artistes et s'initier au travail de la terre.

Enfin, une collaboration particulièrement innovante avec les Dominicains de Haute-Alsace a permis de créer un projet culturel et numérique autour du patrimoine industriel : Charly et ses drôles d'industriels. Lors d'une visite de 1 heure 30 à destination des collèges de la Région de Guebwiller et du Département du Haut-Rhin, les classes de quatrième ont découvert l'histoire du couvent à l'époque industrielle, vu un mapping 360° sur la vie des industriels et écouté un concert d'œuvres de Charles Koechlin.

Activités extrascolaires

Les petits guides du patrimoine

Les activités estivales proposées aux périscolaires et services jeunesse ont été renouvelées cette année, les enfants étant les mêmes sur plusieurs années et le taux de fréquentation ayant baissé. Le cursus Safari du patrimoine de trois demi-journées proposait aux enfants de devenir les ambassadeurs du patrimoine de leur commune. La première étape consistait à partir à la découverte de leur patrimoine à l'aide d'un appareil photo. Ce safari-photo leur a ensuite permis de créer une exposition qui a été présentée aux habitants, à l'Espace Jeunesse et à la Mairie. Le service Jeunesse de la commune d'Issenheim y a participé avec enthousiasme.

Valorisation du patrimoine

Visites-découvertes

Différentes visites gratuites ont été proposées au cours de l'année dans le cadre du label *Pays d'art et d'histoire*: un atelier d'initiation à la céramique pour adultes, une conférence sur Théodore Deck et sur la réhabilitation des bâtiments des Trente Glorieuses ou encore des visites d'expositions, de la filature Gast, du cimetière israélite de Jungholtz, à vélo, sur l'architecture contemporaine et une visite-randonnée sur la Route des Crêtes.

Les différentes visites guidées thématiques ont accueilli plus de 371 personnes. Certaines d'entre elles, dont la thématique a attiré largement, ont été dédoublées. Ce programme de visites gratuites se poursuit en 2017.

Une visite à destination des enseignants du territoire sur le patrimoine industriel de la commune de Jungholtz a également été organisée.

page 8/26

Exposition Paysages urbains des Trente Glorieuses

L'exposition s'est tenue dans le hall du siège de la CCRG et a réuni un public varié du 6 octobre 2016 au 24 février 2017. Plus de 650 élèves ont participé à des animations

organisées en lien avec l'exposition, ce qui représente 29 classes.

Plus de 320 personnes ont été comptabilisées en visites libres et lors de visites organisées par le service Pays d'art et d'histoire. À cela il faut rajouter de nombreux visiteurs non comptabilisés, non vus par le personnel de l'accueil ou ayant profité de leur venue pour une réunion afin de découvrir l'exposition.

Les retours des visiteurs ont été très positifs. Ils ont apprécié la présence des trois vidéos complétant les propos présentés sur les panneaux traditionnels. La composition des vitrines, et

notamment les plans et objets de Jean Finiels, ont été particulièrement remarqués.

Rendez-vous aux Jardins

Lors de la manifestation nationale des Rendez-vous aux Jardins, la CCRG a proposé un circuit familial en collaboration avec Monsieur Laurent Dolci, Comédien, la Médiathèque de Guebwiller, la Ludothèque et le Relais Assistantes Maternelles (RAM). Le parc de la Marseillaise à Guebwiller ainsi que les parcs du château de Hartmannswiller et de la Neuenbourg ont été animés par des lectures, des jeux, des visites guidées et des créations d'arts plastiques. Cette journée a rassemblé un public familial composé de 80 participants.

Les Journées Européennes du Patrimoine

À l'instar des années précédentes, la CCRG a proposé aux différentes associations culturelles et aux communes de collaborer à l'organisation d'un circuit de visites en bus. Cette année, le choix a été fait de s'éloigner de la thématique nationale ne correspondant pas au territoire. La CCRG a donc mis en place, avec différentes associations, un circuit sur le thème de Vivre au Moyen Âge. Un bus gratuit était alors mis à disposition pour suivre ce circuit. Cette manifestation a touché un petit public d'environ 52 personnes.

Les Journées Nationales de l'Architecture

La CCRG, dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, a participé pour la première fois aux Journées Nationales de l'Architecture. En lien avec la thématique développée cette année dans l'exposition, il a été proposé à 4 classes de l'école primaire Rebzunft un atelier de découverte du quartier Léo Lagrange. Une visite tout public, rassemblant une trentaine de personnes, a complété la manifestation.

Les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA)

En collaboration avec l'IEAC, le service Pays d'art et d'histoire a participé aux JEMA. Cet événement a été l'occasion d'organiser des portes ouvertes de l'ÎEAC et de présenter le nouveau circuit d'ateliers de céramiste ouverts au public. Ce circuit est disponible sur l'application mobile Les voies du patrimoine et sous le format d'un livret numérique, téléchargeable gratuitement.

Des expositions, des démonstrations des anciens élèves de l'IEAC et des présentations du

circuit ont animé le week-end.

Soutien aux associations

Les Amis du Schwarzenthann

Une convention entre Les Amis du Schwarzenthann et la CCRG a été signée en 2015. La création d'un dépliant sur l'histoire du site de l'ancien couvent et sur le Codex Guta-Sintram a été réalisée en 2016.

Les Amis de Soultz

Une convention a également été mise en place avec Les Amis de Soultz afin de réaliser des pistes audioguidées sur le Musée du Bucheneck et la Nef des Jouets. Ces dernières sont en cours de rédaction.

Association Théodore Deck

Un partenariat s'est développé avec l'Association Théodore Deck afin de la soutenir dans la publication d'un ouvrage sur le céramiste et son œuvre. Un important travail de recherche documentaire et iconographique a ainsi été réalisé. L'Animatrice de l'architecture et du patrimoine a largement contribué à l'ouvrage *Théodore Deck*, magicien des couleurs, distribué par les DNA depuis décembre 2016.

Cercle Cartophile de Guebwiller et Environs

Un soutien à également été apporté au Cercle Cartophile de Guebwiller et Environs dans l'élaboration de son exposition sur les villas guebwilleroises.

Connaissance et protection du patrimoine

Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Le service Pays d'art et d'histoire a été sollicité dans la réalisation des PLU afin de définir les sites et bâtiments remarquables à préserver, notamment pour la rédaction des PLU de Guebwiller, Soultz et Raedersheim. Ces démarches ont été l'occasion de lister précisément les bâtiments remarquables de chacune de ces communes.

Recherches dans le cadre de visites guidées inédites

À l'occasion de visites guidées inédites sur la Route des Crêtes, les maisons contemporaines et le quartier Léo Lagrange, le service Pays d'art et d'histoire a dû mener des recherches approfondies aux archives et auprès des services Urbanisme des communes.

Labellisation Patrimoine XX^e siècle

L'ensemble de la Région de Guebwiller a été labellisé *Patrimoine XX^e siècle* pour les villas individuelles conçues par l'architecte Jean Finiels.

Cette labellisation fait suite à une démarche d'inventaire et de connaissance du travail de cet architecte. Un fonds important de plans et documents a ainsi pu être réuni par le service Pays d'art et d'histoire.

Modélisation 3D du château du Hugstein

L'Association Pro Hugstein s'est engagée dans une démarche de sécurisation de la ruine. Afin de la préserver, il faut tout d'abord mieux la connaître. Une numérisation 3D du site par Drone Alsace a été financée par la CCRG.

Ce relevé et cette numérisation seront utiles pour l'étude et la sauvegarde du château, mais également à la médiation. Une vidéo de la numérisation est d'ores et déjà intégrée à l'application mobile *Les voies du patrimoine* et rejoindra également la médiation du futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).

Mise en tourisme

Application mobile Les voies du patrimoine

Le développement de l'application mobile a marqué l'année 2015. Elle regroupe l'ensemble des commentaires audio et en facilite l'accès grâce à une interface intuitive. Elle facilite également l'accès aux sites patrimoniaux grâce à la carte et la géolocalisation. Véritable guide de poche, elle propose aux utilisateurs des circuits thématiques ou de créer leur visite sur mesure en fonction de leurs intérêts et leur temps disponible.

En 2016, l'application a été enrichie par de nouvelles pistes et de nouvelles fonctionnalités ;

- de nouvelles pistes ont été enregisfrées aux Dominicains de Haute-Alsace sur l'architecture moderne des Trente Glorieuses. Elles ont été intégrées aux audioguides et à l'application mobile Les voies du patrimoine
- * un nouveau circuit sur les ateliers ouverts de céramiste
- création des rallyes numériques permettant de découvrir le patrimoine en s'amusant. Ils s'adressent aux familles mais aussi aux grands enfants voulant s'amuser lors de visites entre amis. Les rallyes sont composés de plusieurs étapes lors desquelles le visiteur doit retrouver un lieu grâce à des indices. S'il retrouve le bon site, la géolocalisation débloque l'étape suivante.

page 10/26

Formation continue des guides-conférenciers

Une formation a été proposée aux guides du territoire et du Haut-Rhin sur la céramique, en partenariat avec l'Institut Européen des Arts Céramiques.

Îls ont également été conviés à une formation sur l'architecture et l'urbanisme des Trente Glorieuses dans le cadre de l'exposition annuelle.

Visites proposées par l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

Chaque été, les guides-conférenciers de l'OTI prennent le relais du service Pays d'art et d'histoire afin de réaliser les visites guidées à destination des touristes. Ils ont accueilli environ 154 visiteurs lors des visites individuelles dont un tiers pour la nouvelle visite du couvent des Antonins.

Communication

Publications

La politique d'édition a été poursuivie. De nouveaux livrets ont été créés, en appliquant la nouvelle charte graphique du label *Pays d'art et d'histoire*. Ainsi, le livret *Ateliers ouverts de céramiste* est disponible en téléchargement libre sur le site Internet de la CCRG. Le circuit est également disponible sur l'application mobile *Les voies du patrimoine*.

Un programme des visites-découvertes, proposées par le Pays d'art et d'histoire, a été édité à 4 000 exemplaires et a permis d'augmenter la fréquentation des différents sites proposés. Un programme pour *les Journées Européennes du Patrimoine* a également été édité à 2 000 exemplaires. Il présentait le programme du circuit du Pays d'art et d'histoire, mais également l'ensemble des manifestations proposées par les associations et structures culturelles du territoire.

Un dépliant sur l'ancien couvent du Schwarzenthann a été publié en 2016. L'impression des 5 000 exemplaires a été réglée par les Amis du Schwarzenthann.

Afin de communiquer sur le circuit et le programme des *Rendez-vous aux Jardins*, un flyer a été publié et diffusé en 2 000 exemplaires. Il reprenait le visuel et les couleurs de l'édition nationale.

Projet La Neuenbourg : Pôle culturel et touristique

Suite à l'étude de pré-programmation et de faisabilité réalisée par l'ADAUHR en 2015/2016, la CCRG a signé un bail emphytéotique de 30 ans, consenti à l'euro symbolique par le Conseil Départemental du Haut-Rhin, le 26 septembre 2016. L'ADAUHR s'est ensuite vu confier une mission complémentaire afin d'étudier la faisabilité d'intégration de l'IEAC au projet.

Aussi, le site accueillerait un Pôle culturel et touristique regroupant le CIAP, l'IEAC, l'Office de Tourisme Intercommunal, des espaces d'expositions temporaires, dont bénéficieraient diverses structures, notamment l'Association Art de Haute-Alsace.

Le Projet scientifique et culturel du CIAP a été retravaillé et soumis au Comité de pilotage du CIAP du 5 décembre 2016, qui l'a validé, avant son envoi au Ministère de la Culture et de la Communication.

Tourisme 2016

Mise en place de Relais d'Information Touristique (RIS)

L'objectif est de faire rayonner le public touristique sur l'ensemble du territoire. Un marché public a été attribué à la société Altevia Pic Bois sise à Auzainvilliers. La première phase a débuté en 2014 et s'est achevée en 2015. Il s'agit de la conception de la charte graphique, de la création de 9 RIS et 6 totems d'entrée-sortie de ville(s) et leur mise en place.

page 11/26

La phase 2 a été lancée à la fin de l'année 2015 et s'est achevée en 2016 par la pose de 7 RIS, pour un coût de 19 771,40 €. La troisième et dernière phase a démarré à la fin de l'année 2016 afin de mettre en place les 6 derniers RIS au printemps 2017.

Connaissances statistiques de la fréquentation touristique

Le services de la CCRG ont mené une vaste enquête auprès des hébergeurs durant l'été 2015, afin d'améliorer la connaissance de l'offre touristique du territoire et de se préparer à la mise en place d'un logiciel de gestion et collecte de la Taxe de Séjour.

L'Agence d'Attractivité de l'Alsace a réalisé, sur les années 2015-2016, une étude visant à chiffrer les retombées économiques du tourisme. Conjointement, la CCRG, l'OTI et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Rhin-Vignoble-Grand Ballon (PETR) ont récolté les informations auprès de différents prestataires concernés (communes du territoire, hébergeurs, musées et sites touristiques). Cette étude a abouti à une estimation de 675 emplois et un chiffrage de 31,5 millions de chiffre d'affaires du tourisme sur le territoire de la CCRG.

Activités de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

Au courant de l'année 2016, l'OTI a réalisé un important travail de communication par des vecteurs variés (presse, radio, télévision, réseaux sociaux, et plus récemment le développement de Facebook Live), mais aussi grâce à un travail de fond qui a permis de constituer une photothèque professionnelle. Il est également à noter des actions plus ciblées, de mise en valeur de la commune de Jungholtz (ville sanctuaire et Thierenbach comme lieu mythique du Rhin Supérieur, ainsi que le développement d'un circuit complémentaire de geocaching). La Ville de Guebwiller a, quant à elle, été labellisée Ville vélotouristique. Financièrement, une baisse de recettes de 18 000 € pour l'OTI a été constatée, suite à la fin du partenariat avec la Communauté de Communes Essor du Rhin, qui travaille désormais avec la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach.

Le rapport d'activités 2016 complet de l'OTI est disponible auprès des services de la CCRG.

8. PETITE ENFANCE

Statistiques

En 2016, les structures de la Petite Enfance du territoire ont accueilli 575 enfants, répartis comme suit :

- Multi-accueil 1, 2, 3 Soleil à Guebwiller: 176 enfants
- Multi-accueil Pomme de Reinette à Buhl : 144 enfants
- Multi-accueil La Maison des Lutins à Soultz : 134 enfants
- Multi-accueil Les Petits Pas de la Récré à Issenheim : 82 enfants
- Multi-accueil Arc-en-Ciel à Soultzmatt : 39 enfants.

Budget

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent, pour l'année 2016, à un montant de 1 846 928 €.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, s'élèvent à 1 012 852 € (subventions CAF et participations des familles pour les structures de Guebwiller et Soultzmatt), soit un reste à charge pour la CCRG de 834 076 €.

Coordination

- mise en place d'un cycle de conférences à destination des familles du territoire

- travail sur l'harmonisation des modalités de fonctionnement des structures de la Petite Enfance du territoire

- fermeture du Jardin d'Enfants du Florival (JEF) à compter du mois d'août 2016 et rétrocession des bâtiments abritant le JEF à la Ville de Guebwiller.

Développement de la Petite Enfance : mise en place du Réseau Local Parents de la Région de Guebwiller

Dans le cadre de sa compétence Petite Enfance, la CCRG met en place des cycles de conférences à destination des familles du territoire dans le but de les soutenir dans leurs fonctions parentales.

Parallèlement, sur le territoire, les acteurs de la Petite Enfance (Multi-accueils), de l'enfance et de la jeunesse (Périscolaires, services Jeunesse) proposent également différentes actions en faveur du soutien à la parentalité (soirées jeux, conférences, café des parents, etc).

Afin de coordonner ces différentes actions et d'avoir une meilleure visibilité sur le territoire, la CCRG s'est rapprochée du Réseau Parents 68 de la CAF.

Un travail partenarial s'est alors mis en place.

Une réunion de présentation du Réseau Parents 68 aux communes du territoire et aux différents acteurs s'est tenue en avril 2015.

À l'issue de cette dernière s'est constitué un groupe de travail composé du Centre Médico-Social, des structures de la Petite Enfance du territoire, du Relais Assistantes Maternelles (RAM) et de certains Périscolaires. L'objectif était de travailler sur la journée départementale Novembre pour les parents, mise en place par le Réseau Parents 68. Au niveau de la CCRG, une conférence, un café des parents et des ateliers parents-enfants ont

été proposés (60 personnes ont participé à cette journée).

Suite à l'investissement et l'implication des professionnels, un nouveau projet a vu le jour, à savoir le Temps Parents Enfants Itinérant La Roulotte.

Afin d'insuffler une dynamique locale autour de la parentalité, de contractualiser le partenariat entre la CCRG et le Réseau Parents 68, mais également de bénéficier d'un financement, le Conseil de Communauté, en date du 27 octobre 2016 (point 5), a validé la constitution d'un Réseau Parents Local de la Région de Guebwiller.

Action de soutien à la parentalité : le Temps Parents Enfants Itinérant (TPEI) La Roulotte

Le TPEI est un espace convivial et chaleureux où les parents peuvent se rendre pour rencontrer des professionnels à leur écoute, mais aussi d'autres familles.

Les objectifs de ces rencontres y sont multiples :

- créer un lien social, d'entraide, de conseil et surtout de prévention

- soutenir la parentalité, favoriser la socialisation, les rencontres et l'éveil
- favoriser la communication en famille
- préparer la scolarisation en aménageant la séparation
- dédramatiser des situations tendues de parents en situation de fragilité (précarité, divorce,
- accompagner les parents dans les situations difficiles de la vie
- rompre l'isolement social et géographique des familles.

Le TPEI est animé par deux Éducatrices de Jeunes Enfants, formées à l'écoute, qui proposeront des activités ludiques et musicales. Les jeux, jouets ou activités proposés serviront de médiateurs à la relation.

page 13/26

L'accès au TPEI est libre, gratuit et anonyme. Tous les parents y sont conviés, de la période

prénatale jusqu'aux 6 ans de l'enfant.

Toutes les familles du secteur peuvent profiter de ce lieu de partage quels que soient leurs origines ou leurs niveaux de vie. Le but recherché est une véritable mixité sociale, rurale et urbaine. Les familles peuvent choisir de venir au TPEI au moment où il se déroule dans leur commune, ou de se joindre à une autre commune, ou encore de venir à plusieurs endroits à des moments différents.

9. RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES LES PETITS POUCETS

Missions

Le Relais Assistantes Maternelles Intercommunal Les Petits Poucets (RAM) a pour principal objectif de favoriser la qualité de l'accueil au domicile des assistantes maternelles agréées.

Les missions du RAM sont les suivantes :

- animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux
- organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément

- contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel

- participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Le RAM en chiffres (au 31 décembre 2016)

- 252 assistantes maternelles agréées sur le territoire, dont :
 - * 215 en activité
 - 37 non actives
- 776 places d'accueil potentielles
- 1 260 entretiens dont:
 - 711 avec les parents employeurs ou futurs parents
 - * 446 avec les assistantes maternelles
 - 103 autres
- 154 ateliers d'éveil pour une participation globale de :
 - 1 219 présences d'enfants
 - 973 présences d'assistantes maternelles
 - 52 présences de parents
- professionnalisation des assistantes maternelles : 21 réunions, rencontres et manifestations diverses en soirée ou les samedis matin, dont :
 - 1 réunion de rentrée
 - 2 analyses des pratiques
 - 4 groupes de parole
 - 3 ateliers créatifs adultes (art floral, atelier créatif Pâques, atelier pâtisserie)
 - 1 soirée jeux de société, organisée en partenariat avec le service périscolaire de Buhl
 - * 1 journée professionnelle pour les assistantes maternelles du territoire, organisée en mini-réseau, le samedi 19 novembre 2016 à Wesserling

* 1 conférence intitulée Et si les enfants difficiles n'existaient pas ?

- 2 rencontres festives (Fête des Princes et des Princesses, Fête du RAM : spectacle en juin 2016)
- 1 formation juridique de 3 jours (pour les animatrices RAM)
- 5 réunions du réseau des RAM 68
- participation aux réunions du Réseau Local, aux Temps Parents Enfants Itinérant et aux Rencontres Futurs Parents.

Constat

Les deux antennes du RAM sont bien identifiées sur le territoire, en tant que lieu ressource, ainsi que lieu d'animation et d'accès à l'information et aux droits. Le RAM renseigne les familles sur l'ensemble des modes de garde, il gère l'offre et la demande en diffusant des listes d'assistantes maternelles "en activité", en complémentarité avec les structures collectives.

Avec l'ouverture en 2015 des deux Équipements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de Buhl et Guebwiller, une baisse des demandes d'accueil a été observée jusque début 2016. Il est à noter un nombre important d'assistantes maternelles "non actives", ces chiffres s'expliquant, en partie, par des départs en retraite de personnes toujours agréées (donc toujours sur les listes).

Un important travail de mise à jour des fichiers justifie l'augmentation du nombre d'entretiens avec les parents.

La participation des différents publics aux animations proposées par le RAM est satisfaisante et en augmentation, tant qualitativement que quantitativement (des animations mensuelles complètent l'offre d'ateliers d'éveil hebdomadaires).

L'année 2016 a également fait émerger une nouvelle forme de démande des familles, à savoir le recours à l'assistante maternelle en attendant que leur place en EAJE se libère, ce qui favorise les embauches précaires.

Enfin, il est essentiel de tenir compte et d'anticiper les départs en retraite des assistantes maternelles et ainsi de susciter des vocations pour maintenir un équilibre entre l'offre et la demande.

Rilan financier

En 2016, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 100 665,42 €. Les recettes, quant à elles, s'élevaient à 94 054,91 €, dont 3 000 € de subvention du Conseil Départemental du Haut-Rhin, 90 212,44 € (Prestations de services et Contrats Enfance Jeunesse) de la Caisse d'Allocations Familiales et 842,47 € de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

10. MULTI-ACCUEIL ARC-EN-CIEL

En 2016, le Multi-accueil Arc-en-Ciel, géré par la CCRG, a accueilli 39 enfants. Trente-huit familles ont donc pu bénéficier des prestations de cette structure qui est ouverte du lundi au vendredi de 7 heures 30 à 18 heures 15.

Des périodes de fermeture sont intervenues :

- quatre semaines en été : en raison des travaux effectués dans la structure
- une semaine à Noël
- deux ponts.

Ainsi, en 2016, la structure a été ouverte aux usagers 224 jours.

Le Multi-accueil Arc-en-Ciel bénéficie d'un agrément pour 15 enfants qui sont accueillis en deux groupes :

- les bébés (non marchants)
- les moyens-grands,

La fréquentation

Les enfants accueillis au Multi-accueil sont issus, à 87,18 %, des villages du territoire de la CCRG.

Les enfants venant des communes hors CCRG sont issus de :

- Osenbach (1 fratrie de 2 enfants)
- Munwiller (1 enfant)
- Pfaffenheim (1 enfant)
- Rouffach (1 enfant).

En 2016, 26 452 heures facturées ont été totalisées, qui se décomposent de la façon suivante :

- 24 810 heures concernant des enfants issus du régime général
- 1 642 heures concernant des enfants ressortissants de la MSA

ce qui représente un taux d'occupation de 73,03 %.

Les enfants sont accueillis:

- soit par le biais d'un contrat d'accueil, précisant les jours et les heures de présence pour l'année
- soit de façon occasionnelle
- soit en "contrat de dépannage" sur une courte période, en situation d'urgence.

Il peut s'agir d'une demi-journée par semaine et jusqu'à 50 heures par semaine.

Les enfants arrivent dans la majorité des cas en septembre lorsque les places se libèrent lors de la rentrée scolaire.

Les heures d'accueil par contrat représentent plus que 95 % du total des heures facturées, ce qui démontre qu'il s'agit du mode d'accueil largement privilégié par les parents.

La ligne pédagogique pour l'organisation annuelle

Les parents sont toujours informés à l'aide d'affiches et de panneaux photos pour partager ce qu'ils ne voient pas dans la journée.

- Présentation par un intervenant extérieur, à raison d'une fois par mois :
- de janvier à juin : Madame Amandine Renaux-Gomez, Sophrologue-relaxologue, a animé, pour tous les âges, des séances de détente psychocorporelle, de massage et de jeux sur les émotions et le schéma corporel
- de septembre à décembre : Madame Isabelle Boesch, de l'Association AIMA (Itinérance de médiation animale), propose des activités multi-sensorielles au contact d'animaux.
- Des sorties annuelles :
- sorties à pied : à l'aire de jeux du village, visite des animaux du village (moutons, basses-cours, etc), visite dans les vignes pendant les vendanges, visite à l'école maternelle
 sortie en bus le 17 décembre 2017 à Guebwiller en partenariat avec Kunegel aux
- * sortie en bus le 17 décembre 2017 à Guebwiller en partenariat avec Kunegel aux Dominicains : spectacle intitulé *Toutouig La La* (sieste musicale) pour les enfants de moins de 18 mois.

Goûter dans un salon de thé et promenade pour les grands.

- Séances mensuelles de :
- piscine à l'intérieur
- · atelier de cuisine
- · atelier de jardinage
- * massage pour petits et grands.
- Spectacles:

pour la Fête de Noël, Madame Marie-Claire Schaffhauser, conteuse, et son mari, de l'association Trottinette, nous ont présenté un spectacle interactif, contes, chansons, instruments de musique et vidéos pour le plaisir des petits et des grands.

- Fêtes familiales :
 - elles ont toujours lieu un samedi matin afin que l'équipe soit totalement disponible pour les "invités". Elles sont l'occasion pour les parents de rencontrer également les autres familles et suscitent le plaisir des enfants de venir avec leurs parents ainsi que leurs frères et sœurs.
- Fête du Nouvel An:
- le 30 janvier 2016, pour la nouvelle année, une fête s'est tenue au Poney Club de Wittenheim.
- La salle de psychomotricité avait été privatisée pour l'occasion. Les enfants de toutes les tranches d'âge ont pu profiter de tous les éléments moteurs à leur rythme et envies. De même, les parents ont pu jouer avec leurs enfants, tout en échangeant entre adultes, avant de terminer par une belle collation.
- Le demier samedi du mois d'août :
- ce jour est dédié uniquement aux enfants de 3 ans et leurs familles. Dans le but de dire au revoir symboliquement aux enfants qui rentrent à l'école en septembre, l'équipe a organisé une kermesse dans la cour décorée de la structure (pêche aux canards, peinture sur chevalet, basket, jeux de quilles, chamboule-tout, parcours, etc) ainsi qu'un bon goûter sous la tonnelle avec, entre autres, de la barbe à papa! Avant de partir, chaque enfant a reçu une composition avec les photos des enfants de son âge. C'est toujours un moment plein d'émotions, certaines familles ayant "passé" trois années avec l'équipe.
- L'équipe suit également les évènements du calendrier et des saisons :
- * pendant l'hiver : nourrissage régulier des oiseaux, observation de la modification de l'environnement, jeux de neige.
- * la nouvelle année : les joies de la galette et la création de couronnes. Le 30 janvier, c'est en famille et avec l'équipe que se tient cette fête familiale.
- * Carnaval: le matin, les enfants ont préparé la pâte pour faire des crêpes, puis, après la sieste, ils ont revêtu leurs costumes de clowns qu'ils ont décorés et confectionnés par l'équipe. Puis, place à la fête en musique, danses, bulles de savon, ballons de baudruche, et évidemment le lancer de confettis avant de manger les fameuses crêpes et d'avoir le plaisir de repartir en étant déguisé.
- Pâques : cette fête se prépare en créant des petits paniers quelques jours avant. Le jour J, un gâteau géant en forme de tête de lapin est confectionné par les plus grands. Une belle surprise attendait les enfants : Céline a amené son lapin qui a pris plaisir à se promener et se laisser caresser. Les enfants ont ensuite dû se concentrer pour trouver les œufs en chocolat cachés dans la structure, puis sont allés dans la cuisine pour "dévorer" leur gâteau et les œufs en chocolat, le Lièvre de Pâques était passé en cachette remplir tous les petits paniers,
- Le printemps et les promenades et, entre autres, la Fête des mamans : cette année, Pila s'est transformée en photographe personnelle. Effectivement, chaque enfant s'est rendu dans le parc de la Maison de retraite pour une séance photos avec différents objets, chapeaux, cœurs et bulles de savon. Les enfants se sont prêtés au jeu, surtout qu'à l'heure actuelle, ils sont enclins à la technologie. Il en a résulté notamment de superbes photos.
- * L'été et la joie de profiter différemment de l'extérieur, avec les jeux d'eau et la piscine : le mois d'août est une période de transition : les plus grands parlent de leurs vacances et de l'école et, en même temps, c'est l'arrivée des nouveaux enfants et de leurs familles au nombre de 11.
- * La rentrée de septembre : les grands, au nombre de 9, sont partis à l'école, les moyens prennent leurs places avec plaisir et nous accueillons les petits nouveaux.

 Tout le monde reprend ses repères, d'autant plus que la structure a fait "peau neuve" avec du nouveau mobilier, de nouvelles couleurs et décorations.

47

- L'automne : cette année, un petit pensionnaire est arrivé, il s'agit d'un octodon de la famille des écureuils nommé Speedy. Il fait sensation auprès des plus petits par sa vivacité et invite les plus grands à se rendre compte des responsabilités qu'il implique, comme, par exemple, lui donner à manger et à boire tous les jours.
- Promenade dans les vignes: comme chaque année, nous nous sommes rendus dans les vignes pour voir l'évolution du raisin et les vendanges. Des parents viticulteurs nous ont apporté deux sortes de raisins avec lesquels les enfants ont préparé des brochettes avec du fromage.
- * Halloween:

Les enfants aiment "se faire peur" gentiment. Pour la fête d'Halloween, les enfants ont décoré la structure sur le thème des citrouilles et des fantômes. Pour le goûter, un atelier cuisine intitulé *Banane Fantôme*, a été organisé.

- * La Saint-Nicolas:
 - cette fête a été aussi un moment important. Cette année, nous avons décidé de ne faire venir que son âne. L'Association AIMA est, de plus, venue avec "le copain" de l'âne de saint Nicolas pour que chaque enfant puisse faire des promenades sur leur dos. Les deux ânes ont ensuite été remerciés par des câlins, des pommes et du pain. Et, de retour au chaud, saint Nicolas avait rempli les petits paniers confectionnés par les enfants. Enfin, les enfants ont dégusté des manalas confectionnés le matin même par leurs soins!
- * Incontournable Noël avec son sapin que les enfants ont décoré:
 pour fêter Noël, la date du 20 décembre 2016 a été choisie et tout le monde a été invité.
 L'équipe a préparé un atelier bricolage création d'une boule avec un support en plastique et du papier de soie. Puis, des chansons et surtout le spectacle l'histoire de l'hiver, avec la conteuse Marie-Claire Schaffhauser et son mari, ont ensuite été proposés. Ces derniers ont ensuite pris part à notre collation, à nouveau préparée par les enfants, avec un gâteau en forme de sapin.
- Le dernier jour avant les vacances de Noël, des cadeaux étaient placés sous le sapin!
- Et évidemment, nous n'oublions pas les anniversaires!

 Nous proposons de fêter cet événement important en mettant l'enfant en valeur. Les parents se prêtent volontiers au jeu en apportant un gâteau qui est ensuite partagé avec plaisir entre tous les copains de la structure. Les photos sont aussi un beau souvenir pour les familles.

La structure

Les enfants sont accueillis dans une structure qui, en 2016, a bénéficié de travaux importants pendant la fermeture d'été: tous les murs ont été repeints, ainsi que les portes et les boiseries. La salle de bain et la cuisine ont été totalement réaménagées avec du nouveau mobilier. La salle d'activités a maintenant des placards sur mesure ainsi que des caches radiateurs. Toutes les portes sont équipées d'anti-pince-doigts et la porte d'entrée est maintenant munie d'un boîtier digicode.

Les enfants sont entourés d'une équipe pluridisciplinaire

- L'Équipe Pédagogique de 6 personnes se compose de :
- 1 Infirmière à 75 % qui est également Directrice
- 1 Éducateur de Jeunes Enfants à 100 % qui est également coresponsable
- 1 Éducateur de Jeunes Enfants à 75 %
- 2 Auxiliaires de puériculture à 100 %
- 1 CAP Petite Enfance.

L'équipe est composée de deux Maîtresses de maison qui travaillent à raison de 4 heures par jour chacune et s'occupent de l'entretien des locaux, du linge et de la préparation des repas. Au cours de l'année 2016, Madame Leimacher, Maîtresse de maison, a agrandi sa famille et a été remplacée par Madame Virginie Barbarino. Toutefois, l'équipe reste inchangée depuis 2008.

* Réunions d'équipe

L'équipe a pour objectif de se réunir une fois par mois afin :

- d'évoquer le quotidien (ressentis, difficultés, etc)

- de programmer et d'organiser l'année

- de se remettre en question (nouvelles lignes de conduite, etc).

En 2016, en plus des réunions, 3 jours ont été mis à profit lors de la fermeture pour travaux afin de retravailler en profondeur le projet pédagogique sur les nouvelles tendances avec des supports écrits.

* Formation individuelle du personnel

Suite au plan de formation 2016/2017, 2 agents ont bénéficié de formations :

- L'enfant et sa famille aujourd'hui

- Jamais sans mon doudoù

- Signes de mal-être chez l'enfant.

Les stagiaires

En 2016, 6 stagiaires ont été accueillies :

- de 1 à 4 semaines

- pour des stages d'observations, aussi bien que pour des stages validant un diplôme

- pour des jeunes gens ou des adultes en reconversion.

En fonction du profil du stage, une référente de l'Équipe Pédagogique est désignée.

Rilan financier

En 2016, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 283 438,75 \in , dont 257 081,69 \in de charges de personnel. Les recettes, quant à elles, s'élevaient à 166 318,06 \in , dont 112 747,55 \in de subventions et 53 570,51 \in de participations familiales.

11. CAMPING LE FLORIVAL

Statistiques

Le taux d'occupation des emplacements et des Habitations Légères de Loisirs (HLL) du Camping Le Florival est stable.

Un comparatif entre les années 2015 et 2016 est repris ci-dessous :

	Taux d'occupation des emplacements 2015	Taux d'occupation des emplacements 2016	Taux d'occupation des HLL 2015	Taux d'occupation des HLL 2016
Mai	18,91	20,59	38,39	44,84
Juin	17,67	10,87	26,67	48,00
Juillet	48,83	42,47	36,29	47,90
Août	52,94	42,07	66,29	70,00
Septembre	15,16	14,88	26,17	21,99
Moyenne mensuelle	30,70	26,17	38,76	46,55

On constate que le taux d'occupation des emplacements "nus"est en baisse. Pour rappel, la météo des mois de mai et juin n'était pas favorable (pluie, températures basses...).

Le taux d'occupation des HLL est en hausse. Un remaniement des tarifs a été fait avant l'ouverture.

On note une belle progression malgré les travaux de la piscine.

page 19/26

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du Camping s'élèvent, pour l'année 2016, à 314 751,10 €. Les recettes de fonctionnement, quant à elles, s'élèvent à 346 587,66 € (dont 120 000 € de subvention du Budget Général).

Nouvelles installations

Au début de l'année 2016, une station de lavage pour vélos (accessible également aux habitants du territoire) a été installée. Environ cent jetons ont été vendus durant la saison (prix du jeton : 1,50 €).

Un espace terrasse avec barbecues et tables de pique-nique a également été aménagé, une idée appréciée par les clients.

Animations

Des animations destinées aux enfants, tels que des ateliers cuisine, tournois de football et de pétanque ainsi que des jeux de société, ont été réalisées.

L'Office de Tourisme ainsi qu'un viticulteur étaient présents les lundis soirs afin d'organiser un point d'information touristique.

12. POINTS BLEUS

Cinq aires d'accueil de camping-cars sont opérationnelles sur le territoire de la CCRG, à savoir Hartmannswiller, Linthal, Murbach, Orschwihr et Soultz.

Pour mémoire, le Bureau du 17 novembre 2015 (point 2), a décidé de mettre fin à la régie de recettes, à titre expérimental, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2016. Aucune facturation n'a donc été effectuée pour l'année 2016.

Les abonnements téléphoniques ont cependant été maintenus pour l'année 2016. Le Bureau du 22 novembre 2016 (point 5) a décidé de mettre fin à la régie de recettes. Ces derniers sont donc résiliés. Les frais d'entretien et de maintenance correspondent principalement à la mise en œuvre de la gratuité des installations (reprogrammation du terminal).

Point bleu de Hart	mannswiller
ž.	Dépenses (€)
Eau	52,93
Electricité	398,73
Abonnements téléphoniques	294,76
Frais bancaires	w·
Entretien, maintenance	730,86
RIOM	506,66
Total	1 983,94

Point bleu de ?	Murbach
	Dépenses (€)
Eau	*
Électricité	498,74
Abonnements	279.50
<u>téléphoniques</u>	1 60 5 75 70 5 7
Frais bancaires	*
întérêts prêt	553,11
Entretien,	730.86
maintenance	
RIOM	506,66
Total €	2 568,96

Point bleu d	e Soultz
	Dépenses (€)
Eau	113,29
Electricité	430,00
Abonnements téléphoniques	332,00
Frais bancaires	-
Intéréts prêt	553,11
Entretien, maintenance	730,86
RIOM	506,66
Total €	2 665,92

Point bleu de Linthal					
	Dépenses (€)				
Eau	74,48				
Electricité	304,04				
Abonnements téléphoniques	323,70				
Frais bancaires	-				
Entretien, maintenance	730,86				
RIOM	506,66				
Total €	1 939,74				

Point blen d'Orschwihr						
	Dépenses (€)					
Fau	183,01					
Electricité	352,53					
Abonnements téléphoniques	287,56					
Frais bancaires	~					
Intérêts prêt	553,11					
Entretien. maintenance	730.86					
RIOM	506,66					
Total €	2 613,73					

Le montant total des frais de fonctionnement pour l'ensemble des Points bleus s'élève à 11 772,29 € pour l'année 2016. Le déficit de fonctionnement de l'ensemble des Points bleus s'élèvait à 8 359,09 €, pour l'année 2015, soit une augmentation du déficit de 3 413,20 € par rapport à 2015.

13. GYMNASES

Fréquentation des gymnases (en heures)

,	20	15	2016			
	Scolaires	Associations	Scolaires	Associations		
Centre Sportif du Florival	1 742	2918	2 202	3 093		
Gymnase Robert Beltz	1 557	775	1 400	807		
Gymnase du Hugstein	1 038	647	l 249	692		
Gymnase Théodore Deck	1 221	748	1 538	770		
Total	5 558	5 088	6 389	5 362		
TOTAL GÉNÉRAL	10	646	11	751		

En 2016, les quatre gymnases ont été occupés 6 389 heures par les établissements scolaires et 5 362 heures par les associations, soit 11 751 heures au total représentant une hausse de fréquentation de 10,38 % par rapport à 2015.

Pour information, une hausse de fréquentation par les associations semble limitée. En effet,

peu de créneaux en soirée sont encore disponibles.

page 21/26

Récapitulatif des dépenses et recettes relatives aux établissements scolaires et aux associations (en euros)

V. Taranta and Maria	201	.5	2016			
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Cantre Sportif du Florival	166 455,10	78 017,67	162 571,47	88 034,77		
Gymnase Robert Beltz	138 819,24	39 021,90	119 337,25	44 354,00		
Gymnase du Hugstein	134 632,58	33 763,97	122 157,33	31 443,72		
Gymnase Théodore Deck	73 758,18	30 027,88	75 909,00	31 304,22		
TOTAL	513 665,10	180 831,42	479 975,05	195 136,71		

Les dépenses réelles de fonctionnement des gymnases (fluides, autres charges à caractère général, etc) pour l'exercice 2016 s'élèvent à 479 975,05 €.

Les recettes propres, quant à elles, sont arrêtées à 195 136,71 €, soit une augmentation de 7.33 % par rapport à 2015.

L'utilisation des gymnases présente donc un déficit, pour l'année 2016, de 284 838,34 €, contre 332 833,68 € en 2015.

14. TRANPORT

Com-Com-bus

Conformément au tableau ci-dessous, les dépenses et les recettes du Com-Com-bus se répartissent comme suit :

Dépense	s TTC TAD		Recettes TTC TAD			
	Année 2015	Année 2016		Année 2015	Année 2016	
Plaquettes d'information	1 491.60 €	316,80 €				
Panneaux	*		Encaissements Régie	26 657,50 €	25 060,00 €	
Impression carnets	1 560,00 €	560,40 €	Transmitting on petigit			
Impression cartes d'adhérents	812,40 €	96,00 €	Conseil Départemental (Charte)	39 333,00 €	39 333,00 €	
Factures transporteurs	178 478.63 €	193 694,85 €	Conseil Départemental (communication)		e Espain	
Frais de téléphone	-	. F	Conseil Régional	*.		
Maintenance logiciel	8 505 29 €	8 505 29 €	FEADER	-		
Postes agents	38 355,00 €	26 258,65 €	Facturation aux usagers pour absences	382,50 €	487,50 €	
Insertion presse	Table 1	-				
Total	229 202,92 €	229 431,99 €	Total	66 373,00 €	64 880,50 €	

Le déficit de fonctionnement s'élève, en 2016, à 164 551,49 € au lieu de 162 829,92 € en 2015.

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin participe au déficit, soit un total à verser à la CCRG, pour l'année 2016, de 39 333 €. Cette somme sera versée au cours de l'année 2017.

Navette des Neiges - Saison 2016/2017

Conformément au tableau ci-dessous, les dépenses et les recettes de la Navette des Neiges - Saison 2016/2017 se répartissent comme suit :

Dépen	ses TTC		Recett	les TTC	
	Salson 2015/2016	Saison 2016/2017	THE RESERVE THE PROPERTY OF TH	Saison 2015/2016	Saison 2016/2017
Impression plaquettes	344,40,€	0,00€	Encaissements Régie	9 226.00 €	17.402.50 €
Factures transporteur	15 015,00 €	14 429,00 €	Participation du Conseil Départemental au déficit	2311,40€	2315,60€
Impression tickets					
	l 15 359,40 €	14 429,00 €	Total	11 537,40 €	9 718,10 €
Déficit de fonctionnemen	t 3 822,00 €	4 710,90 €			

Durant la période hivernale 2016/2017, 775 tickets ont été vendus pour une somme de 7 402.50 €.

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin participe à hauteur de 40 % du déficit, soit un total à verser à la CCRG, pour la saison 2016/2017, de 2 315,60 €. Cette somme sera versée au cours de l'année 2017.

15. CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL

La fréquentation et les recettes d'exploitation :

		Pisc	ine couvert	*	Stade nauüque				E	nsemble	***************************************	
	Nombre d'entrées		Recett es e ncaissées en €		ussees Nombre d'entrées		Recettes e		Non d'ent		Recettes e	
Année	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Grand public	34 174	33 749	97 363,30	94 484,70	31 931	10 966	94 717,70	29 940,70	66 105	44 709	192 081,00	124 425,40
Scolaires	23 356	22 481	19 009,00	17 436,00	0	0	00,0	0,00	23 3.56	22 481	19 069,00	17 436,00
Associations	24.292	23 (77)	22.580.00	21.599,00	2 850	2 9 1 9	4410,00	4041,00	27 142	25 990	26 990,00	25 6 (0,00
Camping	0	0	0,00	0,00	2 442	877	3 221,38	3 098,56	2.442	883	3 221,35	3 0078,56
Total	SI 822	79 301	139 012,30	133 489,70	37 223	14 762	102 349,05	37 080,26	119 045	94 063	241 361,35	170 569,96

Le Centre Nautique Intercommunal a réalisé 94 063 entrées en 2016, dont 79 301 entrées pour la piscine couverte et 14 762 entrées au stade nautique. Cette fréquentation affiche une baisse de 20,99 % (- 24 982 entrées) par rapport à 2015 (119 045 entrées) qui s'explique, essentiellement, par la mauvaise saison estivale (- 22 461 entrées par rapport à 2015) en raison de la déconstruction des installations extérieures (suppression du bassin d'apprentissage).

La recette globale (170 569,96 €) est en baisse de 29,33 % par rapport à 2015 (241 361,35 €), soit 70 791,39 €. Cette baisse s'explique par la nette diminution des recettes estivales (-65 268,79 € entre l'été 2016 et l'été 2015).

Les activités annexes:

· [20		20	16	Variations		
	Nombre d'entrées	Receites encaissées en €	Nombre d'entrées	Recettes encaissées en €	Nombre d'entrées	Recettes encaissées	
Sauna/hammam	1 940	12 202,00	2 170	13 382,50	11,86%	9,67%	
Bain bouillonnant	940	2 760,00	1041	3 045,00	10,74%	10,33%	
Aquagym	4 669	29 697,00	6 606	28 967,40	41,49%	-2,46%	
Bébés nageurs	1 289	9 075,50	1 220	8 603,50	-5,35%	-5,20%	
Aquabiking	2 233	22 861 50	2 232	24 418,00	-0,04%	6,81%	
Divers			27 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	ĺ			
(leçons)	334	4 676,00	516	9 364,00	54,49%	100.26%	
Total		81 272,00		87 780,40		8,01%	

Les activités annexes représentent 51,46 % (contre 33,67 % en 2015) de la recette d'exploitation du Centre Nautique Imercommunal. L'augmentation des recettes de ces activités (+ 8 %) s'explique par la forte hausse des demandes de leçons individuelles de natation dispensées par les Maîtres Nageurs Sauveteurs (MNS) de la structure, ainsi que par la hausse des recettes liées à l'activité Aquabiking.

Le budget de fonctionnement (hors intérêts d'emprunt) :

	2015	2016	Différentiel en €
Dépenses de fonctionnement	1 020 854,48	961 565,21	-59 289,27
Recettes propres	368 247,01	254 403,62	-113 843 39
Déficit	652 607,47	707 161,59	54 554,12

L'accroissement du déficit (+ 54 554,12 € par rapport à 2015) est lié à la baisse significative des recettes propres en 2016 (- 113 843,39 € par rapport à 2015). Les dépenses de fonctionnement ont, quant à elles, été réduites (- 59 289,27 € par rapport à 2015).

Le budget d'investissement :

27 724,36 € ont été investis au cours de l'année 2016.

Dont, essentiellement:

- matériel pédagogique pour les scolaires et les activités annexes : 22 940,68 €
- matériel technique (pompe de chloration, tableau électrique, etc) : 4 303,68 €.

Il convient également de préciser que 2 703 584,95 € ont été investis en 2016 pour le futur Centre Aquatique Intercommunal, dont 943 030,60 € au titre des frais d'études (Chabanne, Espelia, Kéo, etc).

Divers:

- * Les MNS de la structure encadrent, en partenariat avec les Sages-femmes de l'hôpital de Guebwiller, depuis la rentrée de septembre 2016, des activités nautiques à destination des femmes enceintes. Ces dernières se déroulent le mercredi de 12 heures à 13 heures et le vendredi de 16 heures à 16 heures 45 et rencontrent un franc succès.
- Face au succès croissant de l'activité, un créneau supplémentaire d'Aquabiking a été ajouté le mardi de 17 heures 30 à 18 heures 15 depuis le retour des vacances de la Toussaint 2016.

16. BÂTIMENTS ET ENTRETIEN

Les Services Techniques assurent l'entretien et la maintenance :

- du Gymnase du Centre Sportif du Florival
- du Gymnase Théodore Deck
- du Gymnase Robert Beltz
- du Gymnase du Hugstein
- du Siège de la Communauté de Communes
- du bâtiment Service Environnement et Ateliers
- de l'ex-Maison de retraite Chanoine Oberlé de Rimbach
- du Centre Nautique Intercommunal
- du Camping Le Florival
- de la Pépinière d'entreprises du Florival
- du Multi-accueil La Maison des Lutins de Soultz
- du Multi-accueil Les Petits Pas de la Récré d'Issenheim
- du Multi-accueil 1, 2, 3 Soleil de Guebwiller
- du Multi-accueil Pomme de Reinette de Buhl
- du Multi-accueil Arc-en-Ciel de Soultzmatt
- de l'Aire de loisirs de Lautenbach

page 24/26

- des Points bleus d'Orschwihr, Soultz, Murbach, Linthal et Hartmanswiller
- de l'Aire d'Activités du Florival
- du château de la Neuenbourg depuis octobre 2016.

Travaux achevés

Multi-accueil Arc-en-Ciel de Soultzmatt - Rénovation de faux plafonds, salle de propreté et cuisine

Les travaux ont consisté à rénover la salle d'eau, la cuisine (remplacement des meubles, des équipements sanitaires, faïence, etc), à remplacer les faux plafonds coupe-feu qui étaient non conformes, à revoir l'éclairage par la mise en place de luminaires de type Dalle Led et à repeindre complètement la structure.

Les travaux de rénovation se sont déroulés pendant la période de fermeture estivale de la structure (de mi-juillet à mi-août 2016).

La Maîtrise d'œuvre a été réalisée en interne par les services de la CCRG.

Le coût des travaux est de $40 \cdot 435 \cdot 41 \in HT$.

Le projet a été subventionné par la CAF à hauteur de 80 % du coût des dépenses, soit un montant de 32 348,33 € HT.

FloRIOM SPL

Les travaux de construction d'un bâtiment neuf et de ses infrastructures pour FloRIOM SPL, ont été réceptionnés le 4 décembre 2015.

Le site est en exploitation depuis le 10 décembre 2015.

L'année de garantie de parfait achèvement a permis d'ajuster et de reprendre quelques dysfonctionnements.

Aire de loisirs de Lautenbach - Création d'un terrain multisport

L'offre de jeux de l'Aire de loisirs de Lautenbach a été augmentée par la création d'un terrain multisport, espace de rencontre multigénérationnel, sur une parcelle mise à disposition par la commune de Buhl. Les travaux ont été réceptionnés en mai 2016. Les coûts de construction comprenant le terrain multisport, ainsi que les clôtures et pare-ballons se montent à 70 000 € TTC. Une aide du Conseil Départemental du Haut-Rhin de 15 557 € a été obtenue dans le cadre du programme 2015 des Projets d'Intérêt Local (PIL).

Multi-accueil I, 2, 3 Soleil de Guebwiller et Multi-accueil Pomme de Reinette de Buhl Les travaux de construction des deux bâtiments ont été réceptionnés en juin 2015. Les structures sont en exploitation depuis août 2015.

L'année de garantie de parfait achèvement a permis de reprendre quelques dysfonctionnements et de parfaire certains réglages.

Projets et travaux en cours

Ressourcerie/Recyclerie

Le démarrage des travaux a débuté en janvier 2016. Suite aux premiers terrassements, la présence d'eau au niveau du terrain dans une configuration plus complexe que prévu dans l'étude de sol a demandé une adaptation du projet (mise en place de tranchées drainantes périphériques, rigoles drainantes sous dallage, rehausse du dallage de la partie extension de 30 centimètres). Ces aléas ont nécessité un arrêt de chantier d'environ quatre mois.

La partie extension (Ressourcerie) a été achevée en février 2017. Les travaux de réhabilitation du bâtiment existant (partie administrative de l'Association Défi) sont actuellement en cours.

Pôle culturel de la Neuenbourg

Les études de faisabilité et pré-programmation en collaboration avec l'ADAUHR pour la création du Pôle culturel de la Neuenbourg se sont poursuivies.

Construction du Centre Aquatique Intercommunal

L'arrêté accordant le permis de construire a été réceptionné le 7 janvier 2016.

Les travaux ont été lancés officiellement le dimanche 15 mai 2016, à l'occasion de la pose de

la première pierre.

L'équipe de Maîtrise d'œuvre dédiée à la démolition, composée de DRLW, Kéo Ingénierie et OTÉ Ingénierie (OPC), a dirigé le chantier de démolition du Centre Nautique de plein air et dévoiement des réseaux, dont les travaux ont débuté en avril 2016 et se sont achevés en septembre 2016, avec, pour point marquant, la découverte en juillet et août de deux bombes datant de la Seconde Guerre mondiale.

Les travaux de construction du Centre Aquatique Intercommunal ont fait l'objet d'une consultation des entreprises lancée en avril 2016. Les marchés de travaux des 15 lots ont été consultation des entreprises lancée en avril 2016. Les marchés de travaux des 15 lots ont été

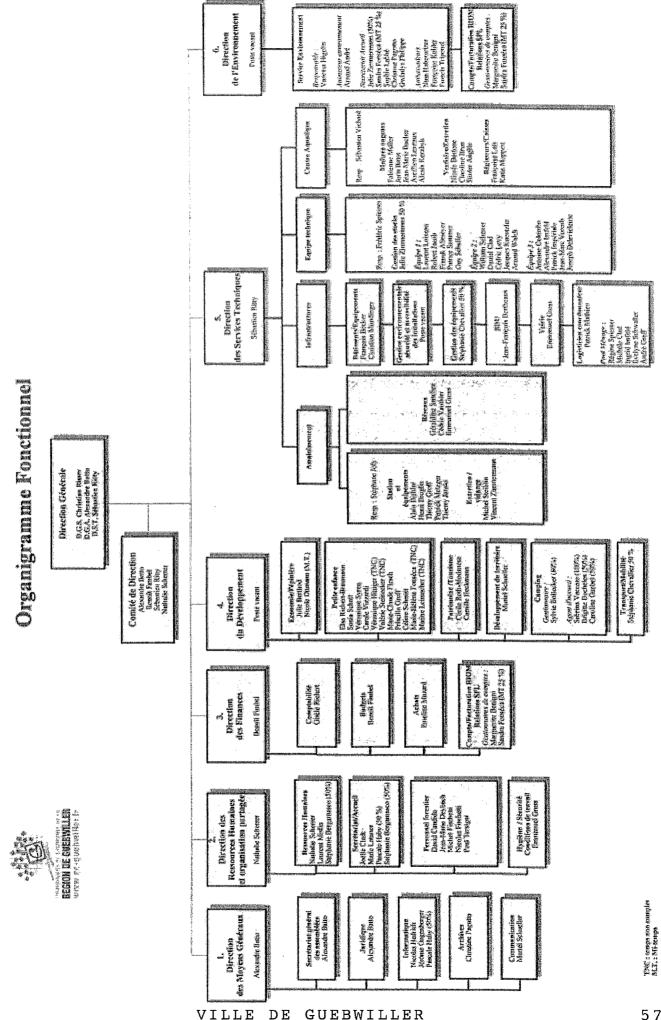
attribués le 29 septembre 2016 pour un montant de 14 912 000 € HT.

Les travaux ont débuté par les terrassements et le gros œuvre en novembre 2016 pour une durée prévisionnelle totale de 25 mois, avec une ouverture du Centre Aquatique Intercommunal prévue en automne 2018.

Agenda d'Accessibilité Programmé

Différents travaux, pour un montant de 8 500 € TTC de fournitures (plots podotactiles, barre d'appui, bande antidérapante et peinture), ont été réalisés en régie par l'Équipe Technique au courant de l'année 2016.

Différents devis pour des modifications de mains courantes, menuiserie intérieure, signalisation et sanitaires ont été établis par les différents corps de métiers, pour un montant total de 40 000 € TTC. À ce jour, les travaux ne sont pas engagés. Ils ont fait l'objet d'une demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local. Les services n'ont pas encore réceptionné d'accord de la part des services de l'État.





NOW HES ACIENTS STEUATHUN CAL DEPRIMENTAL

VILLE

DΕ

GUEBWILLER

FIL SANTAIRE EY SOCIALE						
infirmier sesins neinfraus al. sun (TMC 25 %)	×	471-638	15 (2.20)12	şdn.533	STEINING SHEET	क्रिक्टिस मिलिपित है
Chametr ppet de france Editores		422,673	13 12 2412	1000004	The state of the s	
talinarent de Jesera Entines		350-644	13 12 2012	gdl _b	VEZARIN Ome	Immeter Classo
Shandair its Joses Enlines (TNE, 75%)	8	150-050	15 12 2013	enkindê	HIMITER Vonnigee	transfer # (FRF43)
Simmon de Jesaes Rubines	18	350.614	9312.23	*39/23634		
Educateur de Jeseus Cultura	**	\$1048K	4 01122/006	exsnbe	YELN Vermine	
Austitute de puditatione paul Tene et	u	299,436	13 12 2012	exxulk;	ITLEX'H M, Claim	tensfert (HANA)

	Informer seems generals at sup. (TMC 25 %)	×	471-638	15 12 2013	ydn.8××	THE PRECENT WARM	Industry (NATIVI)	₹]
	Editerrete ppet de levace Editoria	#	422.673	13 12 24 12	1000001			₹]
	Educareur de leserce Erithes	E	359,644	2102 21 61	ectility	VDZARDI Omir	Immediat Of (01271)	3
	Education to Jesses Enforts (TNL 75%)	8	350-614	2HK 21 St	MUMA	IIINIGER Võnnigee	inmetize Bloth 23	2
	Binement de Jesses Rulineis	18	340.614	9307 74 10	*3923834			3)
	Columnate de Jestes Cultura	**	3110-186	403 12 24696	exenpe	SYREN Venudan		
	Austialre de paéticulture spiril Jéras et	Ų.	299-4486	19 12 2012	;xdrbx;	ITEXH M. Claim	Iransfeet (1) (917)	
	PRIJER SINTERNE							
	Oxecitor dos A75	*	379.7WI	01 03 2014	vacant.	milita son interinguistation and annual management		
	Withcateur des. ANS principal de Tère et.	=	4114-1676	GIR FIRZUS	AJII(XX)	SERIE G./ YETHARE		
	Palitament des ANS pelitripal de Bime tê.		350-614	1002-01 10	eccupé	MEALER Phineer	imnsferr priscine (21,001,918	1
	Edizorni des APS	=	325-576	01 10 2000	cecuta	BAILT Jank	HIMBER IN OLD WILL	1
	Esheaten des AVS	ST.	325-325	100 LB 2003	şduxus	DASJARY XDVOLGTI	CDD/pode enemi	1
	Esthement des ATS	×	73,577	01 62 3015	cecure	KORZHYK Alexis	KRVprie sucast	
5	Eliografia des Aris	8	323.577	37 10:30\$6	Visiahi			
8	िक्रकाम्बन्धाः कामक्रीदि वस्त्र तिष्ठि	٥	MS-447	01413 2013	Salut Ki	HEXTHER Jess Adark	ssemt le Britalia	Ē
3		u	NEW CO.	01 H 31883	KAKATH	and the second s		
						THE REPORT OF THE PROPERTY OF	/ HATTER THE PROPERTY OF THE P	

Tableau des emplois

**************************************	Augustus and A	deserver experience and a second a second and a second an	***************************************	-	The same and the s	The state of the s
NOTAMINAMO	CT.	PERKE BRUT	CHEATERN	SITUATUM	NOW HES AGENTS	AMERICALINA
IN JENE PERMITAIN						
Hierien den Services Techniques	K	450.446	01 U6 2034	-283,K38	RETOR Schweisen	Roseiten (IU/149/M)
Ingeneral ministration in	×	379-751	24-03 2498	pulmass:	Ritt's Scheelsen	state
Technicies principal do firm three	=	404.675	04.12.2034	gallet/E364	Markaran Cerkinb	assessed piecine A 1910B
Prohoscies prancipal do the thins	20	\$19 HZ	(8) 12:308(8)	\$ SELECTION .	(MCISS Emmaged	mming as 01/20/89
Declarices principal de Rive danse	8	406-675	10 (2 2062	Paratif		
Tecknesica principal de libre chase		401.675	10 112 2012	Jalke 1944	BENTER DANGER	manne at HALE
Trebesties principal de lâre, chuse		£84.6%	PI 417 2013	ANC SEA	HELMINI Madia	19311111 24 (11/13/16)
Technicies principal to Time abuse	en,	350-614	M 122016	cktaled		
Tachricka principal de Jeme classe	20	330-614	B1 123918	18 trayî	BERTHEAUS I François	municipa an Old LAS
Theheleien prencipal de Zénin chasic	=	350614	61 12 2010	(KCEP)	SACHTHER Columbine	the better by 1983.
Technicien principal de Tenn crasse	Þ	150.614	6H 123916	5363655		
Transluten	25	346.576	15 12 2013	jdassi	MATHER Period	statistive on 01/10/13
Tasaloida	25	340.5 %	#I 12.2018	adkins.	VALITHER CROS	straksire an 417412/83
Agentale multides principal	Q	数を数	0) (II 30KF	gallan ge	BUSTANIA Parks	Grand 18 1 (3), 45
Agen de mellirise jaduciyal		108-329	111 (1) 23/17	-4838005¢	SPRISSER Frederic	nound & 44.05.00
Agent de staffrier poinceroil	V	158.574	is id mod	gdiaza	BROCK RV Jean-Hami	tomms as 0 (4548)
Agent du assilitive principal	٢	363.539	10 (0.28)6	esanhe.	W.V.Stephene	nomes an 0100436
Arrest die mediciee paineirei	2	WE-230	6140,2346	34[111]38	NETRES ASH	menne australia
Agents old walltake	Q	240.448	158/12/354	restraprô	CLECTESTREMENTAL TORING	СЕЛИумат сакает
श्रीकृत्स्य रोध संस्था । रोज्	V	299-446	61402006	securê.	fanski Theav	Harre an 0307733
April de mallrix	v	230,446	्रेष्या ध्रमा	Sec.		
Agreem ele mentlefter	V	561-446	DI 465 TIMBLE	NO. BET		
Agend de mail tibe	v	299-446	11 (0) 2001	şdinsəs	Tressen kapin	mmeric 24 (11/03/2012
Adjoint red. principal de têre almad	S	343.494	04 (d) 20K0?	escentie	CLAD Desiral	HOMMA 84 92 2047 63
Misser izah, pilincipal de Par classo	V	M\$.199	THE CH 21NP	occupé.	vieres.	11:111-5 % \$115CM3
Adisért (ech, principal de l'en classe	O	347.499	111 01: 2007	863C0[86]	LWSEAU Lainen	Kerrent an UsrOstal
Michael texth, peloxiquel de lêne cionne	Ÿ	347-246	40 00 3011	, and c	STEIRIN MINES	orners as Oldwill
Adjust oxli, jeloceul de Biue dens	Ü	299-446	01 ftt 21kg?	*dinxe	VINARE ICTORNO	uxment us 05040.3
महीलंका एट्डी, मुर्गामधियों के देशान संग्रहरू	Q.	269-446	411 (T) 21418	şan:xx	EEEAEF André	HANNEY ST. COLUMN
Adjecent nech, jedinczeni de Zeme threse	`	299-446	401 001 20009	5600333	MITE D Alchorite	Beneau au Oldelea
Adjestat tech, petocogal de Ring cluse	2	399.443	भारत आप	gelitocka	AMDIE Ameni	IRRIGAN SERVIZ
Websit itch, 32 Ter eltere	O	Sales of the sales	40 i dd 20edd	ंदराक्ष	ALIMETIK Pane	mummer in OKANAS Z
Assirbation, str Par closes	U	208.413	41 GE 20KE	secups	CARLABERT Aerojne	Hashing Sectional 3
Autoria areli, de l'an classa	Ş	208-48.3	111 115 21677	1887.843	TOTAL CONTRACTOR CONTR	
Adjoint tests, it less also me	Ü	1984	111 (18, 21817	jdnx	SCHERREII Williams	Habite & Office 3
Adjoint tools, the 18th climat	Ü	1 8 J. Ruž	411 (18.20)	ŞARIX.	USY COOK	Straining as distability
Måbeten tech, de 18tu oftene	u	244.43.3	4H GR 21RIT	3dniss.	SCHIRLING Cons	District to (18,000)
Auffest inch, de lêne chesue	v	298-463	11 CS 20KF	şanış.	MITRIAL & PARTE	15.55 N. 13.5 S. 15.
Adjobat iceli, ale l'ère eltere	Ú	288.433	19 (2) 20 14	34(1.23k).	BILLIN CRUMBE	processing to the Color of the
Achier rech. de 18re elecu	4	248-483	15.00 ZILM	an sec	EAST LINE POSSET	Control of the Contro
Adrest tests de Conculture	u	282.582	ALL STATES	alli za	PARTY STATE OF THE PROPERTY OF	11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Actival texts, de Park three	J		31 O 500	300.00	DAZZEL I FIRESCO	The second of the second
Assister tech, de Zeme chase	U	297-388	41012907	Same		
Adjoint tech, de Same chree	u	247.348	di ci ani	CASADE		The state of the s
Advolation to Amy those 141 At 111	d	247.388	(1) (1) (1)	24000	C. A. Michelle	
Adiada terti, de Zene ciase	u	207-298	01012401	***************************************	49 53 55 40 50 50	1 (29) 20/2 (20) 1 (20) 2 (20) 2 (20)
Advelit lects de Dans chase		207-381	91012017	\$KIDXX	STARRAIN PARKE	
Adioint tech, de 22ms chare	U	100	41.01.2007	saloscer s	X. I WALLES ENGINE	21-45 Part 200 124 2 2 2 1 1
Adjoint tests, do Jeme chase	u	285-788	(0.000)	130000	KIND CALANT TRANS	CHRIST CHE CONTINUES
Adjaint tech, the Zene classes		367.62	61 11 267	Washington,	echer.	0.000 (0.
Adjuster tech, de Zêrre stasse (FMC 57,14 %).	J.	79.7. Big	15 12 2012	Wat W	CHANGE AND HERE	1346.364 (14.10.5.5.)
Minister of the Term stand CINC 27, 14 St.	3	NAT-THE	16.23.51	SKILING	LEPARAL HEIR PROTEIN	1905,5157 973,523 8.7

	1000 FEB. (1981)	THEN THE OF THE CO	minaha ar Oldeli 5			asimier le tetritif (*
	CRUIT privatilis	St Tistiff Color	SCHATT Sonic			Managaran Conte
	nacinhé	Manaa	San San			MERINA
	13 12 2012	EN 12.2012	1000	- A CONTRACTOR CONTRAC		2881282113
	202.388	398.388	287.588	The second secon		100-620
	J	Ç	ų			ď
PREFIRE ANIMATION	Redicted describin Freeze	Mindie Antonio Tors el	PANIMING CONSTRUCTION LONG CA		FILLACIA CAUSTINISTAL	Anache de center confort de partiritature



Kine du versonnel non illulaire.

Tableau des emplois

Settantion Adaemseteathe

NOM DES AGENTS

DR L'RFECTIF SITERATHES

DATE DE CREATION

CAT. MORCE MULT

HINDMIRATION

Ne (11/1/2/13)

ANDREO David

TERMINAME Paul

* YOUNG THE STREET	PERSINALL FORESTIFE	Швейсков саресі	Bikitasa Ayan (3P 38 %)	Michaes especi	Whylene expert	Wichsien esperi	Bishees eques	Віхінеся сярелінень	Dix Heavy experiments	Marien														Statistiques		EMPLIES	THULLIAM	Milber Administrative	Pilièse Astenzation	Philips Samitaine of sociale	Filler Spriisva	Filter Culturelle	Pfliges Textholyte
SETLATIAN ADMINISTRATIVE		CDD struke 1988 is																						eminanche % 1606/2914	enthanglie fe (137) (239) 4			entimetre le Olidaid 3	eminanche le 03000 a		Mercins le IUMINIUT		
NOM MIS AGENTS		HECKMANN Comille																						iirrenselter Mia	erikanel, Fancis			MILEWIELSH Joseph	STUDGE Aughe		WALCH Arrand		
SITTLATION DE DE	The section of	pdate	SPECIAL	Reitzett	Principaes.	KRCRS	*rechart	tracars.	JERCHA.	FREEZER	1640.844	STICE STILL) tricking	* PROBAIL	, company	Vector	FICTIN	vm2001	Water	Machini	himes	1/2/218	शक्रताम	Macen	OFCRESS	90 to 50 A	\$20CHE	Micso	pskaza	worans	эмкэмы		
DATE DE CREATION		15 12 2011	H 62 2004	01062006	0102.2010	31 (C) 2010	919430D	25.04.2013	8104203	0104300	00 W 2013	Q1 10 2907	93 10 2807	62 EB 2007	08 10 3007	311 (65 20012	00.10.2007	91 (0.300)	311 405 27012	31.45 2012	234H 20E3	25(14,2013	UK 200 181	01.01.2011	11961010	AN CAS THEIR	64 TO 2013	41 10 2013	EHE 30 10	411 10 3013	40 m 2013		
INDUCE		٠	Series 3	terdal 3	lerech 3	ler-deft, 3	Ley dells, 3	Serieth 3	Let Sech, 3	kerdah. 3	[# (#), 3	kirách, 3	lesi école, 3	er 864.3	distribut. All's	49 olec. A05	45 Sth. 4		Jer 8:0, 3	ter feb. 3	3er &ch. 3	for 6ch. 3	\$100.4	bar (ch.4	\$27.60% d	richerten.	Ler 4:15.4	ler ech.4	Let Bulled	ler éch.4	i⊈ ≪5,4		
SH,		*	2		,	٠	,	*	,	,		,	~	٠	3	×	ľ		×	,	,		,	٠	Ţ	,	,	,	,		,		
MOLEVEROMIN	emplyinghis	Ag de Av. Colturel et tourisique (assitites) Osto, puil 2e d. ter tededes)	Emplei zajsomežer / Step	Emplei satsonrier ? Emige technique	Hingki wisaasker é égake tocknique	Entykú zajsonsker / dpujpe kathilitjie	Zingtei sattoraleri équipé technique	Eligikă mikumiter f censpilng	Ength's saismentar (northers administration	Einfiki minemier / servisen schrödenstalles	Hughli snissanier i gerviers, administramitis	English malemiter? Him tec	Emess suisentifus placter	Bugon inimanier falsania	Engsa susening BRISAN	Englai sécondez BPISPS	Employ secundary service	Executive IIVSSA	Emplei seissamter / BRSSA	Exploi subsander / BKSSA	Emploi assounter / BNSNA	Emploi seissoniter (UNSSA)	K.AB	200°210	CECAE	Wife (S. J. A. B.), dereaded at resident in the second	CLECAR (reclinitive) Administration	CLECAE (Inclinique/Minipismush)	CLECAE (technique/ahminismait)	CUICAE deciniquestatulinistratu	Семпа) Епрек Аселя		
												•	V	Ι	L	L]	E		D	E	3		G	U	E	В	W	Ι	L	L	E	F	₹

EMPLIES	Ž
TITLABLE	
ilike Aimhicenike	20
White Antimodium	ar.
Alite Sunitaire of excelle	670
- Cras Spraiges	80
ilitre Culturello	
filter technique	**
3 14342	13

Date de mise à jour ; 31/12/2/916

CHARGES BÛCHERONS : ETAT DES AVANCES ET DES RENIBOURSEMENTS PAR LES COMMUNES

WENNING CHERNILLIA

RECAPITULATION ANNUELLE 2016 (saivi de trésorrie)

Maserone	the trenum the Capita (Call, Divis ANY 2016	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	13. 13. 13. 13. 13. 13. 13. 13. 13. 13.	\$ 10.0 C F. F. S.	1624 (1865H) 1624 10 411 DE	1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	1628 [3] 1 1624 (442) (4	47,12 629141 233,741 1628,441 10.381,88	33M 996.59 1 & 16	21 K2 62Ped 2 229 Zd M28142	110 324 (2 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	1636 2 1873.4 1 43.6 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	423.33	1 (1) 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	187 11 11 11 12 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	23. %	23 257 87 (1974) 1 640 (1974)	12M 1833.27 1621	100 22 368 cm	139.78 (11.43 SEC. 0.001) 1-44 SEC. 0.001 1-44	1631	THE COLUMN THE PROPERTY OF THE	
(kwin	AND THE PERSONS	maneum	the south	1 md 278,5M	1624 26,07	1.003 949,67	1626 .54.13		1 1004 475,872		1,507	1626 101,68	1 255	HE3 996 966	1 627	1.55	2000	1,70% 970,25	1 253 9 8 10,57	.,,,,,	# TST 1		
September	member tier	Annual residence of the second	-105.45	-0.32	(2)	1	. (%:4i	127.20 1638-41	T 00.70	-485.46 14.00+6.2	96116	-545 (32)	174,44	234(0) (670-42	-m-38	T W	3813,56	86.37	28: THT 941	375.00 1631-44	3.680,07		The second secon
Aute	mestent tiste	Account of the second	61,38 1.153	21,13 1 153	41,88 1.150	54.06 1 155	94,38 1 167	3 RE2 (PR 1 164)	16.81	20128 1187	29,67 188	11.47		11126 1188	91,811 1.161		100,43 1.163	4.70 I 163	18431 1 164	929857 1 163	3441.83 1.166		
Juilles	montaine litter in	Territorian generalisment	17.24 MG	15,91 984	64,08 985	386 ST 08	1911 2741	91,2% 1168	926,33 9B7	314,375 988	47,47 989	16.694,0r 1990		645,4m 99.t	343,54 992		433,PE 993	35,12 9934	£73,01 99,55	465,316 9986	-		
Just	neentrott über m	***************************************	175 KT 1859	SHOW Non	1981 (407) 1	3 260 83 862		34 A8 8 168	68,24 863	1998 OF 1998	1 marks Bas	3,14	TOWAR MORE	12 647: 673	1357,42 BKM	2.30 2.30	9 650,18 1609	THE CHART	13,208,13, 871	****	Š		
N.	H	***************************************	497.74 623	222.316 624	287,006 628	704.511 636		432,53 62 X	172.23 629	s eso,see fan	18133 631	278,541 632		(67,11) (53	740,371 60.44		3.416.12 638	377.72	3 168,77 637	3 170 K2 K78	U,		
Auril	receptores there	-	137,000	38,411 5399	3.632.55 540	188	L	124,60	4,97	1956,773 548	21883,74 346	70%		5,94 \$48	16.83 349			4.73	128	S	8	L	
Mans	tím		1 419,611	20 742	316.00	\$	F	L	% SIV SIV		133 SG SIR*3	619.10	530		CIS CYTES	e me	12	21.4628 69.7%		*	318		
rier	lite anyment		33.0	233	585	ak c	ž	86	240	241 118	242	133			233		1	- XX3+12	2.44	346	L		
Révier	itre axxii		170 2 690.43	371 166.08			87	1.	132	13.	E	Ē	1	1961	333,13	1	1631		-		3		
Lander			170 3 221 54	1377.53	1	1	1 054 58	6.418,82	F	473.86	2 28	Ľ	1	CALL THE SOL	-	1	20400	1			186 6 774 GT		*
(African)	snowtard there		345.04	ŧ	1				E	8	.1			J	1	.i			* *****		4	1	
		E	ZLIOHUHH		E		G			B		-			E	-		WINTER CITY		AND THE PROPERTY OF THE PROPER	WE KNIET WE		



SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

RAPPORT ANNUEL 2016

Conseil de Communauté du 13 juin 2017

SOMMAIRE

١.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	5
	1.1- Compétence « Déchets »	5
	1.2- La CCRG en chiffres	5
2.	LES INDICATEURS TECHNIQUES	6
	2.1- Panorama de la gestion des déchets	6
	2.2- Les collectes	6
	2.3- Levées de bacs de collecte	.10
3.	BILAN MATIÈRE	.12
	3.1- Production de déchets par flux	.12
	3.2- Évolution	. 13
	3.3- Refus de tri	. 15
	3.4- Focus sur les déchèteries	.16
	3.5- Filières de valorisation et de traitement	.16
	3.6- Bilan des dépôts sauvages	.17
4.	PRESTATIONS ET SERVICES	. 19
	4.1- Distribution de sacs de tri sélectif et sacs biodéchets	.19
	4.2- Vente de composteurs	.19
	4.3- Vente de compost	.19
	4.4- Broyage de déchets verts	20
	4.5- Location de bennes aux usagers	20
5.	INDICATEURS FINANCIERS	21
	5.1- Principaux prix 2016 en euros	21
	5.2- Budget 2016	
	5.3- Compte Administratif 2016	21
	5.4- Principales dépenses et recettes de fonctionnement (pré-collecte, collecte et traitement)	21
	5.5- Tarifs	22
	5.6- Redevance Incitative des Ordures Ménagères (RIOM)	22
6.	DIVERS	23
	6.1- Extension des consignes de tri	23
	6.2- Statistiques du service Environnement	25
	6.3- Logements vacants	25
	6.4- Mise en place de bacs de tri operculés dans l'habitat collectif.	25

Liste des figures :	
Figure 1: Panorama de la gestion des déchets sur le territoire de la CCRG	
Figure 2 : Répartition des accès par déchèterie	7
Figure 3 : Saisonnalité du nombre d'accès mensuel en déchèteries en 2016	8
Figure 4: Répartition des apports en déchèteries en 2016	16
Figure 5: Nombre d'usagers rattachés aux PDR - 2015 et 2016	9
Figure 6 : Volume moyen annuel de déchets produits par foyer, par PDR, en 2016	
Figure 7 : Volume total annuel moyen produit par foyer en 2016 (OMR, tri sélectif et biodéchets	
Figure 8 : Part des levées de bacs OMR, biodéchets et tri sélectif par type d'usagers	
Figure 9 : Taux moyen de présentation des bacs, par flux et par catégorie d'usagers	
Figure 10 : Répartition des quantités de déchets produites par flux - année 2016	
Figure 11: Histogramme comparatif des productions de déchets (données CCRG, départemental	ne Faller alball
et nationales)	
Figure 12 : Histogramme comparatif 2015/2016 des déchets ménagers produits (kg/an/habitant) ;	··· I ·J
Tux	
Figure 13 : Évolution des tonnages collectés en porte-à-porte, entre 2015 et 2016, pour chaque fl	14
To any San France and the same	14
Figure 14: Histogramme comparatif 2000/2016 des déchets ménagers produits (kg/an/habitant)	par
THE TENED TO THE TENED THE PARTY OF THE PART	15
Figure 15: Taux de refus de tri en 2015 et en 2016	
Figure 16 : Répartition des différentes fillères de traitement/valorisation des déchets en 2016	
Figure 17 : comparatif des filières d'élimination des déchets ménagers et assimilés entre la CCR	
et la France	17
Figure 18 : Comparatif des coûts et tonnages de dépôts sauvages collectés entre 2014 et 2016	
Figure 19 : Évolution des tonnages de dépôts sauvages collectés, par commune, entre 2014, 2015	
2016	
Figure 20 : Évolution des coûts engendrés par les dépôts sauvages, par commune, entre 2014, 20	115
et 2016	18
Figure 21 : évolution de la dotation en sacs de tri et sacs biodéchets entre 2015 et 2016	19
Figure 22: Estimatif des parts de déchets verts récupérés et envoyés en compostage en 2016	
Figure 23: Répartition du montant total de la RIOM par type d'usagers	
Figure 24 : Répartition du montant de la RIOM par type de facturation	22
Figure 25 : Évolution du taux de bacs refusés sur le nombre total de bacs	26
Figure 26 : Évolution des tonnages de verre collecté entre 2015 et 2016	
TO CONTRACT MENT OF MAIN AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN	******
Liste des tableaux :	
Tableau 1 : Chiffres du recensement CCRG applicables au 01/01/2016	€.
Tableau 2 : Répartition de la production de déchets 2016 par flux	Ensuer Ens
Tableau 3 : Comparatif de la production de déchets – répartition par flux	12
Tableau 4 : Évolution de la production de déchets en 2016 par rapport à 2015	12
Tableau 5 : Évolution de la production de déchets entre 2000 et 2016	
Tableau 6 : Orientités de case (fai effectif et bi-14-b-17 distable (e. 2016)	15
Tableau 6 : Quantités de sacs (tri sélectif et biodéchets) distribués en 2016	19
Tableau 7 : Prix des prestations (tarifs unitaires à la tonne de déchets traités)	
Tableau 8: principales dépenses et recettes de fonctionnement 2016	21
Tableau 9 : Ventilation du forfait rémunéré à FloRIOM SPL selon la convention pour l'année 20	
TESTORETEN PERSON NEW C. S. S. C. S. S. C. S.	
Tableau 10 : Répartition du montant de la RIOM par type de facturation et par type d'usagers	22
Tableau 11 : Nombre d'opérations réalisées au service Environnement relatives aux bacs de colle	
***************************************	25
Tableau 12 : Facturation des principaux services et prestations annexes en 2016	25
Tableau 13 : Synthèse de la mise en place de bacs operculés en 2016	26
Tableau 14: Tonnages de déchets collectés en porte-à-porte, entre 2015 et 2016	29
Tableau 15 : Tonnages de verre collecté en points d'apport volontaire, entre 2015 et 2016	30

Tableau 17 : Évolution des tonnages collectés à la déchèterie de BUHL entre 2015 et 2016	Tableau 16 : Evolution des tonnages collectés en déchèteries entre 2015 et 2016	31
Tableau 19 : Évolution des tonnages collectés à la déchèterie de SOULTZMATT entre 2015 et 2016	Tableau 17 : Évolution des tonnages collectés à la déchèterie de BUHL entre 2015 et 2016	i32
2016	Tableau 18 : Évolution des tonnages collectés à la déchèterie de SOULTZ entre 2015 et 20)16 33
Tableau 20 : Tonnages collectés dans le cadre des locations de bennes aux usagers. Tableau 21: Fréquentation par déchèterie et par mois. Tableau 22 : Bilan des sessions de broyage 2016 (NB : les tonnages récupérés sont estimés). Annexes : Annexe 1 : Calendrier des collectes en porte-à-porte 2016	Tableau 19 : Évolution des tonnages collectés à la déchèterie de SOULTZMATT entre 20	l5 et
Tableau 21: Fréquentation par déchèterie et par mois Tableau 22: Bilan des sessions de broyage 2016 (NB: les tonnages récupérés sont estimés) Annexes: Annexe 1: Calendrier des collectes en porte-à-porte 2016 Annexe 2: Tonnages collectés en porte-à-porte 2015/2016 Annexe 3: Verre collecté en 2015/2016 Annexe 4: Déchèteries – récapitulatif 2015/2016		
Annexes: Annexe 1: Calendrier des collectes en porte-à-porte 2016		
Annexes: Annexe 1: Calendrier des collectes en porte-à-porte 2016 Annexe 2: Tonnages collectés en porte-à-porte 2015/2016 Annexe 3: Verre collecté en 2015/2016 Annexe 4: Déchèteries – récapitulatif 2015/2016	Tableau 21: Fréquentation par déchèterie et par mois	
Annexe 1 : Calendrier des collectes en porte-à-porte 2016	Tableau 22 : Bilan des sessions de broyage 2016 (NB : les tonnages récupérés sont estimés	s)37
Annexe 2 : Tonnages collectés en porte-à-porte 2015/2016		
Annexe 3 : Verre collecté en 2015/2016		
Annexe 4 : Déchèteries – récapitulatif 2015/2016	Annexe 2 : Tonnages collectés en porte-à-porte 2015/2016	29
	Annexe 3 : Verre collecté en 2015/2016	30
Annexe 5 : Fréquentation déchèteries 2015/2016		
	Annexe 5 : Fréquentation déchèteries 2015/2016	
Annexe 6 : Bilan détaillé broyage de déchets verts	Annexe 6 : Bilan détaillé broyage de déchets verts	
	Amexe 7: Tarifs 2016	39

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1.1- Compétence « Déchets »

Selon l'article 5214–16 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) est compétente en matière de collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés :

- collecte des ordures ménagères, encombrantes et collectes sélectives, en porte-à-porte ou en apport volontaire
- collecte des ordures assimilées aux ordures ménagères, provenant des commerçants, artisans et administrations
- aménagement et gestion des déchèteries
- élimination des déchets ménagers par adhésion au Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4) ou par toute autre filière de valorisation matière ou énergétique ou filière de traitement
- adhésion à l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets (ADMD)
- valorisation des produits et matériaux issus du tri (tri sélectif, déchèteries)
- actions de sensibilisation et d'incitation au tri et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés à destination de l'ensemble des usagers du territoire.

1.2- La CCRG en chiffres

La compétence Déchets couvre les dix-neuf communes qui composent la CCRG:

en e	Population officielle INSEE 2013
	Applicable au 01/01/16
BERGHOLTZ	1 094
BERGHOLTZ-ZELL	458
BUHL	3 369
GUEBWILLER	11 664
HARTMANNSWILLER	670
ISSENHEIM	3 5 1 5
JUNGHOLTZ	934
LAUTENBACH	1 608
LAUTENBACH-ZELL	999
LINTHAL	658
MERXHEIM	1 306
MURBACH	145
ORSCHWIHR	1 078
RAEDERSHEIM	1.162
RIMBACH	235
RIMBACH-ZELL	209
SOULTZ	7 332
SOULTZMATT-WINTZFELDE	N 2 410
WUENHEIM	803
TOTAL	39 649

Tableau 1 : Chiffres du recensement CCRG applicables au 01/01/2016

2. LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1- Panorama de la gestion des déchets

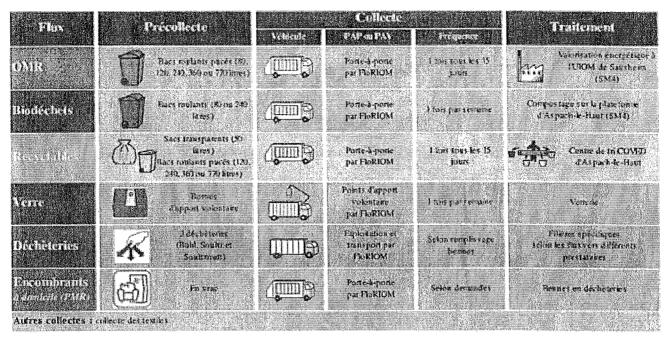


Figure 1: Panorama de la gestion des déchets sur le territoire de la CCRG en 2016

2.2- Les collectes

2.2.1- Collectes en porte-à-porte

Le calendrier des collectes en porte-à-porte pour l'année 2016 figure en annexe 1.

OMR

Les OMR représentent la fraction non recyclable ni valorisable des déchets ménagers et assimilés.

Tri sélectif

Les déchets entrant dans la catégorie du tri sélectif sont les déchets recyclables :

- les revues, journaux, magazines, papiers et cartons
- les emballages en plastique vides : bouteilles et flacons (boissons, produits de nettoyage et d'hygiène, etc), pots, barquettes et films
- les briques alimentaires vides (briques de lait, de soupe, etc)
- les emballages métalliques vides (boîtes de conserve, emballages en acier et aluminium), ainsi que les aérosols vides.

Les refus de tri désignent la fraction de déchets non recyclables qui sont déposés dans les sacs de tri, par erreur.

Le 1^{er} juin 2016, les consignes de tri sur le territoire de la CCRG ont évolué : tous les emballages en plastique sont à déposer dans les sacs de tri. Avant, seuls les bouteilles et flacons en plastique étaient recyclables. Cette opération s'inscrit dans la deuxième phase de l'expérimentation de l'écoorganisme Éco-Emballages pour la valorisation des emballages ménagers (article 6.1).

Rapport annuel Déchets 2016 - CCRG

Page 6/42

Biodéchets

Les biodéchets sont composés de restes de repas et de préparations de repas, marc de café, sachets de thé, serviettes, nappes et mouchoirs en papier souillés, cartons gras et souillés, os, arêtes, coquillages et crustacés, coquilles, etc.

L'annexe 2 présente l'intégralité des tonnages mensuels collectés en porte-à-porte.

2.2.2- Collecte du verre en points d'apport volontaire



La collecte du verre s'effectue par apport volontaire dans les 89 conteneurs à verre aériens et les 5 conteneurs à verre enterrés que la CCRG a mis en place sur son territoire.

L'annexe 3 présente l'intégralité des tonnages mensuels de verre collectés en apport volontaire.

2.2.3- Collecte en déchèteries

Trois déchèteries sont accessibles à tous les habitants de la CCRG. Elles sont localisées :

- rue de la Fabrique à Buhl (20 061 passages en 2016)
- rue Albert Reinbold à Soultz (26 306 passages en 2016)
- rue du Lussweg à Soultzmatt (4 711 passages en 2016) soit un total de 51 078 accès en 2016 (+ 3,8 % par rapport à 2015).

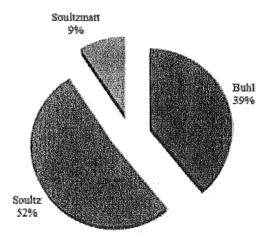


Figure 2 : Répartition des accès par déchèterie en 2016

La saisonnalité de l'utilisation des déchèteries est marquée dans la figure suivante : les apports sont plus nombreux en période estivale qu'en période hivernale, pour chaque déchèterie.

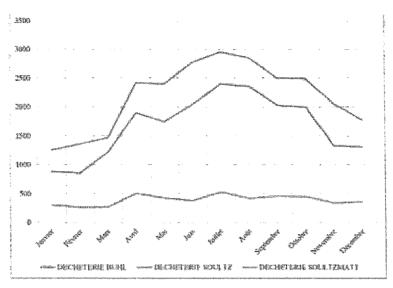


Figure 3 : Saisonnalité du nombre d'accès mensuel en déchèteries en 2016

Les déchets pouvant y être déposés sont : déchets verts, gravats, huiles minérales et végétales, métaux, papiers/cartons, verre, bois, vêtements, piles, accumulateurs, appareils électroménagers, déchets ménagers spéciaux (déchets dangereux), fibrociment (uniquement à Buhl), encombrants, pneumatiques déjantés (uniquement à Buhl), néons, bouchons, radiographies, etc.

La valorisation et le traitement des déchets collectés en déchèteries sont assurés par différentes sociétés par le biais de marchés publics :

- traitement du bois en mélange : SITA Nord Est (Colmar)
- valorisation des métaux et ferrailles : Derichebourg (Illzach)
- traitement des Ordures Ménagères Encombrantes : COVED (Ungersheim)
- traitement des gravats : STP Mader (Guebwiller)
- transport et traitement des déchets ménagers spéciaux : Trédi (Hombourg) et Alsadis (Cernay / ÉcoDDS)
- traitement de l'amiante : Lingenheld Environnement (Saint-Louis / Moselle)
- transport et valorisation des batteries : Derichebourg (Illzach).

2.2.4- Collecte des Ordures Ménagères Encombrantes (OME) à domicile

Ce service est exclusivement réservé aux personnes âgées ou à mobilité réduite qui ne peuvent se déplacer en déchèteries, à raison d'un ramassage par mois. En 2016, les OME collectées en porte-àporte représentaient 3,73 tonnes, soit 0,14 % des tonnages collectés en déchèteries, pour 39 rendezvous, soit en moyenne un peu plus de 3 rendez-vous par mois.

Seuls les déchets encombrants tels que les meubles, appareils électroménagers, éléments de décoration, etc sont récupérés. Les agents de collecte de FloRIOM SPL se rendent au domicile de l'usager pour récupérer ces déchets. Les déchets issus de travaux de rénovation, gravats et déchets verts ne sont pas concernés par ce ramassage en porte-à-porte.

2.2.5- Collecte des piles en points d'apport volontaire

La CCRG met à la disposition des mairies des conteneurs à piles. Les communes en assurent la mise en place, le vidage et le transport vers les déchèteries. L'éco-organisme Corepile en assure l'évacuation vers les filières de recyclage. La CCRG dispose de points d'apport volontaire répartis dans les 19 communes.

Rapport annuel Déchets 2016 - CCRG

Page 8/42

2.2.6- Collecte des déchets issus d'activités professionnelles

Les déchets des professionnels qui ne disposent pas de contrats privés pour l'élimination de leurs déchets sont également collectés par la CCRG. Le service est assuré en même temps que la collecte des particuliers, par FloRIOM SPL. En 2016, 158 professionnels disposaient de contrats privés pour l'élimination de leurs déchets.

Collectes supplémentaires :

Les professionnels produisant plus de 1 000 litres de déchets hebdomadaires peuvent bénéficier de collectes supplémentaires. En 2016, 68 professionnels en ont bénéficié.

2.2.7- Collecte des déchets dans les points de regroupement (PDR)

La CCRG dispose de 10 points de regroupement accessibles aux usagers n'étant pas collectés en porte-à-porte (zones dispersées, voies non carrossables). En 2016, le nombre d'usagers rattachés aux PDR s'élève à 98, soit 2 de moins qu'en 2015.

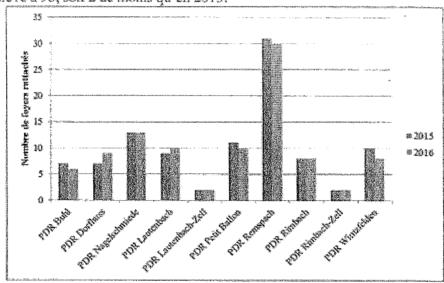


Figure 4 : Nombre d'usagers rattachés aux PDR - 2015 et 2016

La production de déchets, par flux et par PDR, est présentée ci-dessous :

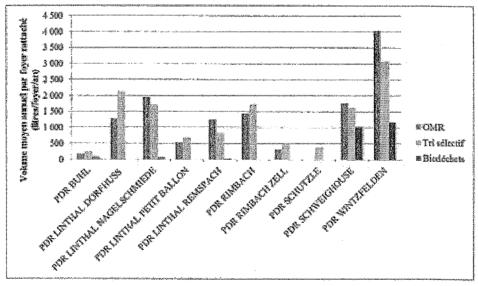


Figure 5 : Volume mayen annuel de déchets produits par fayer, par PDR, en 2016

Rapport annuel Déchets 2016 - CCRG

Page 9/42

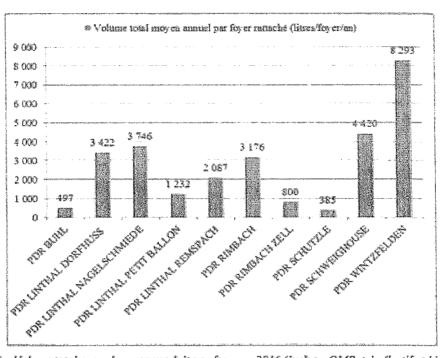


Figure 6 : Volume total annuel moyen produit par foyer en 2016 (inclus : OMR, tri xélectif et biodéchets)

2.3- Levées de bacs de collecte

Au total, en 2016, le nombre de levées de bacs identifiés enregistrées s'élève à :

- 149 716 levées de bacs OMR (dont 82 % pour les particuliers, 9 % pour les syndics et 9 % pour les professionnels et administrations)
- 5 037 levées de bacs biodéchets (professionnels et administrations pour 71 %, particuliers et collectifs pour 29 %)
- 15 028 levées de bacs de tri sélectif (bacs des professionnels et administrations pour 38 % et des syndics gestionnaires et particuliers pour 62 %)

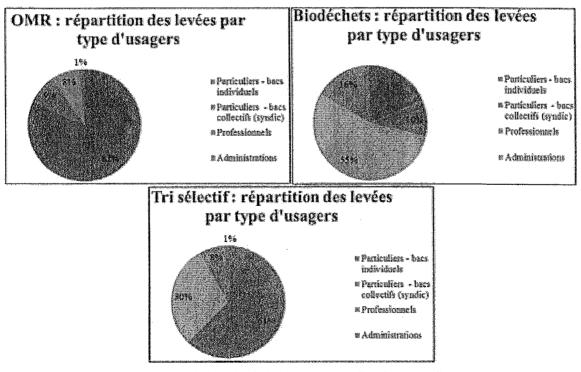


Figure 7 : Part des levées de bacs OMR, biodéchets et tri sélectif par type d'usagers, en 2016

Rapport amuel Déchets 2016 - CCRG

Page 10/42

Remarque : les particuliers disposent de bacs biodéchets. Ces derniers n'étant pas pucés, la part de levées est faible.

Les taux moyen de présentation des bacs pour l'année 2016 sont présentés dans le graphique cidessous :

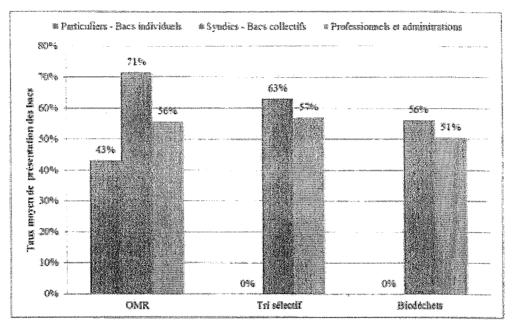


Figure 8 : Taux moyen de présentation des bacs, par flux et par catégorie d'usagers

Concernant les particuliers, il est à noter que :

- les bacs biodéchets ne sont, pour la majorité, pas pucés
- la collecte du tri sélectif est réalisée en sacs.

Aussi, les taux de présentation pour ces flux sont inexistants.

3. BILAN MATIÈRE

Le bilan matière est basé sur les statistiques de population INSEE applicables au 01/01/2016, soit 39 649 habitants.

3.1- Production de déchets par flux

Nº flux	Flox	Tonnages	Performances CCRG (kg/ habitant)	Ratios en % du sous-total	
l	Ordures Ménagères Résiduelles	3 937	99	34,9%	28,2%
Z,	Biodéchets	2 991	75	26,5%	21,4%
3	Tri sélectif (inclus papiers/cartons déchèteries)	2 738	69	24,3%	\$3.¢I
.4	Verre	1616	4 <u>i</u>	143%	11,5%
5 = 1+2+3+4	SOUS-TOTAL Ordures Ménagères et assimilées	11 282	285	100%	80,7€
6	Excombrants (OME) à domicile	4	0,1	0,14%	0.0%
7	Déchèteries (hors papiers/cartons)	2 690	68	99,9%	19.2%
$8 = 6 \div 7$	SOUS TOTAL Déchéteries et OME	2 694	68	20,001	193%
9 = 5+8	TOTAL DECHEIS MENAGERS ET ASSIMILÉS	13 976	352	1	700,0%

Tableau 2 : Répartition de la production de déchets 2016 par flux

Cela représente :

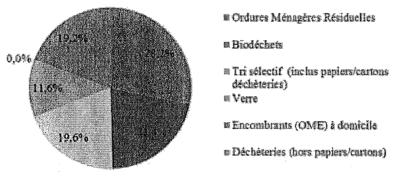


Figure 9 : Répartition des quantités de déchets produites par flux - année 2016

Les autres données de comparaison :

N° flux	Flirx	Tonnages	Performances CCRG (kg / habitant)	Objectifs Plan départemental 2019 (kg/hab) (1)	Haut-Rhin Perf. (kg/hab) (2)	France Perf. (kg/kab) 2013
1	Ordures Ménagères Résiduelles	3 937	99	156	200	269
2	Biodechets	2 991	75	35	20	18
3	Tri sélectif (inclus papiers/cartons déchèteries)	2 738	69	73	68	47
4	Verre	1 616	41	39	38	29
5 <i>=</i> 1+2+3+4	SOUS-TOTAL Ordnes Ménagères et assimilées	11 282	285	303	326	363
6	Excombrants (OME) à domicile	4	0,1			2
7	Déchèteries (hors papiers/cantons)	2 690	68	182	272	204
8 = 6+7	SOUS-TOTAL Déchèteries et OME	2 694	68	182	272	Carrier and Carrie
9 = 5+8	TOTAL DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS	13 976	352	485	598	567

Tableau 3 : Comparatif de la production de déchets - répartition par flux

Rapport annuel Déchets 2016 - CCRG

Page 12/42

(1) Pan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND). Convernant les déchèteries, le PDPGDND ne prend pas en compte les déchets dangereux (peintures, solvants, colles, etc).

(2) Données Agence Départementale pour la Maltrise des Déchets (ADMD) 2014

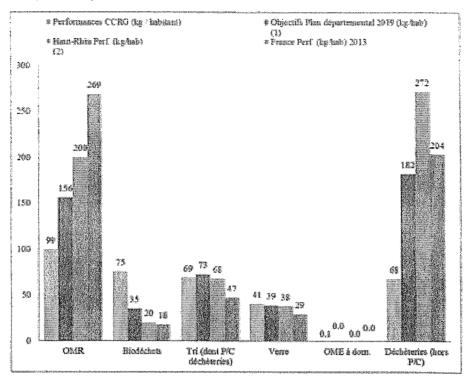


Figure 10 : Histogramme comparatif des productions de déchets (données CCRG, départementales et nationales)

Il est à noter que les déchets assimilés des professionnels sont inclus dans ces statistiques.

La production d'Ordures Ménagères Résiduelles, 99 kg/an/habitant, est inférieure aux productions moyennes nationales et départementales. La totalité de ces déchets a été traitée par le SM4, qui publiera son propre rapport annuel 2016.

3.2- Évolution

3.2.1 - Par rapport à l'année 2015

Nº flux	Flux	2015	2016	Evolution
				2015/ 2016
. 1	Ordures Ménagères Résiduelles	104	99	-4,6%
2	Biodécheis	70	75	7,3%
3	Tri sélectif (inclus papiers/cartons déchêteries)	62	69	11,1%
4	V епе	40	41	0,8%
5 = 1+2+3+4	SOUS-TOTAL Ordures Ménagères	277	285	2,7%
	Encombrants (OME) à domicile	0,2	0.1	-50 <u>,</u> 6%
7	Déchèteries (hors papiers/cartons)	64	68	6.8%
8 ≈ 6+7	SOUS-TOTAL Déchèteries et OME	64	68	6,6%
9 = 548	TOTAL DECHEIS MENAGERS ET ASSIMILÉS	341	352	3,4%

Tableau 4 : Évolution de la production de déchets en 2016 par rapport à 2015

Rapport annuel Déchets 2016 - CCRG

Page 13/42

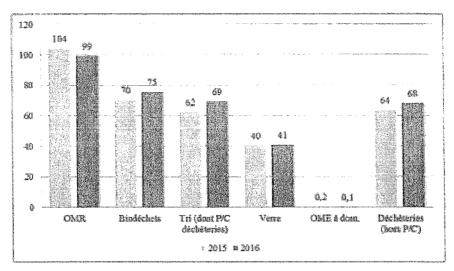


Figure 11 : Histogramme comparatif 2015/2016 des déchets ménagers produits (kg/an/habitant) par flux

La production globale de déchets entre 2015 et 2016 est en hausse de 3,4 %.

Concernant les collectes en porte-à-porte, elles évoluent de la manière suivante :

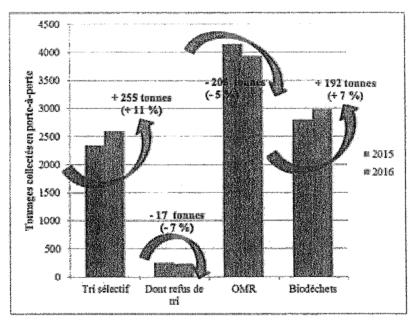


Figure 12 : Évolution des tonnages collectés en porte-à-porte, entre 2015 et 2016, pour chaque flux

Cette évolution s'explique majoritairement par la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{et} juin 2016.

En outre, une augmentation des tonnages de biodéchets collectés est constatée en 2016.

3.2.2- Depuis 2000 (lancement du tri sélectif)

2 Biodéchets 0 75 3 Tri sélectif (inclus papiers/cartons des déchêteries) 56 69 23.3 4 Verre 35 41 16.4 5 = 1+2+3+4 SOUS-TOTAL Ordares Ménagères 343 285 -17.0 6 Encombrants (OME) à domicile 17 0 7 Déchèteries (hors papiers/cartons) 187 68 -63.7	Nº Rus	Park	2000	2016	Evolution 2000 / 2015
3 Tri sélecté (inclus papiers/cartons des déchèteries) 56 69 23.3 4 Vetre 35 41 16.4 5	1	Ondures Méragères Résiduelles	252	\$9	-60,6%
déchèteries 36 69 23.3 4 Verre 3.5 4 16.4 5 =	2	Biodéchets	O O	75	
S = 1424344 SOUS-TOTAL Ordares Ménagères 343 285 -17,0 6 Encombrants (OME) à domicile 17 0 7 Déchèteries (hors papiers/cartors) 187 68 -63,7	3	t	56	69	23,3%
6 Encombrants (OME) à domicile 17 0 7 Déchèteries (hors papiers/cartons) 187 68 -63,7	4	Vene	3.5	4]	16,4%
7 Déchêteries (hors papiers/cartors) 187 68 -63,	5 = 142+3+4	SOUS-TOTAL Ordures Ménagères	343	285	.17.0%
	6	Encombrants (OME) à domicile	17	g	~
	7	Déchôteries (hors papiers/cartors)	187	68	-63,7%
0 = 0 + 0 0 0 0 0 0 0 0 0	8 = 6+7	SOUS-TOTAL Déchèteries et OME SANS	204	68	-66,7%
	9 = 5+8	TOTAL DECHEIS MENAGERS ET ASSIMILÉS	347	352	35,6%

Tableau 5 : Évolution de la production de déchets entre 2000 et 2016

Au global, la production de déchets collectés par habitant, par la CCRG, est en baisse de 35,6 % en 16 ans, entre 2000 et 2016.

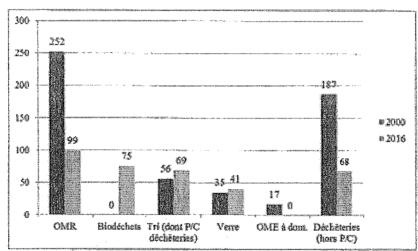


Figure 13 : Histogramme comparatif 2000/2016 des déchets ménagers produits (kg/an/habitant) par flux

3.3- Refus de tri

Le taux de refus de tri s'élève à 9,1 % en 2016. Il est en diminution par rapport à 2015.

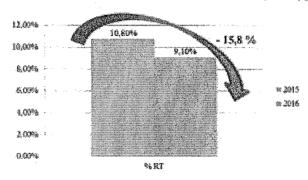


Figure 14: Taux de refus de tri en 2015 et en 2016

Rapport annuel Déchets 2016 - CCRG

Page 15/42

3.4- Focus sur les déchèteries

La répartition des tonnages collectés en déchèteries est présentée ci-dessous :

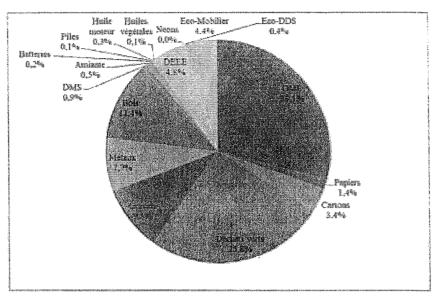


Figure 15 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries en 2016

Les chiffres ci-dessus prennent en compte les tonnages collectés par la mise à disposition de bennes aux usagers, dans la mesure où les exutoires sont identiques.

Les annexes 4 et 5 présentent l'intégralité des tonnages collectés en déchèteries et la fréquentation à ces dernières en 2015 et 2016.

3.5- Filières de valorisation et de traitement

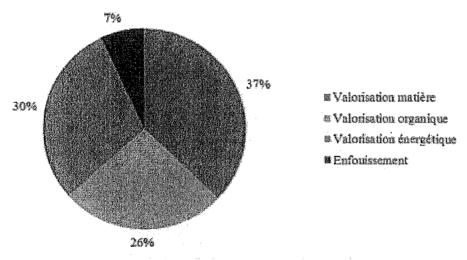


Figure 16 : Répartition des différentes fillères de traitement/valorisation des déchets en 2016

Au total, la CCRG fait état de ;

- 93 % de valorisation (matière, organique et énergétique)
- 7 % d'enfouissement (solution ultime pour les déchets non valorisables par un autre moyen).

Un comparatif avec les données nationales 2013 (source : ADEME, Déchets : chiffres clés – édition 2016) est présenté ci-après :

Rapport annuel Déchets 2016 - CCRG

Page 16/42

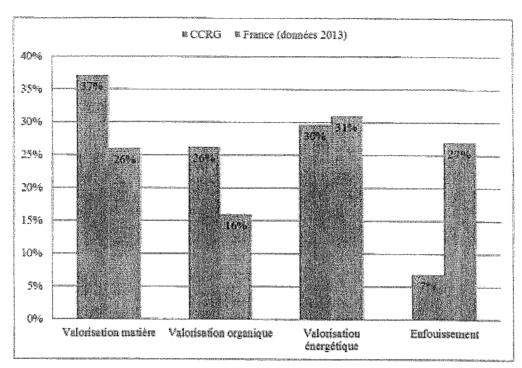


Figure 17 : Comparatif des filières d'élimination des déchets ménagers et assimilés entre la CCRG et la France

3.6- Bilan des dépôts sauvages

En 2016, environ 90 tonnes de dépôts sauvages ont été collectées par les services municipaux et intercommunaux. Cela représente un coût total d'environ 28 000 €, soit 0,71 € par an et par habitant. Ces tonnages représentent 2,3 % des tonnages d'OMR collectés.

L'évolution des tonnages de dépôts sauvages et coûts engendrés est présentée ci-dessous :

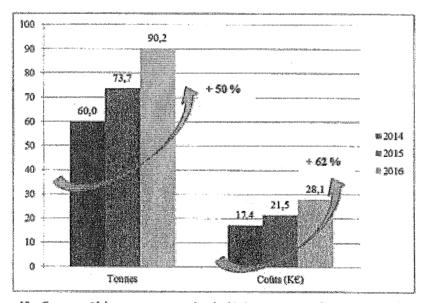
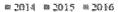


Figure 18 : Comparatif des tonnages et coûts de dépôts sauvages collectés entre 2014 et 2016



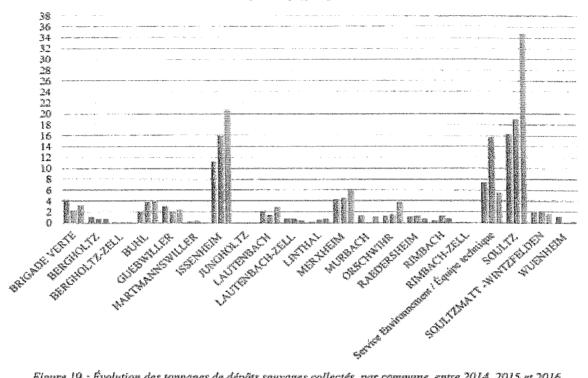


Figure 19 : Évolution des tonnages de dépôts sauvages collectés, par commune, entre 2014, 2015 et 2016

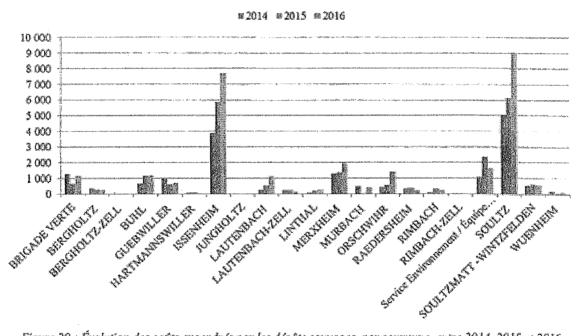


Figure 20 : Évolution des coûts engendrés par les dépôts sauvages, par commune, entre 2014, 2015 et 2016

4. PRESTATIONS ET SERVICES

4.1- Distribution de sacs de tri sélectif et sacs biodéchets

La distribution des sacs de pré-collecte se fait :

- à l'année, au service Environnement, aux horaires d'ouverture
- au siège de la CCRG (appoints)
- en mairies, lors des permanences annuelles organisées et tenues par les agents du service Environnement.

Les statistiques 2016 liées à la distribution des sacs figurent dans le tableau ci-dessous ;

Type de sac	Nombre de rouleaux / liasses distribué	Nombre moyen par foyer
Sacs biodéchets	48 718	2.8
Housses biodéchets	200	(uniquement pour les professionnels)
Sacs tri sélectif	34 176	2,0
Lotal	83.094	

Tableau 6 : Quantités de sacs (biodéchets et tri sélectif) distribués en 2016

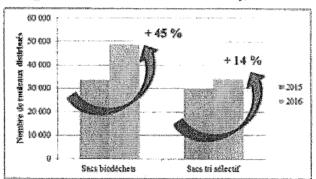


Figure 21 : Évolution de la dotation en sacs biodéchets et de tri entre 2015 et 2016

Les évolutions s'expliquent de la manière suivante :

- sacs biodéchets : lots de rouleaux défectueux, remplacés aux usagers sur demande
- sacs de tri sélectif : mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} juin 2016, avec augmentation des volumes de tri sélectif collectés.

4.2- Vente de composteurs

Des composteurs sont vendus, au tarif préférentiel de 10,05 €, à toute personne résidente de l'une des communes de la CCRG. 62 composteurs ont été vendus en 2016.

4.3- Vente de compost

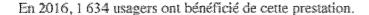
À partir des boues issues du traitement des eaux usées par la Station d'Epuration et des déchets verts collectés sur les déchèteries, la CCRG produit, par l'Intermédiaire d'un prestataire de services, un compost normalisé. Il est mis à disposition gratuitement, en vrac, des communes membres et vendu dans les déchèteries au prix de 1,51 € le sac de 30 litres aux particuliers. Une vente en vrac à 30,15 € la tonne (au minimum 500 kg) est également possible pour les particuliers et les professionnels à la Station d'épuration à Issenheim les vendredis après-midi. 2 245 sacs de compost normalisé de 30 litres ont été vendus en 2016, ainsi que 4,3 tonnes de compost en vrac à la Station d'épuration.

Rapport annuel Déchets 2016 - CCRG

Page 19/42

4.4- Broyage de déchets verts

Des sessions de broyage de déchets verts sont proposées aux usagers, uniquement pour les tailles de haies et branchages. La prestation était assurée par FloRIOM SPL.



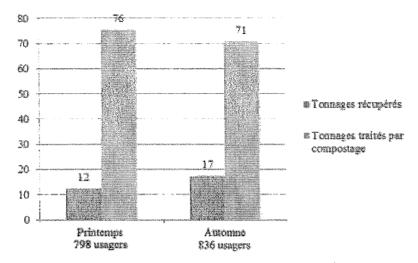


Figure 22: Estimatif des parts de déchets verts récupérées et envoyées en compostage en 2016

Le bilan détaillé, par jour de broyage, figure en annexe 6. Il est à noter que la qualité des déchets déposés au broyage était médiocre.

4.5- Location de bennes aux usagers

En 2016, 14 bennes ont été louées aux usagers pour l'évacuation et le traitement de leurs déchets, dont 11 pour des encombrants et 3 pour des déchets verts. Le bilan, tonnages par flux et par mois, figure en annexe 4.

5. INDICATEURS FINANCIERS

5.1- Principaux prix 2016 en euros

Prix des prestations 2016 rémunérées à des tiers par la CCRG	Prix (€ TTC/tonne)
Collecte du verre	47,30
Tri des produits de la Collecte Sélective	151,77 avant ECT* 179,07 après ECT
Traitement des refus de tri	124.43 (traitement) + 32.13 (TGAP)
Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles	140 (traitement) + 35 (cotisation)
Traitement des biodéchets	6.5
Traitement des encombrants collectés en déchèteries	149,56 (traitement) + 32,13 (TGAP)

Tableau 7 : Prix des prestations (tarifs unitaires à la tonne de déchets traités)

*ECT = extension des consignes de tri

5.2- Budget 2016

Le Budget Primitif 2016 du service Environnement s'équilibrait pour la section de fonctionnement à 6 015 000 € et pour la section d'investissement à 2 755 000 €.

5.3- Compte Administratif 2016

Pour l'exercice 2016, le montant global des dépenses est de 6 822 558,01 € pour 7 550 839,64 € de recettes.

L'excédent global des opérations de l'exercice s'élève à 728 281,63 € auquel il convient de rajouter le déficit des restes à réaliser pour 378 300 €.

En tenant compte des opérations engagées au 31 décembre 2016, l'excédent s'élève à 349 981,63 €.

5.4- Principales dépenses et recettes de fonctionnement (pré-collecte, collecte et traitement)

DÉPENSES (© TTC)					
PMA (entretien et gestion des ponts-bascules et systèmes d'identification en déchèteries)	9 453,96				
Association Défi (conventions de partenariat et de prestations, distribution de documents)	45 510,00				
PTL (fournisseur de sacs de tri sélectif)	55 179,66				
Barbier (fournisseur de sacs biodéchets)	59 794,56				
COVED (tri de la collecte sélective, traitement des encombrants)	657 968,79				
SM4 (traitement OMR et biodéchets, cotisation)	897 682,06				
FIORIOM SPL	2 820 266,15				

RECETTES					
Éco-organismes (hors Éco-Emballages)	63 491,47				
O-I Manufacturing France (verre)	37 436,79				
Vente matériaux déchètories	40 290,03				
Vente matériaux Collecte Sélective	210 992,62				
Éco-Emballages	548 839,75				
RIOM	4 222 212,82				

Tableau 8: Principales dépenses et recettes de fonctionnement 2016

Rapport annuel Déchets 2016 - CCRG

Page 21/42

La rémunération forfaitaire à FloRIOM SPL est répartie comme suit :

Prestations	Collecte des OMR	Collecte des OME à domicile	Déchèteries : Transport	Déchèteries : gestion	Collecte du tri sélectif	Neffpynge des PAV	Collecte des biodéchets	Total
Clé de répartition		1%	3%	15%	23%	1%	25%	100%
Total (E HT)	723-49/2,00 €	24 116,40 €	120 582,00 €	361 745,00 €	554 677,20 E	24 116,40 €	602 910,00 €	2 411 640,00 €
Total (ETTC)	795 841,20 €	26 52kµ4 €	132 640,20 €	397 920.60 E	610 144,92 E	26 528.04 €	663 201,00 €	2 652 804,00 €

Tableau 9 : Ventilation du forfait rémunéré à FloRIOM SPL selon la convention pour l'année 2016

La rémunération forfaitaire ne tient pas compte des prestations annexes réalisées par FloRIOM SPL: collecte du verre (facturation à la tonne de verre collectée), broyage de déchets verts (facturation horaire), rotations de bennes (facturation à la rotation), etc.

5.5- Tarifs

Les tarifs 2016 du service sont présentés en annexe 7.

5.6- Redevance Incitative des Ordures Ménagères (RIOM)

Le montant total de la RIOM facturée pour l'année 2016 s'élève à 4 226 073 €. Son montant est réparti comme suit :

	Particuliers	Collectifs	Professionnels	Administrations	Total	Part du total (%)
Abonnement au service	1 806 160	378 497	106.778	13 246	2 304 681	\$4.5%
Forfalt volume Bacs	836 609	147 376	197.043	60 593	1 241 622	29.4%
Forfait Levées	108 449	172 964	139 552	28.856	449.821	10.6%
Dépôts Déchèteries	86 523	12.990	36 329	8 334	144 176	3.4%
Bacs en convention	0.25	18-24 - 10 O	22 722	0.4.4.0	21 722	0.5%
Services et prestations annexes	30.155	28 672	3 820	404	63 (15)	1.5%
Totul	2 867 896	740 500	506 244	111 433	4 226 073	100.0%
Part du total (%)	67.9%	17.5%	12.0%	2.6%	100%	A2.

Tableau 10 : Répartition du montant de la RIOM par type de facturation et par type d'usagers

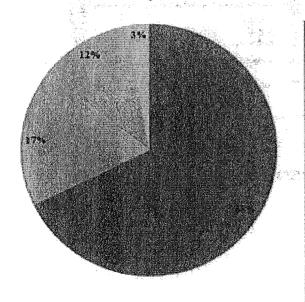


Figure 23 : Répartition du montant total de la RIOM par type d'usagers

■ Particultura ■ Callectifs ■ Professionalet ■ Administrations

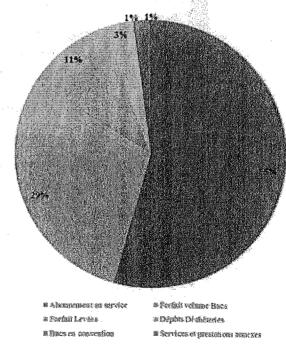


Figure 24 : Répartition du montant de la RIOM par type de facturation

Rapport annuel Déchets 2016 - CCRG

Page 22/42

6. DIVERS

6.I- Extension des consignes de tri

Dans le cadre de son plan national de relance du recyclage, Éco-Emballages s'est engagé dans une seconde phase d'expérimentation de l'extension des consignes de tri. Suite à sa candidature, la CCRG a été retenue pour expérimenter l'élargissement des consignes de tri dès le 1^{er} juin 2016.

Il est à noter que l'ensemble des collectivités clientes du centre de tri d'Aspach-le-Haut (COVED) ayant candidaté à l'expérimentation ont été retenues par Éco-Emballages (environ 600 000 habitants).

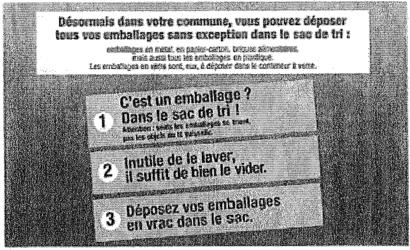
L'extension des consignes de tri a permis :

- aux usagers du territoire de trier davantage de matériaux recyclables
- de diminuer les tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles collectés en porte-à-porte de 206 tonnes
- d'augmenter les tonnages de tri sélectif collectés en porte-à-porte de 255 tonnes. Concernant les refus de tri, malgré l'augmentation des volumes de tri collectés, ils sont en diminution de 17 tonnes sur l'année.

L'opération a été communiquée aux usagers par différents moyens (mémo du tri, presse, affichage, etc) :





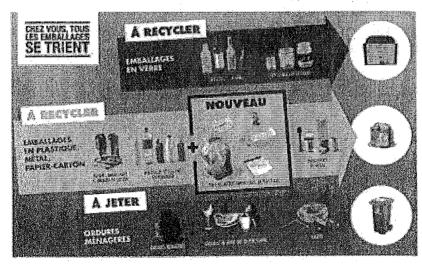


Un doute, une question sur le tri ?

#SUIVEZMOI







Rapport annuel Déchets 2016 - CCRG

6.2- Statistiques du service Environnement

Les usagers y sont accueillis pour la gestion de leurs déchets: interrogations quant au fonctionnement du service, tri des déchets, déchèteries, compostage, déménagements, échanges de bacs de collecte, etc.

Opérations	Nombre
Mises en place de bacs	2 820
Retraits de bacs	2 456
Tota	1 5.276

Tableau 11 : Nombre d'opérations réalisées par le service Environnement relatives aux bacs de collecte Les services et prestations annexes ont été facturés selon les informations ci-dessous ;

Facturation	Nombre.	Tarif unitaire (E/prestation)	Total annuel (E)
Ouverture de compte	979	6	5 874
Fermeture de compte	745	15	11 175
Déménagement sur territoire	534	6	3 204
Livraison/retrait à domicile	264	10	2 640
Lavage de bac	8	15	120
Echange de bac > 1 fois par an	8	12	96
Déménagement non signalé	90	25	2 250
Collecte exceptionnelle	36	25	900
Badge	441	2.01	886
TOTAL	3 105	-	27 145

Tableau 12 : Facturation des principaux services et prestations annexes en 2016

6.3- Logements vacants

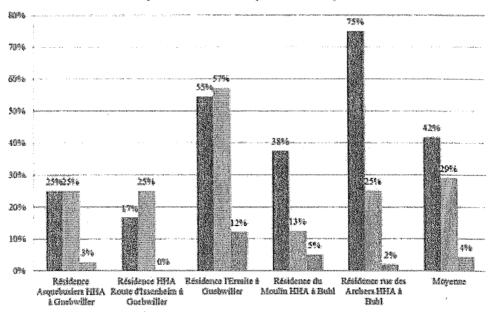
Au 31 décembre 2016, 997 logements et locaux vacants étaient enregistrés.

6.4- Mise en place de baes de tri operculés dans l'habitat collectif

Dans le cadre de l'amélioration du geste de tri dans l'habitat collectif, des bacs operculés ont été mis en place dans plusieurs résidences sur le territoire. Un bilan figure ci-après :

		Résidence Arquebusiers HHA à Guebwiller	Résidence HHA Route d'Issenheim à Guelsviller	Résidence l'Ermite à Guelmiller	Résidence du Moulin HHA à Buhl	Résidence rue des Archers HHA à Buhl	Moyeune
Nombre de loger	DOMS	30	40	80	57	48	#S: (% 51
	Nombre de bacs OMR			12	10		72
Situation 4	Nombre de bacs de tri	4	-6	- 11	\$	- 4	6.6
mois ayant bacs opercules	Nombre moyen de bacs de tri non conformes collèctés en OMR, par semane			6	\$	3	2,6
515.TØ625.	Teux de bacs refusés	25%	17%	35%	38%	75%	42%
	Date de mise en place	12/05/2016	19/01/2016	19/01/2016	24/06/2016	24/06/2016	
	Nombre de bacs OMR	3	E		10	5.4.6	6.6
Situation à la mise en place	Nombre de bacs de tri opercués mis en place		4	14			6.8
de bacs operculés	Nombre moyen de bacs de tri non conformes collectés en OMR, par semaine		1	\$			2.4
	Taux de bacs refusés	25%	25%	57%	13%	25%	29%
	Nombre de bacs OMR		F			######## 5	6
Silvation & ce	Nombre de bacs de tri operculés mis en place			7]4	ı	s s	7,4
Jour Jour	Nombre moyen de bacs de tri non conformes collectés en OMR, par semaine	0,11	0	i,	0.	0.1	0.5
a bazzasa ja	Taux de bacs refusés	3%	C.	12%	5%	2%	4%
Dalaca da tam	de hacs refusés (avant/après)	22%	25%	45%	89/	23%	25%

Tableau 13 : Synthèse de la mise en place de bacs operculés en 2016



« Sinsuison 4 mois grant bacs operculés — » Sinsuiton à in mise en place de bucs operculés — « Situation à ve jour

Figure 25 : Évolution du taux de bacs refusés sur le nombre total de bacs

L'équipement en bacs operculés se poursuivra sur d'autres résidences durant l'année 2017.

Rapport annuel Déchets 2016 - CCRG

Page 26/42

L'ensemble des données	s présentées dans	le rapport annuel	est disponible au se	ervice Environnement.
------------------------	-------------------	-------------------	----------------------	-----------------------

Le Président

Mare JUNG

Les chiffres sont arrondis. Dossier suivi par Vanessa HIGELIN.

Calendrier des collectes en porte-à-porte pour 2016 :

Commune	Ordures Ménagères Résiduelles	Tri sélectif	Biodéchets
	Semaines paires	Semaines impaires	Toutes les semaines
BERGHOLTZ	Lundi	Lundi "	- Mercredi
BERGHOLTZ-ZELL	Lundi	Lundi	Mercredi / J
BUHL	Jendi	Jeudi 🐇	Mercredi
GUEBWILLER	Mardi	Mardi	Yendredi 🚟
HARTMANNSWILLER	Lundi	Lundi	Jeudi Jeudi
ISSENHEIM	Lundi	Lundi	Jeudi =
JUNGHOLTZ	Jeudi	Jeudi	# Mardi
LAUTENBACH	Jeudi	Jeudi	Lundi
LAUTENBACH-ZELL	Jeudi	Jeudi	Z. Z. / Landi 7 2
LINTHAL	Jeudi	Jeudi	1 Lundi
MERXHEIM	Lundi	Lundi	Mercredi
MURBACH	Jeudi	Jeudi	Mercredi /
ORSCHWIHR	Lundi	Lundi	Mercredi
RAEDERSHEIM	Lundi	Lundi	Mercredi
RIMBACH	Jeudi 🚊	Jeudi	A 45 Mardi
RIMBACH-ZELL	Jeudi	Jeudi 🖁	Mardi i a
SOULTZ	Mardi	Mardi	Vendredi
SOULTZMATT	Jeudi	Jeudi	Mercredi .
WUENHEIM	Jeudi ·	Jeudi	Mardi

Tonnages collectés en porte-à-porte :

			4			4 4 4									ў. 1		-				The second		i v s c	
		3	ø			i C			SIQ.	H	200			1			9 3			210	9102		3	Example County
	ă	ä	ijs	§ 2	Ä	â		5 2		<u>Д</u> у	Š.	Ж	Ē	2.00	Ä	à	S S	Ĭź	Į,) į	2	formers Na/Carl		Z
	218	R	F	16	Ŕ		ģ	ķ	161 163	l.	×	ě	3.	F	2 min	VI. 197	1 C			ea n	E N	**	栈	
Óra ec	:	2	 	ij	Ž	Ħ	ų	ž.	7	127	盂	100	α		er er	1	00000000			17.6			*	42
Tors.	Ä	M	Ÿ	ä	ä	Ä	72	á	Ä	K.	X	á	~	187	1,000		10000	۲. ا		#	×.	7	Ä	Š.
35%	Ř	2	ß	É	Ę	8	E,	ĕ	2	2	£	6			200	VV Y 22	CONT. 12				Ž.	10 m	### ##	.
22	Q	ŕ	23	Ž,	E	185	1	•	ř.		*	166	17		CCSS 2003	TO MAKE	147773			#	e e		7	17 17
**	Ä	ij	ā	ij	Ą	216	Z	2	Z	ć,	13	86	۲۰		X 22 8 9	-	C. C. Colone	Ž.		ri P	¥ 20	21.3	16. 141	X.
14041	1 2	Ŕ	Ŗ	å	Ä	ä		į.	311		R	ě.			1,22300		600 C	*	1	A .	ik.	М	22	X.
#	2	¥	×	¥		Ä	ä	Ž.	17:	×	٨	7	≑र्ष		PROFES	~ > ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~		<u>`</u>		***	T.	3.6	7.46	13.5°
Satembre	X	Z	ä	ſ,	re Fr	ŝ	Ġ	Ä	7	8	Ž	\$	-4		STANKS.	808-27 YOU	70000	5		A	\$ 80 80	510	11	Å.
A Pro	%	R	Ģ	Š	8	221	ĸ	26	2	Ě	Ġ	í.	0	man a	St N60944	***				/¢	# 7 7 ~ .			
No mosely	Ä	*	5	ř	Ž	à	٨	ž		E	R	÷	-	200	9700028	01.00 ON	tracing	1		T.	7 .	F EE	Q	¥ :
Post of the	X	Ä	×	Š	×	Ä	ភ	2	*	Š	2	ä	1,3	2.03	Gert 2000	2.65.3	0.0000	Ç			Ž.	ì	Æ	Š.
Toring personal	***	(10,0	Ž	Car Car C . 30			26.6		,	*	****			viii	100		£ 2.	•	Ī		3	, 3	7	K

Tableau 14 : Tonnages de déchets collectés en porte-à-porte entre 2015 et 2016

Verre collecté en points d'apport volontaire :

		Verre colle	cté en poin	ts d'apport	volontaire	
	20	15	20	16	Ecart (t)	Ecart (%)
	Tonnages	kg/an/hab	Tonnages	kg/an/hab	result (r)	Liver 1 (70)
Janvier	143	3,6	125	3,1	-19	-13%
Février	105	2,6	126	3,2	21	20%
Mars	140	3,5	13 9	3,5	-2	-1%
Avril	139	3,5	125	3,2	-14	-10%
Mai	121	3,0	134	3,4	14	11%
Juin	144	3,6	149	3,8	5	4%
Juillet	151	3,8	135	3,4	-16	-11%
Août	141	3,5	153	3,9	12	9%
Septembre	125	3,1	131	3,3	7	5%
Octobre	121	3,0	124	3,1	4	3%
Novembre	121	3,0	134	3,4	13	11%
Déce mbre	156	3,9	138	3,5	-18	-11%
Total annuel	1 608	40	1616	41	8	0,5%

Tableau 15 : Tonnages de verre collectés en points d'apport volontaire entre 2015 et 2016

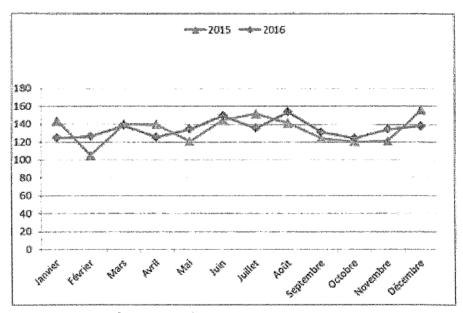


Figure 26: Évolution des tonnages de verre collectés entre 2015 et 2016

Déchèteries de BUHL, SOULTZ, SOULTZMATT: comparatif 2015/2016

	/ Ot	ACCO.	Pac	ler.	Cart	onis	, D, v	erts :	Grav	rets	Wei	aux	5	γis	Di	/IS	Am	iante	Batte	ries
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2005	2016	2015	Z016	2015	2016	2015	2015	2015	2016	2015	2015	2015	2016
Janvier	BI	44	5	4	5	9	14	21	11	14	16	9	14	25	1	2	5	C	C	i o
Février	42	58	0.	2	8	4	19	13	36	12	A	14	19	20	1	1	Ö	C	C	1
Mars	67	51	5	2	7	9	53	27	26	19	20	13	40	30	i	1	O	7	C	0
Avril	73	82	3	5	5	5	65	65	25	25	1.5	20	57	29	3	2	5	0	1	2
Mai	61	76	2	Ø	9	5	75	73	20	24	15	21	31	31	2	3	0	C	T G	0
Juin .	68	99	3	8	11	19	76	84	26	28	15	23	26	43	2	2	5	C) C
Juillet	75	58	5	3	7	8	47	71	45	35	18	21	48	25	1	2	0	3		0
Août	79	79	6	S	9	ĝ	48	72	35	25	23	24	37	25	2	3	Q		T	i
Septembre	63	64	Q	3	4	6	38	63	26	34	18	27	29	20	3	3	3	Ĺ	1	j 1
Octobre	55	73	5	Ö	11	6	105	105	34	17	19	1.7	28	.24	2	2	a	3	1	j 1
Novembre	61	54	0	7	6	11	107	102	10	20	16	18	30	18	3	2	Ō		(1 2
Děcembre	63	57	3	2	11	8	29	33	22	15	19	15	28	19	1	2	5		(i o
Total annuel	749	823	25	40	92	97	677	230	317	253	199	219	365	323	21	25.21	722	13.28	4.5	6.65
Ecart 2015/2016	10	% 4	14	%	5.5	*	1 8	*	-1	1%	,10	5 4	2 1 2 1	2%	- 2	X	- 4	10%	30	oli ette annum muni

	Pil	2 5	Hu mot	11.00	Hu végá	11.5%	DΕ	EE	N≜i	ons	Etol	oos	Ec Mot	CACH WAS	10	ΪAL
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Janvier	0.6	0,0	0.0	0.0	0.0	1.8	9.0	11.7	0.5	0.0	0.8	1.1	0.0	3.8	113	150
Février	1.3	0.6	0.9	0.0	0.8	0.0	5.2	9.1	0.2	0.8	0.2	0.8	0.0	4.0	138	140
Mars	0.0	1.5	0.7	0.7	0.8	0,8	10.5		0.0	0.0	1.1	0.5	0.0	3.5	232	188
Avril	0.0	0.0	0.8	0.8	0.0	0.0	9.8	14.2	0.0	a.o	1.0	1.0	0.0	6,4	243	267
IV/ai	0.0	0.0	0.0	1,5	0.0	0.0	10.0	9,0	0.0	0.0	0.7	0.8	0.0	5.5	225	248
Juin	0.0	0.5	8,0	0.0	0.0	0.0	9.2	11.5	0.0	0.0	0.9	1.1	0.0	7.0	243	322
Juillet	0.6	0.0	0.8	1,4	0.9	0.0	9.2	10.2	0.0	0.0	0.8		7.2	11,4	267	259
Août	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	15.8	16.0	0.0	0.0	1.2	1.3	5.4	17.5	264	279
Septembre	0.0	0.0	0,0	1.3	0.8	0.0	9.5	12.0	0.0	0.0	0,7	1.2	5.7	20.5	201	259
Octobre	0.0	0,0	1,4	0.0	0.0	0.0	9.1	10.5	0.0	0.0	1.2	0.7	5.2	17.2	286	2.75
Novembre	0.0	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	11.0	11.4	0.0	0.0	1.1	1.4	5.2	13.7	249	271
Décembre	0.0	0.0	0.5	1. 7	0.0	0.0	8.1	8.7	0.0	0.0	0.6	0,8	4.8	13.5	193	174
Total annuel	2.5	3.8	6.8	7,4	3,4	2.6	116.4	134.9	0.7	0.8	10.3	11.2	33,4	123.9	26%6	2 831
Ecart 2015/2016	53	1%	. 9	4	-2	3%	. 11	*	11	%	9	%	27	1%	7	%

Tableau 16 : Évolution des tonnages collectés en déchèteries entre 2015 et 2016

Déchèterie de BUHL : comparatif 2015/2016

	. Of	ИΕ	Pap	vier	Carl	ons	D. v	erts	Grav	ats.	Méta	шx	Бр	is	Sa DI	45	Ami	ante	Batte	ries
	2015	2016	2015	2016	2015	2015	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2015	2015	2016
Janvier] 16	17	2	2	3	5	11	0	4	5	8	5	8	13	0.3	1.1	S	٥	0.0	0.0
Février	16	20	0	2	2	Ō	5	8	12	5	2	4	9	7	0.2	0.5	0	Ø	0.0	0.0
Mars	33	28	3	Ø	3	4	19	7	9	6	7	7	16	15	0.3	0.3	O	7	0.0	0.0
Avril	32	34	Ö	3	3	3	14;	31	7	7	7	10	19	19	1.3	0.8	Ş	0	0.0	1.0
Mai	27	34	2	0	1843 1843	O	20	23	6	9	7	10	14	16	0.6	0.6	O	O	0.0	0.0
Juin	31	26	0	5	3		31	27	13	7	9	9	13	17	0.7	0.7	5	0	0.0	0.0
Juillet	33	20			4	4	22	25		15	9.	9	22	10	0.3	0.9	0	3	0.0	0.0
Août	30	29	3	5	3	3	20	29	18	13	11]	16	18	10	8.0	0.8	O	0	1.6	0.0
Septembre	29	28	0	Q	3	2	16	21	5	12	8	10	14	10	1.3	1.5	3	0	0.0	Q.Q
Octobre	28		2	0	2	3	38	39	16	7	7	8	11	9	0.4	1.0	0	3	0.0	0.0
Novembre	25		0	4	3	0	35	32	5	7	8	6	14	9	0.4	0.5	O	0	0.0	1.6
Décembre	31	20	0	0	3	4	14	12		7	7	7	13	8	0.4	0.7	5	0	0.0	0.0
Total annuel	332	315	13	21	33	35	244	253	142	100	90:	100	171	144	7.0	9,4	22	13.28	1.6	2.6
Ecart 2015/2016] : -5	%	65	%	5	%	4	%	-34)%	17	%	-1	5% -	3	1%	-4	0%	57	%

	Pil	es	, M 0480	ile œur	Hu végé		DE	EΕ	Né	pns	Eco-	DDS	Ec Mob	2000	TO	ΓAL.
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Janvier	0.6	0.0	0,0	0.0	0.0	0.0	3,3	4.5	0.2	0,0	0.2	0.5	0.0	0.0	- 61	53
Février	0.0	0,6	0.9	0.0	0.0	0.0	2.3	3.3	0.1	0.4	0.2	0.2	0.0	0.0	50	52
Mars	0.0	0.0	0.0	0.7	0.8	0.8	4.7	3.8	0.0	0.0	0.5	0.2	0.0	0.0	96	81
Avril	0.0	0.0	0.0	0.0	0,0	0.0	3.3	5.8	0,0	0.0	0.5	0.7	0.0	0.0	92	115
Mai	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0	0.0	4.2	4.0	0.0	0.0	6.0	0.2	0.0	0.0	85	98
Juin	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	4.0	4.0	0,0	g.o	0.4	0.5	0.0	0.0	108	103
Juillet	0.6	0.0	0.8	0.5	0.0	0.0	3.3	3.8	0.0	0.0	0.4	0.3	0.0	4.5	137	
Août	0,0	0.0	0.0	0.0	0.0	0,0	7.1	5.1	0,0	0.0	0.3	0.4	0.0	9.2	213	121
Septembre	0.0	0.0	0.0	0.5	8,0	0.0	4,5	4.5	0.0	0,0	0.3	0.6	0.0	13.6	85	
Octobre	0.0	0.0	Q.6	0.0	0.0	0.0	3.8	4.7	0.0	0.0	0.3	0.2	0.0	8.8	109	111
Novembre	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	4.7	5.8	0.0	0.0	0.5	0.4	0.0	5.6	94	102
Décembre	0,0	0.0	0.0	0.9	0.0	0.0	3.7	3.9	0.0	0.0	0.3	0.5	0.0	6.0	83	69
Total annuel	1.2	1.6	2.3	3.2	1.6	0.8	49.0	53.3	0.3	0,4	4.1	4.8	0.0	47.6	1 115	1 105
Ecart 2015/2016	34	1%	3!	1%	-4	3%	9	%	22	1%	16	%			-	%



Tableau 17 : Évolution des tonnages collectés à la déchèterie de BUHL entre 2015 et 2016

Déchèterie de SOULTZ: comparatif 2015/2016

	NO	AE .	Par	iler	Carl	ons		erts		vats	Mé	arrange and the second	Во	is	DN	45	Ami	ante	Batte	ries
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Janvier	12	20	3	2	2	4	3	15	4	10	5	4	6	13	0.3	1.0	"	*	0.0	0.0
Février	22	33	0	0	2	4	12	5	12	7	2	8	10	14	0.6	0.3	-	-	0.0	0.8
Mars	26	24	3	2	4	5	34	20	17	13	11	6	14	10	0.7	0.0	*	-	0.0	0.0
Avril	32	39		1	2	3	45	30	13	12	7	7	15	19	1.6	1.0		**************************************	1.0	0.8
Mai	26	26	0	0	5	5	50	44	10	15	7	11	14	10	0.5	1.8	-		0.0	0.0
Julin	29	42	3	3	4	5	41	56	13	21	7	8	13	21	1.0	1.0	*	*	0.0	0.0
Juillet	33	33	3		4	3	25	37	6	13	7	12	17	10	1.0	1.1	-	-	0.0	0.0
Août	36	41	3	Q	2	6	23	35	11	12	11	8	14	11	0.7	1.3	*	, » ,	0.9	0.8
Septembre	25	OE	0	3	1	2	19	36	21	16	9	12	10	11	0.9	1.4	-	\$ 55846582	0.7	8.0
Octobre	27	33	2	0	5	3	60	60	10	10	7	9	13	10	1.9	1.4		*	0.8	0.8
Novembre	31	31	0	3	3	6	62	51	5	12	7	8	16	10	1.8	1.2		****	0.0	0,0
Décembre	29	29	3	2	5	4	15	17	10	6	11	8	11	7	0.8	1.1		* *	0.0	0.0
Total annuel	328	382	22	18	41	49	393	407	132	148	90	102	153	147	12.0	12.8	0	T o	3.3	4.1
Ecart 2015/2016	36	%	-1	7%	721	%	- 4	%	12	%	- 1	F%	-4	%	7	%	-*	1	25	******************

	Pil	e 5	- Hu mot		Hu végé	ile tale	D£	ĒΕ	Né	ons	Eco-	DDS		o- vilier	то	TAL
	2015	2016	2015	2015	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2015	2015	2016
Janvier	0,0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.8	3.8	5.8	0.3	0.0	0.6	0.3	0,0	3.8	40	- 81
Février	1.3	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	2.9	4.9	0.1	0.4	0.0	0.5	0.0	4.0	67	82
Mars	0.0	1.5	0.7	0.0	0.0	0.0	4.7	5.9	0.0	0.0	0.6	0.3	0.0	3.5	114	92
Avril	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	5.4	7.2	0,0	0.0	0.4	0.3	0.0	6.4	125	129
Mai	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.3	5.0	0.0	0.0	0.2	0.4	0.0	5.5	119	123
Juin	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	5.2	6,3	0.0	0.0	0.5	0.6	0.0	7.0	118	170
Juillet	0.0	0.0	0.0	0.9	0.9	0.0	4,1	5.3	0,0	0.0	0.3	0.3	7.2	7.0	108	127
Août	0.0	0.0	0.8	0,0	0.0	0.0	7.6	9,4	0.0	0.0	0.9	0.7	5.4	8.3	118	135
Septembre	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	4.0	5,6	0.0	0,0	0.2	0.5	5.7	7.0	97	125
Octobre	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	4.3	5.2	0.0	0.0	0.9	0.5	5.2	8.4	138	142
Novembre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0,0	5.2	5.5	0.0	0.0	0.4	0.8	5.2	8.1	136	137
Décembre	0.0	0.0	0.5	0.8	0.0	0.0	4.4	3.9	0.0	0.0	0.3	0.3	4.8	7.5	94	85
Total annuel	1.3	1,5	3.6	3.3	1.8	1.8	55.7	70.0	0.4	0.4	5.2	5.5	33,4	76.2	1 275	1 428
Ecart 2015/2016	22	%	-8	Ж	· 0	36	26	1%	-3	%	7	%	12	2%	12	%

Tableau 18 : Évolution des tonnages collectés à la déchêterie de SOULTZ entre 2015 et 2016

Déchèterie de SOULTZMATT: comparatif 2015/2016

	Of	ne .	Pag	iler	Cari	ons	D. v	erts	Gra	vats	Mé	aux	Вс	iis	Of	VIS	Ami	ante	Batte	ries
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Janvier] 3	7	0	Q	0	O	0	5	4	Q	4	0	O.	2	0.0	0.3	-		0	0
Février	1 4	4	0		4	0	2	0	12	0	0	1	0	0	0.1	0.0	-	~	Q	O
Mars] 8	7	Q		ą	0	Ø	0	0	0	2	0	10	4	0.0	0.3	*	*	0	0
Avril	9	8	0	0	0	Ø	5	5	5	5	1	3	3	0	0.2	0.0	-		0	0
Mai	7	9	0	O	0	0	5	6	3	0	1	0	3	4	0.4	0.3		ž 2.	0	0
Juin	8		0	0			4	0	0	0	0	4	0	5	0.2	0.3	-		0	
Juillet	9	7	O	O	0	0	0	6	0	7	3	,	8	5	0.1	0.0	-		0	
Août	13	8	Q	Q	4		4	4	6	, 0	1	0	4	4	0.3	0.8	-	*	0	0
Septembre	8	6	0	0	0	2	4	3	۵		1	5	£	********	0.3	0.4	-	-	0	0
Octobre	12	7	0	0	4	0	7	. 4	8	<u> 1</u> 0	4	0	4	4	0.0	0.0	-	ž ,	0	0
Novembre	6	3	O		0	4	10	9	0	C	1		0	Ô	0.4	0,4			٥	0
Décembre	3		0	0	3	0	0	4	4	3	2	(5	4	0.0	0.3	-	* * * ~	0	
Total annuel	89	83	0	0	19	13	41	45	42	21	19	1.7	42	32	1.9	3.1		.	O	0
Ecart 2015/2016	(1)	%	#DI	v/01	- 2	7%	1/	1%	-5	1%	- 1	3%	-2	2%	6	2%				

	Pil	es	Hu mot		Hu végé	26.KF	DE	ΕE	Něc	ons.	Eco-	DDS	Ec Mob	9.78%(S ₄ .00)	TO	TAL
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2015	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Janvier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	1.4	0.0	0.0	0.0	0.3	-		12.0	36.5
Février	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0,0	0.9	0.0	0.0	0.0	0,0		*	21.9	6.2
Mars	0.0	0,0	0.0	0,0	0.0	0,0	1.2	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0		_	21.7	13.0
Avril	0.0	0.0	0,8	0.0	0,0	0,0	1.1	1.2	0.0	0.0	0.2	0.0		* *	25.0	22.4
Mai	0.0	0.0	0.0	0.9	0.0	0.0	1,4	0,0	0.0	0.0	0.2	0.2			21.5	20.7
Julin	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.2	0.0	0.0	0,0	0.0	-		17:2	27.2
Juillet	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.9	1.1	0.0	0.0	0.2	0.0	<u> </u>		22.3	25.0
Août	0.0	0.0	0,0	0.0	0.0	0.0	1.1	1.5	0.0	0.0	0,0	0.2	<u>.</u>	* * * * *	32.7	18.1
Septembre	0.0	0.0	0.0	0,0	0.0	0.0	1.0	1.9	0.0	0.0	0.2	0.0	*		19.0	24.7
Octobre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	-	1 .	38.6	15.6
Novembre	0.0	0.6	0,0	0.0	0.0	0.0	1,0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2		-	18.3	21.0
Décembre	0.0	0.0	Annual Property of the Party of	2,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		0.0	0.0	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0] =	16.2	19.8
Total annuel	0.0	0.6	0.8	0.9	0.0	0.0	11.7	11.6	0.0	0.0	1.0	0.8	0.0	0.0	- 266	230
Ecart 2015/2016			11	%	1000		-1	%			-1	7%	P. S. V.	•	1	4%

Tableau 19 : Évolution des tonnages collectés à la déchèterie de SOULTZMATT entre 2015 et 2016

Location de bennes aux usagers

NB: les tonnages de location de bennes sont inclus dans le récapitulatif « déchèteries » dans la mesure où ces flux sont acheminés vers les exutoires « déchèteries ».

	01			nier 🗀		ons	D, y		Gra			:aux	B i	ols	., Dr	VIS.	Ami	ante	Batt	eries
	2015	2016	2015	2015	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Lanvier	0	0.0	-			4	0				201	* : : :ed		*	-	-	*		6.	
Février	0	0.0	~	*	*		0	0.0	0	0	*	:	*	†	-		*	fransamey * *	**************************************	* ************************************
Mars	0	1.9	7	• • • •	4.	-	Q	0.0	Ō	0	5:5:5:4:3:5:3:4 36:	****************	-	-	**********	*******	*******	generalise * *	200 4 0 0 0 0 0 0	********
Avril	0	0.0	******	# ************************************	2.	-	0	0.0	0	0	*********		-	distriction of the second		5 % 5 %	********	\$ ~ * * * * * * * * * * * * * * * * * *	CHERTON SEL	
Mai	O	6.7	*	60000000000000000000000000000000000000	**	COURTER NA	0	0.0	0	0	*******		********	ļ		 	(X NK-E2 4 2 4		24.884.48	
Juin	0	20.6	*	**************************************	in a second contract of the second contract o	-	0	1.5	0	0	*******	-	-	<u> </u>	- tr	** ***	**********			
Juillet	O	7.9	*******	****	********		O	3.1	0	0	*******	****	f******	&	********	**************************************	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	*********		
Août	l o	1.1	9/0 # 1 A 1 A 1 A 1 A 1 A 1 A 1 A 1 A 1 A 1	#:2:4:2:3:3:4:4:4:4 } { { {	*	-	0	3.5	0	0	******		-		********	* ************* * * *	************			
Septembre	0	0.0	*	ERMENIN AND	-	*	O	3.4	0	0	*******	*	1	ļ	*******	**************************************	*******			
Octobre	O	4.8	.0	***			0	2,6	0	0	~ ~	-	1	å ! "	75 75 75 75 75 75	**********	e-t-content system		ļ	
Novembre	o	0.0	00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	ECO 0000 ECO 1830.34 00.			0	10.3	0	0	-	-	†		**************************************	*********				
Décembre	Ö	0.0	86 16. 66 30 16.00 16.00 200	*	-	[0	0.0	0	0	-		i -		*******	, , , , , , , , , , , , , ,				ennarese E
Total annuel	o	43.0	"0	0	0	0	0	24.5	0			0	o	O	0.0	0.0	0	0	o	(

	Pi	es		ille teur	90000	ile Stale	DE	EΕ	Né	ons	Eco-	DDS	500.000m	o- iller	TOTAL
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015 2016
Janvier	*	*		-	**	, ,	*	i k e e	-	-	-	*	·.	-	0 0
Février	**	*	-	-	-				-	-	44 100 - 100		36 AND AND AND AND AND AND AND AND AND AND	\$*************************************	0 0
Mars	×.			-	19	*	*	* #	۵.	-			***************************************	<u> ,</u>	0; 2
Avril		4.	-	-	-		*	-	-	-	:*	9) 9)	TOTS CONTROL TOTAL	tonomonomo	0 0
Mal	*	-		* **	41	*	28	<u>.</u>	-	-	-	*	**	-	0 7
Juln		-	-	*	-	*	4:		-	-	**	*	60 ·	enderstanders.	0 22
Juillet	*	-		-	**	*	4%	_	4.	-	*	*	**************************************		0: 11
Août	_	-	•	**************************************	48	*	***********	-	-	ORTHURNY.	********	Managaran San	4:	4-	0 5
Septembre	-	-	**		*	¢ t t t	2	-	-	* *	*	(C)	4040230000 4.		0 3
Octobre	-	-	-		*	-	- AND CONTRACTOR	~	~	**************************************	**************************************	www.avec	***********	*	0 7
Novembre	-	-		**	-360	*	44.	-	-	*	AMMAN AN ANN	e. :	4		0 10
Décembre	-	+	e-	m.	er tenér tonentcher pag		*	-	-	********	*******	*	*	4.	0: 0
Total annuel	0,0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	

Tableau 20 : Tonnages collecsés dans le cadre des locations de bennes aux usagers

Prequentation:

***************************************	149,444	the commence of the commence o			Pita	-	(kg ad	1	-	14 778	The second second		Contraction of the second second	THE PERSON NAMED IN COLUMN	S bringer	- Contract of the Contract of	, and and	Showing		NATE OF	.vitroamountii/ii.m
A friedring	mis mis hange	2415	Ŧ	2015, Dale Beach	100	Theretown 35	15 29 14 Lead	S. E-14 2014	Mend city III	114 June 1 care	1 to 4 1014 1018	Cartifica.	THE THE E.	ATT THE EDIT	TPLE ELSE	4-1 2015 18	S Lient of a	May 1,014	Contract In	3818	V.c. (17%)
ALCO EDEN			NAY-	13 13	7	48	6 2	2.5	1997 E	38 86	1 3H . 1 CF	387		3 969	Towns of the story	V.	Section States	42	200	Mark Special	A Charles
1	The second secon	The state of the s	A THE STATE OF THE	200 V V V V V V V V V V V V V V V V V V		Seminary Services	Programme Company Com					200 miles		200							
2 (18 2) 1 3 C	Contract Con		Company of the Compan			Annual Control of the						A Property of the Party of the	Walter Street	No.					T SEA	1991	200
I GRINDAM SANTILLA		100			Section and	the second			Section software size	Salar distributed proposessor		1000			140		Control on a sure	E STORY OF THE STORY		1	
(Sylvallish	Commence of the Comment of the Comme	300		Section of the sectio	21 13 E	38	6 11	233					The state of the s	100	A Company of the Comp		305			350	
CO RESIDENCE		1	22,014	Similar Summing		2259	38					- Marting Marting		2002			338			Section 19	
LATTES BACK TOWNS THE			The state of the s	The second second		di di						No. of the last of		100			100 mm	W. W.		1991 1991	***
LACTEMENT OF THE	Section of the last of the las	183	1			100			The state of the s	100		200 m	148 148	FE		To Miles	×87.				
G. LANDAN,	The state of the s			STREET, STREET	Service Constitution	2000 2000			100				4	200	900	3		X		104 104 105 105 105 105 105 105 105 105 105 105	2
SERVICES.	36	l		13	7		36	48		AL	100 Port	449	The state of the s	3 544		3		9	žì	388	150
58 W9 & 31		200	N.	× ×	30		20 24	G 22 3	25.82			W.	×	*2	*	8.5	137		*	34.3	*
545X-314/114	***************************************	pr	4.07		E.2		, .	264 July		3		2382		100	9	\$16 P.	111	£	*	-	*
RAGIISSIESS	***			1	-		March Control of the					The state of the s	100 mm	3.5	Antonior de la constante de la	*				TELL THE	***
*	San	NOTIFICATION OF THE PROPERTY O			The state of the s			203		11-			-	THE PERSON NAMED IN	The second secon			10000000000000000000000000000000000000	1000	2	100
11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	A Section of Section 19 Section 19	trituin dinament framework	1	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	Andread Property Cont.	No. of Street, or other Persons	Service Commence	The second states	- Control of the cont	このないないのできるとのできることの	Sandard Company Company	and the party law by	unding promoting in	-	and a second sec		-	Service of the servic	DE DE LINEAR TON	500 co. (100	1
Section & discontinuous de la Company de la	Number of Street	Same inservention of	Contraction Contract	Charles Charles Canada Anna Anna Anna Anna Anna Anna Anna	Constant Con	compa-	Age of the same of	Test and the second		Samuel Charles	The second second second		SA SECURIOR	1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		24	200	Section of the sectio		0.00	
1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1	371					i i			The second secon	The second second second	Company of the last	2000 mm 2000 m	The state of the s	The second second					200	W	1000
Distriction of the		The second second	Section and the second	economic services	Company of the Company of the Company	3	Section 150	A STATE OF THE PERSONNELS	12 X X	* 29 %	- W. C.	***************************************	And the second second	Service Services				Per Samen of Samen age		200	****
PACIFICATION OF THE PROPERTY O	See Later of Section Section 25	Medicine Instanti America	Same and the same	No. of the last of	-	1			4	The state of the s	**************************************	Same Statement and	was been proved to recover	State Million	Andrew Comment of the	Secondary of the second	Contractor of the Contractor o	- Commence of the second	00.00	25	100
Market and the section				and the second	Total Advantage of the Control	-	**************************************		Series Server	To the second se	1 4 W Tall 2 2 Cold 2 C		14. S. MON. S.					1 2			Jumpa State Agency
5089-504X E18814.	#64 #64 F		20.00	478 [213 - 1		80.00	nt:1 74.0	2.4 1 880 T III'S	200	10 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	CAL SECTION OF SECTION	78.86	12 12 12 1	54.5		100000		1 282 (3 38)	0.00	100 CF CF	3.50 M
ZYNYENEN		380.3			1 H		3	5	3	246				100					* *		Ø 7
Mara Ce, 19, attal.			100			ř.	*	2 20	2	ri E				*	27	8	2	**		128	
I WHI			3000			0								*5,		F	į	ň	Z.	46.	*
		įΞ						25 ES												*0.4	*
LAND THE RESERVE TO THE	The state of the s	Ţ	THE PARTY NAMED IN	The second second second	No. of Street, or other Park	A COLUMN	San Land Care San	September 2 States	The drawn flesh was	And the Control of th	Very Contract of the State of t	Sandanie and	- 1 god or god og godene	2000	The street of the street of the	- Contraction of the Contraction	Estate	300000000000000000000000000000000000000	200	A	## L
The same and the same and the same	Strands-Strangs-Strangs-	11.25	Section States	The state of the s	The state of the s	Section 1	Control of the contro			S		W		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	The state of the s		71			100 2 30	***
Naji kate	The Contract of the Contract o	I į	A STATE OF THE STA	**************************************	300	· Mary	COLUMN SAN	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	Company Company	See State of the State of		and affectionment of		A Section	Server State of the server of		man series and series are series and series are series and series and series and series are series are series and series are series are series and series are series		1. A. C.	34	The state of the s
		57° .	*	· ·	6							ž		33					***		100
-		ě.				102		9		**		\$1.50 \$1.50	200	2	æ.	=		er.	- T	200	***
Lathragiacitalis	and Separate Comments of the separate		*****	# 150 mm	12.	4.00	in the contract of the contrac	HEATHER STATE OF THE STATE OF T	CONTRACTOR CONTRACTOR	200 CO	3000 1000 1000 1000 1000 1000 1000 1000			2					76	28	* PV (*
INC. LAC.	· Marie mentine and Commission in	Thousand States to south	SOCIONAL PROPERTY.	The state of the s	Section SE	Strate September 5	Section of the sectio	1000 me con 1000	(000)	San		See		100	A CONTRACTOR OF THE PERSON OF				300 300 300 300 300	*	
The state of the s	Spring Company of the state of the	America in mentil 1888.		with the party of				The state of the s	San Property of the Party of th	Patriother Sections	Section of the sectio	The comment of the	to the second	2000 OSC 110	200 July 0 00 July 0	- Company	200		200		S
Things of the standard of the		The Charles of the Control	Section of the second section of the section of the second section of the section of the second section of the sect	Sales and the sales of the sale	200	China	The same sections of the same	Security Constitution	serial distinguished	Section of the second	200 CO TO TO THE PARTY OF THE P	Section of the sectio	And the second second second	200	2000 St. 1000 St.			and the supplement to the same	300	St. 0.0 SE	
MINISTER TO THE PROPERTY.	Santage of the same of the sam	SEPS. 22	Service Colors	Activities (Sasantes)	or destroy	Section Section 1	A CANADA CONTRACTOR	LONG SAME SECTION OF THE PERSONNELS		Secremental and successful from		A SECOND	in application and designation of the second	Superal Michigan	Secretary States of the second		1000000	2 to	7	100	22.45
OKS 1 W F.R.			X.,	W.		100	~ Constant							444						The second	
E HALFHRANDS	\$\$ 	¥.			æ Æ	ő.	2	5 5	Ž.			À.			× 1				2 × 1 × 1 × 1 × 1		6 8
HIS SEACH				1	*	٤	- - -	-					*	2				Ø		91: 141	8 25 25 26 26
HEIL			247	2		34.			2				7. 2.	2	¥	1		2		280	
a section of the section of	10.		34 34 3		۶	26	W. W.	5. CH.		FRE 1 404	A 100 110	100		200	See .	8 W 800	er.	916 172		S 4 10	2
A TT	Service contract and service	The section of the se	2012	Section of the second	Section of the sectio	and the second s	Samuel Mary Branch	200	1000	Company of the Company	Zása de la composition della c	00000		200			1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	ego"	Ž,	100	***
10.1 Telephone 10.1	A Principal of the Prin	T	The state of		S, spirit	M. Della	Annual Control of the		Shadhachar Sagar	A STATE OF THE PERSONS AND ADDRESS OF THE PERSONS ASSESSED.		The state of the s		***					*	2	***
ź	Same and the second section of the	Section of Section 1	Townson, September 1	The state of the s	The state of the s	- Anna	The company of the		The second second	believes of the standards	The state of the s	and Marketine	A DATE OF THE PARTY OF THE PART	2000	Description in		Control or control	Charlesson Company		284	200
and the second second			A	THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN THE PERSON NAMED IN THE PERSON NAMED IN THE PERSON	0.0 1.00 4.00 5.00 5.00 5.00 5.00 5.00 5.00 5	CALCADO CALCAD	Service Control			Control of the second		To the second		100 m		1001			- PK (8)	116 36 316	
SOME PARTY SECTION	1	10.00	١			4.3.2		4 T WIN 7 W	7 8 8 8	The Sale Contraction of the Sale of the Sa	of the formation of the second	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF	m	TOTAL STREET	The second second					4.2	26
Research, 3.2.			44	0	*	8.5		1			15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 1	100		*6						200	***
TREASURE CALL	¥		*		22		49 8			2				\$755.	. Al. S. C.	200		High State	Section Sectio		Fast
195.40.	2480	1	HELE	-		2.5	8-		TOW-	1000		A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH		200	Section of the contract of		2001	Barre Constitution	CALL STATES	200	
(K.f.) SKILLEK	*	3 5	2	×.		S,	S		P	er Er	× 55 150 160	***				*2		~	200		
Basalita		200	S. A. C.	-	,	39%	er.		2			S.							£	The second second second	A 44
, ,					**	٥			decision of	Sand Sand			-	_			The state of the s	CONTROL AND	340	2	100
-	A part of the contract of the	-						<u></u>	- CO				386	Ž.		-37	******	9.		4	43.43.
-	-		-	مندن ومنسنست وسيستسند	1	40.00		-	September 1	***	100	6484	- The second	-	***	-	*	#3°	£.	*	Į,
		مسجة مسائلة	200	merné destructiones des describés des services des	Same of consequences of the consequences	Accessional contra	social processor and a second social second	concess services and a service of the service of th		The state of the s	1476								Z.	es.	() () () () () () () () () ()
	Section of the section of	namen proposation of the contract of the contr	- Company	minimize francisco francisco	The second second	37.5	Same and the second second	Antonia Sanonana Sanona	The state of the s	The second second	400 minutes 200 minutes and 20	Name of the last o	() () () () () () () () () ()	200.00				***	122	366	***
	in the second se	Section of Contract of Contrac	. Des 1886 Commission	entransación de la comoción de la co	Discourance Sections	20022200	eponomous proprieta de la companya d	* TOP STORY CONTRACTOR	The second secon	manufacture Sections		******	Andreas Statement Statement Co.	an remaining to the report	manual description			A CONTRACTOR	Service Service	2000 2000 2000 2000 2000 2000 2000 200	
7.34 7.54 7.54 7.74 7.74 7.74 7.74 7.74 7.7	HINNE STANKE	1	# 15 mm	inches his feminis	and the same	-				Marine Marine Street Control of the	÷	- CO. C.		7000 m	Salara Sa	200	100 mm		Sax.	100	
	200	9.00		ă,	238.5.	26.	13 E	76. 28. 0	32.85			**************************************		1		1	-		l		Consideration of the Constitution of the Const
E Bahrakara								200		Total Control of the				and and artists as a second	Section of the sectio	St. Committee Committee	· Contraction of the contraction	Section of Section Section	0.0000	A State of the last	- Total 100
ET HISTORYCH			2027			×		nopol Notes	enge.	one de				-					WANTED WATER	D Sections	-2022
				ľ	_	L				*				<u> </u>	-	***		. :	- 3	2	W.C.W.
TIPST TE	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	100				* (S)		25. 25.		ARC 300		18		100 PM) Z	** **:		£
921 Black Charles	ŧ		· warmen warmen	-	-	1	·	Sandan of the sandan sandan	ě.	3	and works	- Control	Ĺ.,	***************************************	Salabara		**************************************			-	\$ 4418
The fact that the section of	American Symmetry, Sananon	ANNUAL TRANSPORT PROFESSION	THE PERSON NAMED AND POST OF	The second second	Samuel Samuel Samuel Samuel		Sandard Sandard	Section of the second section of the second section se						200	Wings, American					90	2000
A TOTAL PROPERTY.	3	The State of the s	1	1	Taria Eric	1 Car 1 Car 1	Taring Section	Take Total	Table 1 Sept.	N. P.	200	ž	Carlo Carlo Carlo	1	128 F	A. 144. A.		338 360	* 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	11.5	100
E I LINE TO THE TANK	×		1		THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	F 2 2003				E 100 0	1000	7.2	-17	275	200		September 1	4		ELH IS CO	2.4
100 to 10	- 8	25 8 457 4 117	ŧ	1	March Section 27 to 4 to 4.	* 25 25 25	Se creat	CHARLES AND A	2 C C C	MAT CONTRACT	name and code of the co	Ta: 4	Self grander	8 to 197 and		42000	-	or construction to the form	and the celebrate Property		

Inbleau 21: Fréquentation par déchèterie et par mais en 2016

Rapport annuel Déchets 2016 - CCRG

Bilan des sessions de broyage 2016

	Date	Black brown and		EX	PLOITATIO	N	
	broyage	Lieu broyage	Nombre usagers	Volume estimé (m3)	Tonnage récupéré (tonnes)	Tonnage traité (tonnes)	total
	18/03/2016	Bergholtz	37	82	0.00	7.00	7.0
Mars 2016	19/03/2016	Merxheim	50	80.5	0.00	3.00	3.0
	26/03/2016	Soultz	42	54.3	0.00	0.00	0.0
	01/04/2016	Issenheim	50	45.1	1,80	2.50	4.3
	02/04/2016	Issenheim	37	47	0.00	2.50	2.5
	08/04/2016	Buhl	69	96.2	2.95	3.00	***********
	09/04/2016	Soultzmatt	58	60	***********	10.00	
	15/04/2016		42		0.00	2.00	
Avril 2016	16/04/2016		38	**********	2.55	4.50	********
		Guebwiller		********	MANUAL MANUAL AND	************	***************************************
	***************	Guebwiller	41	************	0.00	**** ** ******************************	****
	**********		40	**********	0.00	3,50	
	29/04/2016		16		0,00	0.00	0,0
****		Lautenbach	32	41.5	0.00	1.50	1.5
		Hartmannswiller	41	82.5	0.00	0.50	0.5
	07/05/2016	中央中部中央中央市场中央中央市场中央市场 化电影 医艾尔特氏 化苯基苯酚 医自由自由自由自由自由自由 化二十二二二二二二二二二二二二二二二二二二二二二二二二二二二二二二二二二二二	58	80	0,00	5.00	5.0
	13/05/2016	##************************************	12	17.7	2.00	9.00	11.0
Mai 2016	14/05/2016	~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	32	28.75	0.00	2.00	2.0
	20/05/2016	**************************************	11	19	0.00	0.00	0.0
	~ \$ \$0 \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	Raedersheim	54	71.5	0.85	14.00	14.8
	27/05/2016		38	69.5	2.30	0.00	2.3
So	us-total car	npagne de printemps :	798	1134	12	76	8
	23/09/2016	Soultz	61	80	0.00	0,00	0.0
sept-16	24/09/2016	Marini mala mana mana mana mana mana mana mana	52	87.8	0.70	0.00	0.7
	30/09/2016	Guebwiller	40	62.5	1.90	0.00	1.9
	01/10/2016	Guebwiller	26	45	1.10	2,24	3,3
	07/10/2016	Lautenbach	47	87.5	1,10	***************************************	4.3
	08/10/2016	Bergholtz	48	102.8	1.50	6.10	7.6
Octobre	14/10/2016	Issenhelm	56	98.4	0.80	4.00	4,8
2016	15/10/2016		53	90.5	1.00	4.02	
2010	21/10/2016	Jungholtz	32	46.5	0.00	3.86	3.6
	22/10/2016	Buhl	67	96.8	A COLUMN TO A	6,94	8.0
	28/10/2016	Merxhelm	56	and the same of the same		And the second s	8.8
	29/10/2016	Soultzmatt/Wintzfelden	45	68.5	0.00	SANDAL SANDA	4.1
	04/11/2016	Orschwihr	31	57.5	0.30	CONTRACTOR	0.3
	05/11/2016	Raedersheim	41	91.5	1.20		6.8
Novembre	12/11/2016	Rimbach	18	Manage and the second second	0.00	3.64	3.6
2016	18/11/2016	Issenheim	34		0.00	2.94	2.0
5010	19/11/2016	Soultz	40	***************************************	0.00	7.43	7.4
	25/11/2016	Hartmannswiller	21	26	0.00	3.20	3.2
	26/11/2016	**************************************	53	194.5	3.60	5.30	8,5
Décembre 2016	02/12/2016		15	***************************************			erioria e en este de la particular
80-97-32-93*	Sous-total c	ampagne d'automne :	836	1512	17	71	88
	***************************************)TAL 2016	1 634	2 646	29.85	***************************************	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Tableau 22 : Bilan des sessions de broyage 2016 (NB : les tonnages récupérés sont estimés)

Rapport annuel Déchets 2016 - CCRG

Page 37/42



TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES (RIOM) - PARTICULIERS -

Applicables au 1er janvier 2016

1. Abonnement an service (part fixe)

	Valeur 2016
Abonnement	123,00

2. Part variable

2.1. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN PORTE-À-PORTE :

	:		Valeurs 2016		
			FORFAIT LE	VÉE (€/levée)	
	Forfait volume	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
	(E/an)	12 levées/an			A management of the
Bacs en litres	7.504 4080.3		13° à 24° levée/an	25° à 36° levée/an	À compter de la 37° levée/an
		abonnement)			ov nevee/an
80	40,20	~	3,52	5,28	7.04
120	60,30	4.	5,23	7,84	10,45
240	120,60	*	6,53	9,80	13,07
360	180,90	-	8,04	12,06	16.08
660*		-	13,87	20,80	27,74
770	386.93	*	15,08	22,61	30,15

^{*}Bacs mis en place uniquement sur dérogation.

2.2. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN SACS PRÉPAYÉS:

	Valeur 2016
provide the second seco	CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF T
Un (1) rouleau*	40,20

^{*}Rouleau de 26 sacs de 37 titres.

2.3. COLLECTES EN DÉCHÈTERIES:

	Valeur 2016	
	CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF	
Particuliers	111,0	

Sont inclus dans l'abonnement au service 100 kilogrammes de déchets déposés en déchèteries.

2.4. MISE À DISPOSITION DE BENNES "GRAVATS", "DÉCHETS VERTS" ET "TOUT-VENANT" :

	Valeur 2016
Forfait journalier de mise à disposition de la benne "gravats" ou "déchets verts" comprenant les frais de traitement	250,00
Forfait journalier de mise à disposition de la benne "tout-venant" hors frais de traitement	150,00
Tarif à la tonne de déchets collectés pour la benne "tout-venant" (€/tonne) (frais de traitement)	160,00
Forfait par jour supplémentaire de mise à disposition de la benne "gravats", "déchets verts" ou "tout- venant"	00,01
Pénalité pour non-conformité	400,00

La pénalité est appliquée dès lors que la benne contient des déchets non conformes.

98



TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES (RIOM) - PROFESSIONNELS -

Applicables au Ier janvier 2016

1. Abonnement au service (part fixe)

	Valeur 2016
Alsonnement	92,85

2. Part variable

2.1. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN PORTE-À-PORTE :

	Valen	r 2016
Bacs en litres	Forfait volume (€/an)	Forfait levée (€/levée)
50	40,20	1,51
120	60,30	2,01
240	120,60	4,02
360	180,90	6,03
770	386,93	12,06
Benne 20 m²	10 050,00	95,48

2.2. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN SACS PRÉPAYÉS :

	Valeur 2016
Un (1) roukau*	40,20

^{*}Rouleur de 26 sucs de 37 titres.

2.3. COLLECTE DU TRI SÉLECTIF EN PORTE-À-PORTE:

	Valeur 2016	
Bacs en litres	Forfait volume (€/an)	Forfait levée (E/an)
120	50,25	1,01
240	100,50	2,01
360	150,75	3,02
770	326,63	6,03
Benne 20 m ³	8 442,00	96,48

2.4. COLLECTE DES BIODÉCHETS EN PORTE-À-PORTE:

	Valeur 2016	
Bacs en litres*	Forfait volume (€/an)	Forfait levée (€/levée)
80	56,28	0,67
240	168,84	2,01
Benne 20 m	14 070,00	96,48

^{*}Absence de bacs de 360 et 770 litres : levée impossible du fait de la densité des biodéchets.

99

2.5. COLLECTE EN DÉCHÈTERIES :

	Valeur 2016
	CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF
Professionnels	0.11

2.6. RÉINTÉGRATION DE PROFESSIONNELS AU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

The Continue also 35 0A		Valgur 2016
The formers to		* CO.
14 # ##################################	Professionnels	35,001

2.7. TARIF DE MISE À DISPOSITION DE BENNES GRAND VOLUME :

***************************************	Valeur 2016
Professionnels	1 200,00

2.8. MISE À DISPOSITION DE BENNES "GRAVATS", "DÉCHETS VERTS" ET "TOUT-VENANT" :

	Valcur 2016	
Forfait journalier de mise à disposition de la benne		
"gravats" on "déchets verts"	250,00	
comprenent les frais de traitement		
Forfait journalier de mise à disposition de la benne	100 00	
"tout-venant" (hors frais de traitement)	1.50,00	
Tarif à la tonne de déchets collectés pour la benne	45 47 40 40 40	
"tout-venant" (€/tonne) (frais de traitement)	160,00	
Forfait par jour supplémentaire de mise à	1070	
disposition de la benne		
Pénalité pour non-conformité	400,00	

La pénalité est appliquée dès lors que la benne contient des déchets non conformes.

2.9. MISE À DISPOSITION DE BORNES À VERRE :

	Valeur 2016
Forfait pour la pose on la dépose de la borne (€/pose ou dépose)	96,00
Forfait annuel de mise à disposition de la borne à verre (€/an)	90,00€
Forfait mensuel pour 4 vidages maximum de la borne (©/mois), appliqué quel que soit le nombre de vidages réel	60,00
Forfait unitaire par vidage supplémentaire (Elvidage supplémentaire)	15,00



Tarification des prestations 2016 Vente de produits,

remplacement de bacs et pièces détachées suite à dégradations, vols, utilisations inappropriées, facturation du matériel manquant, services et prestations annexes, etc.

Applicable au 1er janvier 2016

Ces tarifs ne sont pas applicables suite à une dégradation due à la collecte, sauf en cas de dépassement de la charge utile du bac. Une vérification sera faite par le service Environnement avant toutefacturation. Ils comprennent le coût d'acquisition du matérief et les frais de gestion.

	Valeurs 2016 en €
Vente de produits	Coût
Composicur (par unité)	10.05
Compost (par unité, sac de 30 litres)	. 5.
Compost vrac* (à la tonne)	30.15
*- 10 % à partir de 3 toanes	
Remplacement de bacs (dégradation, non-restitution, etc) - hors serrure	Cout par bac
Bac de 80 litres	20,10
Bac de 120 litres	20,10
Bac de 240 litres	27.64
Bac de 360 litres	40,20
Bac de 770 litres	109,55
Remplacement de pièces détachées sur les bacs (dégradation, non-restitution, etc)	Coût par unité
Serrure (SD, 120, 240 litres) dégradée, incomplète, etc	24,12
Serrure (360, 770 litres) dégradée, incomplète, etc	31,16
Bacs de 80 et 120 litres :	
Roue	2,01
Axe de roue	2.01
Couvercle + 2 clips	6.03
Bac(s) de 240 litres ;	
Roue	2,01
Axe de roue	2,31
Couverele + 2 clips	9,65
Bae(s) de 360 litres :	
Roue	2,01
Axe de roue	3,12
Couverele + 2 clips	12,26
Bax(s) de 770 litres :	
Roug	8,64
Convercie + 4 clips	33,57
Remplacement de badges et de puces électroniques (perte, vol, dégradation, etc), sauf hadges dont la puce est défectueuse	Coût par unité
Badge d'accès aux déchèteries	2,01
Puce électronique d'identification	3,02
Échange de bac pour convenance personnelle au-delà d'une fois par an	Coût par échange
Frais administratifs	12,00
Livraison/retrait à domicile	Coût par échange
Livraison ou retrait de matériel de collecte à domicile	10.00
Déménagement non signalé	Coût par déménagement
Frais de gestion pour déménagement non signalé au service Environnement	25,00
Forfait lavage de bac (si sale locs du retour)	Coût par bac
Lavage du bac suite à sa restitution non nettoye	15,00
Collecte exceptionnelle à la demande d'un usager	Coût par collecte
Callecte exceptionnelle	25,00
Ouverture de compte	Coût par ouverture
Arrivée sur le territoire de la CCRG	
Fermeture de compte	6,00
Section 1. The section of the sectio	Coût par fermeture
FRappeare-annual Déménagement hors du territoire de la CCRG FRappeare-annual Déménagement hors du territoire de la CCRG	15,00
	Coût par démérkegarék(42
Déménagement sur le territoire de la CCRG	6,00



MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES

Mise en place de bacs Tarif unitaire par bac Applicable au 1^{er} janvier 2016

Ce tarif est applicable aux professionnels et associations organisant des manifestations exceptionnelles, nécessitant la mise en place ponctuelle de bacs de collecte pour les déchets ménagers et assimilés.

Il comprend les frais de gestion et de mise à disposition des contenants, ainsi que la collecte (une levée par bac) et le traitement des déchets collectés.

		Valenr 2016
Type de déchets	Volume du bac (litres)	Tarifs (@/manifestation/bac)
	80	6,00
	120	7,00
OMR	240	10,00
~\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	360	14,00
	770	26,00
14.00	20 m ³	380,00
	120	5,00
	240	8,00
TRI	360	10,00
	770	18,00
	20 m ³	330,00
	. 80	5,00
BIO	240	10,00
	20 m³	485,00



RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2016

Préambule

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du CGCT qui fait obligation au Président de présenter au Conseil de Communauté un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport assure donc la transparence au bénéfice des usagers du service public de l'assainissement.

Il indique également les seuls paramètres relatifs à la gestion du service d'assainissement collectif des eaux usées relevant de la compétence de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG).

I- Territoire desservi

Le territoire desservi par l'assainissement collectif est composé des communes suivantes : Bergholtz, Bergholtz-Zell, Buhl, Guebwiller, Hartmannswiller, Issenheim, Jungholtz (partiellement), Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal, Merxheim, Murbach, Orschwihr, Raedersheim, Rimbach (partiellement), Rimbach-Zell (partiellement), Soultz, Soultzmatt-Wintzfelden et Wuenheim.

La CCRG gère une Station de traitement des eaux usées intercommunale, sise à Issenheim, qui traite tous les effluents du territoire et également ceux des communes d'Osenbach et de Westhalten (par convention).

Pour information, la Station de traitement des eaux usées de Merxheim, qui traitait uniquement les eaux usées de cette commune, a été arrêtée le 3 novembre 2014. Les effluents de la Commune de Merxheim sont donc raccordés, par refoulement, à la Station d'épuration intercommunale d'Issenheim depuis cette date.

La population totale ainsi desservie est d'environ 40 000 habitants.

Les industries implantées sur le territoire et raccordées à la Station de traitement des eaux usées intercommunale sont régulièrement contrôlées par les services de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Dans le cas où les rejets sont importants en volume ou en pollution, il est établi, par la signature d'une convention, une participation aux coûts d'investissement et de fonctionnement liés aux équipements de la CCRG. La mise en place de cette convention a pour effet d'inciter les entreprises conventionnées à réduire leurs rejets ou de trouver des solutions alternatives de traitement.

Les entreprises conventionnées à ce jour sont :

- * Jacob Holm (2004)
- Sojinal-Alpro Soja (2004)
- Sevenday ŠAS (2006)
- Xynatech (2006)
- Caléo (2007)
- Fonderle Schlumberger (2010)
- * Alcoa (2012)
- Sources de Soultzmatt (2014).

page 1/7

La CCRG gère actuellement environ 280 kilomètres linéaires de collecteurs d'eaux usées. Le service Assainissement, réseaux et Station de traitement des eaux usées, est géré en régie directe et ne fait donc pas l'objet d'une Délégation de Service Public.

Le réseau collectif d'eaux usées comprend également plusieurs ouvrages :

- stations de relèvement : Aire d'Activités du Florival (1), Bergholtz (1), Guebwiller (2), Hartmannswiller (2), Issenheim (1), Lautenbach (1), Merxheim (1), Raedersheim (4), Soultz (4)

- bassins d'orage : Bergholtz (1), Buhl (1), Jungholtz (1), Hartmannswiller (1), Issenheim (1), Jungholtz (1), Orschwihr (1), Soultz (1) et Soultzmatt-Wintzfelden (1).

2- Assainissement non collectif

La CCRG ne gère pas les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (ou SPANC) qui sont du ressort des communes, mais intervient grâce à une convention d'assistance technique (excepté Bergholtz, Bergholtz-Zell, Buhl, Guebwiller, Hartmannswiller, Jungholtz et Orschwihr).

3- Qualité du service rendu à l'usager du service d'assainissement collectif

3.1- Taux de réclamation

Les réclamations enregistrées émanent essentiellement des usagers situés en zone d'assainissement collectif actuellement non desservie par le réseau collectif d'eaux usées. Ces usagers sont assujettis à la redevance d'assainissement collectif et bénéficient d'une vidange gratuite de leur fosse septique/toutes eaux, tous les deux ans (cf article 36 du règlement d'assainissement).

Le service d'assainissement collectif a reçu, toutes réclamations confondues, environ 75 appels, courriers ou visites en 2016.

3.2- Taux de desserte par le réseau collectif d'eaux usées

Commune	Nombre de foyers non raccordés en 2016, en zone d'assainissement collectif	Taux de raccordement
Bergholtz	0	100%
Bergholtz-Zell	0	100 %
Buhl	0	100%
Guelswiller	0	100 %
Hartmannswiller	0	100 %
Issenheim	0	100 %
Jungholtz	\$5*	80 %
Lautenbach	Q	100 %
Lautenbach-Zell	Q	100 %
Linthal	0	100 %
Merxheim	Q	100 %
Murbach	0	100%
Orschwihr	0	100 %
Raedersheim	0	100 %
Kimbach	50	10 %
Rimbach-Zell	84	10 %
Soultz	0	100 %
Soultzmatt-Wintzfelden	Û	100 %
Wuenheim	0	100 %
Total	189	00-initiati (1844) (1844-1944) (1844-1944) (1844-1944) (1844-1944) (1844-1944) (1844-1944) (1844-1944) (1844-1

^{*}rues Henri Latscha, de la Chapelle et de l'Usine (en partie)

3.3- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

Aucune demande d'indemnisation n'a été transmise en 2016.

4- Gestion financière et patrimoniale du service d'assainissement collectif

4.1- Taux moyen de renouvellement du réseau collectif d'eaux usées

Travaux de collecte des eaux usées débutés en 2016 :

- rue Creuse et rue du Ballon à Jungholtz, 513 ml de réseau DN 200 PP et 31 branchements particuliers, soit 0,183 % du linéaire total.

Travaux de rénovation du réseau collectif d'eaux usées débutés en 2016 :

 rue et place de l'Église à Bergholtz-Zell, rénovation du réseau collectif d'eaux usées, 120 ml de réseau DN 200 PP et 8 branchements particuliers, soit 0,04 % du linéaire total.

Travaux de collecte des eaux usées réceptionnés en 2016 :

- collecte des eaux usées de la commune de Murbach, 2 400 ml de réseau DN 200 mm et 70 branchements particuliers.

4.2- Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Encours total de la dette au 31 décembre 2016 :	5 457 600,00 €
Recettes réelles 2016 :	4 485 289,00 €
Dépenses réelles 2016 :	2 600 377,00 €
Épargne brute annuelle 2016 :	1 884 912,00 €

Durée d'extinction de la dette : 2,90 ans.

4.3- Tarification de l'assainissement

La redevance d'assainissement et les tarifs du service sont votés en séance du Conseil de Communauté lors du vote du Budget Primitif ; les tarifs pour l'année 2016 sont les suivants :

Assainissement collectif

Assamssement conecut		
Redevance d'assainissement		
De 1 à 6 000 m ³	1,45 €/m³	
De 6 001 à 12 000 m ³	1.20 €/m³	
De 12 001 à 24 000 m ³	0,98 €/m³	
Au-delà de 24 000 m³	0,84 €/m³	
Vidange de fosse septique, toutes eaux et bac à graisses		
Forfait d'Intervention ou volume inférieur à 1 m ³	109,17€	
Le m³ vidangé	109.17 €	
Forfait d'analyse	117,59 €	
Dépotage des matières de vidange hors périmètre CCRG		
Frais de dépotage	9,77 €/m²	
Frais de traitement	35.61 €/m³	
Forfait d'analyse	117,59 €	
Main-d'œuvre pour débouchage et curage		
Camion + chauffeur + servant	07 A2 A4	
	87,93 €/h	
Forfait ITV, déplacement, intervention, rapport sommaire	86,28 €	
Branchements		
Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) ou droit de branchement		
PAC "pour immeubles existants (pose d'un réseau neuf)"	1 423,27 €	
PAC "pour immeubles neufs (réseau déjà existant)"	i 423,27 €	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

page 3/7

Curage de siphons de rue (la pièce)	5,10 €	
Assistance technique des SPANC communaux		
Instruction des Permis de Construire	23,28 €	
Instruction des Certificats d'Urbanisme	14,23 €	
Contrôle des installations existantes	120,00 €	
Contre-visite, contrôle des installations existantes	30,45 €	
Contrôle des installations avant remblai	37,54 €	
Analyse des effluents	114.16 €	
Vidange	109,17 €/m ²	
Débouchage, curage	87,93 €/h	
Frais de dépotage	9,77 €/m³	
Frais de traitement	35,61 €	
Mutation des biens immobiliers		
Contrôle des installations existantes, avec vérification sur site	122,92 €	
Contre-visite sur site, après mise en conformité	37,54 €	
Forfait déplacement (si contrôle irréalisable, ouvrages inaccessibles)	85,37 €	

Transport et traitement par méthanisation d'effluents industriels chargés, la tonne : 13,00 €.

Soit, pour une facture type de 120 m³:

- Redevance d'assainissement	174,00 €
- Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) 0,233 €/m³	27,96 €
- Total	201.96 €

4.4- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux collectifs d'eaux usées

- * linéaire inspecté en 2016 : 3,5 km, soit 1,25 % du linéaire total
- linéaire levé en 2016 : 32,5 km à Soultzmatt-Wintzfelden, soit environ 11,6 % du linéaire total.

5- Performance environnementale du service d'assainissement collectif des eaux usées

5.1- Conformité de la collecte des effluents, des équipements de traitement des eaux usées, de la performance des ouvrages de traitement des eaux usées

Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station de traitement) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

La CCRG est en attente des données de la part des services de la Police de l'Eau.

5.2- Taux de boues issues des ouvrages de traitement, évacuées selon les filières conformes à la réglementation en 2016

Le traitement des eaux usées par voie biologique entraîne la production de boues. Celles produites par la Station d'épuration intercommunale sont épaissies, méthanisées, pour la production de biogaz, déshydratées, compostées et valorisées en épandage agricole. Le biogaz produit est aussi valorisé en énergie thermique, elle-même utilisée au sein de la Station d'épuration.

- 2 570 tonnes de boues brutes ont été transformées en compost normalisé, soit :
- 2 504 tonnes à vocation agricole
- 66 tonnes vendues aux particuliers.

5.3- Conformité des performances des équipements de traitement des eaux usées au regard des prescriptions

L'évolution de la législation impose désormais de comptabiliser l'ensemble des volumes rejetés vers le milieu naturel. Le réseau d'eaux usées étant majoritairement unitaire, lors d'épisodes pluvieux, une partie des eaux usées est "by-passée" grâce au bassin d'orage de la Station de traitement des eaux usées, impactant de ce fait les niveaux de rejets vers la rivière. En conséquence, ont été totalisés, courant 2016, quelque 60 dépassements sur les 683 mesures de rendement épuratoire et/ou flux rejeté, et cela sur différents paramètres. Les concentrations n'ont, quant à elles, jamais dépassé les limites réglementaires.

Tous ces dépassements sont intervenus pour des débits journaliers entrants supérjeurs à 22 030 m³, correspondant à un fonctionnement en mode dégradé, selon l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de la Station d'épuration.

Le mode dégradé correspond désormais à 43 214 m², soit près du double de la valeur précédente.

Ces éléments font conclure qu'un impact sur la prime d'assainissement de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est à envisager.

L'unique solution pour éviter ces dépassements serait d'avoir un réseau majoritairement séparatif et de limiter les apports d'eaux claires parasites. Une étude hydraulique est en cours afin de mieux connaître les flux dans le réseau (cf paragraphe 6.1- Travaux et études réalisés sur les réseaux collectifs d'eaux usées).

Capacité de traitement de la Station de traitement des eaux usées intercommunale :

	Hors période de vendanges Charge nominale en kg/j Surcharge en kg/j		En période de vendanges	
Paramètres de pollution			1 100 100	Apports spécifiques dus à la viticulture
August and concentration of the concentration of th	Temps sec	Temps de pluie	avec mode dégradé le temps de pluie 2	Charge spécifique en kg/j
DBO _{5eb}	3 000	4 050	> 4 050	1 940
DCO _{cb}	6 800	9 300	> 9 300	3 000
MES	3 060	4 300	> 4 300	1 300
NTK	490	590	> 590 < 940	40
Pt	125	160	> 160	13
Volume en m³/j	16 150	22 030	30 250	

Les rendements minimaux de l'arrêté du 12 novembre 2003 et du Plan Action Rhin sont de :

90 % sur la DBOs

75 % sur la DCO

90 % sur les MES

70 % sur le NGL

75 % sur le NTK

75 % sur le N-NH.

80 % sur le Pt.

Abréviations utilisées :

 DBO_{3cb} Demande Biologique en Oxygène après 5 jours d'incubation sur les eaux brutes

ECP Eaux Claires Parasites

 DCO_{cb} Demande Chimique en Oxygène sur les eaux brutes

MES Matières En Suspension

NGLAzote total

NTK Azote total Kjeldahl N-NH4. Azote ammoniacal P_{I} Phosphore total.

Productions et consommations de la Station de traitement des eaux usées intercommunale :

	Unité	2013	2014	2015	2016
Effluents en entrée	\mathbf{m}_{j}	7 406 013	6 328 587	5 932 338	7 619 737
Charge DCO	kg	1 857 560	1 683 803	1 762 630	1 791 888
Chaux utilisée	tonne	1861	360	300	350
Polyměres (liquide)	ionne	5	5	5	5
Polymères (poudre)	ionne	6	6	6	6
Boues déshydratées produites	tonne	2 619	2 760	2 800	2 571
Compost déchet, épandu en agriculture	tonne	-	213	-	*
Boues en filière alternative	tonne		_	_	
Compost produit	tonne	2 141	1 821	l 885	2 089
Compost épandu en agriculture	tonne	1 981	1 685	1 885	2 035
Compost ensaché (et vendu)	tonne	159	136	0	54
Stock de boues au 31/12	1113	.50	90	120	80

5.6- Financement

Les recettes et dépenses du service Assainissement sont les suivantes, hors restes à réaliser :

En € TTC	2013	2014	2015	2016
Dépenses investissement	5 074 458	4 010 798	1 806 824	2 945 304
Dépenses fonctionnement	3 348 949	3 511 649	3 520 471	3 473 610
Recettes investissement	5 917 066	6 566 205	4 166 016	5 349 543
Recettes fonctionnement	4 278 009	4 598 847	4 860 543	<i>5</i> 700 769
Total dépenses	8 423 407	7 522 447	5 327 295	6 418 914
Total recettes	10 195 075	11 165 052	9 026 529	11 050 312

L'augmentation des dépenses en investissement en 2016 résulte notamment des travaux de collecte des eaux usées de la commune de Murbach et de l'opération menée rue Creuse et rue du Ballon à Jungholtz (en majeure partie refacturée).

L'état des primes et subventions allouées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est détaillé au paragraphe 7.1.

6- Travaux et études

6.1. Travaux et études réalisés sur les réseaux collectifs d'eaux usées

- * Études engagées en 2008 et toujours en cours : assainissement du lieu-dit Obersengern à Linthal, afin de protéger trois sources d'eau potable communales.
- * Études engagées en 2015 et toujours en cours :
- étude hydraulique globale des réseaux collectifs d'eaux usées, qui devrait s'achever fin 2017
- raccordement des bourgs-centres des communes de Rimbach et Rimbach-Zell au réseau intercommunal d'eaux usées, avec un démarrage des travaux prévu pour fin 2017.
- * Travaux engagés en 2016 et toujours en cours :
- rue Creuse et rue du Ballon à Jungholtz
- rue et place de l'Église à Bergholtz-Zell.

6.2 - Travaux et acquisitions réalisés à la Station de traitement des eaux usées en 2016

- remplacement de la couronne centrale du clarificateur A pour 10 380 €
- remplacement d'un surpresseur d'air des bassins biologiques pour 250 280 €.

6.3- Études en cours à la Station de traitement des eaux usées

- mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un audit réglementaire et d'une mise à niveau
- création d'une fosse de réception des effluents de Sojinal ainsi que d'une cuve de réception et de mélange des effluents industriels agroalimentaires.

7- L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

La note d'information 2016 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est téléchargeable sur son site Internet :

http://www.eau-rhin-meuse.fr/?q=collectivites/

7.1- État des primes et subventions allouées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (en €)

		2013	2014	2015	2016
Cara In Idadian.	Prime pour épuration (1)	272.780	212811	223 546	258 262
Exploitation	Prime pour la surveillance des rejets industriels	3 705	6 5 3 6	6 535	*
	Étude hydraulique globale	***************************************	38 820		
Études	Collecte des eaux usées des bourgs- centres de Rimbach et Rimbach-Zell - MOe	The state of the s		18 500	
	Collecte des eaux usées du bourg-centre de Murbach - MOe (2)		14160		
	Raccordement de Merxheim à la Station de traitement intercommunale - Moe	TO A CASE OF THE PARTY OF THE P			
	Mise en place de l'autosurveillance	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR			19 816
:	Raccordement intercommunal de Murbach à Buhl		717911		***************************************
Réseaux	Raccordement intercommunal de Rimbach et Rimbach-Zell à Jungholtz	11 209	78 7 7 3 1.		
	Collecte des eaux usées du bourg-centre de Murbach				252 000
	Raccordement de Merxheim à la Station de traitement intercommunale	103 650	76 050		
	Total	391 344	1 066 288	248 581	530 078

⁽¹⁾ pour mémoire, la Station d'épuration de Merxheim a été arrêtée fin 2014

8 - Action de solidarité

Sans objet.

⁽²⁾ MOe = Maîtrise d'œuvre

^{*}non versée au moment de la rédaction du présent document

N°6 - 10/2017

MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER (CCRG)

Rapporteur: M. Francis KLEITZ, Maire.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite NOTRe du 7 août 2015 a pour objectif de procéder au renforcement de l'échelon intercommunal. À ce titre, la loi a imposé à la CCRG la prise d'un certain nombre de nouvelles compétences à l'échéance du 1^{er} janvier 2017 *(cf délibération du Conseil de Communauté du 26 mai 2016 - Point 4).* Le transfert de compétences supplémentaires est à prévoir à l'échéance du 1^{er} janvier 2018.

Afin de respecter les prescriptions de la loi NOTRe, il convient d'acter la prise par la CCRG d'une nouvelle compétence obligatoire au 1^{et} janvier 2018, à savoir : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations « dite GEMAPI » exercée en propre ou par délégation à un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE). La mise en place d'un EPAGE à l'échelle du bassin versant de la Lauch est pilotée par le Département du Haut-Rhin.

Le groupe de compétences se rapportant à l'Aménagement de l'espace communautaire s'enrichit, au 1º janvier 2018, de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. Sur ce point, les communes ont délibéré et ont fait usage de la possibilité de blocage du transfert automatique de cette compétence à la CCRG. Il en ressort que l'exercice de ce bloc de compétences devient incomplet (la compétence PLU n'étant pas réellement exercée) et que la prise d'une nouvelle compétence s'avère nécessaire afin d'exercer les neuf blocs de compétences imposés par la loi NOTRe au 1º janvier 2018.

Sur la base des éléments précités, il est proposé le transfert à la CCRG des compétences sujvantes :

- Assainissement non collectif, afin de compléter le bloc Assainissement qui doit comprendre impérativement l'assainissement dit collectif et non collectif. Cette compétence englobe également la gestion des eaux pluviales urbaines.
- Politique du logement et du cadre de vie comportant les items : Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

La compétence Politique du logement et du cadre de vie se décline sur plusieurs axes pouvant apporter une réelle plus-value, en termes de services pour le territoire, notamment le libellé Études, réflexions et actions visant à la résorption des logements vacants. Le Plan Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique de programmation établi entre la CCRG et les communes membres portant sur l'habitat.

Un projet de statuts, comportant les modifications en rouge, est joint en annexe. Il prévoit également un certain nombre de mises à jour et d'actualisations de compétences, sans lien avec la loi NOTRe.

L'intégration et la modification de compétences imposent, le cas échéant, le recalcul des charges transférées et des attributions de compensations qui en découlent. Le cabinet spécialisé Partenaires Finances Locales a été mandaté pour assurer cette mission. La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) sera amenée à se réunir fin d'année afin d'acter le montant des attributions de compensations versées à chaque commune membre.

M. le Maire précise que lors d'un conseil de communauté il a été dit que l'exercice des neufs blocs est obligatoire afin que la CCRG puisse prétendre à une DGF modifiée, le montant estimé est de 300 000 €.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide les modifications et transferts de compétences tels que proposés et applicables au 1^e janvier 2018 ;
- adopte les nouveaux statuts modifiés de la CCRG tels qu'ils figurent en annexe et déclare d'intérêt communautaire l'ensemble des compétences qui y sont mentionnées.

---0---

ANNEXE POINT N°6



STATUTS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER

PRÉAMBULE

Par arrêté préfectoral du 31 août 1962, le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Guebwiller a été institué entre les communes de Bergholtz, Buhl, Guebwiller, Issenheim, Lautenbach, Murbach et Soultz. Les statuts du Syndicat, approuvés par délibération du Comité Directeur du 4 octobre 1962, prévoient que l'objet du Syndicat « est de promouvoir toute activité présentant un caractère intercommunal, notamment la création et la gestion des services d'assainissement, d'adduction d'eau, de ramassage et de traitement des ordures ménagères, la réalisation du plan d'urbanisme de la région, ainsi que toutes autres activités que le Syndicat jugera utiles ». À cette décision institutive se sont progressivement ajoutées diverses compétences, ainsi que l'adhésion d'autres communes.

Le Syndicat Intercommunal, qui regroupait dix-sept communes, a décidé de se transformer en District à fiscalité propre, décision validée par arrêté de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin (n° 960768 du 22 mai 1996), avec prise d'effet au 1^{er} juin 1996.

Le District s'est vu transférer des compétences nouvelles :

- assainissement non collectif et gestion du futur secteur scolaire du Collège de Buhl (arrêté préfectoral n° 983609 du 24 décembre 1998, avec effet au 1^{er} janvier 1999)
- politique du logement et du cadre de vie (arrêté préfectoral n° 993238 du 20 décembre 1999)
- gestion d'une base de données informatisée (arrêté préfectoral n° 003399 du 24 novembre 2000).

En application de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, l'arrêté préfectoral n° 003468 du 29 novembre 2000 a opéré la transformation du District en Communauté de Communes avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Depuis, celle-ci a étendu ses domaines d'intervention et a intégré :

- la Fourrière de véhicules (arrêté préfectoral n° 013658 du 27 décembre 2001)
- la main-d'œuvre forestière (arrêté préfectoral n° 02-0730 du 21 mars 2002)
- le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon (arrêté préfectoral n° 2003-76-7 du 17 mars 2003)
- les activités culturelles, touristiques et pédagogiques d'intérêt intercommunal (arrêté préfectoral n° 2003-127-12 du 7 mai 2003)
- l'Aire d'accueil des Gens du Voyage (arrêté préfectoral n° 2003-365-4 du 31 décembre 2003).

Conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la définition de l'intérêt communautaire est intervenue, et ce pour chaque compétence exercée, par délibérations concordantes des communes et validée par arrêté préfectoral n° 2005-242-1 du 30 août 2005.

En prévision du passage en Taxe Professionnelle Unique, les compétences suivantes ont été transférées par arrêté préfectoral n° 2006-345-6 en date du 11 décembre 2006 :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Schéma de secteur
- Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire à vocation économique
- aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire
- actions de développement économique d'intérêt communautaire
- valorisation des produits, matières et déchets issus du tri et actions d'incitation au tri et à la valorisation des déchets à destination des usagers et des scolaires
- soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- étude des moyens d'un transfert des structures de gestion des activités périscolaires
- gestion du Relais Assistantes Maternelles Intercommunal.

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller *(CCRG)* a instauré la Taxe Professionnelle Unique sur l'ensemble de son territoire au 1^{er} janvier 2008.

Concomitamment, les compétences suivantes ont été transférées par arrêté préfectoral n° 2007-333-7 en date du 29 novembre 2007 :

- aménagement, entretien, gestion et extension de l'Aire d'Activités du Florival (anciennement Zone Industrielle de Guebwiller-Issenheim-Soultz)
- animation, études, promotion du territoire en matière économique en vue de favoriser l'implantation, le développement, le maintien d'activités industrielles et artisanales et l'insertion professionnelle
- gestion, aménagement, entretien et extension du Centre Nautique Intercommunal de Guebwiller-Issenheim-Soultz
- coordination globale et prise en charge financière des activités et des structures de la Petite Enfance avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Par une délibération en date du 30 mars 2011, la commune de Merxheim a décidé d'adhérer à la CCRG au 1^{er} janvier 2012.

Par une délibération en date du 2 avril 2012, la commune de Soultzmatt-Wintzfelden a décidé d'adhérer à la CCRG au 1^{er} janvier 2013.

Par une délibération en date du 25 février 2016, le Conseil de Communauté de la CCRG a acté la prise d'une compétence Gestion de l'eau potable sur l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2018 en lieu et place des communes ou des syndicats existants.

Par une délibération en date du 26 mai 2016 et du 11 juillet 2017, le Conseil de Communauté de la CCRG a acté la prise et la modification d'un certain nombre de compétences notamment imposées par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite NOTRe.

TITRE I

DÉNOMINATION, OBJET, SIÈGE ET DURÉE

Article 1. Dénomination

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale, regroupant les communes visées à l'article 2 des présents statuts et créé par l'arrêté préfectoral n° 003468 du 29 novembre 2000, est dénommé : Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG).

Article 2. Communes adhérentes

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller associe les communes ci-après : Bergholtz, Bergholtz-Zell, Buhl, Guebwiller, Hartmannswiller, Issenheim, Jungholtz, Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal, Merxheim, Murbach, Orschwihr, Raedersheim, Rimbach, Rimbach-Zell, Soultz, Soultzmatt-Wintzfelden, Wuenheim.

Les dix-neuf communes, ci-dessus énumérées, affirment leur volonté d'ouverture à toutes les communes de l'agglomération qui exprimeraient leur volonté d'adhérer à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, sous réserve des dispositions prévues par la loi et reprises sous l'article 15 des présents statuts.

Article 3. Durée

La Communauté de Communes est constituée sans limitation de durée.

Article 4. Siège

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à Guebwiller au 1 rue des Malgré-Nous,

Article 5. Objet de la Communauté de Communes

L'objet de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est d'exercer en lieu et place des communes membres, outre les compétences obligatoires prévues par les textes en vigueur, les compétences reconnues d'intérêt communautaire suivantes :

- Compétences obligatoires (article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT)
- 5.1. Aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- **5.1.1.** Élaboration, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale *(SCoT)* et du Schéma de secteur. La Communauté de Communes est substituée aux communes membres au sein du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Rhin-Vignoble-Grand Ballon.
- **5.1.2.** Adhésion de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller au Syndicat Mixte PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.
- **5.1.3.** Participation de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller aux actions du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.
- **5.1.4.** Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les ZAC à vocation économique.

- 5.1.5. Réalisation et exploitation des infrastructures nécessaires à l'aménagement, au développement et à la promotion du ski alpin, des loisirs de neige, de montagne et de pleine nature en été comme en hiver, sur les parties hautes du Massif du Markstein-Grand Ballon, y compris par transfert de compétence au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon ou par adhésion à tout autre organisme poursuivant le même objet.
- **5.1.6.** Participation financière à la réalisation et à l'entretien courant des itinéraires cyclables du territoire de la Communauté de Communes situés hors agglomération.
- 5.1.7. Création et gestion d'un service de transport sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, par délégation du Conseil Départemental du Haut-Rhin de la Région Grand Est.
- **5.1.8.** Financement, y compris pour le compte des communes membres, du déploiement sur l'ensemble du territoire du réseau Très Haut Débit *(THD)* piloté par la Région Grand Est.

5.2. Développement économique

- **5.2.1.** Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- **5.2.2.** Aménagement, entretien et gestion de la Pépinière d'entreprises du Florival à Soultz.
- **5.2.3.** Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation *(SRDEII)* piloté par la Région Grand Est.
- **5.2.4.** Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : actions de soutien aux associations locales de commerçants du territoire.
- **5.2.5.** Élaboration, révision, animation et gestion de la Charte d'aménagement et de développement.
- **5.2.6.** Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.
- 5.2.7. Animation, études, promotion du territoire en matière économique en vue de favoriser l'implantation, le développement, le maintien d'activités industrielles et artisanales (création et animation d'un club des entreprises et d'un guichet unique à destination des entrepreneurs) et l'insertion professionnelle (actions d'insertion et d'aide à l'emploi en faveur des jeunes de 16 à 25 ans sous la forme de participations financières).
- 5.3. Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés en régie directe ou par gestion déléguée :
 - collecte des ordures ménagères, encombrantes et collectes sélectives, en porte-à-porte ou apport volontaire des ordures des ménages
 - collecte des ordures ménagères assimilées, des commerçants, artisans, administrations et sociétés soumis à une redevance spécifique
 - aménagement et gestion des déchèteries
 - élimination des déchets ménagers par adhésion au Syndicat Mixte du Secteur 4 ou par toute autre filière de valorisation matière, énergétique ou d'enfouissement
 - adhésion à l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets
 - valorisation des produits, matières et déchets issus du tri
 - actions d'incitation au tri et à la valorisation des déchets à destination des usagers et des scolaires
 - soutien apporté à l'association de réinsertion Défi dans son projet de mise en place d'une ressourcerie / recyclerie.

- 5.4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1" de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage.
- 5.5. Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), compétence exercée en propre ou, le cas échéant, via l'adhésion à un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE)
- Compétences optionnelles (article L5214-16 du CGCT)
- 5.6. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- **5.6.1.** Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :
 - actions visant à la valorisation de la filière bois
 - utilisation à des fins de production d'énergie du gaz issu du traitement des eaux usées domestiques
 - étude portant sur la mise en place d'une unité de biométhanisation / cogénération sur le territoire
 - gestion des bornes de recharge des véhicules électriques d'intérêt communautaire.
- **5.6.2.** Adhésion au Syndicat Mixte de la Lauch aval et des Cours d'Eau de la Région de Soultz-Rouffach et au Syndicat Mixte pour le Recyclage Agricole du Haut-Rhin.
- 5.7. Politique du logement et cadre de vie portant sur :
 - études, réflexions et actions visant à la résorption des logements vacants
 - politique du logement social d'intérêt communautaire : Plan Local de l'Habitat (PLH), Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'intérêt communautaire
 - action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées : étude de définition des besoins de logements en faveur des personnes défavorisées. Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'intérêt communautaire
- 5.8. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
 - le Centre Aquatique Intercommunal à Guebwiller
 - le Centre Sportif du Florival à Guebwiller
 - le Gymnase Théodore Deck à Guebwiller
 - le Gymnase du Hugstein à Buhl
 - le Gymnase Robert Beltz à Soultz.
- 5.9. Action sociale d'intérêt communautaire
- **5.9.1.** Petite Enfance:
 - gestion du Relais Assistantes Maternelles Intercommunal
 - coordination globale et prise en charge financière des activités et des structures de la Petite Enfance. La gestion des structures est assurée par les associations en place qui conventionneront avec la CCRG ou directement par la CCRG par le biais d'un marché public, d'une Délégation de Service Public ou en régie. Les équipements existants sont mis à la disposition de la CCRG par les communes. La CCRG en assurera l'entretien et l'extension.

- Elle développera le service Petite Enfance en construisant de nouvelles structures ou par le biais de mises à disposition futures. Les structures concernées sont :
 - le Multi-accueil 1, 2, 3 Soleil à Guebwiller
 - le Multi-accueil Pomme de Reinette à Buhl
 - le Multi-accueil La Maison des Lutins à Soultz
 - le Multi-accueil Les Petits Pas de la Récré à Issenheim
 - le Multi-accueil Arc-en-Ciel à Soultzmatt.

5.9.2. Périscolaire :

étude des moyens d'un transfert des structures de gestion des activités périscolaires.

5.10. Eau

Gestion de l'eau potable sur l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2018 en lieu et place des communes ou des syndicats existants.

5.11. Assainissement des-eaux-usées-:

- gestion des réseaux publics communaux et intercommunaux de collecte des eaux usées et assimilées et toutes prestations relatives à la collecte, au transport et au traitement de ces eaux
- exploitation et gestion de la Station d'épuration intercommunale des eaux usées
- mise à disposition du service d'assainissement collectif de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller aux communes qui le souhaitent, par convention, en vue de gérer techniquement les services publics d'assainissement non collectif communaux
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- prestations de services, pour le compte du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple d'Eau et d'Assainissement Collectif de l'Ohmbach ou toute collectivité s'y substituant, par convention, pour l'eau et le traitement des eaux usées.
- 5.12. Création et gestion de Maisons de Services au Public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- Compétences facultatives (article L5211-17 du CGCT)
- 5.13. Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements de loisirs d'intérêt communautaire

Aire de loisirs du Florival à Lautenbach et ses équipements annexes.

- 5.14. Gestion du service de banque de données informatisée et de labellisation des documents cadastraux, desserte des communes de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et partenariat, sous forme de convention de réciprocité, avec les usagers et prestataires institutionnels publics ou privés
- 5.15. Gestion et exploitation d'un service de mise en fourrière de véhicules
- 5.16. Gestion des personnels et des moyens pour la mise en œuvre des programmes d'exploitation et des travaux en régie à effectuer dans les forêts communales

5.17. Gestion d'activités culturelles :

- Promotion, coordination et gestion d'actions de politique culturelle dans le cadre de la mise en œuvre de la labellisation *Pays d'art et d'histoire* en partenariat avec le Ministère de la Culture.
- Étude portant sur la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine dit CIAP.
- Investissements, gestion en propre régie ou participations financières à des structures publiques ou associatives, ayant pour objet la création, l'entretien, le fonctionnement d'activités et d'équipements pédagogiques, touristiques, patrimoniaux et culturels, à l'exclusion d'équipements festifs, sportifs (autres que ceux visés à l'article 5.6) et d'enseignement scolaire (écoles, collèges et lycées).

5.18. Réalisation et gestion des équipements touristiques suivants :

- le Camping Le Florival à Issenheim
- les aires de camping-cars dits Points bleus.

TITRE II

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Article 6. Composition de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes est administrée par un Conseil de Communauté composé de conseillers communautaires titulaires et suppléants désignés conformément à la réglementation en vigueur. Le nombre total et la répartition des sièges du Conseil de Communauté sont définis conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7. Durée des fonctions des conseillers communautaires

Les conseillers communautaires sont élus pour la même durée que les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent et renouvelés intégralement à la même date que ces derniers conformément à la réglementation en vigueur.

Article 8. Réunions du Conseil de Communauté

Le Conseil de Communauté se réunit au siège de la Communauté de Communes au moins quatre fois par an. Il se réunit à la demande du Président ou du tiers de ses membres.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés, sous réserve des majorités qualifiées requises par la loi ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante, sauf en cas de vote à bulletin secret.

Le Conseil de Communauté peut décider de s'adjoindre un ou plusieurs conseillers techniques qui assistent aux séances sans prendre part aux délibérations.

Article 9. Pouvoirs du Conseil de Communauté

Le Conseil de Communauté règle, par ses délibérations, les affaires de la Communauté de Communes. Il définit les grandes orientations de la politique de la Communauté de Communes. Il vote les budgets et approuve les comptes. Il crée les emplois.

Il délibère sur les modifications à apporter aux conditions initiales de composition et de fonctionnement de la Communauté de Communes, de l'adhésion de la Communauté de Communes à un établissement public et de la délégation de la gestion d'un service public conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil de Communauté peut former, pour l'exercice des compétences qui lui sont dévolues, une ou plusieurs commissions chargées d'étudier les dossiers et d'émettre des propositions.

Article 10. Composition du Bureau

Le Bureau de la Communauté de Communes est composé suivant les conditions prescrites par le Code Général des Collectivités Territoriales. Un Vice-Président ne peut être conseiller communautaire de la même commune que celle du Président ou des autres Vice-Présidents.

Article 11. Désignation des membres du Bureau

Les membres du Bureau sont désignés par le Conseil de Communauté en son sein.

Article 12. Pouvoirs du Bureau

Le Bureau participe avec le Président, et sous sa direction, à l'administration et au fonctionnement de la Communauté de Communes. Il règle, par ses décisions, toutes questions qui lui sont soumises par le Président et qui ne relèvent pas de la compétence statutaire exclusive du Conseil de Communauté.

Il exerce les attributions qui lui sont déléguées par le Conseil de Communauté dans les conditions prescrites par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion du Conseil de Communauté, le Président rend compte des décisions prises par le Bureau dans le cadre des attributions déléguées.

Article 13. Pouvoirs du Président

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Il convoque aux réunions du Conseil de Communauté et du Bureau et préside les séances.

Il dirige les débats et contrôle les votes. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil de Communauté et les décisions du Bureau. Lors de chaque réunion du Conseil de Communauté, il rend compte des travaux du Bureau. Il prépare et propose les budgets de la Communauté de Communes.

Il ordonnance les dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la Communauté de Communes. Il représente la Communauté de Communes dans tous les actes de gestion. Il nomme aux emplois créés par le Conseil de Communauté. Il représente la Communauté de Communes en justice.

Article 14. Règlement intérieur

Le règlement intérieur de la CCRG est approuvé par le Conseil de Communauté après chaque renouvellement de mandat et amendé à chaque fois que nécessaire.

Article 15. Admission ou retrait d'une commune membre

- 1. L'admission d'une nouvelle commune au sein de la Communauté de Communes s'effectue conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. La décision d'admission est prise par le représentant de l'État.
- 2. Le retrait d'une commune de la Communauté de Communes est autorisé conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. La décision de retrait est prise par le représentant de l'État.

TITRE III

DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

Article 16. Régime financier

Le régime financier de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est celui d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre tel que mentionné à l'article L5214-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 17. Dépenses

La Communauté de Communes pourvoit, sur son budget, aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet.

Article 18. Recettes

Les recettes de la Communauté de Communes comprennent notamment :

- 1. Les revenus des biens, meubles ou immeubles, de la Communauté de Communes.
- 2. Les sommes qu'elle perçoit des administrations publiques, des communes membres, des associations, des particuliers, en échange du service rendu.
- 3. Les subventions de l'État, de l'Europe, de la Région et du Département, et toutes autres aides publiques qui viendraient à être instituées au bénéfice des communautés de communes.
- 4. Les produits des dons et legs.
- 5. Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés.
- 6. Les ressources fiscales mentionnées aux articles L2331-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 7. Les ressources fiscales mentionnées aux articles L5211-28 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et aux articles 1609 quinquies C à 1609 nonies C du Code Général des Impôts.
- 8. Le produit des emprunts.

Article 19. Comptabilité

Les fonctions de receveur de la Communauté de Communes sont exercées par le Trésorier Principal de Soultz-Florival.

Direction Générale des Services

N°7 - 10/2017

SEML CALEO - RAPPORT 2016

Rapporteur: M. Francis KLEITZ, Maire.

L'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales précise que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ».

Le présent rapport a pour objet de présenter le rapport de gestion 2016, validé par le conseil d'administration en date du 25 avril 2017.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :

- prend acte du rapport de gestion 2016 de la SEML CALEO.

---0---



ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES du 19 juin 2017

RAPPORT DE GESTION COMPTES SOCIAUX 2016

Validés en Conseil d'Administration du 25 avril 2017

CALEO

7, route de Colmar – BP 117 – 68502 GUEBWILLER CEDEX
Tél. 03 89 62 12 12 – Fax 03 89 62 12 19 – <u>caleo@caleo-guebwiller.fr</u> – www.caleo-guebwiller.fr
SIRET: 483 591 780 00018 – NAF 3523 Z – N°TVA intracommunautaire FR 90 483 591 780

Plan du document

<u>1</u>	L'évolution des ventes de gaz	
1.1	Les placements du gaz naturel	page 4
1.1.1	L'évolution du nombre de contrats/compteurs	page 4
1.1.2	Tableau de mise en service de nouvelles installations	page 4
1.1.3	Subventions commerciales et bonifications d'intérêts versées	page 4
1.2	Achats et Ventes de gaz en quantité	page 5
1.2.1	Données climatiques	page 5
1.2.2	Volumes Gaz naturel	page 5
1.3	Les évolutions tarifaires du gaz	page 7
1.3.1	A l'achat pour Caléo	page 7
1.3.2	A la vente pour Caléo	page 8
1.3.3	A la vente aux clients dérégulés	page 9
1.4	La Délégation de Service Public de gaz à Meyenheim	page 9
2	L'évolution des ventes d'eau	page 9
2.1	L'évolution du nombre de contrats/compteurs	page 9
2.2	La production	page 10
2.3	L'évolution des ventes	page 10
2.4	Les évolutions tarifaires	page 10
2.5	La qualité de l'eau	page 11
3	Les travaux réalisés	page 11
3.1	Les travaux Gaz et Eau	page 11
3.2	Les investissements	page 12
4	L'activité hydro électricité – Hydrocop	pages 12 à 15
5	Activité de GAZENA	pages 16 à 18
•	La parsannal	page 18
6	Le personnel	page 10
7	Divers	page 19
7.1	Les dividendes	page 19
7.2	Les résultats nets des 5 derniers exercices	page 19
7.3	Etat des charges non déductibles	page 20
7.4	Etat du contentieux	page 21
7.5	Evènements importants postérieurs à la clôture	page 21
7.6	Point sur la participation au sein d'Hydrocop	page 21
7.7	Etat de la participation des salariés au capital	page 21
7.8	Tableau des filiales et participations	page 21
7.9	Situation financière et endettement de la société	page 22
7.10	Etat des dettes fournisseurs	page 22
7.11	Frais de recherche et de développement	page 22
7.12	Liste de conventions règlementées	page 22
7.13	Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices	
8	Evolution de la société au titre de 2017	page 24
8.1	L'activité Gaz naturel	page 24
8.2	L'activité Eau potable	page 25
	E REALTIN DAM DVMDIN	Due V 4J
8.3	La diversification	page 26

Les Comptes

9	Bilan 2016 Actif	page 30
10	Bilan 2016 Passif	page 31
11	Compte de résultat 2016	pages 32 - 33

ANALYSE DE L'ACTIVITE 2016

1. L'évolution des ventes de gaz

1.1. Les placements du gaz naturel

1.1.1 Evolution du nombre de contrats/compteurs

	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016
Nombre de contrats actifs	10 222	10 235	10 257	10 430
Progression N/N -1	+ 0,6 %	+ 0,2 %	+ 0,22 %	+ 1,6 %

Il s'agit du nombre de clients **actifs** raccordés au gaz naturel au 31/12/2016. L'évolution tient compte durant l'année écoulée du nombre de certificats de conformité enregistrés et de la variation des prestations réalisées suite aux emménagements / déménagements et résiliations pour impayés.

1.1.2 Tableau des mises en service de nouvelles installations

	20	13	20	14	20	15	20	16
	Nbr	MWh	Nbr	MWh	Nbr	MWh	Nbr	MWh
Domestique individuel et collectif	146	1 965	142	1905	138	2070	107	1965
Industrie et tertiaire	15	1 200	15	938	12	593	13	783
Total	161	3 165	157	2 843	150	2 663	126	2748

L'année 2016 est marquée par une légère baisse par rapport à 2015, les dépôts de permis de construire restent fébriles et leurs évolutions ont du mal à progresser significativement.

1.1.3 Tableau des subventions commerciales et bonifications d'intérêts versées

	En Nbre 2013	En Nbre 2014	En Nbre 2015	En Nbre 2016
Nbr Prêts E' Gaz	13	9	10	1
Nbr Primes Sunéo (combiné gaz / solaire)	2	0	0	0
Nbr Primes chaudière Basse température	13	11	7	0
Nbr Primes chaudière à condensation	49	69	140	146

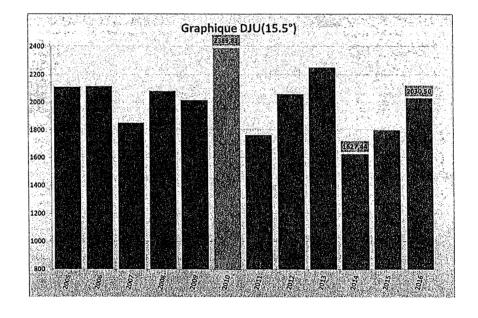
Les primes restent à un niveau quasi identique à 2015 et portées depuis quelques années maintenant par la technologie de la chaudière à condensation. Les chaudières gaz à condensation bénéficient aujourd'hui d'un excellent rapport qualité/prix, si l'on prend en compte l'investissement de départ, le prix du gaz, l'entretien annuel et la durée de vie des appareils.

1.2 Achats et ventes de gaz en quantité

1.2.1 Données climatiques

	En 2013	En 2014	En 2015	En 2016
En Degrés Jours Unifiés base 15,5 ° (<i>D</i> _{ju})	2 255	1 627	1 797	2 030

Le degré jour est une valeur représentative de l'écart entre la température d'une journée donnée et un seuil de température préétabli (15.5 °C dans le cas des DJU ou Degré Jour Unifié). Sommés sur une période, ils permettent de calculer les besoins de chauffage d'un bâtiment. L'année 2016 a porté pour modification le référencement de 14.5° à 15.5°. L'année 2016 reste néanmoins au-dessus de la moyenne des 10 dernières années, grâce à la fin de l'année relativement froide.



1.2.2 Volumes gaz naturel

	En 2013	En 2014	En 2015	En 2016
Ventes facturées en MWh	325 813	266 509	282 263	314 753
Achats constatés en MWh	326 810	267 893	282 670	315 025

L'année 2016 se traduit par une légère augmentation 11,5% des volumes vendus en gaz naturel. Cette tendance se traduit essentiellement par l'effet climatique.

Dans le processus d'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, l'année 2016 a également été marquée par la continuité du dispositif de suppression des tarifs réglementés de vente de gaz « TRV », le législateur souhaitant étendre à terme le dispositif de suppression des tarifs réglementés de ventes à toute usage de consommation

Détail des clients perdus au 31/12/2016 :

IDENTITE CLIENT	CAR en MWh	Fournisseur
HOPITAL ISSENHEIM	201,912	Es
HOPITAL ISSENHEIM	543,329	Es
HOPITAL CIVIL SOULTZ	1 245,18	Es
HOPITAL CIVIL GUEBWILLER	2 258,94	Es
EHPAD LES ERABLES	2 100,43	Es
TRANSDEV	173	ENI
MAGASIN 5 (NOZ)	69,317	GAZPROM
LA POSTE GUEBWILLER	70,6	ENGIE
LA POSTE GUEBWILLER	34,3	ENI
HOPITAL CIVIL GUEBWILLER	73,59	ENGIE
C.P.A.M.	113,428	ES
ALDI MARCHE COLMAR	90	ENI
DRFIP D'ALSACE ET DU DPT DU BAS-RHIN	191,534	ENI
RESIDENCE DU VIGNOBLE	510,348	ENI
LYCEE ALFRED KASTLER	32,16	GAZPROM
HOPITAL CIVIL GUEBWILLER	17,04	Es
C.L.A.	20,343	GAZPROM
LYCEE ALFRED KASTLER	0,59	GAZPROM
LYCEE ALFRED KASTLER	0,33	GAZPROM
EHPAD LES ERABLES	104,7	ENGIE
PRESSE DIFFUSION (richard)	19,098	GAZPROM
GEITNER	20,9	GAZPROM
ALHAS	14,206	GAZPROM
TOTAL	7 905,28	

1.3 Les évolutions du tarif du gaz

1.3.1 A l'achat pour Caléo

Année	2013	2014	2015	2016
Tarif moyen d'achat	32,72 €/MWh	32,78 €/MWh	28,41 €/MWh	23,99 €/MWh
Variation moyenne N/N-1	- 4 %	+ 0,7 %	- 13,2 %	- 15,6 %

Les volumes sur le marché:

Sur le marché français la consommation a été en hausse par rapport à l'année dernière. La consommation au 4ème trimestre 2016 a augmenté de 22% par rapport au 4ème trimestre 2015.

> Les prix du marché:

Les prix du marché ont traduit une baisse régulière une bonne partie de l'année, on constate une remontée des prix du gaz au cours du 3ème trimestre.

En PRIX SPOT

Le prix spot au PEG Nord est en hausse importante par rapport au 3ème trimestre et rejoint les prix observés en 2015 au cours de la même période. En moyenne, il s'établit à 17,6 €/MWh contre 13,1€/MWh au 3ème trimestre 2016.

En PRIX A TERME

Les prix à terme suivent la tendance des prix spot, avec une hausse constatée au 3^{ème} trimestre.

Le stockage du gaz : « une année 2016 en attente d'une nouvelle réglementation »

En application de l'article 167-10° de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, un projet d'ordonnance visant à modifier les obligations de détention de stocks de gaz naturel par les fournisseurs ainsi que les conditions d'accès au stockage est en cours d'élaboration depuis 2015.

Cette ordonnance devrait aboutir à la suppression des obligations actuelles de souscription de stockage qui seraient remplacées par un autre mécanisme qui n'est pas encore défini.

L'année 2016 est restée en attente de cette application qui n'a finalement pas été actée au 1er janvier 2017. L'objectif de cette ordonnance est d'améliorer le système des coûts de stockage actuel et de les rendre plus transparents.

Pour Caléo, l'année 2016 a été marquée par une forte hausse des coûts de stockage appliquée au 1er octobre 2015 pour la période octobre 2015-septembre 2016. Au moment de réserver l'ensemble de nos droits au stockage pour l'année gazière 2016, les conditions (modification des conditions d'accès au stockage par Storengy) et les prix n'étaient pas favorables.

En effet, dans l'attente de l'application de l'ordonnance citée ci-dessus, Storengy a mis en place un système d'enchères visant à vendre plus de capacités à des prix connus de tous (règle des enchères).

La stratégie d'achat de stockage a donc été revue avec notre fournisseur début 2016. Ainsi le maximum des capacités de stockage connues pour Caléo sont réservées pour la future année

de stockage en début d'année civile afin de bénéficier de meilleures conditions et de prix grâce aux règles d'enchères.

Le transport du gaz :

Le cout de transport est resté stable sur l'année à un niveau proche de 2015.

Chez Caléo, les volumes ont augmenté de 11,5% et notre budget global d'approvisionnement a baissé de 5,9% par rapport à 2015, les effets d'un prix d'approvisionnement qui a encore baissé, conjugué aux effets climatiques.

1.3.2 A la vente pour Caléo

Année	2013	2014	2015	2016
Tarif moyen de vente	49,43 €/MWh	48,17 €/MWh	45,30 €/MWh	42,56 €/MWh
Variation N/N-1	+ 1 %	- 2,5 %	- 5,9 %	- 6 %

Les tarifs réglementés du gaz naturel évoluent trimestriellement en fonction d'une formule tarifaire, laquelle est fixée par arrêté ministériel et validée par la Commission de Régulation de l'Energie. Cette formule prend en compte nos différents coûts liés par le trajet du gaz jusqu'au client final, à savoir :

- les coûts d'approvisionnement sur les marchés ;
- les frais de transport et de distribution sur les réseaux du territoire français ;
- les coûts de commercialisation, de stockage et d'utilisation des terminaux méthaniers.

L'année 2016 a été marquée par une hausse du tarif Atrd-4 de + 1,67 %, basée sur l'évaluation des données économiques transmises et validées par la CRE.

Nos prix de ventes ont également baissé, liés au positionnement à prendre face aux concurrents de plus en plus offensifs sur les niveaux de prix proposés et poussés par la fin des tarifs réglementés de gaz.

1.3.3 Vente aux clients aux tarifs dérégulés

	Année	2013	2014	2015	2016
	Nbre Points de services actifs	233	417	619	978
	volume Mwh dérégulé	93 542	94 641	126 162	163 155
e 6	% volume Mwh dérégulé / volume total	29 %	36 %	45 %	51%
	volume CA M€ dérégulé	2 982	2 828	3 742	5 241
	% volume CA dérégulé / volume total	21 %	26 %	31 %	39 %

On relève une augmentation significative des ventes sur le marché dérégulé liée au dispositif de suppression des tarifs réglementés de vente de gaz.

1.4 La délégation de Service Public du gaz à Meyenheim

Dans le cadre de l'obtention de la Délégation de Service Public pour la desserte en gaz naturel de la Commune de Meyenheim, nous continuerons les travaux de déploiement de réseau. Débuté au printemps 2016, les travaux menés ont permis le déploiement de 1 940 mètres de réseaux posés, principalement sur les rues de :

- o Rue des Ecoles 220 mètres
- o Rue de la Gare 251 mètres
- o Grand 'Rue 884 mètres
- o Rue de l'Eglise 20 mètres
- o Rue du Schachen 220 mètres
- o Rue de Reguisheim 324 mètres

32 branchements gaz ont été posés représentants 69 PDS. L'investissement réalisé a été de 402 800 €. Nous avons également obtenu le versement de la contribution d'équilibre par le Syndicat Départemental de Gaz et d'Electricité à hauteur de 208 000 €.

2. L'évolution des ventes d'eau

2. 1. Evolution du nombre de contrats/compteurs

	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016
Nombre de contrats actifs	10 501	10 519	10 491	10 619
Progression N/N -1	+ 0,2 %	+ 0,2%	- 0,2%	+ 1,2%

L'évolution à la baisse durant l'année écoulée est caractérisée par la variation des prestations réalisées suite aux emménagements / déménagements.

2. 2 La Production

	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016
Production annuelle en M³	1 638 731	1 627 825	1 671 922	1 674 160
Variation N/N-1	- 8,2 %	-0,7 %	+ 2,7 %	+ 0,1 %

2. 3 L'évolution des ventes

	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016
Ventes annuelles en M³	1 314 880	1 332 514	1 399 504	1 392 220
Variation N/N-1	- 10,5 %	+ 1,3 %	+ 5 %	- 0,5 %

L'année 2016 est marquée par une légère baisse des volumes vendus et impactée majoritairement par une baisse généralisée des consommateurs. Le client Sojinal a maintenu ses besoins annuels à un niveau équivalent à 2015 à hauteur de 95 400 M3. De son côté, le Syndicat EBE a respecté ses engagements avec un approvisionnement à hauteur 99 700 M3.

Sur les constations des dernières années, la tendance des consommations à usage des particuliers est en diminution de l'ordre de 1,5% en moyenne, ce qui témoigne d'une sensibilisation aux économies d'énergie mais également une volonté marquée à préserver les ressources en eau potable.

2. 4 Les évolutions tarifaires

	En 2012	En 2013	En 2014	En 2015	En 2016
Tarif de Vente HT €/M³	1,2906	1,4012	1,3985	1,3882	1,4996
Dont part Caléo	0,8656	0,8762	0,8735	0,8632	0,9746
Dont part SIVU	0,4250	0,5250	0,5250	0,5250	0,5250

2.4.1 Revalorisation sur le niveau de prix de l'eau :

Le Conseil d'Administration en date du 08 décembre 2014 avait donné son accord à autoriser le Directeur Général à se tourner vers le Syndicat afin d'envisager une revalorisation du niveau de prix de l'eau. Par conséquent et par vote de l'Assemblée délibérante du S.I.E.P de la Lauch en date du 29 juin 2015, il a été accordé au délégataire Caléo la revalorisation du niveau du prix de l'eau sur la base respective d'une hausse de 4,23 €HT sur la part fixe ainsi que la hausse de 0,1088 €HT/M3 sur la part variable. Celle-ci a été appliquée en 2 étapes à savoir, au 1^{er} octobre 2015 et au 1^{er} juillet 2016.

2. 5 La qualité de l'eau

L'eau distribuée aux consommateurs doit présenter toutes les qualités imposées par la réglementation en vigueur. Afin de veiller au respect des limites et des références de qualité de l'eau, nous assurons un programme de prélèvement d'analyses détaillées et régulier. A ce titre, plus de 500 analyses en procédure de contrôle interne ont été réalisées en 2016. 96 analyses ont été réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire. 100% des analyses bactériologiques sont conformes. Les prélèvements et mesures sur place sont effectués par un laboratoire mandaté par l'ARS.

Les Mairies sont destinataires des résultats d'analyses réalisés sur leur territoire afin d'effectuer l'information nécessaire auprès de la population. Ces résultats sont également affichés en Mairie et transmis au Syndicat de la Lauch (SIEP).

3. Les travaux réalisés

3.1 Le tableau ci-dessous résume les travaux réalisés

		En 2013	En 2014	En 2015	En 2016
	Réseau en ml	1 900	5 646	3 398 (1)	4985 (1)
	Branchements neufs en nombre d'unité	109	166	146 (2)	95 (2)
En gaz	Branchements renouvelés (hors réseaux)	7	5	1	0
	Branchements renouvelés (par renouvlt. de réseaux)	65	40	33	24
	Réseau en ml	0	555	179 (3)	111
F- F	Branchements neufs en nombre d'unité	44	37	50	24
En Eau	Branchements renouvelés (hors réseaux)	19	26	21	25
	Branchements renouvelés (par renouvlt. de réseaux)	0	3	8(3) + 6(4)	2

(1) Extension:

2824m Meyenheim (déploiement initial)

614m Osenbach (rue du Bois)

Renouvellement:

382m Issenheim (Quai de la Lauch / Rouffach)

599m Buhl (Trottberg / porte de Buhl)

210m Soultz (Rue de Gaulle)

(2) Meyenheim:

Osenbach:

32 branchements réalisés 14 branchements réalisés

3. 2 Tableau des investissements

	En k€ 2013	En k€ 2014	En k€ 2015	En k€ 2016
Investissements hors subventions	913	1 316	877	1 140
Participation financière HYDROCOP / GAZENA	225	375	500	0

Les investissements les plus significatifs (hors renouvellement et extension réseaux) sont les suivants pour 2016 :

- Logiciel dans le cadre des évolutions réglementaires : 17 000 € HT

- Onduleurs: 5 230 € HT

- 30 Corrélateurs pour détection des fuites d'eau : 12 000 € HT

- Véhicule KANGOO pour 12 500 €HT

- Véhicule BOXER pour 28 000 € HT

- Investissements réalisés dans le cadre du PPR de la DSP Eau : 23 073 € HT

4. L'activité Hydroélectricité - HYDROCOP

4.1 Clôture exercice au 31 décembre 2015 :

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire d'Hydrocop arrêtant les comptes au 31 décembre 2015 s'est tenue le 15 juin 2016 afin de rendre compte :

- de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- des résultats de cette activité,
- des perspectives d'avenir.

L'exercice social clos au 31 décembre 2015 a généré un chiffre d'affaires hors taxes qui s'élève à 276 705 €. Ce montant correspond à la refacturation à ses filiales des coûts de gestion et de maîtrise d'œuvre ainsi que par la vente produite par le barrage de Bours Bazet.

Le résultat de l'exercice se traduit par un **bénéfice** de **99 418 €uros**. (pour mémoire le résultat N-1 : 70 595 €)

4.2 Faits marquants sur la clôture 2015 :

Au cours de l'exercice social clos, la société Hydrocop a procédé à une augmentation de capital par apports complémentaires des associés fondateurs de sorte que son montant soit porté de 10 100 000 €uros à 13 253 180 €uros. Caléo a participé à cette augmentation de capital à hauteur de 500 000 € par délibération du Conseil d'Administration du 08 décembre 2014. Cette opération s'est inscrite dans le cadre du financement de la politique de développement de la société, essentiellement par acquisition et prise de contrôle de sociétés exploitant des centrales hydroélectriques.

A ce titre, il est noté que la société Hydrocop a pris le contrôle de la société LEM et la société ROQUES FRERES le 23 juillet 2015 qui exploitent deux centrales pour un total de 2 400 KW sur les deux sites du Lot. Hydrocop a également fait de nombreuses offres et a été contactée en direct pour des cessions et des partenariats.

La définition de paramètres adaptés et la réalisation d'un business plan plus précis ont permis à Hydrocop de mieux se placer sur le marché concurrentiel de la reprise de centrales sur l'année 2015. Nous avons ainsi participé à de nombreux seconds tours sur des opérations de cession. Un travail d'homogénéisation dans l'exploitation et la maintenance des centrales a également été mis en place et permet de réduire les coûts de fonctionnement. Durant l'exercice clos, la société n'a été confrontée à aucune difficulté spécifique.

Après l'acquisition des centrales de Saint-Saury et de Pra sur la Cère, Hydrocop continue son développement dans la région avec l'acquisition en juillet 2015 de deux nouveaux sites sous le nom de « ROQUES », sur le Lot avec les centrales de « Calvignac » et de « Frontenac ». La centrale de Calvignac, située à environ 30 km en amont de Cahors, possède plusieurs groupes de production, pouvant produire à l'heure actuelle une puissance totale de 770 kW. La centrale de Frontenac est située à un peu plus de 15 km en amont de celle de Calvignac. Elle possède également plusieurs groupes de production qui peuvent produire une puissance totale de 1300 kW.

4.3 Présentation des indicateurs de performances et comptes prévisionnels 2016 :

L'exercice 2016 n'a pas encore fait l'objet d'une assemblée générale pour la validation des comptes.

Hydrocop a mené sur 2016 des travaux de rénovation et de mise en conformité sur plusieurs de ses sites exploités. Au-delà de l'ambition de concrétiser de nouveaux projets d'acquisition de moyens de production en vue de l'atteinte des objectifs visés, il est rendu nécessaire de réaliser d'importants investissements de rénovation et d'optimisation de plusieurs sites principalement sur les centrales de Mathay, Cessac, Frontenac et Calvignac.

Actuellement Hydrocop délègue l'ensemble des fonctions supports en particulier dans le domaine de la communication, de la gestion administrative et juridique ainsi que la gestion des ressources humaines. Ces travaux sont réalisés par la société SOREGIES à travers une convention de prestations et refacturés à Hydrocop. Au fil des années, l'activité d'Hydrocop a

fortement évolué ainsi que la charge de travail y afférente surtout dans la gestion de la comptabilité. Le comité stratégique d'Hydrocop a donc opté pour un recrutement d'une comptable concrétisée par l'arrivée de Madame Claudine COR au 1^{er} décembre 2016. Elle assurera également l'archivage ainsi que le secrétariat. Tout ceci dans la continuité de la pratique actuelle et en étroite collaboration avec SOREGIES qui conservera la main et le contrôle sur les opérations.

4.4 Point global sur les centrales Hydrocop à fin 2016 :

Les derniers mois de l'année restent globalement déficitaires en production, pâtissant de mauvaises conditions hydrologiques. Si les mauvais mois qui se succèdent depuis l'été rognent petit à petit sur l'avance cumulée obtenue au printemps, celle-ci n'en reste pas moins positive en terme de production annuelle. La production cumulée annuelle affichant +3%. Sur l'ensemble du parc, les charges réelles à la fin décembre tiennent dans l'enveloppe prévue pour l'ensemble du parc, avec -1% de marge. Cela est inférieur de -11% à l'enveloppe prévue.

4.5. Prévisionnel des comptes sociaux Hydrocop au 31/12/2016 :

Dans ce contexte, le prévisionnel 2016 pour HYDROCOP est le suivant :

→ Les Recettes:

 Les recettes d'Hydrocop sont essentiellement constituées des prestations de gestion et d'exploitation des sites de production et de suivi administratif et financier sous la forme de « management fees » versés par les filiales au bénéfice d'Hydrocop (481k€)

→ Les Dépenses :

Les dépenses d'HYDROCOP sont essentiellement constituées :

- Des services extérieurs, sous-traitance générale qui comprend les prestations de gestion administrative, juridique, sociale et comptable réalisées par SOREGIES, la location des bureaux parisiens, des frais de voyages et déplacements et autres charges $(361 \ k)$
- Des impôts et taxes (34K€)
- Des dépenses de personnel (227k€)
- Des charges d'amortissements (73k€)
 - → D'un résultat financier de (+ 313 k€) tenant compte des versements des dividendes à Hydrocop déduction des charges d'intérêts sur comptes courants et des intérêts bancaires liés au remboursement de la dette.
 - → Sur ces bases, le résultat net prévisionnel, après IS, au 31 décembre 2016 pour Hydrocop est de + 248 478 €uros.

→ Les investissements :

- Une enveloppe d'investissements de (50k€) est consacrée en 2016 pour la réalisation des études de mises en conformité environnementale du barrage de Bours Bazet.

→ Financement:

Les besoins de financement d'HYDROCOP en 2016 ont été couverts par :

- Une nouvelle augmentation de capital de 4 millions d'euros
- Le recours à un nouvel emprunt de 9 millions d'euros pour le financement de l'acquisition des sociétés LEM et ROQUES FRERES qui permettra le remboursement des avances en comptes courants de 5,3 millions d'euros consenties en 2015 par les associés.

4.6. Apports en compte courant d'associé:

Lors de la constitution de la société Hydrocop, il a été réalisé par les associés fondateurs d'Hydrocop des apports en numéraire pour un montant de 2 400 000 €uros. Afin de poursuivre ses objectifs d'investissement, la société Hydrocop a ensuite augmenté régulièrement son capital pour le porter à 13 253 180 €uros.

Pour la poursuite du développement de son activité les associés de la SAS Hydrocop ont souhaité procéder par apports en compte courant plutôt que par apport en capital. Sur la base d'un apport total porté à 5 000 000 € réparti au prorata de la quote part détenue par chaque associé au capital d'Hydrocop.

Sur cet accord, l'Associé à mis à disposition d'HYDROCOP, fin 2016 et dans le cadre de ce compte courant, une ligne de crédit afin de lui permettre de financer les besoins liés à son programme d'investissements.

Les sommes avancées par l'Associé à HYDROCOP seront productives d'intérêts.

Le taux de ces intérêts correspondra au taux maximum prévu à l'article 39-1 3° du Code Général des Impôts. Les intérêts sont décomptés sur la base d'un taux annuel (année de 365 jours, ou 366 pour les années bissextiles) en décomptant le nombre de jour exact.

Les parties entendent préciser que les sommes avancées par l'Associé à HYDROCOP ne sont en aucune manière bloquées en compte et que l'Associé pourra en obtenir le remboursement dans les conditions exposées ci-dessous.

Il est convenu qu'en principe, et sous réserver des dispositions de l'article 4, l'Associé ne pourra obtenir le remboursement des sommes avancées avant que HYDROCOP ne dispose effectivement des ressources financières lui permettant de faire face aux besoins financiers nés des investissements réalisés et de l'exploitation des installations, sauf si les partenaires associés au sein de HYDROCOP autorisent des remboursements anticipés totaux ou partiels.

A ce jour, La participation de Caléo au capital d'Hydrocop est de 14% à hauteur de 1924 992,80 €. Compte tenu des éléments précités, le Conseil d'Administration du 30 novembre 2016 à donner autoriser au Directeur Général à participer par apport en compte courant à hauteur de notre quote part maximale soit 689 239 €.

5. L'activité de GAZENA

5.1 Clôture exercice au 31 décembre 2015 :

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire de Gazena arrêtant les comptes au 31 décembre 2015 s'est tenue le 20 juin 2016 afin de rendre compte :

- de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- des résultats de cette activité,
- des perspectives d'avenir.

L'exercice social clos au 31 décembre 2015 a généré un chiffre d'affaires hors taxes qui s'élève à 44 213 €.

Le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 31 339 €uros.

5.2 Faits marquants 2015:

Stratégiquement Gazena s'est positionnée favorablement sur un plan économique et également sur la qualité de services (interlocuteurs disponibles, conseils apportés, offres adaptées et à prix raisonnables). La valeur ajoutée est portée par le rapport de proximité et la notoriété influée par la maison mère Caléo et par notre volonté de se différencier.

Les cibles clientèles sélectionnées sont positionnées dans des tranches de consommation entre 100 MWh et 1,2 GWh en moyenne. Ces cibles de consommation sont moins sollicitées par la concurrence. Nous avons privilégié les clients se trouvant dans les départements 68, 88, 90, 70, 25 et 52.

La société Gazena est administrée et gérée par les moyens et outils mis à disposition par la Caléo. A ce titre une convention de refacturation entre Gazena et Caléo a été mise en place incluant le bénéfice des services supports, administratifs, comptables, ressources humaines mis à disposition.



Le bilan économique de GAZENA, état des PCE facturés :

Nbre PDS	CONSOMMATION	TOTAL CA
facturé	Mwh	€Ht
30	1 049, 033	44 213,35

5.3 Présentation des indicateurs de performances et comptes prévisionnels 2016 :

L'exercice 2016 n'a pas encore fait l'objet d'une assemblée générale pour la validation des comptes.

Le Conseil de Surveillance de Gazena s'étant déroulé le 18 octobre 2016, a validé la stratégie de développement de Gazena. La société dispose à présent de l'ensemble des moyens nécessaires à son déploiement. Nous avons acquis des parts de marché en dehors de notre zone de desserte historique sur les départements 68, 90, 39, 57 et 52.

La 1ère partie de l'année 2016 a été consacrée à la formation de notre nouveau Chargé d'Affaires Energie. Issue du Gestionnaire de Réseau de Distribution, cette personne est arrivée novice sur les fondamentaux de la gestion de la fourniture de gaz. L'activité s'est tournée autour de la mise en place opérationnelle, de la formation et des outils de gestion. Au niveau commercial, notre Chargée d'Affaires a répondu à un bon nombre d'appels d'offres publics et privés de proximité. Ils ont été très nombreux avant juillet 2016, date à laquelle les tarifs réglementés de vente ont disparu pour l'ensemble des consommateurs professionnels avec des consommations supérieures à 30 MWh/an. A partir du mois de juin, nous avons commencé la prospection terrain sur une zone géographique voisine de Caléo.

3

Le bilan commercial de GAZENA, état des PCE signés :

Années	Nombre de PCE	Somme des CAR MWh
2014	1	593,00
2015	29	4 946,20
2016	51	2 207,74
Total général	81	7.746,94

Les difficultés rencontrées sont liées au marché de l'énergie déjà bien ouvert où il est difficile de se positionner au regard des prix pratiqués par nos principaux concurrents comme GAZPROM, ENI et depuis peu TOTALGAZ, mais également par des contraintes d'évolution fonctionnelle en interne (moyens humains, organisation, compétence, réactivité, outils informatiques devenus complexes et sans cesse évolutif...) et aucun salarié sur la structure actuelle. Une refacturation de mise à disposition de personnel est faite entre Caléo et Gazena, celle-ci étant jusqu'à maintenant minimisée.

Néanmoins, Gazena dispose aujourd'hui de meilleurs outils commerciaux d'aides à la vente :

- Une plaquette commerciale Gazena,
- Un pressbook détaillant nos offres,
- Un outil de cotation plus automatisé nous permettant de chiffrer plus rapidement les offres, simple ou multi-sites,
- Un outil de création des offres et transformation en contrat.

En conséquence, il est prévu dans sa stratégie de développement de Gazena, d'augmenter la prospection et les clients en gaz, mais également le démarrage de la fourniture d'électricité au 1^{er} avril 2017.

5.4 Prévisionnel des comptes GAZENA au 31/12/2016 :

Dans ce contexte, le prévisionnel 2016 est le suivant :

Les recettes:

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2016 est de 283 323 €. Les contrats signés entrent progressivement dans Gazena et est fonction des dates de fin d'échéance des contrats repris.

Les charges:

Les charges d'exploitation sont constituées principalement par la fourniture de gaz ainsi que par la refacturation de Caléo au titre de la mise à disposition des moyens d'exploitation de la société.

Au regard des éléments de gestion présentés au Conseil de Surveillance, les comptes 2016 de la filiale demeurent déficitaires dans sa deuxième année de fonctionnement porté par un prévisionnel actualisé à - 58 598 €.

6. Le personnel

6.1. Etat du personnel

Nombre de personnes statutaires à Caléo, en tenant compte des temps partiels.

	Au	Au	Au	Au	Au
	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Personnel statutaire	40,7	40,7	40,8	37,8	40

Caléo emploie 40 salariés dont 2 emplois en contrat à durée déterminée et 1 contrat d'apprenti.

L'année 2016 a été marquée par les départs en inactivité au 30/06/2016 de M. Alain SITTER au poste de Gestionnaire de Production Station et de M. Roland WURCKER au poste d'Intervenant Réseaux. Une mutation vers Grdf a été enregistrée en date du 01/06/2016 avec le départ de M. Patrick GRENOUILLET, qui occupait le poste de Développeur Réseaux Eau et Gaz. Différents recrutements ont été pourvus sur l'année 2016 : au sein du Service Exploitation au 18/04/2016 par l'embauche de M. Arnaud STRELOW au poste de Chef d'Intervention, au sein du Service Commercial au 12/09/2016 par l'embauche de M. Didier BERTIN au poste de Responsable Commercial Opérateur et Services. Les contrats en CDD concernent M. Didier KLEIN sur un poste de Releveur depuis le 19/09/2016 pour une durée de 18 mois et MIle Daisy LUPFER sur un poste de Conseiller Clientèle depuis le 01/12/2016 (cdd de remplacement pour absence du titulaire). De plus, MIle Ophélie FOUBLIN a été recrutée au 01/09/2016 sur un contrat d'apprentissage pour une durée de 1 an, au sein du Service des Ventes, en vue de l'obtention d'un diplôme niveau licence dans le domaine commercial.

Le personnel de Caléo dispose d'un Plan Epargne Entreprise (PEE) et d'un Plan Epargne Retraite Complémentaire (PERCO). Celui-ci est annuellement abondé par l'entreprise en fonction du résultat.

Nous avons également souscrit un contrat d'externalisation des indemnités de fin de carrière auprès de la Banque Populaire. 30 000 euros ont été versés cette année. Cette externalisation nous permet d'anticiper et lisser nos provisions retraites sur plusieurs années et ainsi avoir une meilleure maîtrise de notre trésorerie. Ces primes versées sont également déductibles fiscalement contrairement aux provisions et nous permettant ainsi une économie d'impôt.

6.2. Plan de formation

Le programme global de formation affecté à l'ensemble du personnel, au titre de 2016, s'est élevé à 46 000 €. Les principales actions de formation ont portées :

- o Sur les habilitations réglementaires et mise à niveau de compétence
- o Sur les aspects juridiques et veilles réglementaires
- o Sur la prévention des risques
- o Accompagnement sur la structure de commercialisation

7. Divers

7. 1. Dividendes

Versement des dividendes des 3 dernières années conformément aux dispositions du pacte d'actionnaire du 24 juin 2005.

	2014	2015	2016
Dividendes versés	180 000 €	450 000 €	1 050 000 €
	Au titre dù	Au titre du	Au titre du
	résultat 2013	résultat 2014	résultat 2015

7. 2. Résultats

Résultat net des 5 dernières années :

	2012	2013	2014	2015	2016
Résultat net	1 003 536 €	1 245 105 €	566 029 €	1 375 279 €	1 630 352 €

7. 3. Etat des charges non déductibles

Le montant global de certaines charges non déductibles (dépenses somptuaires, amortissement des véhicules etc...) visées par l'article 39-4 et 223 quater du CGI ainsi que l'impôt supporté en raison de ces dépenses s'élève pour 2016 à 114 326 €, l'impôt supporté au titre de ces dépenses s'élève pour 2016 à 38 108 €.

7. 4. Etat du contentieux

La précarité énergétique touche encore malheureusement notre territoire. Afin d'éviter les coupures, nous poursuivons toujours nos engagements avec les services sociaux locaux (CCAS) et le Conseil Général dans la réalisation de réunions d'échanges et de sensibilisations afin d'entrevoir de nouvelles alternatives et pouvoir agir en amont des coupures.

Notre Conseillère Juridique anime également depuis peu, dans le cadre de notre partenariat avec les acteurs sociaux, des campagnes de sensibilisation au grand public.

Egalement, et comme chaque année dans le cadre de la loi Brotte, à compter de la période du 1er novembre au 31 mars de chaque année, les fournisseurs n'ont plus le droit de couper le gaz ou l'électricité pour cause d'impayés. Cette protection des consommateurs découle de l'adoption par le Parlement de la loi Brottes qui protège désormais tous les consommateurs durant l'hiver. Afin de respecter ce dispositif, l'ensemble des créances engagées sur la période et non recouvrées dans les délais ont été transférées chez Maître Grasser, huissier de justice de Guebwiller afin d'assurer le recouvrement. Par conséquent aucune coupure n'a été réalisée sur la période du 1^{er} novembre au 31 mars.

→ Etat du contentieux en quelques chiffres :

Nbre de coupures émises	2014 1 412	2015 1 172	2016 915
Montant € coupures	507 358 €	554 175 €	508 031 €
Nbre de dossiers / Huissier	762	832	807
Montant € Huissier	250 122 €	359 910 €	260 283 €
Nbre de dossier FSL	192	247	136
Montant € FSL	62 810 €	58 464 €	16 076 €

Le dispositif d'aide à la précarité énergétique accordé par le bénéfice du TSS, Tarif Spécial de Solidarité, augmente significativement d'année en année et est matérialisé par le tableau suivant :

	2014	2015	2016
Nombre de clients	207	273	415
Déductions sur factures	12 244 €	20 007 €	19 921 €
Remboursement aux clients	2 694 €	6 119 €	9 651 €

7.5. Evènements importants survenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est survenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

7.6. Point sur la participation au sein d'Hydrocop

Hydrocop n'a procédé durant l'année 2016 à une augmentation de capital.

Caleo a versé en date du 04 janvier 2017 sur autorisation du Conseil d'Administration du 30 novembre 2016 une participation par apport en compte courant à hauteur de notre quote part maximale soit 689 239 €.

L'exercice 2016 n'a pas encore fait l'objet d'une assemblée générale pour la validation des comptes.

7.7. Etat de participation des salariés au capital social

Actuellement, il n'existe aucun type de participation des salariés au capital de la Société.

7.8. Tableau des filiales et participations

L'exercice 2016 n'a pas encore fait l'objet d'une assemblée générale pour la validation des comptes.

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Résultat prévisionnel dernier exercice
HYDROCOP	14 219 735 €	13,91%	248 478 €
GAZENA	200 000 €	100%	- 58 598 €

7.9. Situation financière et endettement de la société

Exercice 2015	Exercice 2016
122%	112 %
58,46%	59,8 %
	122%

Les dettes de la société sont constituées essentiellement des avances et acomptes perçus au titre des clients ayant opté pour le prélèvement automatique et la mensualisation. 66,20 % de nos clients ont opté pour ce mode de paiement. La société n'a souscrit aucun emprunt à ce jour auprès d'un organisme financier.

7.10. Etat des dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article D 441-4 du Code du Commerce, la décomposition, à la clôture du dernier exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance, est la suivante :

Echéance des dettes	Plus de 60 jours	30 à 60 jours	1 à 30 jours	Non échu	Total
2015 en	137 157	118 718	88 674	958 561	1 303 110
euros	11%	9%	7%	73%	(100%)
2016 en	7 654	5 618	695 445	975 659	1 684 376
euros	0,5%	0,3%	41,2%	58%	(100%)

7.11 Frais de recherche et de développement

Néant sur l'exercice.

7.12 Liste des conventions règlementées

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les conventions existantes déjà approuvées par l'Assemble Générale au cours d'exercices antérieurs et poursuivies au cours de l'année écoulée.

> Ville de Guebwiller :

- . <u>Convention d'exploitation de service public de distribution de gaz</u> : Pour 2016, 376 131 € ont été enregistrés en charge de redevance au cours de l'année 2016.
 - . <u>Bail commercial</u>, 181 075 € enregistrés au titre des loyers 2016.

> Société GAZENA:

. Un montant de 45 109 € HT, au titre de la convention de refacturation de mise à disposition des moyens administratifs et d'exploitation.

> Société Hydrocop :

- . Un montant de $4\,000$ \in HT, au titre de la convention de refacturation de mise à disposition des moyens administratifs et comptable.
- . Un montant de $689\ 239\ \mbox{\mbox{\mbox{\it e}}}$, au titre de la convention d'avance en compte courant en vue de contribuer au financement de futurs projets.

> Société Gaz de Barr :

. Un montant de 6 194,02 € HT au titre de la convention de refacturation d'assistance et d'accompagnement.

7.13. Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

NATURES DES INDICATIONS	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Capital social	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €
Chiffres d'affaires hors taxes	18 374 440 €	18 525 945 €	17 922 785 €	20 789 904 €	19 957 246 €
Résultat <u>avant</u> impôts,	2 380 358 €	2 026 938 €	817 496 €	1 965 373 €	2 031 582 €
Impôts sur les bénéfices	750 006 €	651 359 €	257 468 €	691 925 €	567 770 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat <u>après</u> impôts, dotations et amortissements	1 630 352 €	1 375 278 €	566 029 €	1 245 105 €	1 003 536 €
Résultat distribué	1 050 000 €	450 000 €	180 000€	180 000 €	180 000 €
Résultat par action	0.54 €	0,45 €	0,19€	0,41 €	0,33 €
Effectif moyen	40	38	41	41	41

8. Evolution de la société au titre de 2017

8.1. L'activité Gaz Naturel

o La Délégation de Service Public du gaz à Meyenheim :

Le programme 2017 prévoit le déploiement du réseau sur les rues : Aubépines, Eglantines, Roses, Violettes, Bleuets, Coquelicots et Saint Michel pour un montant de 270 000 euros ainsi que 50 nouveaux branchements.

o Programme de renouvellement du réseau :

L'enveloppe totale pour 2017 s'élève à 201 200 euros pour 1 532 ml sur les communes de Guebwiller, Issenheim et Buhl. Le programme de renouvellement du réseau gaz en fonte ductile se poursuivra sur 2017.

o Programme d'extension du réseau :

Le programme d'extension se répartit entre les différentes communes desservies par Caléo et plus principalement sur la Commune de Westhalten pour la rue de Rouffach (360m, 5 branchements), la Commune de Jungholtz (200m, 3 branchements) pour la rue du Binsbourg, la Commune de Wintzfelden pour la rue Ritzenthal (500m, 5 branchements), la Commune de Raedersheim pour la rue des Alouettes, (200m, 2 branchements). Le budget total alloué dans le cadre des extensions est de 194 500 €.

o Evolution de la grille tarifaire au 1er juillet 2017 du tarif ATRD4:

Le tarif actuel d'utilisation de distribution de gaz naturel des entreprises locales de distribution, dit « tarif ATRD 4 » proposé par le CRE et entré en vigueur le 1er juillet 2013, a été prévu pour s'appliquer jusqu'au 1er juillet 2017. Un nouveau tarif devrait s'appliquer, dit « ATRD 5 » et prendra en compte l'évolution prévisionnelle de nos coûts sur une nouvelle période de 4 ans avec l'intégration de nouvelles charges liées à des évolutions réglementaires.

Néanmoins dans son courrier en date du 20 mai 2016, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) nous a indiqué, envisager un décalage au 1^{er} janvier 2018 de la date d'entrée en vigueur des futurs tarifs ATRD5 des ELD. Les travaux de négociation restent en cours.

La fin des Tarifs Réglementés de Vente « TRV » :

L'année 2017 sera consacrée à basculer l'ensemble des clients à usage professionnel mais dont les seuils de consommation sont inférieurs à 30 MWh, ainsi que des clients particuliers exclusivement au périmètre des emménagements / déménagements. Au regard du nombre de prestation déménagements/emménagements effectuées dans l'année, nous envisageons convertir environ 300 PDS en offre de marché.

Périmètre des clients concernés au seuil de consommation inférieur à 30 000 kWh:



Clients P	RO au TR	V sans échéance	
Total général PDS < 30 MWh type client en signature OM Caléo	301 nb PDS	284 589,73 € Montant Ht	4 540,79 Conso en MWh
3 Usages	47	52 579,50 €	758,22
Domestique	8	1 530,35 €	11,49
Grande Chaufferie	14	14 733,57 €	191,87
Total clients OM Caléo type clients perdus	69 nb PDS	68 843,42 € Montant Ht	961,58 Conso en MWh
3 Usages	4	9 645,94 €	181,58
Domestique	2	259,65 €	0,92
Grande Chaufferie	1	758,10 €	14,90
Total clients perdus	7	10 663,69€	197,40
client au TRV sans échéance	nb PDS	Montant Ht	Conso en MWh
3 Usages	212	203 351,28 €	3 373,61
Domestique	13	1 731,34 €	8,19
Total client PRO au TRV à basculer	225	205 082,62 €	3 381,80

o Perspectives de la filiale de commercialisation « GAZENA»:

La concurrence pour GAZENA sera grandissante et s'attaquera rapidement à l'ensemble des clients professionnels et particuliers. La stratégie de Gazena pour 2017 sera ciblée premièrement sur le professionnel au titre d'un marché de ré-engagement engendré par le dispositif de fin des tarifs réglementés de vente mais aussi sur le particulier. Le législateur envisage à terme d'étendre le dispositif de fin des TRV aux particuliers. Nous allons identifier et privilégier exclusivement le pavillonnaire afin d'éviter au maximum le risque d'impayés.

Les difficultés rencontrées sont liées au marché de l'énergie déjà bien ouvert où il est difficile de se positionner au regard des prix pratiqués par nos principaux concurrents, mais également par des contraintes d'évolution fonctionnelle en interne (moyens humains, organisation, compétence, réactivité, outils informatiques devenus complexes et sans cesse évolutif...) et aucun salarié sur la structure actuelle.

Afin de positionner au mieux GAZENA, nous avons également intégrer dans nos actions le développement de l'activité de fourniture d'électricité. Préalablement, une enquête à l'échelle de notre territoire a été réalisée et a mis en évidence que 61 % de nos clients seraient intéressés par une offre en électricité. Le Conseil de Surveillance du 18 octobre 2016 a validé le lancement de l'activité fourniture d'électricité.

8.2. L'activité Eau potable

O Plan Programme Pluriannuel / Délégation de Service Public :

Le budget d'investissement prévu dans le cadre de l'activité eau et conformément à nos obligations contractuelles liées à la Délégation de Service Public pour 2017 est le suivant :

- Remplacement analyseur Linthal,
- Remplacement d'équipements et surpresseur Linthal,
- Remplacement disjoncteur réservoir Bruderhaus

L'enveloppe d'investissement est estimée à 72 800 €.

O Prise de compétence « Gestion de l'eau potable sur l'ensemble du territoire par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller » :

Faisant suite à la promulgation de la loi 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Obligation Territoriale de la République dite loi NOTRe et à ses dispositions relatives au renforcement de l'Intercommunalité, un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été présenté. La mesure n°5 du projet prévoit la fusion de la CCRG et du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la Lauch (SIEP de la Lauch) au 1^{er} janvier 2018.

Dans le cadre de ce dispositif réglementaire, le Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a validé la prise de compétence de la gestion de l'eau potable sur l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2018 en lieu et place des communes ou syndicats existants.

Afin de préparer ce transfert de compétences, la Communauté de Communes a mandaté le cabinet IRH. Ce prestataire aura en charge le recensement des différents modes de gestions des services qui existent afin d'obtenir une vision globale des équipements se trouvant sur le territoire.

8. 3. La diversification

o Perspectives d'avenir Hydrocop:

L'année 2017 d'Hydrocop sera marquée tout d'abord par l'ambition de parfaire à la mise en conformité de l'ensemble du parc hydraulique, plus précisément sur les missions suivantes : la finalisation des Documents Uniques Evaluations des Risques, la mise en place d'un plan de prévention qui sera étendu aux entreprises intervenantes, la liste des EPI nécessaire pour chaque site, la mise en place d'un registre de sécurité etc....

Au-delà de l'ambition de concrétiser de nouveaux projets d'acquisition, il sera également réalisé sur 2017 des investissements de rénovation et d'optimisation de plusieurs sites principalement sur les centrales de Mathay, Cessac, Frontenac et Calvignac.

Cette année sera également marquée par l'embauche d'un nouvel ingénieur venant en remplacement de Monsieur Simon Collot.

Sur la base des éléments précités et tenant compte d'une année climatique normale, nous estimons notre résultat net à fin 2017 à hauteur de 488 340 €.

o Programme biométhanisation :

Dans le cadre de notre partenariat avec la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, le projet FLORIGAZ portant sur le déploiement de la filière de production et d'injection de bio méthane prend à présent un retard considérable au regard du planning initialement prévu.

Une Commission réunie conjointe à un Conseil d'Administration de Caléo s'est déroulée en date du 19 janvier 2017. Un diaporama relatif à l'état d'avancement du projet a été présenté et nos deux structures ont autorisé les Directeurs respectifs à poursuivre les investigations.

A ce jour, des difficultés résident sur l'aboutissement d'accords de négociation avec certains acteurs porteurs d'intrants. Afin d'assurer la pérennité et la rentabilité du projet, nous nous devons de disposer d'engagements fermes de volume, mais aussi de prix et d'engagements de durée. La difficulté demeure également sur le principe qu'aucun apporteur d'intrants n'est porteur d'investissement ou de participation capitalistique à FLORIGAZ. Aussi les déchets ou sous-produits disponibles sont devenus aujourd'hui de réelles valeurs marchandes et peuvent présenter prioritairement un enjeu économique. Nos structures continuent activement ses actions dans le souhait d'aboutir à la réalisation de ce projet malgré, les difficultés rencontrées pouvant mettre un terme définitif à son aboutissement si aucun accord ne sera trouvé.

o Mise en place du réseau FTTH via la fibre optique :

En 2015, la Région Alsace a décidé avec les deux départements du Bas-Rhin et Haut Rhin de la mise en place d'un réseau d'initiative publique dédié à la fibre optique. La création, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation ont été confiées à un concessionnaire, la société « ROSACE ». Les collectivités et ROSACE ont mis en place un projet de déploiement qui entre en phase active fin 2017 pour notre territoire et jusqu'en 2022. L'objectif est de garantir un débit symétrique d'au moins 100 mégabits/seconde.

Le déploiement va se faire progressivement tenant compte prioritairement des communes les plus défavorisées. Pour notre territoire il s'agit de Raedersheim, Bergholtz, Orschwihr ... Le programme tient compte du dispositif FTTH « Fiber to the home » dont la fibre est déployée jusque dans l'habitation. A l'équivalence du gaz, il y a le gestionnaire de réseau et le commercialisateur. Vialis ayant la compétence « Fournisseur/câble », a signé un accord de commercialisation avec la société ROSACE.

A ce titre Vialis et Caléo se sont rapprochées afin d'entrevoir une commercialisation des offres portée par Caléo. L'intérêt étant pour Caléo de renforcer sa présence sur le terrain par une nouvelle activité de commercialisation et pour Vialis de bénéficier de la notoriété de Caléo et de son emprise locale afin de déployer les offres. Le périmètre du partenariat reste à réaliser pour des premières commercialisations prévues fin 2017 début 2018.

Une réunion le 21 mars 2017 s'est déroulée dans les locaux de la Communauté de Communes de Guebwiller par les services de l'Etat, la société ROSACE, Vialis et Caléo afin de présenter aux élus locaux le concept, les explications techniques, le programme de déploiement, le fonctionnement, les coûts...

o Projet de réalisation d'un réseau de chaleur :

La Ville de Guebwiller a été sélectionnée dans le cadre du concours d'idées Europlan 2017. Architectes, paysagistes vont à présent travailler sur des projets de réhabilitation des six hectares de friches Schlumberger du haut de la ville. Dans le cadre de ce projet et de l'optimisation énergétique, Caléo s'est associée au projet afin d'entrevoir la possibilité d'y intégrer le concept d'un réseau de chaleur. A ce titre une étude de faisabilité technico-économique d'une chaufferie bois automatique combinée gaz a été confiée au cabinet Vito Conseils situé à Guebwiller.

L'étude de faisabilité prend en charge le projet d'aménagements à court et long terme. Le dimensionnement du réseau de chaleur et de la chaufferie se fera avec l'hypothèse que l'ensemble des friches est réhabilité. L'étude prendra donc en compte une estimation de chiffrage avec variantes.

Le coût de l'étude s'élève à 23 020 €HT subventionnée à hauteur de 70%. Les travaux sont en cours de réalisation entre les Services de la Ville de Guebwiller, Calé o et le cabinet Vito Conseils.

8. 4. Le renouvellement des concessions historiques de gaz :

Dans le cadre des renouvellements de concessions historiques gaz, au-delà de la priorité de traiter individuellement les 3 concessions échues (Soultz, Issenheim et Buhl), Caléo a souhaité étendre la réflexion sur l'ensemble des contrats et leur modalité de renouvellement conformément à la règlementation en vigueur. Dans ce contexte, nous avons fait appel aux cabinets SEMAPHORE et ADAMAS pour nous accompagner sur les points suivants :

- Dresser un état des lieux des différentes concessions, de leur situation juridique et de leur traitement comptable et financier,
- Une mise en conformité juridique et une aide à la décision pour une sécurisation mais aussi une simplification des traitements comptables,
- Une synthèse et une restitution du diagnostic et les modes opératoires à réaliser.

Les conclusions sur les aspects juridiques :

Certaines clauses des conventions doivent être revues, d'autres simplement encadrées. Le contrôle de Caléo par les communes a fait l'objet de nouvelles dispositions règlementaires (décret n°16-495 du 21 avril 2016). Les clauses de contrôle devront être reprises et mieux encadrées.

Les contrats ne traitent pas, ou très peu : de la performance et du suivi de la qualité, des comptes rendus d'activité de Caléo, de l'état des lieux des ouvrages. Ces points devraient faire l'objet de nouvelles clauses contractuelles.

Il est également à noter la **non obligation de mise en concurrence** pour le renouvellement des contrats. Caléo est en effet seule à pouvoir assurer la gestion des réseaux publics de distribution de gaz dans sa zone de desserte exclusive. Elle échappe donc, au sein de ce périmètre, à toute publicité et mise en concurrence pour le renouvellement de la concession.

> Les conclusions sur les aspects comptables :

Les évolutions récentes et les dispositions du Plan Comptable Général impliquent en principe de suivre de façon distincte dans la comptabilité les différentes concessions. Caléo a comptabilisé en bloc l'ensemble des actifs reçus lors de la mise en concession, sans distinguer les différentes concessions. Par la suite, elle n'a pas non plus suivi de façon distincte les investissements, les amortissements et provisions, le compte d'apports du concédant, les produits et charges. Elle ne tient donc pas comptabilité distincte par concession.

- Les conclusions sur le mode opératoire proposé de renouvellement des concessions historiques :
- Afin de simplifier et sécuriser les suivis et les principaux traitements comptables (amortissement de caducité, provision pour renouvellement), il est retenu la même date d'échéance pour l'ensemble des contrats de concession : un alignement sur la durée actuelle de la concession de Guebwiller (il reste environ 20 ans) paraît souhaitable
- Les 3 concessions échues donneraient lieu à un nouveau contrat de concession, sans mise en concurrence, en retenant la durée retenue pour l'ensemble des autres contrats
- Les autres contrats se poursuivraient avec toutefois un avenant qui alignerait la durée sur celle retenue et qui toiletterait une partie des dispositions, en vue notamment de prendre en compte les évolutions législatives intervenues depuis 2006.

9. LE COMPTE DE BILAN 2016 - ACTIF

Bilan Actif

CALEO

Période du

01/01/16

au 31/12/16

Edition du 31/03/17 Tenue de compte EUR

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ	,			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de développement	24 764	23 862	902	2 002
Concession, brevets et droits similaires Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	495 613	484 585	11 027	25 728
TOTAL immobilisations incorporelles: IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains	520 377	508 447	11 930	27 729
Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriel	503 401	417 179	86 222	93 237
Autres immobilisations corporelles	18 166 039	2 636 085	15 529 954	15 458 407
Immobilisations en cours Avances et acomptes	2 000		2 000	2 000
TOTAL immobilisations corporelles : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES Participations évaluées par mise en équivalence	18 671 440	3 053 264	15 618 176	15 553 644
Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts	2 125 008		2 125 008	2 125 008
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	2 125 008	3	2 125 008	2 125 008
ACTIF IMMOBILISÉ	21 316 82	3 561 717	17 755 114	17 706 381
STOCKS ET EN-COURS			T	
Matières premières et approvisionnement Stocks d'en-cours de production de biens Stocks d'en-cours production de services Stocks produits intermédiaires et finis Stocks de marchandises	283 002	2 46 391	236 611	231 203
+ · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	283 00	2 46 39	236 611	231 203
TOTAL stocks et en-cours : CRÉANCES Avances, acomptes versés sur commandes	203 00.	40 39	230 0 1	251 203
Créances clients et comptes rattachés	4 783 43	831 53	3 951 903	2 249 445
Autres créances	807 55	3	807 553	2 903 196
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	5 590 98	9 831 53	3 4 759 450	5 152 641
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 300 00	1	1 300 000	
Disponibilités	7 757 53		7 757 53	}
Charges constatées d'avance	493 21		493 218	* ·
TOTAL disponibilités et divers :	9 550 74	and with the contract of the c	9 550 740	the payor second and process along
ACTIF CIRGULANT	15 424 73	6 877 92	4 14 546 81:	2 15 011 09
Frais d'émission d'emprunts à étaler	<u> </u>	1		
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				L. Control of the Con

36 741 561 TOTAL GÉNÉRAL 4 439 635 32 301 926

10. LE COMPTE DE BILAN 2016 - PASSIF

Bilan Passif

01/01/16 au 31/12/16

CALEO

 Période du
 01/01/16

 Edition du
 31/03/17
 Tenue de compte EUR

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1)
	31/12/2016	31/12/2015
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 3 000 000	3 000 000	3 000 00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	300 000	300 00
Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées		
Autres réserves	4 687 649	4 362 37
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	1 630 352	1 375 27
TOTAL situation nette:	9 618 002	9 037 64
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	206 113	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	A SECOND	
CAPITAUX PROPRES	9 824 114	9 037 6
		·
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	10 878 146	11 156 2
AUTRES FONDS PROPRES	10 878 146	11 156 2
	15 - 35 - 15 - 15 - 17 - 18 - 18 - 18 - 18 - 18 - 18 - 18	I. 2008 43 CARRA SERIE CREAT
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	617 038	549 8
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGE:	617 038	549 8
DETTES FINANCIÈRES		I
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34 554	61 2
Emprunts et dettes financières divers	1 237 849	
TOTAL dettes financières :	1 272 402	1 161 9
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	4 502 468	4 410 5
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 057 287	1
Dettes fiscales et sociales	1 742 301	1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	207 017	
Autres dettes	133 878	
TOTAL dettes diverses:	5 140 483	1
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	67 275	
DETTES	10 982 628	11 973
Ecarts de conversion passif		

11. LE COMPTE DE RESULTAT 2016

Compte de Résultat (Première Partie)

CALEO

Période du 01/01/16 au 31/12/16 Edition du 31/03/17

Tenue de compte EUR

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
Ventes de marchandises	13 395 653		13 395 653	13 323 386
Production vendue de biens	2 055 472		2 055 472	2 015 520
Production vendue de services	2 923 316		2 923 316	3 187 039
Chiffres d'affaires nets	18 374 440		18 374 440	18 525 945
Production stockée	1911 - 1911 - 1911 - 1911 - 1911 - 1911 - 1911 - 1911 - 1911 - 1911 - 1911 - 1911 - 1911 - 1911 - 1911 - 1911 - 1	marani di 1991 na 1998) yang karang kanana ang 1999 na katalan dan 1990 na katalan dan 1990 na 1990 na 1990 na		
Production immobilisée			260 923	240 567
Subventions d'exploitation			649	(4 400)
Reprises sur amortissements et provisions,	transfert de charges		117 919	508 889
Autres produits			82 097	49 815
	PRODUITS D'	EXPLOITATION	18 836 028	19 320 815
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de doual Variation de stock de marchandises	ne]		7 555 972	8 030 288
Achats de matières premières et autres app	provisionnements		632 709	681 879
Variation de stock [matières premières et a	pprovisionnements]		(26 093)	(6 250)
Autres achats et charges externes			1 635 525	1 648 886
	TOTAL charg	es externes :	9 798 114	10 354 803
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMIL	.ÉS		2 451 031	2 584 529
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements			1 584 035	1 595 989
Charges sociales			780 978	712 066
	TOTAL charges of	le personnel:	2 365 013	2 308 054
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobili Dotations aux provisions sur immobilisation			508 218	506 955
Dotations aux provisions sur actif circulant			330 116	646 801
Dotations aux provisions pour risques et ch	arges		70 696	69 752
	TOTAL dotations d'exploitation:			1 223 508
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			605 951
	CHARGES D	'EXPLOITATION	16 153 411	17 076 846
	RÉSULTAT D	'EXPLOITATION	2 682 617	2 243 969

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CALEO

01/01/16 au 31/12/16

Période du Edition du 31/03/17 Tenue de compte EUR

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 682 617	2 243 969
Bénéfice attribué ou perte transférée	enemente de la composição	(#1.51
Perte supportée ou bénéfice transféré	416 080	419 723
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	163 520	218 74
Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produkts hets sur cessions de vajedis mobilieres de placement		····
,	163 520	218 74
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	8 254	8 87
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		******
	8 254	8 87
RÉSULTAT FINANCIER	155 266	209 87
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 421 802	2 034 11
PRODUITS EXCEPTIONNELS		-
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 145	3 18
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 954	1 25
Reprises sur provisions et transferts de charges	***************************************	***************************************
CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 099	4 44
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	52 543	11 62
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	02.040	1102
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	52 543	11 62
	S STATESTICS FOR THE CONTRIBUTE OF THE STATES	TT 02
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(41,444)	(7 17)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	750 006	651 65
TOTAL DES PRODUITS	19 010 647	19 544 00
TOTAL DES CHARGES	17 380 295	国际特别的国际的
BÉNÉFICE OU PERTE	1 630 352	1 375 2

Service des finances

N°8 - 10/2017

BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2017 DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur: M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

Le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits.

La décision modificative n°2 qui s'équilibre globalement à 462 000 € (soit 462 000 € en section de fonctionnement et 0,00 € en section d'investissement) a pour objet des ajustements et rectifications divers :

I. En section de fonctionnement :

Recettes:

- -Chapitre 74 « dotations et participations » : diminution de 3 000 € de la subvention départementale pour l'édition Bilingo 2017 (prévu 17 000 €, notifié 14 000 €) et diminution de 6 678 € de la dotation au titre du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle (prévu 64 000 €, notifié 57 322 €),
- -Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : ajustement des produits à recevoir (compte 758) pour un montant de 503,50 €,
- -Chapitre 76 « produits financiers » : inscription d'une recette complémentaire de 464 496,50 € au titre de la quote-part des dividendes 2016 de la SAEML CALEO (compte 761),
- -Chapitre 77 « produits exceptionnels » complément de 6 678 € au titre des mandats annulés sur exercices antérieurs.

soit un total de 462 000 €.

Dépenses :

- -Chapitre 011 « charges à caractère général » : des virements de crédits pour faire suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes se traduisant par une diminution de crédit de 196 600 € du compte 6188 « autres frais divers » et des augmentations des crédits suivants :
 - Compte 6042 « achats de prestations de services » : 48 800 € (activités organisées par l'Espace Jeunesse),
 - Compte 611 « contrats de prestations de services » : 49 000 € (contrats de vérification des équipements et des installations techniques),
 - Compte 6135 « locations mobilières » : 60 000 € (location patinoire et divers matériels),
 - Compte 6232 « fêtes et cérémonies » : 34 800 € (frais des animations des diverses fêtes),
 - Compte 6233 « foires et expositions » : 1 000 € (Foire aux Vins),
 - Compte 6257 « réceptions » : 3 000 € (frais de réception de différents évènements).
- -Chapitre 65 « autres charges de gestion courante : ajustement de crédit de 57,18 € (compte 658),
- -Chapitre 042 « opérations d'ordre entre sections « ajustement se traduisant par une diminution de crédit de 7 057,18 € au compte 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles »,
- -Chapitre 023 : un virement complémentaire à la section d'investissement de 469 000 €.

soit un total de 462 000 €.

Compte tenu des inscriptions détaillées ci-dessus, la section de fonctionnement est équilibrée.

II. En section d'investissement :

Recettes:

- Au chapitre 13 « subventions d'investissement » inscription d'une recette supplémentaire de 34 214,90 € correspondant à l'ajustement des subventions notifiées.
- Au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » diminution de l'emprunt à hauteur de 532 000 €.
- Au chapitre 21 « immobilisations corporelles » recette supplémentaire de 1 930,34 €.

- Au chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » une inscription complémentaire de 33 911,94 € au titre des taxes d'aménagement et du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
- Au chapitre 040 « opérations d'ordre entre sections » des ajustements se traduisant par une diminution globale de 7 057,18 € des comptes d'amortissement,
- Chapitre 021 : un virement complémentaire de la section de fonctionnement de 469 000 €.

soit un total de 0,00 €.

Dépenses :

Ajustement des crédits prévus sur les comptes adéquats se traduisant par les diminutions et augmentations de crédits aux chapitres suivants :

- Chapitre 20 « immobilisations incorporelles » 27 236 €,
- Chapitre 204 « subvention d'équipement versées » 15 200 €,
- Chapitre 21 « immobilisations corporelles » + 329 963,20 €,
- Chapitre 23 « immobilisations en cours » 287 727,20 €,
- Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » + 200 €

soit un total de 0,00 €.

Compte tenu des inscriptions détaillées ci-dessus, la section d'investissement est équilibrée.

La présentation simplifiée de la décision modificative n°2 au budget principal pour l'exercice 2017 se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPE	ENSES	REC	ETTES
Chapitre-Compte	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits
74 Dotations et participations				
7473			-3 000,00	
74832			-6 678,00	:
75 Autres produits de gestion courante				
758				503,50
76 Produits financiers				
761				464 496,50
77 Produits exceptionnels				
773				6 678,00
011 Charges à caractère général				
6042		48 800,00		
611		49 000,00		
6135		60 000,00		
6188	-196 600,00			
6232		34 800,00		
6233		1 000,00		
6257		3 000,00		
65 Autres charges de gestion courante				
658		57,18		
042 Opérations d'ordre entre section				
6811	-7 057,18			
023 Virement à la section d'investissement		469 000,00		
Total des inscriptions	-203 657,18	665 657,18	-9 678,00	471 678,00
Total section fonctionnement	462 000,00		462 000,00	

INVESTISSEMENT	DEPE	ENSES	RECI	ETTES
Chapitre-Article-Fonction	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits	Diminutions de crédits	Augmentation s de crédits
10 Dotations, fonds divers et réserves				
10222				20 799,18
10223			-27 000,00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
10226				40 112,76
13 Subventions d'investissement				
1321			-74 982,50	
1328			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	115 216,00
1342			-6 018,60	
16 Remboursements d'emprunts				
1641		200,00	-532 000,00	
20 Immobilisations incorporelles			332 333,03	
2033		864,00		
2051	-28 100,00	331,30		
204 Subventions d'équipement versées	20 100,00			
204182	-200,00			
20421	-15 000,00			
21 Immobilisations corporelles	10 000,00			
2188				1 930,34
2121		18 000,00		1 930,34
2135		125 642,00		
2152		161 295,20		
21578	-10 000,00	101290,20		
2158	-10 000,00	86 634,00		
2184	-58 400,00	00 034,00		
2188	-36 400,00	6 792,00		-
23 Immobilisations en cours		0 792,00		
2312	640.00			
2313	-619,20			
2315	-52 000,00			
	-235 108,00			
040 Opérations d'ordre entre section 2802			7.000.00	
			-7 020,00	
28135		<u> </u>		160,00
281568		<u> </u>	-66,00	
281578				857,00
28183			-496,00	
28184				329,00
28188			-821,18	
021 Virement de la section de				469 000,00
fonctionnement	000 107 55	000 100 ==		
Total des inscriptions	-399 427,20			
Total section d'investissement	tal section d'investissement 0,00			,00
Total de la décision modificative n° 2 462 000,00		000,00	462	000,00

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte telle qu'elle figure en annexe la décision modificative n°2 du budget principal 2017 équilibrée en dépenses et en recettes à 462 000 €, soit 462 000 € pour la section de fonctionnement et à 0,00 € pour la section d'investissement.

---0---

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - Ville de GUEBWILLER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21680112600014

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

M. 14

Décision modificative (projet de budget) 2 (3) Voté par nature

BUDGET: BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2017

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renselgner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

⁽⁴⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou fibellé du budget annexe,

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante ;

- II En l'absence de mention au paragraphe i ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).
- V Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix sulvants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu,
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II						
VUE D'ENSEMBLE							
	FONCTIONNEMENT						
DEPENSES DE LA SECTION DE RECETTES DE LA FONCTIONNEMENT FONCTIONN							
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)						
H	+	+	+				
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00				
O R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)				
s	REPORTE (2)	0,00	0,00				
FF	=	E	=				
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	462 000,00	462 000,00				
_	F	INVESTISSEMENT					
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00				
	+	+	+				
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00				
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)				
T S	(2).	0,00	0,00				
1							
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00				
•		TOTAL					
	TOTAL DU BUDGET (3)	462 000,00	462 000,00				

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés tors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la complabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés. Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
			- 11		111	[V =] +]] + [[]
011	Charges à caractère général	3 191 000,00	0,00	0,00	0,00	3 191 000,00
012	Charges de personnel, frals assimilés	5 423 000,00	0,00	0,00	0,00	5 423 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	999 634,00	00,0	57,18	0,00	999 691,18
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	9 613 634,00	0,00	57,18	0,00	9 613 691,18
66	Charges financières	170 937,08	0,00	0,00	0,00	170 937,08
67	Charges exceptionnelles	17 352,00	0,00	0,00	0,00	17 352,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	00,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	9 851 923,08	0,00	67,18	0,00	9 851 980,26
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 460 020,00		469 000,00	0,00	2 929 020,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	625 076,92		-7 057,18	0,00	618 019,74
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	6 6 6	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	3 085 096,92	- 1 He was	461 942,82	0,00	3 547 039,74
	TOTAL	12 937 020,00	0,00	462 000,00	0,00	13 399 020,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
	7)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 13 399 020,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
		I ``	ll `´		m	IV = 1 + 11 + 111
013	Atténuations de charges	117 653,96	0,00	0,00	.0,00	117 653,96
70	Produits services, domaine et ventes div	574 200,00	0,00	0,00	0,00	574 200,00
73	Impôts et taxes	5 779 068,00	0,00	0,00	0,00	5 779 068,00
74	Dotations et participations	3 513 711,00	0,00	-9 678,00	0,00	3 504 033,00
75	Autres produits de gestion courante	756 155,74	0,00	503,50	0,00	756 659,24
	Total des recettes de gestion courante	10 740 788,70	0,00	-9 174,50	0,00	10 731 614,20
76	Produits financiers	602 674,26	0,00	464 496,50	0,00	1 067 170,76
77	Prodults exceptionnels	48 100,00	0,00	6 678,00	0,00	54 778,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	des recettes réelles de fonctionnement	11 391 562,96	0,00	462 000,00	0,00	11 853 562,96
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	133 512,00	de receive	0,00	0,00	133 512,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0;00	at about 10	·0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	133 512,00		0,00	0,00	133 512,00
	TOTAL	11 525 074,96	0,00	462 000,00	0,00	11 987 074,96

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 411 945,04
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 399 020,00

Pour Information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 413 627,74
--	--------------

il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	А3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL V = [+ +
			u			
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	123 672,00	0,00	-27 236,00	0,00	96 436,00
204	Subventions d'équipement versées	137 020,00	0,00	-15 200,00	0,00	121 820,00
21	Immobilisations corporelles	534 840,00	0,00	329 963,20	0,00	864 803,20
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 601 488,00	0,00	-287 727,20	0,00	4 313 760,80
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 397 020,00	0,00	-200,00	0,00	5 396 820,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	00,0	00,0	00,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	931 980,00	0,00	200,00	0,00	932 180,00
18	Compte de liaison : affectate (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	939 980,00	0,00	200,00	0,00	940 180,00
45	Total des opé, pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	les dépenses réelles d'investissement	6 337 000,00	0,00	00,00	0,00	6 337 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	133 512,00		0,00	0,00	133 512,00
041	Opérations patrimoniales (4)	35 508,00		0,00	0,00	35 508,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	169 020,00		0,00	0,00	169 020,00
	TOTAL	6 506 020,00	0,00	0,00	0,00	6 506 020,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 007 611,88
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 513 631.88

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
		ı	(2) II		tti	IV = [+ +
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	667 630,08	0,00	34 214,90	0,00	701 844,98
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	2 206 000,00	0,00	-532 000,00	0,00	1 674 000,00
20	Immobilisations incorporelies (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	.0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 930,34	0,00	1 930,34
22	immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	00,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 873 630,08	0,00	-495 854,76	0,00	2 377 775,32
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	487 000,00	0,00	33 911,94	0,00	520 911,94
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 007 611,88	0,00	0,00	0,00	1 007 611,88
138	Autres subvente invest, non transf.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 600,00	0,00	0,00	0,00	16 600,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	7 185,00	0,00	0,00	0,00	7 185,00
	Total des recettes financières	1 519 396,88	0,00	33 911,94	0,00	1 553 308,82

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) l	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV = + +
45	Total des opé, pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total c	les recettes réelles d'Investissement	4 393 026,96	0,00	-461 942,82	0,00	3 931 084,14
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 460 020,00		469 000,00	0,00	2 929 020,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	625 076,92		-7 057,18	0,00	618 019,74
041	Opérations patrimoniales (4)	35 508,00		0,00	0,00	35 508,00
Total o	les recettes d'ordre d'investissement	3 120 604,92	# 2	461 942,82	0,00	3 582 547,74
	TOTAL	7 513 631,88	0,00	0,00	0,00	7 513 631,88

	т
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 513 631,88

Pour Information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	3 413 527,74

- (1) Cf. Modelités de vote i-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats,
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles,
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un sulvi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lottesement, ZAC...) par allieurs retracées dans le cadre de budgets annexes,
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annutation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cel état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10,
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frals assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	57,18		57,18
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0;00	0,00	0,00
68	Dot, aux amortissements et provisions	0,00	-7 057,18	-7.057,18
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		469 000,00	469 000,00
De	épenses de fonctionnement – Total	57,18	461 942,82	462 000,00

D 002 NEODETATI	PORTE OU ANTICIPE 0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 462 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)	100	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	200,00	0,00	200,00
18	Compte de llaison : affectat° (BA,régle)	(8) 0,00	And the second	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	200	0,00
198	Neutral. amort. subv. équlp. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelies (sauf 204) (6)	-27 236,00	0,00	-27 236,00
204	Subventions d'équipement versées	-15 200,00	0,00	-15 200,00
21	Immobilisations corporelles (6)	329 963,20	0,00	329 963,20
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-287 727,20	0,00	-287 727,20
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréclat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	The second second	0,00	0,00
49	Prov. dépréc, comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0;00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00		0,00
De	épenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00	1100	0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	-9 678,00		-9 678,00
75	Autres produits de gestion courante	503,50	0,00	503,50
76	Produits financiers	464 496,50	0,00	464 496,50
77	Produits exceptionnels	6 678,00	0,00	6 678,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	462 000,00	0,00	462 000,00

t		T
ı	DAGG DEGLUTAT DEDODTE OU ANTIQUE	1
1	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	II 0.00 I
ł		1

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	462 000,00	

~	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	33 911,94	0,00	33 911,94
13	Subventions d'investissement	34 214,90	0,00	34 214,90
15	Provisions pour risques et charges (4)	2 C	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	-532 000,00	0,00	-532 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 930,34	0,00	1 930,34
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		-7 057,18	-7 057,18
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)	TO SERVICE STATES	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc, comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)	and the second	0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	NA ESPAIN	469 000,00	469 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	-461 942,82	461 942,82	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
	+	
AFFECTATION AU COMPTE 1068		0,00
	2	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 191 000,00	0,00	0,00
6042	Achats prestate services (hors terrains)	690 900,00	48 800,00	0,00
0611	Eau et assainissement	70 000,00	0,00	0,00
0612	Energie - Electricité	520 000,00	0,00	0,00
30621	Combustibles	20,00	0,00	0,00
0622	Carburants	68 000,00	0,00	0,00
30623	Alimentation	6 600,00	0,00	0,00
30624	Produits de traitement	18 500,00	0,00	0,00
30628	Autres fournitures non stockées	16 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	:23 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	234 000,00	0,00	0,00
30633	Fournitures de voirie	23 000,00	0,00	0,00
30636	Vêtements de travail	13 000,00	0,00	0,00
3064	Fournitures administratives	21 300,00	0,00	0,0
3065	Livres, disques, (médiathèque)	.33 000,00	0,00	* 0,0
3067	Fournitures scolaires	30 500,00	0,00	0,00
3068	Autres matières et fournitures	200,00	0,00	0,00
311	Contrats de prestations de services	89 700,00	49 000,00	0,0
3132	Locations immobilières	700,00	0,00	0,0
6135	Locations mobilières	63 000,00	60 000,00	0,0
61521	Entretien terrains	20 000,00	0,00	0,0
615221	Entretlen, réparations bâtiments publics	44 000,00	0,00	0,0
315231	Entretien, réparations voiries	55 000,00	0,00	0,0
515232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	0,00	0,0
31524	Entretien bols et forêts	50 000,00	0,00	0,0
31551	Entretlen matériel roulant	20 000,00	0,00	0,0
31558	Entretien autres blens mobiliers	15 000,00	0,00	0,0
6156	Maintenance	86 700,00	0,00	0,0
6161	Multirisques	34 900,00	0,00	0,0
6168	Autres primes d'assurance	27 100,00	0,00	
617	Etudes et recherches	20 000,00	0,00	0,0
6182	Documentation générale et technique	11 900,00	0,00	0,0
6184	Versements à des organismes de formation	14 000,00		0,0
6188	Autres frais divers	202 800,00	0,00 -196 600,00	0,0
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 800,00	. 1	0,0
6226	Honoraires	35 000,00	0,00	0,0
6227	Frals d'actes et de contentieux	1 500,00	0,00	0,0
6231	Annonces et insertions	·	0,00	0,0
6232	Fêtes et cérémonles	15 400,00	0,00	0,0
6233		.22 400,00	34 800,00	0,0
	Foires et expositions	41 600,00	1 000,00	0,0
6236	Catalogues et imprimés	55 000,00	0,00	0,0
6237	Publications	11 600,00	0,00	0,0
6238	Divers	2 000,00	0,00	0,0
6241	Transports de blens	2 000,00	0,00	0,0
6247	Transports collectifs	51 000,00	0,00	0,0
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	0,00	0,
6256	Missions	1 500,00	0,00	0,
6257	Réceptions	-30 000,00	3 000,00	0,
6261	Frais d'affranchissement	29 000,00	0,00	0,
6262	Frais de télécommunications	69 000,00	0,00	0,
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	0,00	0,
6281	Concours divers (cotisations)	28 480,00	0,00	0,
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, ,	13 000,00	0,00	0,
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 200,00	0,00	0,
6284	Redevances pour services rendus	43 500,00	0,00	.0,
62876	Remb, frals à un GFP de rattachement	99 000,00	0,00	0,
62878	Remb, frais à d'autres organismes	10 000,00	0,00	0,
63512	Taxes fonclères	68 000,000	0,00	0,
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 300,00	0,00	0,
6358	Autres droits	300,00	0,00	0,

Chap / art (1)	Libelié (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
337	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 100,00	0,00	.0,00
112	Charges de personnel, frais assimilés	5 423 000,00	0,00	0,00
3216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	47 000,00	0,00	0,00
218	Autre personnel extérieur	14 000,00	0,00	0,00
332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 900,00	0,00	0,00
333	Particip, employeurs format° prof, cont,	100,00	0,00	0,00
336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	57 500,00	0,00	0,00
338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 500,00	0,00	0,00
34111	Rémunération principale titulaires	2 721 000,00	0,00	0,00
34112	NBI, SFT, Indemnité résidence	63 500,00	0,00	0,00
34118	Autres indemnités titulaires	599 000,00	0,00	0,0
64131	Rémunérations non tit,	133 000,00	0,00	0,0
34138	Autres indemnités non tit.	14 200,00	0,00	0,0
84162	Emplois d'avenir	33 000,00	0,00	0,0
64168	Autres emplois d'insertion	233 000,00	0,00	0,0
6417	Rémunérations des apprentis	14 000,00	0,00	0,0
3451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	519 000,00	0,00	0,0
6453	Cotisations aux caisses de retraites	779 000,00	0,00	0,0
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.1.C.	26 400,00	0,00	0,0
6455	Cotisations pour assurance du personnel	62 000,00	0,00	0,0
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	12 000,00	0,00	0,0
6457	Cotls, sociales liées à l'apprentissage	900,00	0,00	0,0
6475	Médecine du travall, pharmacle	19 000,00	0,00	0,0
6478	Autres charges sociales diverses	50 000,00	0,00	0,0
014	Atténuations de produits	-		
		0,00	0,00	0,0
66	Autres charges de gestion courante	999 634,00	57,18	0,0
6531	Indemnités	156 598,00	0,00	-0,0
6532	Frais de mission	4 000,00	0,00	0,0
6533	Cotisations de retraite	12 081,00	0,00	0,0
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	10 977,00	0,00	0,0
6535	Formation	7 500,00	0,00	0,0
6536	Frais de représentation du maire	1 000,00	0,00	0,0
65372	Cotis, fonds financt alloc, fin mandat	120,00	0,00	0,0
6541	Créances admises en non-valeur	34 000,00	0,00	0,0
6553	Service d'incendie	239 500,00	0,00	0,0
65548	Autres contributions	59 300,00	0,00	0,0
6558	Autres contributions obligatoires	24 800,00	0,00	0,0
657362	Subv. fonct. CCAS	147 200,00	0,00	0,0
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	350,00	0,00	0,0
6574	Subv. fonct. Associate, personnes privée	302 008,00	0,00	0,6
658	Charges diverses de gestion courante	200,00	57,18	0,
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,
rot	FAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 042 + 014 + 65 + 656)	9 613 634,00	57,18	0,
ee		470.007.00		
66	Charges financières (b)	170 937,08	0,00	0,
66111	Intérêts réglés à l'échéance	165 000,00	0,00	0,
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 097,86	0,00	0,
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	6 500,00	0,00	0,
665	Escomptes accordés	534,94	0,00	0
6688	Autres	4 000,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles (c)	17 352,00	0,00	0
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	0,00	0
6714	Bourses et prix	9 300,00	0,00	0
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	6 552,00	0,00	0
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues (e)	50 000,00	 -	***************************************
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	9 861 923,08	0,00 57,18	0
	=a+b+c+d+e			
023	Virement à la section d'investissement	2 460 020,00	469 000,00	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	625 076,92	-7 057,18	0
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	362 000,00	-7 057,18	0

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6862	Dot. amort, charges financ, à répartir	263 076,92	0,00	0,00
TOTAL I	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 085 096,92	461 942,82	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	3 085 096,92	461 942,82	0,00
1	EPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	12 937 020,00	462 000;00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	u
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	462 000,00

Détail du calcul des ICNE au	<u>compte 66112 (5</u>
Montant des ICNE de l'exercice	41 337,68
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-46 435,54
= Différence ICNE N ICNE N-1	-5 097,86

- (1) Détailler les chaptires budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le montant des l'ONE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des l'ONE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des:cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détait du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	117 653,96	0,00	0,00
419	Remboursements rémunérations personnel	117 653,96	0,00	0,00
0	Produits services, domaine et ventes div	574 200,00	0,00	0,00
022	Coupes de bois	120 000,00	0,00	0,00
023	Menus produits forestiers	40 000,00	0,00	0,00
0311	Concessions cimetières (produit net)	30 000,00	0,00	0,00
0323	Redev. occupat° domaine public communal	12 800,00	0,00	0,00
7036	Locations de droits de chasse et pêche	23 400,00	0,00	0,00
0388	Autres redevances et recettes diverses	14 300,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	10 000,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	11 000,00	0,00	0,00
7067	Redey, services périscolaires et enseign	274 000,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	10 700,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	27 000,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 779 068,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 144 521,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 218 220,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	50 027,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	26 000,00	0,00	0,00
7337	Droits de stationnement	15 000,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	4 300,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	169 000,00	.0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	2 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	150 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 513 711,00	-9 678,00	0,00
7411	Dotation forfaltaire	1 228 171,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	361 656,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	918 008,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	296 545,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	256 000,00	00,00	0,00
7472	Participat° Régions	24 000,00	0,00	0,0
7473	Participat° Départements	17 000,00	-3 000,00	0,0
74758	Participat ^e Autres groupements	11 500,00	00,00	0,0
7478	Participat ^e Autres organismes	170 000,00	0,00	0,0
748313	Dotat ^e de compensation de la TP	26 304,00	0,00	0,0
74832	Attribution du fonds départemental TP	64 000,00	-6 678,00	0,0
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	12 414,00	0,00	0,0
74834	Etat - Compens, exonérat° taxes foncière	10 267,00	0,00	0,0
74835	Etat - Compens, exonérat° taxe habitat°	117:846,00	0,00	0,0
75	Autres produits de gestion courante	756 156,74	503,50	0,0
751	Redevances pour licences, logiciels,	368 985,36	0,00	0,0
752	Revenus des immeubles	383 000,00	0,00	0,0
757	Redevances versées par fermiers, conces.	3.800,00	0,00	0,0
758	Produits divers de gestion courante	370,38	503,50	0,0
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	10 740 788,70	-9 174,50	0,0
76	Produits financiers (b)	602 674,26	464 496,50	0,0
761	Produits de participations	400 000,00		0,0
7621	Prod, Immo, fin encalssées à échéance	952,00	1	0,0
764	Revenus valeurs mobilières de placement	500,00	<u>'</u>	0,0
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	199 522,26		0,0
7688	Autres	1 700,00	1	0,
77	Produits exceptionnels (c)	48 100,00		
7713	Libéralités reçues		·	0,
77.13	Mandats annulés (exercices antérieurs)	42 600,00	.1	0,
7788	, ,	500,00		0,
	Produits exceptionnels divers	5 000,00		0,
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	11 391 562,96	462 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	133 512,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	100 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf opte résul	33 512,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	133 512,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (≃ Total des opérations réelles et d'ordre)		11 525 074,96	462 000,00	0,00

т
0,00
+
0,00
462 000,00

ļ	Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11			
	Montant des ICNE de l'exercice	. 0,00		
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00		
	= Différence ICNE N ICNE N-1	0,00		

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalliés de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser,
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'étabilssement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040,
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (e) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	123 672,00	-27 236,00	0,00
202	Frals réalisat° documents urbanisme	28 508,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	18 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 164,00	864,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	75 000,00	-28 100,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	137 020,00	-15 200,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et Installat*	52 020,00	-200,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	15 000,00	-15 000,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, Installations	70.000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	534 840,00	329 963,20	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 000,00	18 000,00	0,00
21316	Equipements du clmetière	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	184 000,00	125 642,00	0,00
2152	Installations de voirie	70 000,00	161 295,20	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	.0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	10 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	20 000,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outiliages incendie	5 000,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de volrie	36 000;00	-10 000,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	39 840,00	86 634,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	2 000,00	0,00	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	3 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	16 200,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	15 000,00	0,00	0,00
2184	Mobiller	93 800,00	-58 400,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	35 000,00	6 792,00	0,00
22	Immobilisations regues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours (hors opérations)	4-601 488,00	-287 727,20	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	291 488,00	-619,20	0,00
2313	Constructions	1 578 000,00	-52 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 732 000,00	-235 108,00	0,00
238	Avances versées commandes immo, incorp,	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 397 020,00	-200,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	931 980,00	200,00	0,00
1641	Emprunts en euros	884 143,62	200,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	8 198,15	0;00	0,00
16873	Dettes - Départements	39 638,23	0,00	0,00
18	Compte de Ilaison : affectat ^e (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 000,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	8 000,000	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	939 980,00	200,00	0,00
Tot	al des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	6 337 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	133 512,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	33 512,00	<u> </u>	0,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattech.	22 434,00	<u> </u>	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	11 078,00	1	0,00
	Charges transférées (9)	100 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	100 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	35 508,00	0,00	<u> </u>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 512,00	0,00	0,00
2315	installat°, matériel et outillage techni	33 996,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	169 020,00	0,00	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	6 506 020,00	0,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf, Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser,

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Dl 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 st la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf, définillons du chapitre des opérations d'ordre, Di 041 = Ri 041.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	667 630,08	34 214,90	0,00
321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	272 832,37	-74 982,50	0,0
322	Subv. non transf. Régions	164 000,00	0,00	0,0
1323	Subv. non transf. Départements	147 000,00	0,00	0,0
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	57 274,11	0,00	0,0
1328	Autres subventions d'équip, non transf.	0,00	115 216,00	0,0
1342	Amendes de police non transférable	26 523,60	-6 018,60	0,0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 206 000,00	-532 000,00	0,0
1641	Emprunts en euros	2 206 000,00	-532 000,00	0,0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,0
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,0
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 930,34	0,0
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 930,34	0,0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,0
	Total des recettes d'équipement	2 873 630,08	-495 854,76	0,0
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 494 611,88	33 911,94	0,0
10222	FCTVA	460 000,00	20 799,18	0,0
10223	TLE	27 000,00	-27 000,00	0,1
10226	Taxe d'aménagement	0,00	40 112,76	0,
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 007 611,88	0,00	0,
138	Autres subvent ^o Invest, non transf.	1 000,00	0,00	0,
1388	Autres subventions non transférables	1 000,00	0,00	0,
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,
18	Compte de Ilaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,
27	Autres immobilisations financières	16 600,00	0,00	0,
274	Prêts	5 700,00	0,00	0,
276358	Créance Autres groupements	10 900,00	0,00	0,
024	Produits des cessions d'immobilisations	7 185,00	0,00	0,
	Total des recettes financières	1 519 396,88	33 911,94	0,
Tot	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,
	TOTAL RECETTES REELLES	4 393 026,96	-461 942,82	0,
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 460 020,00	469 000,00	0,
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	625 076,92	-7 057,18	0,
2802	Frais liés à la réalisation des document	24 235,96	-7 020,00	0
280422	Privé : Bâtiments, installations	36 628,00	0,00	0,
28051	Concessions et droits similaires	16 278,17	0,00	0
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 278,62	0,00	0
28135	Installations générales, agencements,	45 998,06	160,00	
281568	Autres matériels, outillages Incendie	6 652,00	-66,00	0
281571	Matériel roulant	38 078,20	1	0
	Autre matériel et outillage de voirie		0,00	0
281578	1	12 026,00	857,00	0
28158	Autres installate, matériel et outillage	31 066,86	0,00	C
28182	Matériel de transport	37 086,00	0,00	C
28183	Matériel de bureau et informatique	34 927,48	-496,00	C
28184	Mobiller	38 994,47	329,00	C
28188	Autres immo, corporelles	38 750,18	-821,18	C
4817	Pénalités de renégociation de la dette	263 076,92	0,00	(
TOTAL	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 085 096,92	461 942,82	O
041	Opérations patrimoniales (9)	35 508,00	0,00	(
2031	Freis d'études	32 808,00		(

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2033	Frais d'insertion	2 700,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	3 120 604,92	461 942,82	0,00
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	7 513 631,88	0,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modelltés de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le voie de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

				IV - AN	IV - ANNEXES							N
		RESENTA	TION CRO	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	ONCTION -	VUE D'EN	SEMBLE (1)				A1
	5	o		2	~	4	ıç	g	7	80	67	
	Onécations	Services	Sécurité et	Enseignement -	Culture	Sport et	Interventions	Famille	Logement	Aménagt et	Action	TOTAL
Libellé	non	généraux	salubrité	Formation		jeunesse	sociales et			services urbains,	économique	
	ventilables	administrat	sənbildud				santé			environnemt		
		publiques										
				•	INVESTISSEMENT							
					DEPENSES							
	940 180	1 399 654	0	11 218	479 927	291 488	0	0	215 000	2 989 532	0	6 337 000
Dépenses réelles		1 300 654	C	11 218	409 927	291 488	C	0	215 000	2 947 712	0	5 275 000
- Equipements municipaux (2)				C	20000	0	0	0	0	51 820	0	121 820
- Equip, non municipaux (c/204) (3)		2	NINE TRANSPORT	Part of the second seco	SERVICE SERVIC	The state of the s						940 180
- Opérations financières	940 180											169 020
Dépenses d'ordre	2133 512			種のない。				2000年の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の		STREET COURT C	C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	C 505 020
Total dénances de Paversina	1 073 692	1 399 654	0	11 218	479 927	293 000	0	G	215 000	3 033 528	>	070 000 0
וסומו חבליבוסבס חבין באבויסוכה	1 007 612	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 007 612
KAK N-1 et reports	100 100 0	4 300 654	0	11 218	479 927	293 000	0	0	215 000	3 033 528	0	7 513 632
Total cumulé dépenses d'investissement	7 081 304	* coc coc •										
					RECEITES							
Total months de Paverrice	6 780 969	0	0	0	37 430	536 248	o	0	200	158 785	n	789 515 /
Total section as a section	0	0	0	0	O	0	0	0	0	0	D	0
RAR N-1 et reports				0	37 430	536 248	o	0	200	158 785	0	7 513 632
Total cumulé recettes d'investissement	6 780 969	n										

CARR N-1 et reports 10 355 567 424 90 600 000 4 490 4 490 824 715 19 950 13 399 020 CAR N-1 et reports Total dépenses de l'exercice 3806 942 6 861 493 243 650 218 400 314 050 355 430 146 900 600 000 4 490 824 715 19 950 13 399 020 Total cumului dépenses de l'exercice 10 355 567 424 902 218 400 314 050 355 430 149 90 449 0 600 000 4490 824 715 19 950 13 399 020 Total cumului dépenses de fonctionnement 10 355 567 424 902 41 910 41 910 105 000 0 255 732 228 954 50 210 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11					۲ ا	PONC HONNEWEN							
2 806 942 6 861 493 243 650 218 400 314 050 355 430 148 900 600 000 4 490 824 715 19 950 1 3 806 942 6 861 493 243 650 218 400 314 050 355 430 149 900 600 000 4 490 824 715 19 950 1 1 1 3 35 5 57 4 24 902 218 400 314 050 355 430 600 000 4 490 824 715 19 950 1 1 1 1 3 35 5 57 4 24 902 15 1500 4 1 910 105 000 0 373 300 255 732 228 954 50 210 1 1 1 7 75 51 4 24 902 15 1500 4 1 910 105 000 0 373 300 255 732 228 954 50 210						DEPENSES							
3 806 942 5 861 493 243 650 314 050 355 430 148 900 600 000 4 450 27.13 7 1 3 806 942 6 861 493 243 650 218 400 314 050 355 430 600 000 4 490 824 715 19 550 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				100						1007	314716	19 950	13 399 020
t 3806 94Z 6861 435 243 650 218 400 314 050 355 430 149 900 660 000 4 490 824715 159 950 10 355 567 424 902 151 500 41 910 105 000 0 373 300 255 732 228 954 50 210 1 1767 512 424 902 0 151 500 41 910 105 000 0		3 806 942	6 861 493	243 650	218 400	314 050	355 430	149 900	000 009	4 430	CI 2 +70	2000	
t 3806 942 6861 435 243 650 218 400 314 050 355 430 660 000 4 490 824 715 19 950 1 0 355 567 424 902 151 500 41 910 105 000 0 373 300 255 732 228 954 50 210 1 1 767 512 424 902 0 151 500 41 910 105 000 0	Total dépenses de l'exercice					4	c	-	C	0	0	0	0
t 3 8 0 6 9 4 2 6 8 6 1 4 9 5 24 3 6 6 218 4 0 6 23 5 7 3 6 4 4 9 0 6 0 0 0 0 4 4 9 0 6 0 0 0 0 4 4 9 0 6 0 0 0 0 4 4 9 0 6 0 0 0 0 4 4 9 0 6 0 0 0 0 4 4 9 0 6 0 0 0 0 4 4 9 0 6 0 0 0 0 4 4 9 0 6 0 0 0 0 4 4 9 0 6 0 0 0 0 4 4 9 0 6 0 0 0 0 4 4 9 0 6 0 0 0 4 4 9 1		0	0	0	0	D	9	Þ	,				
10 355 567 424 902 243 600 314 050 355 430 355 430 355 430 255 732 228 954 50 210 1 17 767 512 424 902 0 151 600 41 910 105 000 0	KAK N-1 et reports						000	440.000	500 000	4.490	824 715	19 950	13 333 020
10 355 567 424 902 0 151 500 41 910 105 000 0 373 300 255 732 228 954 50 210 1 411 545 0 </td <td>Action of the Control of the Control</td> <td>3 806 942</td> <td>6 861 493</td> <td>243 650</td> <td>218 400</td> <td>314 050</td> <td>355 430</td> <td>143 300</td> <td>200 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>	Action of the Control	3 806 942	6 861 493	243 650	218 400	314 050	355 430	143 300	200 000				
10.355 567 424 902 0 151 500 41 910 105 000 0 373 300 255 732 228 954 50 210 1 411 945 0 </td <td>Total cumule depenses de loncuolarencia</td> <td></td> <td>•</td>	Total cumule depenses de loncuolarencia												•
10 355 567 424 902 0 151 500 41 910 105 000 0 373 300 255 732 228 954 50 210 1 411 945 0 </td <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>RECEITES</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>						RECEITES							
10 355 567 424 902 0 151 500 41 910 105 000 0 3.53 300 2.53 732 2.28 954 50 210 1 17 767 512 434 902 0 151 500 41 910 105 000 0 373 300 255 732 228 954 50 210						-			000 010	255 722	228 954	50 210	11 987 075
10 353 504 424 502 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		40 250 500	C00 1/C1	-	151 500	41 910	105 000	5	275 200	70100			
1411945 0 </td <td>Total recettes de l'exercice</td> <td>700 000 01</td> <td>- NO. 1074</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>,</td> <td>-</td> <td>6</td> <td>1 411 945</td>	Total recettes de l'exercice	700 000 01	- NO. 1074							,	-	6	1 411 945
11 767 512 424 902 0 151 500 41 910 105 000 0 373 300 255 732 228 954 50 210		2 444 0 45	c	0	0	0	0	•	•	D	,	,	
11 767 512 424 902 0 151 500 41 910 105 000 0 373 300 259 724 525 240 524 240 524	RAR N-1 of reports	G	•	,						-	170 054	50 240	13 399 020
11 767 512 424 902 0 131 500 41 510	mindain i mindain				707 600	44 040	105 000	C	373 300	255 732	4CE 077	30.410	200 000
		11 767 512	424 902	6	151 500	01614	200	•					
	Total cumulé recettes de fonctionnement												

y 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à la fon plus étaillé de la nomendature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique), Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 at et R. 5711-4 et R. 5711-2 du CGCT). (1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique étigés en établissement

⁽²⁾ Ou biens de la structure intercommunale. (3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2017

					44 70	OLX LINE							2
			NCITATNESSEG		CROISEF PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	- ANNEAES	N - VUE D'	ENSEMBLI	LLI				A1
		ъ	0	-	2	м	4	S	ø		80	6 4	TOTAL
	, E	Opérations	Services	Sécurité et	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et	Famule	Logement	services urbains,	économique	
Art. (1)	allacti	ventilables	administrat	sanbiiqnd				santé			environnemt		,
			publiques			INVESTISSEMENT	NT.						
						DEPENSES							
1	and a forest for among	1 073 692	1 399 654	O	11 218	479 927	293 000	0	0	215 000	3 033 528	0	6 506 020
Tan IPIOI	Total depended investment	940 180	1 399 654	0	11 218	479 927	. 291 488	0	0	215 000	2 999 532	0	6 337 000
Depenses reelles	reelles	o		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	Cocus	G	0	°	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0Z9	Dépenses imprévues				0	0	0	0	0	0	O	0	0
2	Dotations, fonds divers et reserves				C	c	C	o	0	0	0	0	0
13	Subvertions d'investissement	0	0					, ,		c	c	6	932 180
16	Emprunts et dettes assimilées	932 180	0	0	0	0	0	5	D	ο '			C
18	Compte de liaison ; affectat*	0	C	0	0	0	0	0	0	D	5	>	D
	(BA,régie)							,		C	30.780	O	96 436
R	Immobilisations incorporelles	0	40 000	0	0	25 332	324	D		> (000		124 820
204	Subvertións d'équipement versées	0	٥	0	0	20 000	0	С	0	0	020 10		BOS ASP
3	Immobilications commonles	0	98 800	0	0	346 668	295	0	0	0	419 040	Э	200
17	minicano e para de la constanta de la constant	0	°	0	O	0	0	ð	0	0	0	0	0
ß	immobilisations reçues en anedadon	c	1 260 854	0	11 218	37 927	290 869	O	0	215 000	2 497 892	0	4 313 761
23	Immobilisations en cours) 6			o	0	0	0	0	0	0	0	o
82	Participat" et créances rattachées	,			c	c	0	0	0	0	0	0	8 000
27	Autres immobilisations financières	8 000					C	0	0	0	0	0	0
Opérations	Opérations d'équipement	0					c	0	0	0	0	0	0
Opération	Opérations pour compte de tiers	0	0	5		0	,		C	0	33 996	0	169 020
Dépenses d'ordre	d'ordre	133 512				0	1 512	0 0	0	0	0	0	133 512
040	Opérat" ordre transfert entre sections	133 512	0			3	- 13			0	33 996	0	35 508
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	1 572	D	,	,			
						RECETTES						C	7 649 699
								,		200	158 785	0	7 513 632 II

Page 19

158 785

200

37 430

37 430

0 0

0 0

Total recettes investissement

0

Recettes réelles 010 Stocks

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2017

Townstignation Sport at Formations stands Interventions stands Familie accides extracting services untains, services u										u	7	«	σ	
Exceptament	0 6		0		~ -	7	m	4	0	ا ا	,	2	, #	TOTAL
Formation Formation jeunesse sociales et santé scoriales et santé continue de la continue de	Opérations Services		Services		Sécurité et	Enseignement -	Culture	Sport et	Interventions	Famille	Logement	Amenagr er	ACTION	74101
0	Libellé non généraux ventilables administrat	généraux administrat*			salubrité publiques	Formation		jeunesse	sociales et santé			services urbants, environnemt	anhruouopa	
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	senbildud	sənbildnes	publiques									000	ľ	40 7 7
0 30000 534786 0 0 0 0 0 117604 0 0 1 1	Produits des cessions 0 0		0		O	0	0	0	o.	0	5	8	•	3
0 30 000 334736 0 0 0 0 0 0 117764 0 0 146 0 1				ı,			1	(C			c	O	1 528 524
0 30 000 524756 0 0 0 0 0 0 17694 0 1 16	Dotations, fonds divers et réserves 1 528 524 0		0		0	0	Э	-	5		,			300 001
0	Subventions d'investissement 20 505 0 5		0		0	0	30 000	534 736	0	0	0	117 604	O (CDS 20)
1	Emprunts et dettes assimilées 1 674 000 0		0		0	0	0	Ó	0	0	0	D	0	16/4 000
0 0	Compte de liaison : affectat* 0 0		0		0	0	0	O.	0	0	0	0	0	0
0 1550 0				- }		1,		6	C	6	c	0	0	0
0 0	Immobilisations incorporelles 0 0		0		o	D	2	5	9	>				9
0 1930 0	Subventions d'équipement versées 0		0		0	0	O	0	D	0	0	D	0	
0 0	immobilisations corporelles 0		o		0	0	1 930	0	O	0	C .	0	D	1 930
0 0	Immobilisations regues en affectation 0 0		0		0	0	0	0	0	D :	0	0	0	0
0 0	immobilisations en cours		0		·O	С	0	0	D	0	0	D	0	0
0 5500 0 0 200 0 <td>Participat* et créances rattachées 0 0 0</td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td>0</td>	Participat* et créances rattachées 0 0 0		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 33396 0 35396 0 253 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 253 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Autres immobilisations financières 0		О			0	5 500	C	0	0	200	0	0	16 600
0 0 15f2 0 0 0 33 996 0 3 5 996 0 2 5 3 5 996 0 <td>Océrations pour compte de tiers</td> <td></td> <td>o</td> <td></td> <td>0</td>	Océrations pour compte de tiers		o		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	3547.040 0		0		0	0	0	1 512	0	0	0	33 996	0	3 582 548
0 0	Virement de la sect" de 2 929 020 0		0		0	0	0	0	0	0	Ö	9	>	020 626 2
0 0 15f2 0 0 0 33 996 0			C		0	0		0	0	0	0	0	0	618 020
0 0 1572 0 0	Opérat° ordre transfert entre sections 618 020 0		5		,	,		- 13	6		0	33 996	0	35 508
	Opérations patrimoniales 0		0		0	0	0	1512	2	>	,			

						DEPENSES						0000	42 200 020
ij		2 000 042	C 954 AB3	243 650	218 400	314 050	355 430	149 900	200 000	4 490	824 /15	nes st	13 333 020
æ	Total dépenses de fonctionnement	7 000 SHZ	2000					00000	000 000	OOV Y	217 ACR	19 950	9 851 980
-}	Dâniman vânilar	259 902	6 861 493	3 243 650	218 400	314 050	355 430	149 900	900 000	4		0.00	000 707 0
4	Conc	4 000	1 269 950	0	199 490	150 200	241 130	2 700	000 009	0	706 080	17 450	000 181 6
_	Charges à caractère général	3							1		77 000	c	5.423.000
1 ~	Charnes de personnel, frais assimilés	0	2366 000	0	0	0	10 000	o	O	5	77	,	2000
′ι				ľ	ľ	6	C	C	0	0	0	0	0
٠,	Atténuations de produits	0	0	5	D .	>)	,				6	000 03
יו		50 000	0	D	0	0	0	0	0	0	5	0	200
_	Depenses imprevues						000.00	177 200	-	4490	71 100	2 500	999 691
≀٩	Autres charges de gestion courante	34 000	215 691	243 650	18 910	163 සව	200 Se	77, 700	,			,	,
յա	Frais fonctionnement des groupes	0	0	0	Ō	0	0	0	0		0	 o	>
σ	d'élus					_							

Page 20

Page 24

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2017

one Services Securité et administrat Enseignement de l'excipement de			20	0	-	2	п		5	9	7	60	on .	
Table Particle P			Opérations	Services	Sécurité et	Enseignement -	Culture		Interventions		Logement	Aménagt et	Action	TOTAL
Charges friendiches Auctitables Auctit	Art. (1)	Libellé	uou	généraux	salubrité	Formation			sociales et			services urbains,	économique	
Charges fitancieres 170 402 Publiques Charges brondigines 1500 9852 0			ventitables	administrat	publiques				santé			environnemt		
Charges financieres 170 402 17				publiques								100	ľ	200 027
Ctrarges exceptionnelles 1500 9852 0 0 6 000 6 000 0 6 000 0	88	Charges firrancières	170 402	0	0	0	0	0	0	0	0	SEC.		1/0 83/1
Dot aux anortissements et provisions Dot aux anortissements et provisions 0	29	Charges exceptionnelles	1 500	9 852	0	O	0	000 9	G.	О	0	О	0	17 352
provisions provisi	88	Dot. aux amortissements et	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		6
noises doutrier 3 \$47,040 0		provisions												
Vinement a la section 2 929 020 0	Dépenses	d'ordre	3 547 040	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 547 040
dinestissement dinestissement 0<	823	Virement à la section	2 929 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 929 020
Opérat outre transfert entre sections 618.020 0 <td></td> <td>d'investissement</td> <td></td>		d'investissement												
Opérair ordre intérieur de la section 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	042	Opérat° ordre transfert entre sections	618 020	0	0 .	0	0	0	0	0	0	0	0	618 020
	043	Opérat" ordre intérieur de la section	0	0	0	0	Ò	0	0	0	0	0	0	0

						RECETTES							
Total	Trafed according of franchismosome	10 355 567	424 902	0	151 500	41 910	105 000	0	373 300	255 732	228 954	50 210	11 987 075
100	elles de l'Olicabiliteirear.	10 222 055	424 902	0	151 500	41 910	105 000	0	373 300	255 732	228 954	. 50 210	11 853 563
Receites regiles	Regues	0	117 664	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117 654
22 02	Produits des services, du domaine,	10 000	50 600	0	40 000	16 090	35 000	0	210 000	4 300	200 500	7 710	574 200
	vente										000	000 00	030 022 3
E.	Impôts et taxes	5 738 068	0	0	O	0	0	0	0	0	15 000	79 000	80) 8// C
74	Dotations et participations	3 028 533	194 000	0	111 500	0	000 02	0	92 000	0	8 000	0	3 504 033
: k	4. these nondrings de mestion courante	372 785	13.370	0	o	25 820	0	0	71 300	251 430	5 454	16 500	756 659
2			·		c	c	C	0	0	2	0	0	1 067 171
76	Produits financiers	1 05/ 169	o	o) 				6	C	C	54.778
77	Produits exceptionnels	5 500	49 278	C	Ó	0	0	0	0	9	2		
82	Reprise sur amortissements et	О	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0)
	provisions							,		c	0	0	133 512
Recettes d'ordre	d'ordre	133 512	0	0		0	o C	0	5 6	5 6		0	133 512
042	Opérat° ordre transfert entre sections	133 512	0	0	0	0	0	5	S	5 (
043	Opérat" ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
1	SES TOTALES A COUVRIR PAR DES URCES PROPRES =A + B	i 965 492,00	200,00	11 0,00
16 Emp	runts et dettes assimilées (A)	931 980,00	200,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	884 143,62	200,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéclaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	8 198,15	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	39 638,23	0,00	0,00
Dépens (B)	ses et transferts à déduire des ressources propres	33 512,00	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. Invest, transférées cpte résultat	33 512,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	965 692,00	0,00	1 007 611,88	1 973 303,88

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes,

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent,

IV – ANNEXES	īV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETT	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	V 3 596 881,92	495 854,76	VI 0,00
Ressour	ces propres externes de l'année (a)	504 600,00	33 911,94	0,00
10222	FCTVA	460 000,00	20 799,18	0,00
10223	TLE	27 000,00	-27 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	40 112,76	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	1 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	ļ		
27	Autres immobilisations financières			
274	Prêts	5 700,00	0,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	10 900,00	0,00	0,00
Ressou	rces propres internes de l'année (b) (3)	3 092 281,92	461 942,82	0,00
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations			
2802	Frals liés à la réalisation des document	24 235,96	-7 020,00	0,00
280422	Privé : Bātiments, Installations	36 628,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	16 278,17	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 278,62	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements,	45 998,06	160,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	6 652,00	-66,00	0,00
281571	Matériel roulant	38 078,20	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	12 026,00	857,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	31 066,86	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	37 086,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	34 927,48	-496,00	0,00
28184	Mobilier	38 994,47	329,00	0,00
28188	Autres immo, corporelles	38 750,18	-821,18	0,00
29	Prov. pour dépréclat° immobilisations			
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
4817	Pénalités de renégociation de la dette	263 076,92	0,0	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	7 185,00		
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 460 020,00	469 000,0	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	4 092 736,68	0,00	0,00	1 007 611,88	5 100 348,56

	Mon	tant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	1 973 303,88
Ressources propres disponibles	VIII	5 100 348,56
Solde	IX = VIII - IV (5)	3 127 044,68

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 69 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance,

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique,

N°9 - 10/2017

BUDGET ANNEXE GENDARMERIE REALISATION D'UN EMPRUNT AUTORISATION

Rapporteur: M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

Afin d'assurer le financement de l'opération « construction d'une caserne de gendarmerie », il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 5 000 000 €.

Cinq banques ont été consultées: La Banque Postale, La Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, le Crédit Agricole Alsace Vosges, la Caisse de Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne d'Alsace.

Deux propositions de prêts, de la Caisse d'Epargne d'Alsace et de la Caisse de Crédit Mutuel, ont été réceptionnées.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir celle de la Caisse de Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

- Montant : 5 000 000 €

Durée : 25 ansTaux fixe : 1,60%

Remboursement : trimestriel

Intérêts : calculés sur la base de 365/365 jours

- Disponibilité des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fraction, et au plus tard le 31 décembre 2018
- Commission frais : 0,10% du montant accordé, payables au déblocage des fonds, soit 2 500 €

- Echéances : constantes en capital et intérêts

- Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance avec préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché
- M. ROST quitte la salle le temps du vote.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, M. ROST ne prenant pas part au vote du fait de son statut d'administrateur au sein du Crédit Mutuel :

- autorise M. le Maire à réaliser auprès du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 5 000 000 € pour le financement de l'opération « Construction d'une caserne de gendarmerie » du budget annexe, aux conditions suivantes :

Montant : 5 000 000 €

Durée : 25 ansTaux fixe : 1,60%

- Remboursement : trimestriel

- Intérêts : calculés sur la base de 365/365 jours
- Disponibilité des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fraction, et au plus tard le 31 décembre 2018
- Commission frais : 0,10% du montant accordé, payables au déblocage des fonds, soit 2 500 €
- Echéances : constantes en capital et intérêts
- Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance avec préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché
- autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues par le contrat.

Service des finances

N°10 - 10/2017

SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUTORISATION

Rapporteur: M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

Dans le cadre de la gestion active de la trésorerie de la Ville, une ligne de trésorerie à hauteur de 1 000 000 € avait été souscrite le 18 novembre 2016 (décision n°D-2016-15 du 15 novembre 2016, compte-rendu au conseil municipal le 14 décembre 2016).

Celle-ci arrivant à échéance le 29 novembre 2017, il convient d'en souscrire une nouvelle.

Compte-tenu du nombre d'opérations en cours et afin d'assurer le financement des besoins ponctuels de trésorerie, il apparaît nécessaire de porter son montant à 3 000 000 €.

A titre d'information, la ligne actuellement en cours a fait l'objet d'un tirage de 1 000 000 \in le 30 novembre 2016 et de deux remboursements les 22 décembre 2016 et 9 janvier 2017 de, respectivement, 600 000 \in et 400 000 \in . Depuis cette date le solde engagé est de 0 \in .

M. BRAUN explique que cette souscription est l'opportunité de simplifier les choses. La Ville a par ailleurs un crédit qui vient d'être acté pour un montant de 5 000 000 € pour le financement de la gendarmerie, auquel il sera fait appel dès qu'il faudra acquitter les lignes de trésorerie, car elles se remboursent en fin d'année dans le compte administratif.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 3 000 000 € pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie ;
- autorise M. le Maire à signer le contrat à intervenir ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues par le contrat.

---0---

Service des finances

N°11 - 10/2017

ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE GAZ NATUREL SIGNATURE DU MARCHE AUTORISATION

Rapporteur: M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

Le marché pour la fourniture d'énergie électrique prend fin le 31 décembre 2017, l'accord cadre pour la fourniture de gaz naturel prend fin le 31 décembre 2018.

Pour permettre à la commune de souscrire de nouveaux contrats de gaz naturel et d'électricité un accord cadre multi-attributaire a été lancé sous la forme d'un appel d'offre conformément aux articles 66, 67, 68 et 78 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

La consultation a eu pour objet :

- lot 1 : fourniture de gaz naturel
- lot 2 : fourniture d'énergie électrique >36KVA
- lot 3 : fourniture d'énergie électrique <36KVA
- lot 4 : éclairage public

L'accord cadre aura une durée de validité de quatre ans à compter de sa notification.

L'avis d'appel public à la concurrence est paru le 13 juillet 2017 au BOAMP (avis n°17-101245), au JOUE le 18/07/2017 (avis n°276235-2017), sur le site de l'association des Maires du Haut-Rhin et sur le site de la Ville

Dix-sept dossiers de candidature ont été retirés et sept offres ont été réceptionnées à la date limite de remise des offres le 16 août 2017 à 12 heures, à savoir :

- pour le lot 1 : CALEO, ENI et SAVE
- pour les lots 2, 3 et 4 : GAZENA, EDF, GDF SUEZ et TOTAL ENERGIE GAZ

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 18 septembre 2017, après avoir déclaré recevables les candidatures et les offres et analysé ces dernières a décidé

- pour le lot 1, d'attribuer l'accord cadre à CALEO, ENI et SAVE
- pour le lot 2 ,d'attribuer l'accord cadre à GAZENA, EDF, GDF SUEZ et TOTAL ENERGIE GAZ
- pour le lot 3, d'attribuer l'accord cadre à GAZENA, EDF, GDF SUEZ et TOTAL ENERGIE GAZ
- pour le lot 4, d'attribuer l'accord cadre à GAZENA, EDF, GDF SUEZ et TOTAL ENERGIE GAZ

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'accord cadre pour la fourniture de gaz naturel et d'électricité, ainsi que tous les actes nécessaires à leur exécution et à accomplir toutes les formalités en résultant ;
- dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 011 « Charges à caractère général » article 60612 « Energie Electricité », du budget principal.

---0---

Service des finances

N°12 - 10/2017

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE PUBLIQUE COMMUNALE

Rapporteur: M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

La longueur de la voirie communale est un des critères pris en compte pour le calcul du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Le conseil municipal ayant acté, lors de sa séance du 12 juillet 2017, le transfert dans le domaine public communal des voiries des lotissements « Domaine de la Roseraie » (265 mètres linéaires) et des « Coteaux de l'Appenthal » (362 mètres linéaires), il convient d'actualiser la longueur de la voirie communale.

En conséquence, le linéaire de la voirie publique communale qui s'établissait à 34 425 mètres est porté à 35 052 mètres.

M. BRAUN précise qu'il ne s'agit pas du seul critère entrant dans le calcul de la DGF.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- approuve la nouvelle longueur de la voirie publique communale arrêtée à 35 052 mètres ;
- charge M. le Maire de transmettre la présente décision aux services préfectoraux pour la revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement.

N°13 - 10/2017

PRODUITS COMMUNAUX CREANCES IRRECOUVRABLES NON-VALEURS

Rapporteur: M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

Le recouvrement de produits communaux, au profit du budget principal n'a pu être obtenu pour des causes diverses mentionnées dans les états transmis par la trésorerie municipale.

Un état de demande d'admission en non-valeur a été établi par le Trésorier d'un montant total de créances irrécouvrables de 506,88 € dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Objet de la créance	Année d'origine- numéro du titre	Montants des titres de recette émis à l'origine	Montants des admissions en non-valeur demandées par le Trésorier	Motif d'irrécouvrabilité
Entretien tombe 2014 O-S N° 1 à 8	2014-1099	183,00	183,00	Poursuite sans effet
Périscolaire	2014-518	67,84	67,84	Clôture insuffisante actif sur RJ-LJ
Périscolaire	2015-75	7,74	7,74	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
Périscolaire	2015-79	207,40	207,40	Surendettement et décision d'effacement de dette
Périscolaire	2015-991	38,50	38,50	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Périscolaire	2016-1667	2,40	2,40	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
total restant dû		506,88	506,88	

Les états et pièces annexes sont tenus à votre disposition au Service des finances et des budgets.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte d'admettre en non-valeur une somme de 506,88 € sur le budget principal ;
- décide l'ordonnancement des sommes admises en non-valeur sur les crédits inscrits au budget principal sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

---0---

Service des finances

N°14 - 10/2017

CESSION ACTIONS SALVEPAR INFORMATION - ACTE

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

La Ville, détentrice de 240 actions SALVEPAR, a été avisée qu'une opération sur titres avait été réalisée et qu'un virement de 13 272 € avait été effectué en sa faveur.

Renseignement pris auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques il s'est avéré qu'une Opération Publique d'Achat (OPA) avait été initiée par TIKEHAU CAPITAL sur SALVEPAR, sa filiale déjà détenue à 58,8%.

A titre d'information sont joints à la présente délibération un historique de la société SALVEPAR ainsi que les avis d'information et d'opéré relatifs à l'OPA.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :

- prend acte de la cession de 240 actions SALVEPAR détenues par la Ville de GUEBWILLER et acquises par la société TIKEHAU CAPITAL, dans le cadre d'une Opération Publique d'Achat, au prix unitaire de 55,30 €, soit un total de 13 272 €.

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

1. Profil et historique

(a) Profil de la Société

Salvepar est une société holding de participations, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris (Compartiment B) qui investit dans des actions ou instruments donnant accès au capital de sociétés cotées ou non-cotées. La Société, qui opère pour son compte propre, a construit au fil des ans un portefeuille équilibré de participations de tailles homogènes avec une diversification sectorielle importante.

Salvepar a une stratégie d'investissement qui comporte deux volets :

1) l'investissement minoritaire à moyen terme dans des sociétés cotées ou non-cotées; cet axe d'investissement vise en premier lieu les entreprises de taille moyenne ayant une exposition européenne ou internationale ou visant à accroître leur exposition européenne ou internationale. Dans ce cadre, Salvepar a vocation à investir en tant qu'actionnaire minoritaire en privilégiant les entreprises en croissance ou développement ou en phase de tecomposition de leur capital. La Société privilégie les transactions de gré à gré afin de développer une approche partenariale de long terme, notamment en accompagnement de stratégies d'entreprise portées sur la croissance ou le développement.

2) la diversification de son portefeuille en matière géographique (notamment en dehors de l'Europe) en investissant suivant une approche opportuniste, afin de mieux répartir les risques et de rechercher d'autres relais de croissance et de rentabilité.

(b) Historique de Salvepar

2013	Salvepar annonce une nouvelle stratégie d'investissement et procède à un recentrage du portefeuille et à une augmentation de capital de 128,8 millions d'euros
2012	Le 26 octobre 2012, Tikchau rachète le contrôle de Salvepar auprès de la Société Générale et lance une offre publique d'achat sur le capital de la Société
À partir de 1990	Diversification des investissements par des prises de participations dans des secteurs d'activité autres que le transport puis mise en place d'une rotation plus rapide du portefeuille
1972	SALVE prend la dénomination de SALVEPAR « Société Alsacienne et Lorraine de Valeurs, d'Entreprises et de Participations »
1969	Entrée de la Société Générale au capital de SALVE, via sa filiale Sogenal qui prend la majorité du capital en 1986 via SG Capital Développement
1953	Introduction à la Bourse de Nancy : développement des prises de participations dans des sociétés spécialisées dans le transport routier
1929	Création de SALVE (Société Alsacienne de Véhicules Électriques) par des ingénieurs spécialisés dans les travaux d'électrification sur le Rhin

SALVEPAR - DOCUMENT DE RÉPÉRENCE 2013



TRESCE COURRIL . . JULE

164 5557

DDFIP DU HAUT RHIN 6, RUE BRUAT BP 60449 68020 COLMAR CEDEX

AVIS D'OPERE

FPRT-17C-68000 COMMUNE DE GUEBWILLER TRESORERIE DE SOULTZ FLORIVAL 62 RUE JEAN JAURES

BP 13

68360 SOULTZ

Date

: 14/03/2017

Compte

: 68008002858

Référence de l'opération : 17CT1 OST-17007911 210 001 FR0000124356

INATURE DE	YAILE DELFORERATION: 18 1 18 1 18 1 19 1 19 1 19 1 19 1 19	DEBIT	GREDITA
Nous vous prions de trouver ci-dessous sur votre compte en date du 14/03/2017,	s les caractéristiques de l'opération enregistrée		
NATURE D'OPERATION :	OPERATION SUR TITRES		
OPERATION :	INDEMNISATION DE TITRES		
LIBELLE VALEUR :	SALVEPAR		'
ÇODE VALEUR :	FR0000124356	·	
QUANTITE :	240		
PRIX D'INDEMNISATION :	55,30 EUR		
	MONTANT BRUT*		13 272,00
NET PASSE SUR VOTRE COMPTE	VALEUR: 06/03/2017 EUR		13 272,00

^{*:} Montant inclus dans vos cessions de valeurs mobilières.

Toute réclamation doit être formulée dans les deux jours qui sulvent la réception du présent avis.

ARRIVÉ LE

- 7 AUUT 2017

DIRECTION DES RESSOURCES MAIRIE DE QUESWILLER

AVIS D'INFORMATION

DDFIP DU HAUT RHIN 6, RUE BRUAT BP 60449 68020 COLMAR CEDEX FPRT-170-68000 COMMUNE DE GUEBWILLER TRESORERIE DE SOULTZ FLORIVAL 62 RUE JEAN JAURES BP 13 68360 SOULTZ

Date

: 03/03/2017

Compte

: 68008002858

Référence de l'opération : 17CT1 68008002858 OST 17007911 100 01 FR0000124356 - France

Objet

: FR0000124356 SALVEPAR

Retrait Obligatoire

Avis Euronext PAR_20170302_01636_EUR

Madame, Monsieur

Nous vous informons qu'à l'issue de l'offre publique d'achat initiée par la société TIKEHAU CAPITAL, la date du retrait obligatoire des actions SALVEPAR a été fixée au 06.03.2017.

Les actions non présentées en réponse à l'offre seront transférées à la société TIKEHAU CAPITAL le 06.03.2017.

Les actionnaires minoritaires seront indemnisés au prix de l'offre publique, soit 55,30 EUR par action, net de tous frais.

L'indemnisation reçue entre dans le calcul annuel des cessions.

Les actions SALVEPAR seront radiées d'Euronext Paris le 06.03.2017.

Pour information, vous détenez à ce jour : 240 titre(s) SALVEPAR

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

VILLE DE GUEBWILLER

Votre chargé de clientèle

3900

Page 1/1

N°15 - 10/2017

CESSION PARTIELLE D'UN TERRAIN SITUE A L'ANGLE DE LA RUE DES MALGRE-NOUS ET DE LA RUE JEAN-BAPTISTE WECKERLIN

Rapporteur : M. César TOGNI, adjoint au maire en charge des services techniques.

La Ville de GUEBWILLER est propriétaire d'un terrain situé à l'angle des rue Jean-Baptiste Weckerlin et rue des Malgré Nous, section 15, n°191 d'une surface de 2 046 m², issu de l'aménagement de la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) des Filés. Ce terrain libre de toute construction est aujourd'hui en nature d'espace vert, non affecté et libre d'accès.

Dans le cadre global de la politique menée par la Ville de GUEBWILLER en faveur de l'installation pérenne de praticiens médicaux, celle-ci a été sollicitée par 2 praticiens Mme Lisa GRUNENWALD et M. Nicolas LINGELSER qui souhaitent créer sous la forme d'une SCI un cabinet de kinésithérapie équipé d'un bassin de balnéothérapie.

Compte tenu de leur volonté qui est celle d'édifier un ensemble architectural autonome ne pouvant être intégré dans les deux projets de pôles médicaux projetés à court terme, ils ont fait part de leur intérêt quant à l'acquisition d'une parcelle de terrain sur le ban de la commune.

A l'issue de la réflexion menée sur ce projet, il s'est avéré que le terrain ci-dessus mentionné, au regard de sa situation, des facilités d'accès et des possibilités d'aménagement qu'il permet, présente une réelle opportunité. Un engagement a dès à présent été pris par les intéressés pour l'acquisition d'environ 11 ares de terrain à détacher de la parcelle n°191. Le prix de cession proposé de 12 000 € l'are est en cohérence avec l'avis domanial en date du 1^{er} août 2017, au regard de la situation du bien et de ses caractéristiques particulières.

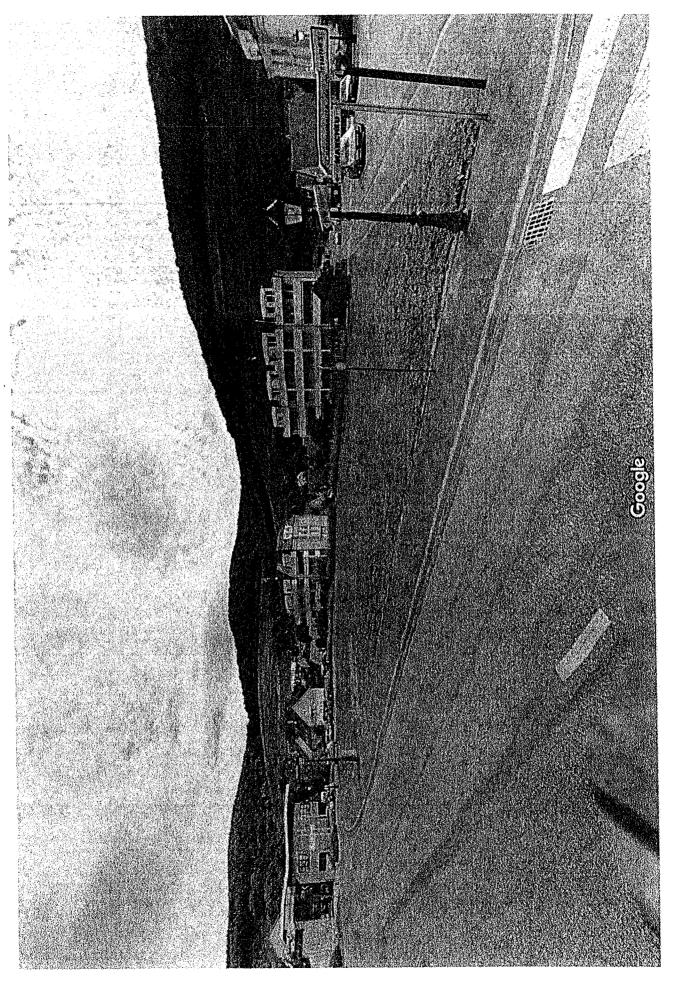
La régularisation de cette cession interviendra par acte notarié aux frais des acquéreurs.

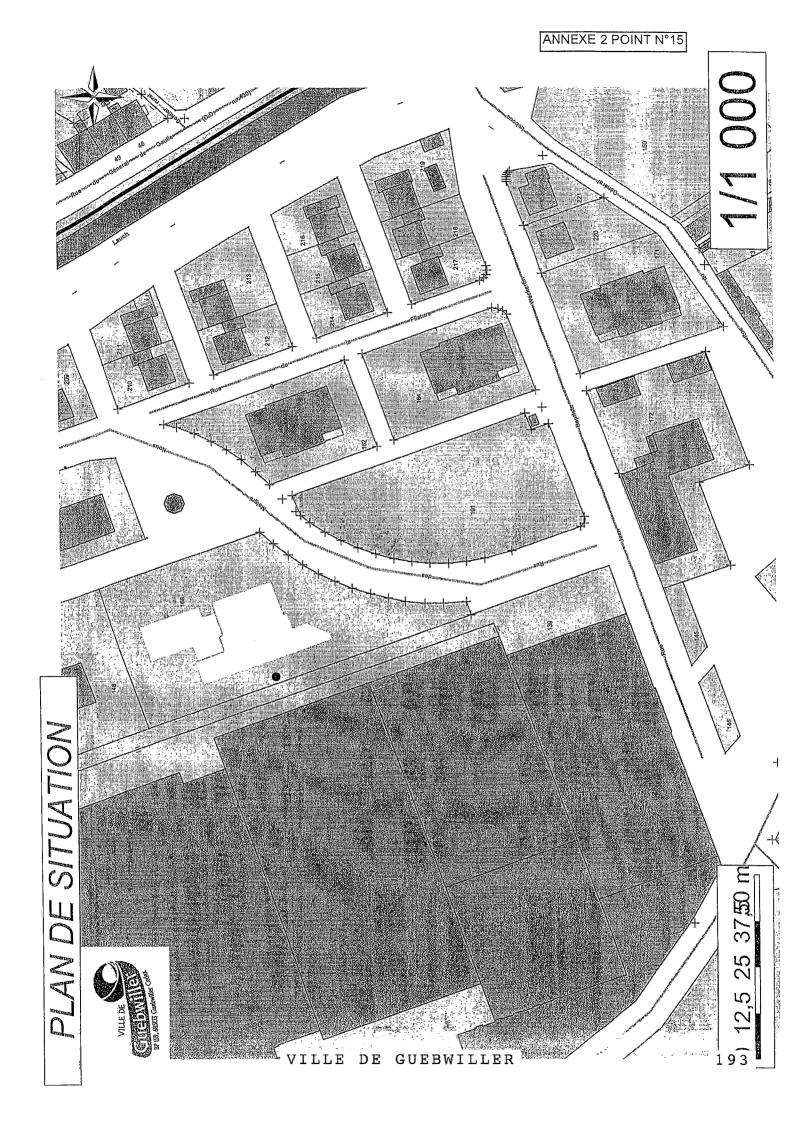
M. le Maire considère qu'il s'agit d'un programme intéressant, les contacts ont eu lieu dans le cadre du 1^{er} pôle santé, cependant ce dernier ne pouvait intégrer un des deux projets de pôle santé.

M. le Maire précise que le parking situé près de la CCRG est un terrain privé de la Ville. M. le Maire a informé M. le Président de la CCRG que la Ville est susceptible de céder une première partie de ce terrain. Pour les friches se trouvant à l'arrière la perspective serait, pour la CCRG, d'aménager un parking sur ces dernières.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la cession partielle d'un ensemble foncier d'environ 11 ares issu de la parcelle cadastrée section 15, n°191 situé à l'angle des rue Jean-Baptiste Weckerlin et rue des Malgré Nous ;
- approuve les conditions particulières suivantes :
 - la vente est consentie moyennant le prix de 12 000 € l'are,
 - les frais, droits, émoluments à l'exception du P.V.A. sont à la charge des acquéreurs.
- autorise M. le Maire ou à défaut en cas d'empêchement l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte authentique;
- dit que la recette sera imputée au chapitre 77 "produits exceptionnels" article 775 "produit des cessions d'immobilisations" du budget principal 2017.





N°16 - 10 /2017

CESSION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL SIS 2 RUE DES FRANCS

Rapporteur : M. César TOGNI, adjoint au maire en charge des services techniques.

La Ville de GUEBWILLER est propriétaire d'un terrain situé 2 rue des Francs, cadastré section 7, parcelle n°19, d'une contenance de 3 294 m², sur lequel s'élève un bâtiment d'une surface d'environ 1 200 m², ainsi qu'une annexe de 3 garages.

Il s'agit d'une maison de maître anciennement propriété de M. Roger SCHLUMBERGER construite dans les années 1890, élevée de 2 étages sur rez-de-chaussée, comprenant également sous combles 2 appartements, acquise suite à une délibération prise par le conseil municipal de la Ville de GUEBWILLER en date du 24 janvier 1955 (point n°10), en vue de sa transformation en une école élémentaire, rôle qui lui a été dévolu jusqu'au mois de juin 2015.

Libre de tout occupant et ne disposant d'aucune affectation, il a paru souhaitable compte tenu de sa qualité architecturale, de sa situation et de son caractère exceptionnel, de remettre ce bâtiment sur le marché afin qu'il retrouve rapidement une nouvelle vie.

A la suite d'une vente aux enchères formalisée par l'intermédiaire d'un site spécialisé, le choix s'est porté sur l'offre de l'école « Montessori Est » représentée par Mme Rosa LAROCCA, domiciliée 1B, rue des Lilas à 68190 UNGERSHEIM, pour un montant de 300 000 €. et pour laquelle une SCI est en cours d'immatriculation auprès du greffe du Tribunal de Commerce. Il s'agit de la proposition financièrement la plus avantageuse, laquelle a également été appréciée par la capacité des engagements qui se traduiront par l'implantation d'une école privée d'enseignement « Montessori » dont la pédagogie repose sur l'éducation sensorielle et kinesthésique de l'enfant. Cet établissement dirigé par Mme LAROCCA, accueillera dans un 1^{er} temps une guarantaine d'élèves.

Par ailleurs, le prix d'acquisition proposé est en tous points conforme à l'estimation faite par les services de France Domaines.

M. le Maire précise qu'il a pris l'attache de M. le Maire d'ISSENHEIM, concernant ce transfert, ce projet se fait en parfaite coordination avec ce dernier. Il indique également que Mmes DEHESTRU et GRAWEY se sont rendues dans l'établissement afin de vérifier la cohérence du projet.

Mme DEHESTRU indique que ce bâtiment connaîtra une nouvelle vie et que le projet pédagogique de l'école « Montessori » est viable. Cette nouvelle affectation se fait également dans le respect de la volonté des donateurs, la Famille SCHLUMBERGER, qui souhaitait que ce bâtiment puisse accueillir une école. Bien que l'école « Montessori » ne soit pas une école publique, ledit bâtiment accueillera bien des enfants en situation d'apprentissage. Il s'agit aussi d'une manière de perpétuer le souhait de la Famille SCHLUMBERGER.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

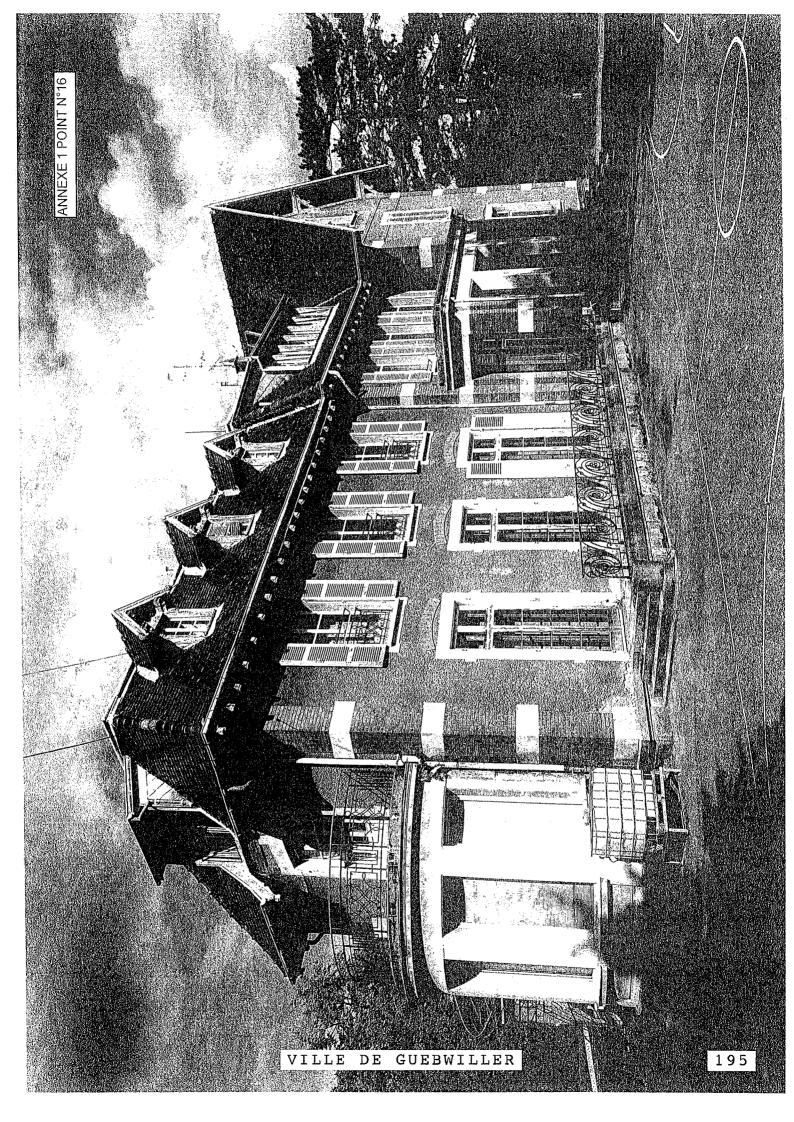
- approuve la cession de cet ensemble sis 2 rue des Francs, section 7 du ban communal:

Parcelle	Contenance	Acquéreur
19	3 294 m²	SCI en cours d'immatriculation auprès du greffe du Tribunal de Commerce représentée par Mme Rosa LAROCCA, 1B, rue des Lilas, 68190 UNGERSHEIM

- approuve les conditions particulières suivantes :
 - la vente est consentie moyennant le prix de 300 000 €,
 - les frais d'actes notariés, droits et émoluments sont à la charge de la SCI.
- autorise M. le Maire ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte authentique :
- dit que la recette sera imputée au chapitre 77 "produits exceptionnels" article 775 "produit des cessions d'immobilisations" du budget principal 2017.

---0---

194



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Le plan visualisé sur cet extrait est géré Département : par le ce GUEBW HAUT-RHIN ANNEXE 2 POINT N°16 PLAN DE SITUATION 10 RUE DU GENERAL GOURAUD BP 99 Commune: **GUEBWILLER** 68502 68502 GUEBWILLER CEDEX tél. 03 89 74 93 51 -fax 03 89 74 93 69 sip-sie.guebwiller@dgfip.finances.gouv.fr Section: 7 Feuille: 000 7 01 Échelle d'origine : 1/1000 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/2000 Date d'édition : 27/09/2013 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2012 Ministère de l'Économie et des Finances 2014400 2014200 216 13 🍇 12 11 138 122 168 69 **** 170 VILLE 163 108 杨柳 160

VILLE

2014200

DΕ

GUEBWILLER >

196

16/02/2017

RELEVE DE PROPRIETE

THE WORLD CONTRACT TO SECOND	015 D	EP DIR 68 0	COM	ANNEE DE MAJ 2015 DEP DIR 68 0 COM 112 GUEBWILLER		ROLE			REL	EVE DE 1	RELEVE DE PROPRIETE			COMMUNAL	L +00030	950
Propriétaire	_	PBBX8V	V	BBX8V EPIC VILLE DE GUEBWILLER	LLER											
MAIRIE RUE DE LA REPUBLIQUE	LA REP	UBLIQUE	68500	68500 GUEBWILLER												
	A COLUMN TWO IS NOT THE			the second secon			Out and									
****					PROP	PROPRIETES BATIES	AILES									
		DESIGNATION	ON DES	DESIGNATION DES PROPRIETES	IDENTIFICATION DU LOCAL	TION DU	LOCAL				EVALU	EVALUATION DU LOCAL	J.		ļ	
		DECONOT WAY A				2.4		34	l	TAN	PRVENII		AN AN F	RACTION	XI	
AN SECTION PIAN PART VOIRT	COPARTO	N° OTRIE		ADRESSE	RIVOLI BAT ENT NIV PORTE	PORTE	N°INVAR 1	TAR EVAL AF		LOC	Ç	AL COLL EXORET DEB RC EXO OM COEF	RET DEB	RCEXO	EXO OM	COEF
100	-	ON V GE DEC AND	A GE SE	305	0510 01 01 00	01001	M 0965900	A	H	GB	B	165				
71 07 10		2 PITTE DES ERANCS	TO THE AT	S		02001	0065961 H	V	Ħ	GP	8	165				
7 6		7 RITE DES FRANCS	ES FRAD	SON		03001	0065962 D	V	Ħ	GP	a	165				
71 10	_	2 RTTE T	PRINCE DES FRANCS	SCA	0510 A 01 02	01001	0065958 J	O ₹	ш	AP	'n	1920				
) 10 F		2 RTIE D	RITE DES FRANCS	SCA	0510 A 01 02	02001	0065959 E	O W	H	AP	35	1244				

Source: Direction Générale des Finances Publiques page: 1

Ā

N°17 - 10/2017

CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE AUTORISATION

Rapporteur : M. Claude MULLER, conseiller municipal délégué, en charge de l'urbanisme et des grands projets.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2015, a approuvé la mise en place d'autorisations de programme et de crédits de paiement. Une des opérations concerne la construction d'une caserne de gendarmerie.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement KAUFFMANN WASSMER ARCHITECTES au mois de février 2016.

Une consultation a été lancée pour les marchés de travaux sous forme d'une procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n°2016-360. Cette consultation s'est effectuée sur la base des 17 lots suivants :

Lot 1 : VRD – Aménagements extérieurs Lot 10 : Menuiserie intérieure

Lot 2 : Gros œuvre Lot 11 : Serrurerie

Lot 3 : Charpente bois
Lot 12 : Carrelage Faïence
Lot 4 : Charpente métallique
Lot 13 : Sols souples

Lot 5 :Toiture – Etanchéité – Zinguerie Lot 14 : Peinture
Lot 6 : Traitement de façades – Bardage Lot 15 : Plomberie Sanitaire

Lot 7 : Menuiserie extérieure aluminium Lot 16 : Chauffage – Ventilation – Climatisation

Lot 8 : Echafaudages Lot 17 : Electricité

Lot 9 : Cloisons – Isolation intérieure – Fauxplafonds

Le Conseil Municipal a, lors de sa séance du 12 juillet 2017, attribué 11 lots sur les 17, les lots n°5, 6, 10, 12 et 14 devant faire l'objet d'une négociation et le lot n°7 l'objet d'une nouvelle consultation après avoir été classé sans suite.

Suite à la phase de négociation de 5 lots, il est maintenant proposé de confirmer l'attribution de ces marchés.

	INTITULE DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT APRES NEGOCIATIONS HT
5	Toiture – Etanchéité – Zinguerie	SCHOENENBERGER	286 832,20 €
6	Traitement façades – Bardage	CABETE FACADES	196 698,54 €
10	Menuiserie intérieure	KLEINHENNY	209 000,00 €
12	Carrelage Faïence	MULTISOLS	78 872,00 €
14	Peinture	KALKAN PEINTURE	152 280,15 €
	TOTAL		923 682,89 €

D'autre part, suite au classement sans suite du lot 7. Une nouvelle consultation a été lancée pour ;

lot 7a : Menuiserie extérieure aluminium

- lot 7b : Menuiserie extérieure PVC

L'avis d'appel public à la concurrence est paru le 17 juillet 2017 au BOAMP (avis n°17-102087), sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin et sur le site de la Ville.

22 dossiers de candidature ont été retirés et 6 offres ont été réceptionnées à la date limite de remise des offres le 3 août 2017 à 12 heures.

Après avoir déclaré recevables les candidatures et les offres, une première analyse des offres a été effectuée par le maître d'œuvre.

Il a été décidé de négocier avec les entreprises comme le prévoit le règlement de la consultation.

Il est proposé de confirmer l'attribution des marchés sur les bases suivantes :

	INTITULE DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT APRES NEGOCIATIONS HT
7a	Menuiserie extérieure aluminium	HIRTH	119 161,77 €
7b	Menuiserie extérieure PVC	HIRTH	173 456,08 €
	TOTAL		292 617,85 €

M. BANNWARTH souligne que ce point aurait mérité a minima d'être présenté pour information en CAO, cette dernière s'étant réunie alors que les éléments permettant d'en débattre étaient déjà connus. Il souhaite également connaître le montant de dépassement concernant ce chantier et si les financements, dont la Ville avait obtenus la garantie de l'Etat (18%), reposent sur un montant plafonné ou pouvant intégrer les plus-values constatées.

M. LEVI-TOPAL, Directeur Général des Services, précise que la Ville reste toujours dans l'enveloppe globale, c'est-à-dire un projet à 6 000 000 €. En ce qui concerne, tant le loyer que la subvention de la part de l'Etat, ces montants sont calés sur un prix plafond d'unité logement, qui ne tient pas compte du montant de l'appel d'offres. Concernant la globalité des subventions, il confirme que sont actés les montants suivants :

- 18% du coût unité-logement,
- 400 000 € au titre de la DETR sur la première tranche des travaux,
- une subvention pour l'acquisition du terrain,
- 210 000 € au titre de la deuxième tranche des travaux, sur la partie logement.

M. le Maire précise qu'après plusieurs entretiens avec M. le Préfet, quant à la subvention de 18%, calculée sur un plafond, la Ville a pu bénéficier de subventions complémentaires pour ce projet, afin d'arriver à une opération équilibrée. Un budget annexe pour la gendarmerie a d'ailleurs été établi afin de pouvoir procéder à un suivi précis de l'ensemble des coûts par rapport aux recettes que génèrera la gendarmerie notamment en termes de loyer.

M. MULLER souligne qu'effectivement ce point aurait dû être présenté lors de la CAO. Quant au dépassement M. MULLER précise que la Ville était en possession d'un estimatif des lots par le maître d'œuvre de 4 172 000 € alors que l'attribution est de 4 521 301 €, le dépassement est donc de 8,37 %. La Ville espérait atteindre 5 %, cependant il est à noter que les offres de départ comportaient un dépassement de 18 %.

M. le Maire indique que globalement la Ville est dans l'enveloppe prévue pour ce projet, malgré l'augmentation des coûts dans le bâtiment. Il précise qu'il s'agit du projet le plus important de la mandature et prévoit la pose de la première pierre le 14 novembre 2017.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer les marchés tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus, ainsi que tous les actes nécessaires à leur exécution et à accomplir toutes les formalités en résultant;
- dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 23 « immobilisations en cours » article 2313 « constructions », du budget annexe « gendarmerie ».

N°18 - 10/2017

CONVENTION DE TRANSFERT DE LA GESTION DES PACS

Rapporteur:

Mme Anne PLACET, conseillère municipale déléguée, chargée des archives municipales, des services de proximité, des formalités administratives et des affaires funéraires.

La loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle a eu pour ambition de simplifier le quotidien des citoyens et de rendre la justice plus efficace, plus lisible et plus accessible en recentrant les juridictions sur leurs missions essentielles.

A cette fin, le législateur a transféré les compétences dévolues au greffier en matière de pacte civil de solidarité (PACS) aux officiers de l'état-civil, estimant qu'il n'existait plus de raisons de contraindre les citoyens désirant conclure un PACS, à se rendre dans un tribunal.

A compter du 1^{er} novembre 2017 et conformément à l'article 48 de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016, les officiers d'état-civil, et non plus les greffes des tribunaux d'instance, auront compétence pour enregistrer les nouvelles déclarations de PACS, leurs modifications et leurs dissolutions, ainsi que pour enregistrer les modifications et dissolutions des PACS dont la conclusion a fait l'objet d'un enregistrement par les tribunaux d'instance avant le 1^{er} novembre 2017.

Pour ce faire, les pièces et données issues de la gestion du PACS ayant encore une utilité administrative au 1^{er} novembre 2017, seront transférées en amont uniquement aux communes siège du tribunal d'instance, tel est le cas de GUEBWILLER, sous le contrôle scientifique et technique des archives départementales territorialement compétentes.

Le projet de convention joint en annexe défini les modalités techniques et administratives de ce transfert entre le Tribunal d'Instance de GUEBWILLER et la Ville de GUEBWILLER, transfert concernant à la fois les dossiers de PACS des Guebwillerois, mais aussi ceux des personnes domiciliées dans l'arrondissement de GUEBWILLER, soit environ 1.800 dossiers en cours, conclus avant le 1^{er} novembre 2017 et 550 dossiers dissous après le 1^{er} novembre 2012.

A noter que ce transfert de l'enregistrement des PACS du greffier du tribunal d'instance vers l'officier de l'état-civil fait suite à la prise en charge par la commune d'autres compétences, telles la procédure de changement de prénom ou de nom de famille, la rectification des erreurs matérielles dans les actes d'état-civil ou encore celle des cartes d'identité biométriques après les passeports biométriques, seul point sur lequel l'Etat verse une participation d'environ 5 000 € par an et par station.

Mme PLACET indique à l'assemblée qu'à la lecture du projet de loi de finances 2018, le gouvernement a conclu de porter l'effort de participation des services de l'Etat à 8 500 € par an et par station.

M. le Maire précise qu'il s'agit à nouveau d'un transfert de compétences de l'Etat vers les communes, pratiquement sans compensation. Il fait suite à d'autres transferts, notamment les cartes nationales d'identité créant un flux très important à l'accueil de la Mairie. L'Etat oblige les communes à faire des économies, du fait de la réduction des dotations et d'un autre côté certaines charges sont transférées sans compensation.

M. BANNWARTH souligne qu'il s'agit tout de même d'un point d'attractivité et il se dit satisfait des multiples services offerts à la population. Il rappelle également que la mandature précédente avait instauré la possibilité de procéder à un baptême républicain.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- prend acte de ce transfert de gestion des PACS et de ses modalités à compter du 1^{er} novembre 2017 ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe et l'ensemble des documents nécessaires au transfert de cette compétence.

FICHE N° 9 : Convention type organisant les modalités pratiques du transfert de la gestion des PACS

Π.	,		
-,17	١T	r	С.

Le tribunal d'instance de GUEBWILLER

représenté par Madame Nathalie SCHMITLIN, vice-présidente chargée de l'administration du tribunal

et

La Commune de GUEBWILLER

représentée par Monsieur Francis KLEITZ, maire de la ville de GUEBWILLER

Vu le Code du patrimoine, livre II;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, article L. 3112-1;

Vu le Code des relations entre le public et les administrations ;

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle, article 48;

Vu le décret du 6 mai 2017 relatif au transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité;

Vu la circulaire du ministère de la Culture et de la communication n°MCCC1519022C du 5 août 2015 relative aux préconisations pour la prise en compte du risque d'exposition à l'amiante dans les services d'archives;

Considérant que, dans le cadre d'un transfert de compétences entre deux administrations publiques, il est nécessaire de transférer les archives courantes et intermédiaires pour permettre d'assurer la continuité du service public;

Considérant la liste des archives à transférer figurant en annexe;

Est passée la convention suivante :

Art. 1. Le TI de GUEBWILLER déclare, transférer à la Commune de GUEBWILLER siège du TI, à laquelle les compétences en matière de gestion des PACS ont été transférées par l'article 48 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI° siècle, la propriété des archives produites et reçues dans le cadre de cette mission, soit les données de l'application PACTI et les dossiers de conclusion, modification et dissolution de PACS, dont les DUA fixées par le décret du 06 mai 2017ne sont pas échues et dont la liste détaillée, extraite de PACTI (via ELIX), figure en annexe.

Ce transfert ne porte donc que sur les données et les dossiers précités relatifs aux PACS en cours ou clos depuis moins de 5 ans à la date du 1^{er} novembre 2017. Il sera réalisé selon les modalités suivantes :

- les dossiers papier seront transférés sans modification du classement utilisé par le TI de GUEBWILLER: un dossier par PACS et par numéro d'enregistrement, détaillé sur les listes annexées, Avant le transfert, le TI de GUEBWILLER s'engage à fournir à la commune de GUEBWILLER une fiche récapitulative à jour du dossier technique amiante (DTA) du lieu de conservation de ces dossiers [le local étant antérieur à 1997], qui doit attester de l'absence de risque de présence de fibres d'amiante sur les dossiers.
- Les données seront transférées au format spécifié par le ministère de la Justice, qui permet l'intégration dans le logiciel d'état civil de la commune.

Parallèlement, suivant les procédures définies par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture, le TI de GUEBWILLER devra verser aux Archives départementales territorialement compétentes les données de l'application PACTI relatives à des PACS clos depuis plus de 5 ans à la date du 1^{er} novembre 2017.

Art. 2. La date de transfert de l'ensemble des dossiers papiers est arrêtée d'un commun accord au XX/10/2017 [entre le 16 et le 31 octobre] et la date de transfert des données issues de PACTI au XX/10/2017 [aux alentours du 16 octobre du fait du temps d'intégration technique des données]

Art. 3. Ce transfert des dossiers papier sera effectué via un véhicule de service de la mairie de GUEBWILLER., Ce transfert sera réalisé par les agents du TI, par remise en main propre.

Au titre du transfert, le tribunal d'instance prend en charge les opérations suivantes :

- mise en boites archives des dossiers de PACS;

- prise en charge au local (RDC) où sont stockées les boites archives ;
- aide au chargement dans le véhicule de la mairie ;
- aide à la livraison dans les locaux de la commune de GUEBWILLER.

Les dossiers sont réceptionnés [lieu précis] par la commune représentée par M ...un agent désigné par le maire [Prénoms, Nom, fonction].

Les données informatiques seront transférées via une application sécurisée dont le lien d'accès sera communiqué à la commune à la date convenue à l'article 2 par le biais du courriel suivant : [adresse courriel de la commune]

Après vérification de la complétude des dossiers et données transférés, la commune signera le bordereau synthétique annexé à la présente convention.

Art. 4. Pour les enregistrements de PACS, la commune sera informée qu'à compter du 16/10//2017, il lui revient la charge de la prise des rendez-vous pour la période postérieure au 1^{er} novembre 2017. En cas de modification de cette date, le TI en informera la commune.

Les personnes sollicitant des informations relatives au PACS ou un rendez-vous d'enregistrement de PACS sont informées par le personnel du TI ou la commune contactée par les futurs partenaires, ainsi que par voie d'affichage au sein de la juridiction.

Art. 5. Les demandes de dissolution et de modification qui n'auront pu être traitées durant la période de préparation des données et des dossiers seront transmises à la commune du lieu du TI, afin de permettre une prise en compte de la dissolution ou de la modification à compter du 2 novembre 2017. Le TI informera les demandeurs concernés de cette transmission.

Ce transfert interviendra le XX/XX/2017 [le 31 octobre ou très rapidement après le 1er novembre].

Ce transfert sera réalisé par [au choix] le 02 ou le 03/11/2017 les agents du TI, par remise en main propre à l'agent de la commune désigné par le maire contre signature.

Art. 6. Le contrôle scientifique et technique de l'État sur dossiers et données transférés, quel que soit leur âge, est exercé par le directeur des Archives départementales du Haut-Rhin.

Art. 7. A l'issue de leur durée d'utilité administrative, les données et dossiers transférés qui doivent être conservés à titre définitif le sont par la commune dans les conditions fixées par le code du patrimoine aux articles L212-11 et L212-12.

Art. 8. A l'issue de leur durée d'utilité administrative, les dossiers et données qui doivent être éliminés feront l'objet d'un bordereau d'élimination soumis au visa préalable du directeur des Archives départementales du Haut-Rhin à COLMAR, chargé du contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives publiques. L'élimination physique des dossiers ne pourra avoir lieu qu'après obtention de ce visa.

Art. 9. En cas de demande de communication par le public de dossiers ou données transférés, les modalités du Code des relations entre le public et les administrations, ainsi que les règles de communication des archives du Code du patrimoine seront appliquées. Dans le cadre d'une demande de communication par dérogation, la Commune de GUEBWILLER ayant bénéficié du transfert sera appelée à donner son accord à l'administration des Archives instruisant la demande.

Fait en 3 exemplaires, à GUEBWILLER le

Le représentant du TI de GUEBWILLER	Le représentant de la Commune de
Nathalie SCHMITLIN Vice-Présidente chargée de l'administration du tribunal d'instance de Colmar	GUEBWILLER, Francis KLEITZ Maire de la Ville de Guebwiller
Visa du directeur des Archives départementales au titre du contrôle scientifique et technique sur les archives publiques du Haut-Rhin.	1

Annexe de la convention : bordereau synthétique de transfert des archives

Présentation

[Le TI est invité à signaler à la commune les éventuelles particularités de la gestion du PACS : fusion avec un autre TI notamment avec la date de l'événement]

Méthode de classement des dossiers papier

[Le TI est invité à détailler la méthode de classement des dossiers de PACS afin de faciliter leur utilisation par les agents de la commune siège du TI, et notamment l'organisation des dossiers issus de la fusion avec un autre TI]

Résumé du contenu de la boîte, du registre ou des données	Modalités de transfert	
Registre des PACS	Listes issues de PACTI via ELIX	
Données du système d'information PACTI format xml	Transfert via la plateforme d'échanges sécurisés de fichiers du ministère de la Justice	
Dossiers de PACS	[nombre de cartons]	
- dossiers de PACS en cours - 21 boîtes archives- - dossiers de PACS dissous depuis moins de 5 ans - 10 boîtes archives	31 cartons soit 5 ml	

Le représentant du TI de GUEBWILLER	Le représentant de la Commune de X (nom,
(Sylvia RUST, directrice des services de greffe))	qualité, timbre)
	[signature à l'arrivée de l'ensemble des
[signature au départ des documents et données]	documents et données, après vérification de la
	complétude du versement]
	complétude du versement]

Annexe du bordereau: listes issues de PACTI des dossiers de PACS en cours et dissous depuis moins de 5 ans, avec, si possible, mention des dossiers contenus dans chaque carton (cela peut prendre la forme d'une accolade avec le numéro du carton sur le côté de la liste).

N°19 - 10/2017

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FLOR' EN SCENE

Rapporteur : M. Thierry MECHLER adjoint au maire délégué aux affaires culturelles.

L'association Flor'en Scène est un organisme à but non lucratif dont l'activité présente un intérêt pour créer une ouverture culturelle autour des musiques actuelles. La Ville de GUEBWILLER est un des partenaires privilégier de cette belle aventure qu'est le Festival Flor'en Scène.

La 4^{ème} édition du Festival Flor'en Scène en mai dernier a été placée sous le sceau des musiques actuelles qui a réunit les pratiques amateurs et les groupes de musiques professionnels.

Flor'en Scène offre chaque année une nouvelle programmation populaire et de qualité avec des artistes connus de la chanson française qui valorise les artistes émergeant de notre région.

Il apparaît ainsi opportun que la Ville de GUEBWILLER soutienne cette association en leur attribuant une subvention de 1 500 € afin de lui permettre de poursuivre ces actions en direction des jeunes adultes, des adolescents et de nos lycéens.

L'article L 2541-12 du Code général des collectivités territoriales autorise le conseil municipal à allouer des subventions à des fins d'intérêt général et de bienfaisance.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer à l'association Flor'en Scène dans le cadre du Festival de musiques actuelles Flor'en Scène une subvention de 1 500 €.

M. le Maire précise que la Ville s'efforcera de soutenir cette association dans le cadre de la manifestation en guestion.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- décide d'attribuer une subvention à l'association Flor'en Scène pour l'année 2017, d'un montant de 1 500 € :
- autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement.

---0---

Service Ressources Humaines

N°20 - 10/2017

PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX TAUX DE PROMOTION AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

Rapporteur: M. Daniel BRAUN, 1er adjoint au maire.

L'avancement de grade constitue une possibilité d'évolution de carrière, à l'intérieur d'un même cadre d'emplois, régie par l'article 79 de la loi n°84-53 du 26 janvier 84 modifiée. Chaque statut particulier définit les conditions requises.

L'avancement de grade est lié à plusieurs conditions : des conditions à remplir par le fonctionnaire (conditions d'ancienneté, de réussite à l'examen) et des conditions particulières à la collectivité parmi lesquelles, le taux de promotion.

L'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, prévoit en effet, que le nombre de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement au grade supérieur, est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires promouvables.

Ces ratios correspondent au nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus. La collectivité a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum n'étant prévu.

Les taux de promotion sont fixés par l'organe délibérant après avis des membres du Comité Technique (C.T.), invités à se prononcer le 28 mars 2017.

Pour rappel, l'autorité territoriale est libre de promouvoir ou non les fonctionnaires inscrits au tableau d'avancement de grade.

- L'inscription au tableau d'avancement de grade n'emporte pas nomination. Un refus de nomination n'a donc pas à être motivé dans la mesure où ce n'est pas un avantage constituant un droit (Cour administrative d'appel de Lyon 12 décembre 2006).
- L'autorité territoriale n'est pas tenue de nommer tous les fonctionnaires inscrits sur le tableau (Conseil d'Etat 20 janvier 1988).

Lors de la séance du 5 avril 2017, les membres du conseil municipal ont fixé à 100%, les taux de promotion au titre de l'avancement de grade, pour l'ensemble des cadres d'emplois, à l'exception des attachés de conservation du patrimoine et des bibliothécaires.

En effet, pour ces deux cadres d'emplois, les membres du conseil municipal ont été informés qu'une modification réglementaire du statut particulier, portant sur la création de grades d'avancement, était en cours.

Depuis, les décrets n°2017-502 et n°2017-503 du 6 avril 2017 sont parus au journal officiel.

Les membres du Comité Technique, réunis le 28 mars 2017, ont émis un avis favorable sur les taux de promotion fixés à 100%.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- fixe les taux de promotion au titre de l'avancement de grade, selon les modalités cidessous :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
	and their services.	Fillère culturelle	
Attachés de conservation du patrimoine	А	Attachés principal de conservation du patrimoine	100 %
Bibliothécaire	Α	Bibliothécaire principal	100 %

 dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés au titre de l'avancement de grade seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

---0---

Direction Education - Jeunesse

N°21 - 10/2017

PERISCOLAIRE - TITRES DE RECETTES PAYABLES PAR INTERNET « TIPI »

Rapporteur : Mme Anne DEHESTRU, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif dénommé TIPI (Titres Payables par Internet) mis à disposition par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme la restauration scolaire et les activités périscolaires.

TIPI est un service intégrable au site Internet de la Ville à partir duquel l'usager peut effectuer ses règlements lui permettant de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment.

Par ailleurs, ce dispositif améliore l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles. Le coût de ce service conformément à la convention d'adhésion en annexe, est à la charge de la collectivité tout en demeurant minime (0,25 % du montant + 0,05 € par opération).

Mme DEHESTRU précise qu'il est donc proposé de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme la restauration scolaire et les activités périscolaires et extrascolaires. Il s'agit également d'une demande dans le cadre du marché public périscolaire.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif « TIPI » :
- décide la mise en œuvre de ce service à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe et l'ensemble des documents nécessaires au déploiement de ce dispositif.



CONVENTION D'ADHESION

AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES



entre

la régie Périscolaire de la Mairie de GUEBWILLER

et la

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



١.	PRÉSENTATION DU PROJET TIPI	.3
11.	OBJET DE LA CONVENTION	.4
	ROLES DES PARTIES. La régie de recettes de la collectivité adhérente : La DGFIP :	
IV.	CHARGES FINANCIERES Pour la Direction Générale des Finances publiques : Pour la régie de recettes de la collectivité adhérente:	.5 5
	DURÉE, RÉVISION ET RÉSILIATION DU PROTOCOLE EXPÉRIMENTATION	.5

<u>ANNEXE</u>

Annexe 1 : Coordonnées des interlocuteurs

Le présent protocole régit les relations entre :

La Mairie de GUEBWLLER représentée par M. Francis KLEITZ, Maire et le régisseur Mme Katia ABRI créancier émetteur des factures de la régie de recettes pour l'encaissement de la participation financière des familles aux frais de cantine et de garderie au périscolaire du Florival, ci-dessous désignée par « la régie adhérente »,

et

 la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) chargée de la gestion de l'application d'encaissement des titres payables sur Internet, dénommée TIPI représentée par M.Christophe DUCHENE, Directeur du Pôle Gestion Publique de la DDFiP du Haut-Rhin, ci-dessous désignée par la « DGFiP »

dans le cadre du recouvrement des factures émises par la régie qui seront mises en ligne et payables par carte bancaire sur Internet et dont le recouvrement est assuré par le régisseur.

En préalable à la définition des obligations des signataires de la présente convention, il est rappelé que la mise en place du paiement par carte bancaire sur Internet fait également intervenir les acteurs suivants :

- la collectivité de rattachement de la régie et le régisseur de la régie ayant à charge le recouvrement des factures;
- le **comptable public** en qualité de comptable public de la collectivité ;
- le **gestionnaire de télé-paiement** CB en qualité de prestataire de la DGFiP ;
- les **débiteurs** de l'organisme en qualité d'usager.

I. PRÉSENTATION DU PROJET TIPI

Une grande majorité des collectivités locales proposent aujourd'hui à leurs administrés une offre de services en ligne variée et souhaitent dans ce cadre développer le paiement en ligne.

Avec le dispositif TIPI, la DGFiP a voulu répondre à cette demande et permettre aux usagers des collectivités territoriales de régler leurs redevances et produits locaux, par carte bancaire sur Internet.

Pour bénéficier de ce service la chaîne de recouvrement doit être adaptée afin que les factures réglées selon cette procédure soient reconnues par les systèmes d'information de la collectivité locale, puis émargées dans la comptabilité du régisseur, après paiement effectif.

La mise en œuvre du projet prévoit une interopérabilité entre les systèmes d'information de la collectivité et le dispositif TIPI.

Pour la collectivité adhérente au dispositif, les actes constitutifs des régies concernées devront faire l'objet des modifications nécessaires, prévoyant le paiement par carte bancaire, et les produits payables par CB sur internet.

II. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer :

- Les rôles de chacune des parties ;
- Les modalités d'échanges de l'information entre les parties ;

III. RÔLES DES PARTIES

La régie de recettes de la collectivité adhérente :

- Disposer d'un portail Internet permettant à l'usager :
 - o soit de saisir les références de sa facture dans un formulaire de saisie ;
 - o soit d'accéder à la liste de ses factures dans un compte usager.
- Elle s'engage à respecter les prescriptions fixées dans le contrat d'adhésion à TIPI concernant :
 - les produits payables par carte bancaire par Internet ;
 - o le délai de mise en ligne des factures fixé en liaison avec le comptable ;
- Elle s'engage à indiquer de façon remarquable sur les factures adressées aux usagers, la possibilité de payer en ligne par carte bancaire (indication de l'adresse du portail). Elle s'engage également à communiquer auprès d'eux pour promouvoir ce mode de paiement;
- Disposer d'un compte de dépôts de fonds au Trésor ouvert au nom du régisseur;
- La régie adhérente doit générer une facturation séquentielle comportant des références stables pour permettre le suivi des paiements effectués dans la comptabilité du régisseur ;
- Les factures doivent être inférieures à 100 000€ ;
- S'engage à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment à informer l'usager sur son portail des droits d'accès et de rectification qui lui sont reconnus par ladite loi;
- Le système d'information de la régie doit être en mesure d'assurer, de manière automatisée, la concordance entre les facturations et les encaissements.
- Si le site Internet fonctionne en environnement sécurisé SSL communiquer à l'administrateur local TIPI (correspondant monétique Moyens de paiement de la DDFiP) le certificat SSL utilisé.

La DGFiP:

- Administre le dispositif de télé-paiement proposé à la collectivité adhérente ;
- Délivre à la collectivité un guide de mise en œuvre pour lui permettre de réaliser le projet;
- Accompagne la collectivité dans la mise en œuvre du projet ;
- S'engage à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le service de paiement a fait l'objet des formalités déclaratives prévues par ladite loi (demande d'avis n°1386147, arrêté du 22 décembre 2009 JORF n°0009 du 12/01/2010 page 602 texte n°18).

IV. CHARGES FINANCIÈRES

Pour la Direction Générale des Finances publiques :

Les coûts de développement et de mise en œuvre de la solution TIPI sont à la charge de la DGFiP.

Les frais de transactions relatifs au gestionnaire de télé-paiement, autres que les frais de commissionnement carte bancaire, sont à la charge de la DGFiP.

Pour la régie de recettes de la collectivité adhérente :

La collectivité adhérente aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail, ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local.¹

V. DURÉE. RÉVISION ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

L'exécution de la présente convention peut être interrompue ou empêchée en cas de force majeure.

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties sans préavis.

A Guebwilller,

A COLMAR, LE

POUR LA COLLECTIVITÉ ADHÉRENTE

POUR LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Francis KLEITZ, Maire

CHRISTOPHE DUCHENE

 $^{^{1}}$ Soit à la date de la signature : 0,05 € par opération + 0,25 % du montant pour les cartes bancaire Zone Euro ou 0,50 % du montant pour les cartes bancaires hors Zone Euro.

ANNEXE 1

Liste des interlocuteurs

Régie adhérente

Nom du contact	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel
Katia Abri	03 89 37 41 09	K.abri@pepalsace.fr
Aurélie Plantard	03 89 76 80 61	a.plantard@ville-guebwiller.fr
Florence Kaatz	03 89 74 98 50	f.kaatz@ville-guebwiller.fr

Administrateur local TIPI

Nom du contact	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel
Joëlle Gaillard	03 89 24 72 21	Joelle.gaillard@dgfip.finances.gouv.fr
		3

N°22 - 10/2017

DEMANDE DE SUBVENTION – LIGUE FOOTBALL AMATEUR TERRAIN FUTSAL

Rapporteur : Mme Isabelle SCHROEDER, adjointe au maire, en charge de l'animation de la jeunesse et du sport.

La Ville de GUEBWILLER souhaite offrir aux sportifs de tout niveau une multitude de possibilités, mais également et surtout des équipements adaptés à leurs besoins.

Un des premiers projets a été la création d'une piste d'athlétisme au stade THROO, inaugurée le 13 mai 2017.

Dans un souhait de continuité, la commune de GUEBWILLER ambitionne de parfaire ses équipements avec la mise en place, à la demande du club, d'un revêtement multisports extérieur pour une installation de futsal.

Le futsal est une adaptation ou une variation du football,). Il existe plusieurs versions de cette modalité, comme le foot à 5 ou le showbol.

L'installation de cet équipement donnera l'opportunité de sensibiliser les usagers à une nouvelle discipline, voire à la création d'une école de futsal. Les établissements scolaires, les clubs sportifs ou encore l'espace jeunesse, trouveront de par cette nouvelle activité, de quoi compléter leurs animations.

Le coût global de cet équipement a été évalué à 24 397,98 € HT (selon devis).

La Ville a la possibilité de faire une demande de subvention à la Ligue de Football Amateur (LFA). Un accord préalable écrit a été réceptionné par la commune en date du 24 juillet 2017, précisant que le Bureau Exécutif de la Ligue de Football Amateur du 28 juin 2017, après avoir reçu un avis favorable de la Ligue du Grand-Est de Football (Secteur Alsace) et après examen par la Commission Fédérale du Fonds d'Aide au Football Amateur du 28 juin 2017, a décidé d'accorder à notre collectivité une subvention d'un montant de 20 000 € pour ce projet, sous réserve de transmission en premier lieu des documents relatifs à la demande d'aide.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide financière, une délibération du conseil municipal approuvant l'opération et ses modalités est requise.

- M. le Maire précise qu'il s'agit d'une opportunité à saisir, la Ligue souhaite, à titre expérimental, subventionner 4 terrains sur l'Alsace et a proposé à la Ville de GUEBWILLER d'y prendre part. La subvention couvrant quasiment le coût de l'installation, la Ville pourrait à moindre frais bénéficier de cet équipement.
- M. METZGER souhaite savoir où sera installé ce terrain et quel en est le principe.
- M. le Maire indique que l'installation se fera sur un ancien terrain de handball qui se trouve dans l'enceinte du Stade Throo et qu'il s'agit de plaques de polypropylène devant être fixées les unes aux autres.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- confirme la mise en œuvre d'un terrain de futsal pour 24 397,98 € HT ;
- décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Ligue Football Amateur (Fonds d'aide au football amateur chapitre « équipements ») ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer tout document afférent.

N°23 - 10/2017

DIVERS

Question du groupe « Priorité GUEBWILLER! »

a) Projet Bois Fleuri

M. SINGER souhaite savoir où en est le projet concernant le Bois Fleuri.

M. le Maire signale que ce projet connaît quelques avancées et rappelle par la même occasion que cette acquisition avait été faite dans le but d'avoir une réserve foncière qui au départ aurait pu servir de terrain pour la construction de la gendarmerie. M. le Maire évoque un premier projet touchant au domaine de la santé, mais qui nécessitait des accords des services de l'Etat. Le directeur de l'ARS, avant la formation de la grande région, avait donné son accord oral, mais suite à la mise en place de la grande région ce projet n'a plus été une priorité et n'a donc pas été confirmé.

M. le Maire indique que l'EHPAD « Les Erables » devra faire des travaux de mise aux normes et qu'il semble peu probable de pouvoir procéder à ces derniers en laissant les résidents dans l'EHPAD. Il est donc envisagé la construction d'un nouvel EHPAD et cela au niveau du Bois Fleuri.

M. le Maire précise que la Ville n'est pas dans l'urgence quant au devenir du Bois Fleuri, la Ville l'ayant acquis dans le but d'avoir une réserve foncière.

M. le Maire signale également que contrairement aux dires d'un article paru dans la presse concernant le service de chirurgie de l'Hôpital et la pratique de ses chirurgiens, il n'y a aucun problème à GUEBWILLER, les chirurgiens venant de COLMAR et pratiquant toute la semaine.

M. le Maire précise que l'Hôpital de GUEBWILLER fonctionne bien et qu'il connaît une activité accrue tout en ayant une situation financière en amélioration. Cela permet à l'Hôpital dont fait partie l'EHPAD d'envisager un investissement tel que celui évoqué au Bois Fleuri.

---0---

b) Amélioration de la signalétique à GUEBWILLER

Mme ZAEPFEL indique que malgré les différentes interventions du groupe « Priorité GUEBWILLER! », concernant la signalétique, l'office du tourisme et le cinéma restent difficiles à localiser. Elle souhaite savoir si une amélioration de la signalétique est prévue.

M. MULLER signale que le cabinet d'études IRIS a été mandaté en 2016. Un certain nombre d'améliorations ont été proposées pour la signalétique et la mise en œuvre est en cours par les ateliers municipaux. Ce type de dossier regroupe une partie théorique et une partie pratique et il s'avère que certaines propositions sont à revoir. Les services de la Ville étant en charge de la mise en œuvre, cela permet une certaine flexibilité, le tout sera réalisé en fonction des besoins.

M. le Maire précise qu'une signalétique complète sera mise en place et qu'il connaît les problèmes rencontrés par le cinéma, l'office du tourisme ou encore le Centre de Recherches sur l'Histoire des Familles. Il indique que les services évitent de faire des actions ponctuelles, qui devront à nouveau être modifiées, il s'agit de faire une opération globale. Il signale également que la Ville a repris la responsabilité directe de toute la partie « fléchage commercial », dite GIRODMEDIAS et afin de ne pas pénaliser les commerçants, la Ville a assuré la gratuité du service de fléchage, compte-tenu de cette période transitoire.

---0---

Question du groupe « Réussir GUEBWILLER »

c) Evolution envisagée quant à la Politique sociale de la Ville

Mme REMY indique que le groupe « Réussir GUEBWILLER » est très impatient de connaître les conclusions de l'Analyse des Besoins Sociaux, mentionnée dans le bulletin « Au Fil de l'Info ». Elle relève qu'il s'agit d'une obligation légale faite au CCAS de procéder à cette analyse, cependant cela fait un an qu'elle a été réalisée et aucune information n'a été délivrée à ce sujet. Durant ces deux dernières années le CCAS a fonctionné a minima avec un seul agent, à présent avec le recrutement d'une nouvelle directrice et les données de ce rapport le groupe « Réussir GUEBWILLER » attend fébrilement de connaître enfin quelle sera la politique sociale qui sera développée lors de la mandature actuelle et avec quel budget sachant qu'en 3 ans, un montant de 173 000 € prévu au budget n'a pas été utilisé.

M. le Maire précise que l'analyse des besoins sociaux est une obligation réglementaire depuis 1996 et qu'il s'agit de la première étude faite par la Ville de GUEBWILLER.

Mme REMY indique qu'une enquête avait été faite lors de la mandature précédente, avec les services et l'aide des assistantes sociales de secteur.

M. le Maire souligne qu'aucun élément n'a été retrouvé quant à cette enquête. Il précise qu'aucun nouveau poste n'a été créé récemment, comme cela a été annoncé par le groupe « Réussir GUEBWILLER », l'ancien directeur du CCAS a été remplacé, malheureusement son successeur n'a pu assumer les tâches qui lui avaient été affectées, il fait cependant toujours partie des services de la mairie et Mme ODERMATT remplace donc ce dernier. M. le Maire souligne que l'analyse des besoins sociaux a donc été mise en attente afin de laisser le temps à Mme ODERMATT de coordonner l'ensemble de l'opération. Il précise également que lors du prochain conseil d'administration du CCAS, une synthèse de l'analyse des besoins sociaux sera présentée et un débat sur les orientations et les moyens aura lieu.

M. OBER indique qu'effectivement l'analyse des besoins sociaux doit déboucher sur des orientations précises, une présentation sera donc faite lors d'un conseil d'administration du CCAS mais aussi en conseil municipal. Les conclusions de cette analyse doivent permettre de mettre en place une politique sociale qui est restée statique durant quelque temps eu égard aux difficultés rencontrées par le CCAS en termes de personnel. M. OBER précise que l'équipe du CCAS devra être complétée, afin de mener une vraie politique sociale. Les sommes restantes, évoquées par Mme REMY, serviront à mener à bien les projets en découlant.

M. le Maire signale que le CCAS parlera en séance de l'analyse des besoins sociaux et des orientations prioritaires en matière sociale le 17 octobre prochain et précise que dans cette attente le CCAS a maintenu les dispositifs déjà en place sans volonté d'économie, il a également été convenu avec l'épicerie solidaire d'un certain nombre de travaux.

---0---

d) Bilan de fréquentation du musée durant la période estivale

M. AULLEN signale que cet été il a pu remarquer que le musée n'était pas ouvert au public tous les jours et que certaines personnes voulant s'y rendre trouvaient porte close. Il se dit étonné des horaires alors en pleine période estivale (jeudi et vendredi de 14h à 18h, samedi et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h). Il souhaiterait avoir connaissance d'un bilan de la fréquentation du musée durant le 1^{er} semestre 2017, par rapport aux années précédentes et savoir s'il serait envisageable de modifier les horaires d'ouverture du musée (ouverture tous les jours) et cela essentiellement en période estivale. Il trouve regrettable que les touristes ne puissent pas visiter tous les jours le seul et unique musée de la Ville, classé Musée de France.

M. MECHLER fait part à l'assemblée que la fréquentation du musée pour 2017 est en légère baisse, sur toute la période estivale (juin, juillet, août), cette baisse a déjà été constatée les années précédentes. Cependant les entrées payantes sont en augmentation. Il note qu'effectivement les horaires pourraient changer la donne, ainsi que la mise en place d'animations diverses et variées. Le problème de la baisse de fréquentation est régulièrement évoqué au sein du service culturel et ce dernier mène diverses réflexions afin de redonner de la vigueur au musée.

M. MECHLER propose à l'assemblée quelques chiffres quant à la fréquentation du musée durant ces dernières années (période estivale juin, juillet, août) :

- 2014 : 1 431 entrées,

- 2015 : 1 306 entrées,2016 : 1 200 entrées,2017 : 920 entrées.
- M. MECHLER indique que ces chiffres sont à prendre avec prudence car en septembre, grâce à l'exposition « Tomi Ungerer », la fréquentation a augmenté, 650 personnes se sont rendus au musée lors du week-end du vernissage de l'exposition, il est à noter que les journées du patrimoine participe également à l'augmentation de la fréquentation de ce dernier.
- M. le Maire précise qu'un recrutement est également en cours pour le musée et qu'un bilan sera fait quant à la fréquentation effective du musée. Il souligne que le vrai problème ne se situe pas uniquement au niveau des jours d'ouverture du musée car certains jours, le musée affichait une entrée, cependant durant la période estivale la question peut se poser et une plage d'ouverture hebdomadaire plus large peut être envisagée.
- M. AULLEN souligne que de jeunes étudiants en histoire de l'art pourraient être intéressés afin de renforcer l'équipe durant la période estivale.
- M. le Maire précise que ces étudiants ont également un coût, les contrats aidés ayant disparu, il n'est pas possible pour la Ville d'engager des dépenses supplémentaires, une nouvelle organisation du musée entraîne une réflexion globale, y compris au niveau du personnel.
- M. le Maire indique que les fenêtres du musée sont en cours de changement, ce qui apportera un cachet supplémentaire au musée, mais il reste néanmoins beaucoup de travaux à réaliser.

---0---

Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire, lève la séance, il est 20 h 45.